

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET DES SCIENCES AGRONOMIQUES

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN SCIENCES AGRONOMIQUES

OPTION : **Économie rurale**

Présentée par

Ouarda AOUICHE- CHENOUNE

Thèse dirigée par **Abdel-Madjid DJENANE** et **Bernard PECQUEUR**

Évaluation socioéconomique des projets de développement rural dans la wilaya de Tizi Ouzou et perspective de développement rural durable des territoires

Thèse soutenue publiquement le : **02 juillet 2017**

Devant le jury composé de :

Mr. Ahmed TESSA	Professeur UMMTO	Président
Mr. Abdel-Madjid DJENANE	Professeur UFA Sétif1	Directeur de thèse
Mr. Bernard PECQUEUR	Professeur UJF Grenoble	Co-Directeur de thèse
Mr. Toufik MADANI	Professeur UFA Sétif 1	Examineur
Mr. Salah Eddine CHERRAD	Professeur UFM Constantine	Examineur
Mr. Malik MAKHLOUF	MCA, UMMTO	Examineur

« I keep six honest serving men.
They taught me all I Knew :
Their names are What and Why and When
And How and Where and Who. »
Rudyard. Kipling

REMERCIEMENTS

Rares sont les choses dans la vie aussi solitaires mais ayant, surtout, tant besoin des autres.

Cette thèse n'aurait pu se réaliser sans le soutien de certaines personnes. Et je ne suis pas non plus capable de dire dans les mots qui conviennent, le rôle qu'elles ont pu jouer à mes côtés pour en arriver là.

Aussi, mettre des mots ici pour exprimer ma gratitude envers toutes les personnes ressources est difficile, mais c'est le jeu...

*Mes premiers remerciements vont d'abord à mon directeur de thèse, le professeur **DJENANE A**, qui m'a accompagné tout au long de mon travail. Sa disponibilité et ses généreux secours durant certains de mes moments difficiles ont été d'une très grande aide, et d'un immense réconfort. Il a cru en moi, m'a motivé, soutenu, assisté à surmonter des périodes de doutes, à persévérer jusqu'à l'aboutissement de ce projet. Merci monsieur **DJENANE**.*

*Ce travail doit aussi beaucoup au professeur **PECQUEUR B**, qui a accepté de codiriger ce travail et qui m'a guidé tout au long de ce parcours semé d'embûches. Je n'oublierai pas ses précieux conseils et son accueil très chaleureux au sein du laboratoire **PACTE**. Il n'a pas lésiné sur les moyens mis à ma disposition. Sa contribution à cette recherche a été bénéfique à plus d'un titre. Merci monsieur **PECQUEUR**.*

*Je remercie aussi tous les membres de jury qui ont accepté d'examiner cette thèse, le Professeur **TESSA A**, qui me fait l'honneur de présider ce jury, et les professeurs **CHERRAD S.E**, **MADANI T** et **MAKHLOUF M.**, d'avoir pris de leurs temps pour examiner ce travail.*

*Ce travail doit aussi beaucoup, à **P.A LANDEL** qui a toujours été à l'écoute et dont les précieux conseils et orientations ont été très appréciables. Merci Pierre Antoine.*

Mes remerciements vont aussi :

- A monsieur **DERRIDJ. A.**, pour son soutien et ses encouragements,

- A madame **AHMED ZAID M.**, pour toutes ses orientations et ses conseils, et toute l'équipe du laboratoire REDYL.

- A mes collègues, enseignants et ATS de l'UMMTO qui, d'une manière ou d'une autre ont joué un rôle certain dans l'accomplissement de cette œuvre.

- Au personnel forestier de la DGF, de la CF de Tizi-Ouzou, circonscriptions et districts qui ont été d'un grand apport dans la réalisation des mes enquêtes.

- Aux PAPC et population des différentes communes enquêtées. Aux différentes entreprises et associations.

- A tous les doctorants et personnels de Pacte territoire (Grenoble) en particulier Catalina, Lauranne, Caroline, Fabien ...etc., avec qui j'ai partagé des moments agréables, je vous remercie vivement de m'avoir soutenus et aidés à surmonter l'éloignement de ma famille.

J'adresse un retentissant hommage à la mémoire de mes parents qui nous ont quittés, durant cette période, à qui je dois le sens du bon travail et de l'abnégation, prodiguée durant mon enfance, et dont je récolte aujourd'hui le fruit de leurs années de sacrifices, je suis sûre qu'ils auraient été très fière de cette réalisation. Ils me manquent énormément, puisse Dieu les accueillent dans son vaste paradis.

Avant de finir je tiens à remercier du fond de mon cœur ceux qui ont été d'un soutien indéfectible et sans qui ce travail n'aurait jamais pu arriver à terme : mes frères et sœur en particulier mon âme sœur, confidente et support moral Hayat, ma belle famille et tous mes amis (es).

^ Une mention spéciale est adressée à mes petits chéris :**YOUCEF, YOUNES ET YAKOUB-MAYAS**, pour qui j'ai infligé de longues périodes d'absences, qu'ils trouvent ici ma profonde reconnaissance pour leur courage, soutien et amour témoignés . Pardon mes petits bonhommes je vous aime tant.

^ Enfin un grand hommage et un grand respect à mon mari, compagnon, et ami **KARIM** qui a toujours fait preuve de beaucoup de courage, de sacrifices, et de concessions, « merci énormément ». C'est à mon tour de te soutenir, j'arrive au bout de toutes ces années de dur labeur et je te cède avec grand plaisir le flambeau...et la recherche continue..... .

Merci pour tous, je n'ai pas cité tout le monde, la liste est longue mais sachez que je vous porte dans mon cœur.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	I
SOMMAIRE	III
CHAPITRE INTRODUCTIF : PROJET DE THESE	1
1)- Emergence du concept territoire avec un regain d'intérêt pour le rural	1
2)- Situation du développement rural en Algérie avant et après l'émergence du PNDA et de la PRR.....	3
3)- Problématique et méthodologie de recherche	7
PARTIE I : ÉMERGENCE D'UNE DÉPENDANCE ENTRE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES NOUVEAUX PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES TERRITOIRES RURAUX	19
CHAPITRE I :Évolution des espaces ruraux : De l'espace rural aux territoires ruraux	23
1)- Les territoires ruraux au centre des préoccupations	26
2)- Renaissance de la ruralité et ses nouveaux enjeux.....	34
3)- Evolution et enjeux des territoires ruraux algériens.....	38
CHAPITRE II : Processus de construction des territoires	59
1)- Quel sens au développement ?	62
2)- Concept de développement contemporain.....	65
3)- Développement territorial et construction des territoires.....	69
4)- L'affirmation progressive du développement territorial en Algérie.....	83
CHAPITRE III : Trajectoire d'amélioration des politiques publiques entre renouveau rural et appropriation des concepts : vers une approche intégrée	93
1)- Les dynamiques engagées à la recherche du nouveau modèle de développement	95
2)- L'agriculture et la sécurité alimentaire en Algérie	104
PARTIE II: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ALGERIE : ENSEIGNEMENT DES ETUDES DE CAS	119
CHAPITRE IV : Les nouvelles perspectives de développement	123
1)- De la Stratégie Développement Rural au Renouveau Agricole et Rural	126
2)- La Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR).....	135
3)- Les outils de régulation du renouveau Rural :	139
CHAPITRE METHODOLOGIQUE	153
1)- Méthodologie d'évaluation : approches et principes.....	155
2)- Principes méthodologiques du processus d'évaluation	160

3)- Les Principaux acteurs enquêtés.....	165
4)- Période évaluée et contraintes rencontrées.....	166
CHAPITRE V : L'effet de l'action : l'heure du bilan pour les différentes initiatives	167
1)- Aperçu sur la zone d'investigation : un territoire à un précieux patrimoine naturel et culturel	170
2)- Caractérisation du territoire et état des lieux.....	190
3)- Présentation des principaux résultats et évaluation d'impact	194
A) Evaluation de la dimension quantitative et qualitative au niveau national	194
1)- Situation financière du programme de développement rural	195
2)- Etat de mise en œuvre	196
3)- Analyse et évaluation de la PRR à travers l'action.....	199
B) Evaluation de la dimension quantitative et qualitative au niveau de la wilaya TO	204
1)- Evaluation de la Première phase.....	205
2)- Evaluation de la deuxième phase.....	211
CHAPITRE VI : Analyse des formes et logiques des processus énoncés et caractérisation du développement induit	228
1)- Les PPDRi dans le contexte territorial.....	231
2)- Impact PPDRi sur la population : analyse à partir de plusieurs critères.....	237
3)- Analyse du processus d'accompagnement des projets après appropriation par les acteurs	241
DISCUSSION GLOBALE ET CONCLUSION GENERALE	260
BIBLIOGRAPHIE	270
LISTE DES SIGLES Et ABREVIATIONS	288
TABLES DES ILLUSTRATIONS	291
TABLE DES ANNEXES	295

CHAPITRE INTRODUCTIF : PROJET DE THESE

1)- Emergence du concept territoire avec un regain d'intérêt pour le rural

Le concept de développement engage une politique de l'Etat afin de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient alors clair que le contenu du concept ne saurait en aucun cas se dissocier « des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans ce processus » (Conte, 2005 ; Legouté, 2001). Il y a lieu de reconnaître alors la dimension politique du développement notamment à travers une « bonne gouvernance ».

L'intérêt de cette recherche est appuyé par les nombreux constats énonçant la difficulté d'évaluer l'impact de la Politique du Renouveau Rural (PRR). Si les effets mitigés de la PRR ont déjà été étudiés partiellement (Kouachi, 2010 ; Mokdad, 2009 ; Zaghbi, 2009), le caractère novateur de la recherche repose sur le cadre d'analyse, les outils et les concepts mobilisés. Il explique surtout à ce stade que nous y ayons consacré ce travail de recherche, la place grandissante et l'intérêt porté aux nouvelles approches notamment celles portant sur, le développement territorial, la ruralité, la territorialisation et l'évaluation des politiques publiques.

1.1- Préoccupation croissante pour le territoire et le rural

Le monde actuel est marqué par quatre grandes tendances, un accroissement de la population mondiale, les villes se développent sur les terres les plus fertiles, une pression accrue sur les ressources¹, et des crises (Calame, 2009). Dans ce contexte de mondialisation, la « crise alimentaire » s'est située ces dernières décennies au cœur des débats politiques internationaux du développement. À cet effet, les notions de territoire et développement rural voire territorial avec la valorisation des ressources locales posent question. Les institutions financières internationales et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ont préconisé que le développement rural constituait une aubaine pour les pays émergents dans leur démarche de lutte contre la pauvreté².

Cette prise de conscience a suscité d'une part l'intérêt de nombreux pays de l'importance et des enjeux des territoires, en particulier ruraux, et d'autre part a changé la vision négative

¹ A la fois du fait de la croissance [] démographique mais également du réchauffement climatique.

² Il y a lieu de préciser que les trois quarts des 800 millions de personnes victimes de sous alimentation sont des ruraux (D'hont, 2005).

qu'on associe au monde rural. Le développement rural est devenu alors ,comme le souligne (Campagne et al., 2009), « *un nouveau processus* » , dont l'objectif est de résoudre au mieux les contradictions , tout en opérant une distinction entre les politiques agricoles, et non agricoles regroupées plus ou moins explicitement sous le terme de « stratégie de développement rural ».

D'une part les territoires ruraux ne sont plus seulement considérés comme le support d'activités économiques productives, ce sont un lieu d'interrogation du social (Cassé, et Granié, 2000), visant aujourd'hui un réinvestissement socio-spatial agitateur (Senil, 2011) qui permet paradoxalement l'émergence de nouveaux lieux de politique et de nouveaux espaces attractifs. Ceci a permis également à ces territoires de devenir des lieux de résidence et de loisir (Tchekemian, 2008). Ils ont pu enfin immerger dans une nouvelle ruralité, témoignant d'une « renaissance rurale » (Kayser, 1989).

D'autre part les temps de l'expérimentation du développement local des années 1970 ou 1980, sont révolus. Le développement territorial est devenu le nouveau sésame de l'action publique et la territorialisation est désormais un mot d'ordre partagé (Esposito-Fava, 2010).

1.2- Le territoire concept de développement contemporain

Le territoire est à la base du développement, il est considéré comme un constitutif d'un projet de développement, et porteur de ressources³ territoriales, considérées comme force des territoires pour pouvoir s'adapter au contexte mondial. La globalisation contribue à l'émergence du territoire, avive les stratégies régionales voire locales et redonne une valeur accrue aux produits locaux (Pecqueur, 2004). Ainsi l'accélération du processus de globalisation a renforcé et confirmé l'importance du local, dans une nouvelle dynamique, d'articulation entre le global et le local (Claval, 2003; Pecqueur, 2009a). De ce point de vue, il ne s'agit donc plus, pour les territoires, de se spécialiser dans un schéma comparatif, mais plutôt se différencier (Pecqueur, 2009b).

C'est dans ce contexte qu'émergent d'autres formes de compétitivité, reposant sur des logiques territoriales. Ces formes de compétitivité par la différenciation ou la spécification, sur la base de valorisation des ressources spécifiques aux territoires résultent d'un processus

³ Selon (Kebir, 2006), la question des ressources renvoie à une multitude d'objets et de situations différentes. On peut citer comme ressources, le pétrole, les forêts, les minerais ou encore les savoir-faire, les objets d'art, le paysage, le patrimoine, etc.. Apparaissent alors des problématiques d'apparences aussi diverses que la rareté, la surexploitation, le maintien, la mise en valeur, la conservation, la revalorisation, etc.

de spécification lié à l'histoire des territoires et de leur « identité » (Pecqueur et Zimmermann, 2004).

Le territoire joue donc un rôle actif, dans tout processus d'incubation de proposition de changement sociétal (Fontan et Klein, 2004) à partir desquelles peuvent être structurés de nouveaux arrangements sociaux ou de nouvelles modalités de régulation. A ce stade de notre argumentaire, l'hypothèse « paradoxale » selon laquelle la globalisation produit du territoire (Pecqueur, 2000) se vérifie dans les processus de construction territoriale à différentes échelles et sous l'influence de stratégies variées, engagées par des acteurs locaux. Tout comme le développement local, il paraît évident que cette approche dispose d'un atout majeur par rapport aux stratégies sectorielles et nationales : elle permet la prise en compte des acteurs locaux et des logiques socioculturelles et endogènes (souvent dites « informelles »), si longtemps négligées par les politiques publiques.

Le concept de territoire est une notion riche de sens, chaque discipline lui prête un contenu spécifique. Cette notion associe simultanément de l'espace géographique, des réalités économiques, ethnologiques et sociales, des représentations culturelles et idéologiques, des positionnements d'acteurs sociaux. Nous mettrons cependant juste l'accent sur une des spécificités que nous allons mobiliser dans notre recherche est que le territoire est tout sauf figé car il est construit par des acteurs inscrits dans des rapports sociaux (Benko, 2007). Il est donc un système est tout autant un moyen qui dénote une « organisation territoriale », mais en tant que fin, il connote une « idéologie de l'organisation » (Campagne et al 2014).

2)- Situation du développement rural en Algérie avant et après l'émergence du PNDA et de la PRR

2.1- Place du développement rural en Algérie

L'évolution de la place du développement agricole et rural en Algérie doit être observée avec attention, étant donné ses liens étroits avec plusieurs dimensions et approches. Son apparition dans le contexte national actuel, n'est pas fortuite, elle est la résultante d'une part de la mutation économique et sociale du pays et d'autre part des turbulences de l'onde de choc des crises mondiales. En effet l'Algérie a vécu durant les quinze dernières années du siècle écoulé de graves crises multidimensionnelles (économique, sociale et politique). A l'heure de la mondialisation, ces crises ne sont pas sans incidences sur les territoires ruraux, en particulier ceux marqués par des profondes mutations des structures économiques et

sociales. Cela s'est matérialisé par une récession économique sans précédent, une paupérisation ayant épargné de rares couches sociales, dont on ne parvient pas encore à réconcilier toutes les parties belligérantes (Chenoune, Pecqueur et Djenane , 2014).

A cela s'est ajoutée la crise politique qui avait enfanté le phénomène de terrorisme, un facteur d'insécurité et d'accélération du dépeuplement des territoires. *Comment s'adapter aux exigences de cette mutation et pour en contenir les effets pervers ou indésirables ?* L'interaction de ces facteurs a suscité la nécessité de sortie de la crise et surtout l'impérative reconquête du territoire, notamment rural dont le dépeuplement a un double effet. Celui de la répulsion des territoires qui se dévitalisent et celui de la pression sur les territoires qui se remplissent sans pour autant offrir les conditions nécessaires à l'agglomération des nouvelles populations (Djenane, 2012).

Une chose est sûre pour y arriver il faut promouvoir des nouvelles politiques dans un secteur où il existe une stratégie d'action. En Algérie, s'il y a bien un secteur de prédilection, c'est bien celui du développement rural (indiqué par ailleurs par les institutions financières internationales). Après quarante ans de réformes élaborées, cette démarche prend toute sa signification dans le cas du développement de l'Algérie profonde. Nonobstant pour pouvoir développer ces territoires et les adapter au contexte mondial, il y a lieu de les reconsidérer dans leur concept actuel, d'espace construit, différencié et porteur de ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Mollard, 2001 ; Pecqueur, 2007a ; Plumecocq, 2012 ; Ternaux et Pecqueur, 2008) et d'introduire des paramètres nouveaux, aussi bien dans l'appréciation du phénomène de développement, que dans l'orientation des politiques publiques.

La place et le rôle des acteurs du monde rural doivent être centraux dans ces politiques. Aujourd'hui, ce lien est interrogé à l'heure de la crise du système industriel et du système fordiste par des nouvelles approches, concepts et alternatives, dont les plus en vigueur comme nous venons de le présenter, sont les approches du développement territorial et la prise de conscience de l'intérêt que revêtent ces territoires ruraux.

Dans ce cadre précis, la question du financement des activités en milieu rural revêt une importance primordiale en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions et projets de développement que les ménages ruraux voudront initier pour assurer leur auto-développement.

2.2- L'innovation des politiques publiques : Le renouveau Rural

En Algérie les zones rurales occupent la plus grande partie du territoire, elles ont connu depuis la colonisation⁴ à nos jours beaucoup de mutations et de bouleversements, qui ont été à l'origine de grandes ruptures sociétales et économiques. Les conséquences de ces ruptures et bouleversements sont à l'origine des destructions des bases économiques des anciennes sociétés rurales par l'abandon des cultures, (Bourdieu et Sayad, 1964) et perte considérable d'un capital précieux le « savoir faire » de ces sociétés qui ne peut malheureusement être restitué et qu'il y a lieu de tout refaire et faire à nouveau.

Malheureusement les efforts déployés pour la construction des territoires ruraux, n'ont pas permis d'assurer le même niveau de développement économique et social, cela s'est soldé par l'émergence de deux espaces ruraux distincts : un espace développé et dynamique et un espace pauvre et marginal.

- Du PNDA⁵ au Renouveau Agricole et Rural outils de traitement des disfonctionnements du développement rural

La politique de développement rural en Algérie a connu son début de conception dès la fin du programme d'ajustement (mars 1998). C'est en effet au début de l'année 1999 que le PNDA avait pour mission d'apporter le soutien de l'Etat aux filières agricoles stratégiques sous forme d'investissements de modernisation. Le bilan établi au terme des cinq premières années de fonctionnement du PNDA a montré que l'impact de ce programme est limité puisqu'il n'a touché que 10 % seulement de l'effectif total des exploitations et 10% également de la superficie agricole utile totale. C'est ce qui a poussé en 2004 à la conception et à la mise en place d'un dispositif approprié et spécifique. Ce dispositif prend le nom de Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD)⁶ opérationnelle depuis 2004 visant la restructuration et la redynamisation des territoires ruraux .Pour être opérante la

⁴ « De tous les bouleversements que la société rurale Algérienne a subis ceux qui ont été déterminés par les regroupements de populations sont, sans aucun doute, les plus profonds et les plus chargés de conséquences à long terme(...) la guerre et particulièrement les regroupements n'ont fait qu'accélérer la paupérisation des masses rurales et ont accéléré la dépeuplement(...) » (Bourdieu et Sayad, 1964)

⁵ Plan National de Développement Agricole (PNDA).

⁶ La SNDRD est élaborée sur la base de constats réels. L'étude sur la pauvreté et la marginalisation réalisée en 2000 par le Bureau National d'Études pour le Développement Rural (BNEDER) soutenue par le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD a montré que sur les 8 millions de personnes pauvres, la moitié était d'origine rurale alors que la population rurale ne représentait que 40% environ de la population totale. Ensuite, sur les 4 millions de personnes qui ont fait face à l'exode rural, la moitié environ provenait des territoires dévitalisés ou en voie de dévitalisation. En effet, sur les 947 communes rurales que comptait le pays, 1/3 étaient complètement répulsives, 1/3 globalement équilibrées et le reste attractives (L'attractivité est mesurée à travers le solde migratoire et non à travers la migration communale interne).

SNDRD a connu des réajustements, des réformes, il a fallu encore quatre autres années pour l'affinement de la nouvelle approche. Celle-ci voit le jour en 2008 sous le nom de « Politique de Renouveau Agricole et Rural » (PRAR).

➤ La lutte contre la précarité : Le renouveau Rural

Le renouveau rural s'inscrit dans une démarche de redonner vie à des territoires et à leur population par une économie de production et une valorisation des ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés. L'énoncé de cette nouvelle politique met l'accent sur la notion de projet qui renvoie à deux idées essentielles la première est de rompre avec la centralité du développement, et la seconde c'est de s'appuyer sur l'idée que le développement est une action décentralisée qui renvoie à l'individu ou la communauté.

Cette dernière innove en théorie, par la formulation des PPDR (Projet de Proximité de Développement Rural Intégré).

➤ Le PPDR opérateur de développement

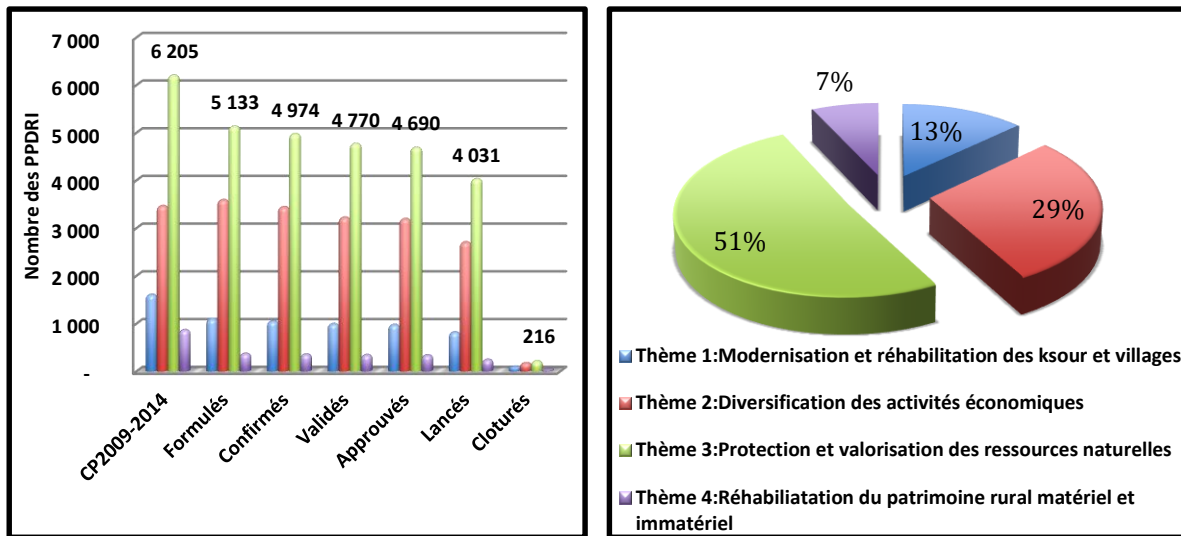
Les PPDR sont considérés comme une réponse directe à la crise économique, sociale et politique qui avait frappé l'économie et la société algérienne durant toute la décennie quatre-vingt-dix. Ils sont aussi un complément institutionnel et un instrument juridique au PNDA, mis en place par l'Instruction du chef du gouvernement (2008) relative à la consolidation du programme de soutien au renouveau rural pour le quinquennal 2010-2014.

Leurs modalités d'identification et de conception s'appuient du moins en théorie sur une approche ascendante, participative. Et que l'enjeu principal est celui de la participation de tous les acteurs au processus de développement engagé, notamment la population et celui de l'intersectorialité (Chenoune et Ahmed Zaid, 2011). À cet effet, plus de 12 000 PPDR⁷ ont été créés à partir de quatre thèmes⁸ fédérateurs (figure 1) durant la phase de déglobalisation en 2009 et le quinquennal 2010-2014, ciblant 32% de la population rurale algérienne totale avec un montant global d'un milliard de dollars US (Chenoune, Pecqueur et Djenane, 2014).

⁷ Il y a lieu de préciser que la Direction Générale des Forêts (DGF), est l'organisme central chargé de la mise en oeuvre des PPDR sur le territoire Algérien

⁸ C'est un programme d'action qui recouvre quatre thèmes fédérateurs : 1) Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations rurales à travers la modernisation des villages et des Ksour ; 2) Augmentation et diversification des revenus des populations à travers la pluriactivité ; 3) La protection et valorisation des patrimoines matériels et immatériels ; 4) Protection, valorisation et gestion durable des ressources naturelles.

Figure 1: Identification et Répartition des PPDRI par thème fédérateur en Algérie



(Source données DGF 2014, réalisation auteure)

Il s'agit ici d'un signal fort qui rend compte du degré d'engagement de l'Etat en matière de reconstruction et de redynamisation des territoires ruraux, un engagement que certains perçoivent comme une mainmise des pouvoirs publics sur la société (top down). *Que peut-on penser de cette situation par rapport à celle toute récente d'absence totale de l'Etat ?* Pour nous, sans doute cette situation est quand même qualitativement meilleure, mais importe même de connaître les impacts et les effets de cette dernière.

Toutefois, aujourd'hui s'il est admis de fait comme nous venons de le décrire que l'Etat Algérien, pour répondre aux différentes crises, a amorcé un cycle d'innovation par la PRR, il n'en demeure pas moins que cette innovation, définie par son caractère novateur et son objectif qui prévoient des conséquences sociales positives, doit produire de meilleurs résultats.

3)- Problématique et méthodologie de recherche

3.1- Problématique et hypothèses de la recherche

Les similitudes des zones rurales du Nord et du Sud ont favorisé les transferts des concepts et approches des pays du Nord aux pays du Sud (Koop, Landel et Pecqueur, 2010). À cet effet, la stratégie du développement territorial paraît particulièrement séduisante pour l'Algérie, elle ouvre une voie pour « échapper à la contrainte de la compétitivité globale dévastatrice, en mettant en avant la mise en valeur des ressources différenciées (Koop et al op cité).

Cela étant dit, il ne demeure pas moins, que les ressources et spécificités territoriales ne sont pas moindres en Algérie, cependant leur activation se heurte à des obstacles, d'une part au disfonctionnement institutionnel et d'autre part aux contraintes de l'environnement naturel. Par ailleurs la population, les dispositifs organisationnels de l'action publique génèrent des relations plus verticales qu'horizontales, alors que ce sont ces dernières qu'il faut attiser, pour éviter toutes les situations paralysantes. D'ou l'intérêt porté au concept de territoire et approches territoriales.

Compte tenu de ce que nous venons d'énoncer, la perspective de développement économique territorial, ferait référence d'une part à l'important processus de décentralisation de l'activité économique et sociale et d'autre part au processus de la dynamisation des acteurs locaux consistant en une prise en main par les populations locales de leurs propres problèmes (Figuière et Rocca, 2012). Ce développement nécessite donc un processus « remontant » vulgarisé avec le terme de « *bottom up* » largement utilisé par les programmes européens LEADER⁹ dès le début des années 1990 (Campagne, Pecqueur op .cité.).

Il est vrai qu'au début la question territoriale n'était pas notre première préoccupation, elle s'est en quelque sorte imposée à nous dans le cadre de nos recherches. Cette approche est de ce fait innovante sur plusieurs aspects. Elle permet de mettre en place selon (Darlet, 2010), primo une stratégie territoriale et intégrée de développement rural et non seulement sectorielle. Secundo, elle permet d'agir directement sur les obstacles identifiés dans une zone. La finalité serait donc de créer un territoire ayant une identité particulière, et des valeurs que les habitants partageraient.

Pour revenir aux territoires ruraux algériens, on retrouve actuellement, des systèmes d'actions complexes, beaucoup d'incertitudes, beaucoup de prérogatives, non maîtrise des outils, ce qui rend incertaine la construction des territoires. Et parler de développement

⁹ L'Europe semble déjà prendre conscience de l'importance d'une approche territoriale et intégrée de développement rural à travers Leader et leader plus, cette initiative communautaire est devenue une référence pour le développement des zones rurales en Europe, au Canada et même en Amérique latine. Leader est en fait un acronyme qui signifie « Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale ». Cet instrument européen apparut en effet, dès sa création en 1989 et son lancement effectif en 1991, comme programme d'initiative communautaire (Bosc et Vollet, 2013 ; Pasquier, 2004). Fondée sur une logique ascendante de l'action locale (*bottom-up*), les initiatives locales sont organisées par des partenariats entre acteurs et sont encadrées par des procédures de contractualisation avec les différents échelons du système territorial (Chevalier et al., s. d. ; Chevalier et Dedeire, 2014) .Il s'agit d'une approche intégrée du développement sur une base territoriale, qui représente en effet une opportunité de développement pour les zones rurales par le biais de projets innovants et spécifiques à chaque territoire. Le terme intégré signifie qu'il ne s'agit pas de s'intéresser à un secteur en particulier mais au contraire de prendre en considération tous les domaines d'activités pour agir plus efficacement et de façon globale sur le territoire (Darlet, 2010) . Cette approche est ainsi considérée selon le professeur L.V Depoele (ancien directeur de la commission européenne) comme « *laboratoire de développement rural* », permettant ainsi de faire un diagnostic local de la situation et de mettre en œuvre des « expériences » à l'échelle territoriale. L'innovation donc de cette approche est de créer un territoire ayant une identité particulière, des valeurs culturelles, historiques partagés par les habitants.

territorial, semble aujourd'hui une évidence. A ce propos, il est clair que dans les campagnes algériennes, les moyens de relancer et de revitaliser les projets de développement c'est de passer à une échelle territoriale¹⁰ et une initiative locale, avec un nouveau mode de gouvernance.

En lien avec ce dernier point, on évoquera la forte présence de l'Etat dans le développement rural en Algérie qui lui donne un cachet unique, voire singulier dans le Bassin méditerranéen. Cette forte présence de l'Etat dans ce processus est perceptible, pléonasmie oblige, durant la période dite de planification centralisée (1967-1987) caractérisée par des grands échecs et des insuffisances que durant la période dite libérale (1988- 2013) et particulièrement de 2000 à aujourd'hui, phase que les analystes soupçonnent à raison de phase de néo-libéralisme keynésien (Djenane, 2012a). Cette philosophie de développement est une réponse appropriée aux profondes crises qui avaient marqué la société et l'économie algériennes durant une décennie entière.

Aussi notre thèse est-elle formulée comme suit : **Au vu des dispositifs de cette approche territoriale et étant donné les situations socio politique des pays en transition du Sud à l'image de l'Algérie, il serait de notre point de vue, difficile de mettre en place ou de réunir toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce processus. En effet l'Algérie est parmi les pays du Maghreb et même méditerranéen où l'état est le plus lourdement présent, les dispositifs sont lourds à changer, et parler de développement territorial et d'émergence territoriale dans un pays complètement top down est à notre avis encore prématuré, il y a un risque à prendre au vu des anciennes mentalités et anciens dispositifs.**

C'est l'une des principales raisons qui nous a poussé à vouloir étudier dans ce projet, les mécanismes de régulation de l'action publique, et poser les jalons de base pour pouvoir amorcer le développement territorial, qui à l'heure de la mondialisation est fondé sur « l'activation de ressources locales spécifiques » omniprésente dans les discours comme dans les actes qu'émerge puis s'affirme (Gumuchian, Pecqueur op cité).

Il importe alors par cette étude de répondre à quelques-uns de nos questionnements et de savoir : *Quelles sont les perspectives de développement territorial en Algérie ?*

¹⁰ Pour nous, l'échelle territoriale la plus préconisée est l'échelle communale et intercommunale, puisque reconnaître et valoriser une ressource territoriale nouvelle nécessite une redéfinition des échelles. En effet la mobilisation de ressources territoriales nouvelles risque de faire émerger des nouvelles territorialités et des nouvelles organisations (Praly, 2010).

Est ce que les moyens mis en œuvre, les procédures employées ainsi que l'organisation qui y découlent sont au point pour le permettre ?

Quelle est la capacité des organisations de l'action publique et comment sont tissées les relations entre les différents acteurs et l'Etat ? Comment les projets sont identifiés ? Prennent-ils en considération la valorisation des ressources locales et spécifiques ?

Nos questionnements autour des couplets « ruralité et territoires », « politique de développement, et acteurs » et les rapports qu'ils entretiennent, nous renvoient fondamentalement au premier volet le territoire en tant que construit social, mais plus encore aux modes différenciés de construction de ces territoires par la mise en œuvre des politiques de développement et organisation des acteurs. C'est-à-dire aux différents concepts mobilisés dans cette recherche (figure 2). À cet effet rentre en jeu le deuxième volet, les processus de développement et de construction engagés par des acteurs locaux, les politiques mises en œuvre ainsi que leur mode d'organisation.

On voit bien ici l'intérêt souligné au rôle de la sphère des acteurs locaux et de la proximité dans la construction territoriale. On peut affirmer que l'échelle locale et les acteurs locaux ainsi que la liaison qu'ils entretiennent sont le maillon central du développement territorial. Mais la mise en place de l'ossature de ce maillon n'est pas une des plus faciles tâches pour l'action publique, il faut toute une organisation et dispositifs.

Si les notions et concepts ainsi énoncés et explicités dans ce travail, donnent des clefs de lecture pour comprendre la construction d'un territoire, d'une identité par une action territoriale organisée et une valorisation des ressources locales. Qu'en est-il de leur application dans les territoires Algériens ?

Bien que, l'amorce du nouveau processus de la PRR porte l'empreinte d'une volonté de développement territorial, matérialisé par la mise en place d'un nouvel outil, PPDR. Cependant nous ne disposons d'aucune information relative à leur impact sur la population et/ou sur les territoires ruraux. À ce stade et à ce jour, on ne connaît pas exactement la situation sur terrain, l'impact réel des projets réalisés dans le cadre de ces politiques n'est pas encore tangible. À cet effet le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural (MADR) avait énoncé des résultats satisfaisants, qui à notre avis s'intègre plus dans les principes du nouveau management public qui défend une culture orientée avant tout vers une notion de résultat approprié.

L'analyse de l'action publique, des dispositifs par une évaluation des outils et des processus de territorialisation et d'identification de ces projets nous apparaît comme un

champ peu exploré. Par ailleurs il serait intéressant dans un Etat centralisé, d'interroger les évolutions récentes et les dynamiques observées sur le terrain. On retrouve ici tout l'enjeu de l'évaluation qui permet de répondre à ces questions, après plus d'une décennie de mise en œuvre englobant plus d'un millier de PPDR dans plusieurs phases,¹¹ la question d'évaluation agite aujourd'hui les sphères citoyennes et scientifiques.

À partir de ce moment, il nous apparaît nécessaire de poser notre question principale :

Quel est l'impact des politiques de développement rural sur les territoires ruraux après appropriation des concepts et approches de développement territorial ? Est ce qu'elles peuvent amorcer un développement territorial et construire la ressource territoriale à partir des PPDR ?

Dans le contexte de mondialisation, l'évolution des outils introduit des nouveaux paramètres dans l'appréciation des résultats des programmes de développement et de l'orientation des politiques publiques. En ce sens, l'évaluation des politiques par une analyse approfondie représente, indubitablement le meilleur, si ce n'est le seul processus d'appréciation et d'évaluation des actions de tout programme ou de toute politique publique (Vollet, et Hadjab, 2008).

En plus l'intérêt recherché par l'évaluation des politiques publiques présente une double dimension, la première quantitative, permettant de mesurer les effets de l'action publique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre; la deuxième qualitative permettant aussi de porter un jugement sur la pertinence des objectifs et donc, éventuellement, peut conduire à en réviser le choix (Perret, 2008).

Dès lors l'objectif principal assigné à cette thèse est double. Le premier est de concevoir un cadre conceptuel ou grille de lecture des différents concepts mobilisés, afin de pouvoir hiérarchiser et structurer les conditions nécessaires à leur mise en œuvre et à l'optimisation de leur efficacité. En second lieu, cette grille sera mobilisée par l'étude en cours afin de déterminer, la pertinence des objectifs, l'impact et la durabilité de l'intervention, et arriver enfin à mettre à caractériser le type de développement induit. Il sera aussi utile, d'expliquer et de mettre en exergue les obstacles à lever pour amorcer une dynamique territoriale en Algérie et fournir ainsi des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les résultats de cette étude dans l'amélioration du processus décisionnel.

¹¹ Phase pilote 2007-2008, une déglobalisation (2009), un premier quinquennal (2010-2014) et un deuxième en cours (2015-2019).

Du point de vue de notre positionnement et avec l'expérience tirée de la généralisation de la politique en 2009 (entraînant beaucoup d'abus et d'incohérence, dans les choix des projets¹²), il est nécessaire alors de s'interroger sur les modalités de la territorialisation de cette politique à l'échelon local et de voir son impact sur la transformation de l'action publique et les territoires.

Dès lors nos questions subsidiaires sont :

1) *Comment se caractérisent les nouveaux processus et programmes de développement de cette politique ?*

2) *Comment les acteurs s'approprient et instrumentalisent-ils cette politique publique par le biais des PPDRI ?*

3) *Quelles sont leurs stratégies d'organisations autour des projets dans les processus de construction territoriale ?*

La PRR engage à travers les PPDRI beaucoup de changements et d'efforts, mais de notre point de vue ça reste des changements « Top down » qui viennent d'en haut, cela crée des soucis pour le chercheur. *Est ce que tous ces efforts et cet argent dépensé par l'Etat va avoir un effet ou un impact durable ? La population peut-elle prendre en charge les actions développées après retrait de l'Etat ?*

A l'issue de notre problématique et questionnement, notre hypothèse de recherche est formulée comme suit :

Hypothèse : *Pour amorcer un développement territorial et permettre la construction des ressources territoriales en Algérie, les programmes de développement rural doivent se différencier du schéma central et émerger des acteurs locaux.*

À cet effet, plusieurs sous- hypothèses viennent appuyer notre démonstration :

H1) Les PPDRI ne sont pas durables et ne seront pas en mesure d'apporter une réponse radicale aux contraintes auxquelles est confronté le monde rural.

H2) L'action territoriale et la révélation des ressources potentielles territoriales ne peuvent se faire qu'avec l'implication des initiatives des acteurs locaux.

H3) La politique perd de son efficacité par les acteurs locaux. Le schéma descendant doit être amélioré par des initiatives locales.

Partant de cette hypothèse principale, et sous-hypothèses, notre problématique s'engage entre deux modèles d'action ne possédant pas les mêmes caractéristiques, développement territorial et développement rural.

¹²Les besoins formulés, dépassent de très loin les prévisions, seulement le tiers de ces besoins ont été couverts l'administration locale a ainsi perdu de sa crédibilité auprès des collectivités locales et la population.

Le but recherché par l'étude de cette hypothèse est double il va nous permettre d'étudier deux axes de recherche. Le premier c'est de caractériser les projets de proximité développement rural, d'étudier leurs dispositifs et d'en évaluer leur impact afin de voir si l'investissement fait à travers ces projets représente ou pas une opportunité qui va permettre de répondre radicalement aux contraintes auxquelles est confronté le monde rural.

Concernant ce point, il y a lieu de préciser que le développement rural n'est pas seulement les actions contenues dans les PPDRI. C'est un processus qui embrasse plusieurs secteurs et directions de développement. Mais étant donnée la difficulté d'accéder aux sources d'information nous nous sommes intéressés qu'à l'évaluation des actions véhiculées par les PPDRI. Pour complément d'information nous nous y consacrerons à l'avenir dans d'autres recherches et préoccupations.

L'étude du deuxième axe va nous permettre d'une part d'aller au delà de cette analyse, mettre en exergue l'efficacité ou l'échec de cette politique et d'autre part de caractériser le type de développement induit. L'étude de cet axe va nous permettre aussi de démontrer que le développement territorial doit se situer dans une approche dite « Bottom up » qui viendrait du terrain du vécu et principalement des initiatives des acteurs locaux.

Nous supposons ainsi que la territorialisation n'est pas seulement un changement d'échelle de l'intervention publique (Berriet-Sollic, Déprés et Trouvé, 2008). Elle implique également un changement de règles dans la gestion et la définition d'un nouveau domaine d'action publique, aussi bien dans l'appréciation du phénomène de développement, que dans l'orientation des politiques publiques.

Dés lors ce qui nous importe c'est de soutenir le développement des territoires en capitalisant l'existant et en renforçant les leviers de développement qui ont fait leurs preuves en les amplifiant, pour que les territoires ruraux émergent et créent une identité. Ils ont besoin, d'une part de valoriser leur potentiel qui est le développement d'activité de proximité par une valorisation des productions locales et savoir-faire et d'autre part de favoriser la démocratie participative avec, les habitants, les élus les associations et les acteurs publics.

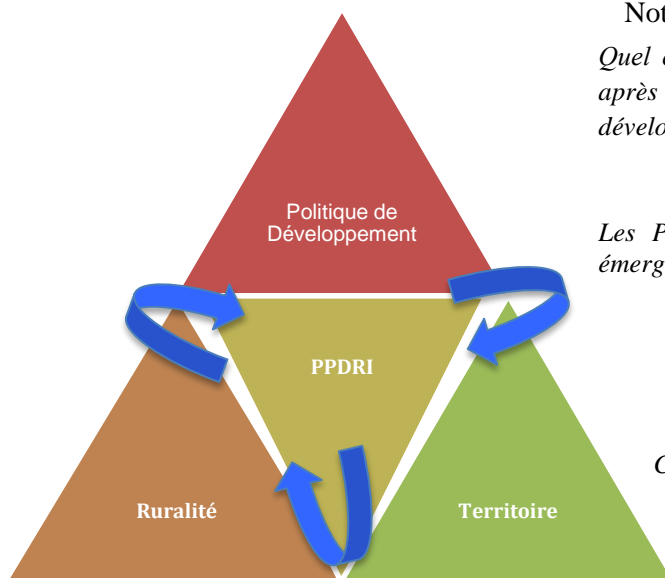
Il n'y a pas que l'agriculture productiviste en Algérie, dans les territoires ruraux on peut produire des biens de qualité et offrir des services spécifiques (des produits spécifiques avec identité territoriale tels que huile d'olive, figues séchées, le tourisme rural, l'artisanat ..etc.). Il faut basculer dans les paniers de biens et aller par la suite à l'innovation sociale, soit ce que Bernard Pecqueur appelle le « Tournant territorial ». Il s'agit d'une valorisation des ressources spécifiques de qualité spécifiée, vendus à prix élevés, pour échapper ainsi à la

concurrence. C'est cette qualité territorialisée qui permet aux produits issus de ces territoires de se différencier du marché standard, donc de s'affranchir de la concurrence et demeurer économiquement viables dans leur espace d'origine.

3.2- La démarche méthodologique

L'intérêt de cette recherche est donc d'ordre à la fois théorique, méthodologique et empirique. D'un point de vue théorique, elle s'inscrit dans une perspective d'économie territoriale et politique de développement. Nous proposons, alors de construire un cadre de réflexion s'articulant autour du territoire, de la ruralité et des politiques de développement comme présenté sur la figure 2.

Figure 2: Les concepts mobilisés dans la thèse



(Source : construit par l'auteure)

Notre question centrale :

Quel est l'impact des politiques de développement rural après appropriation des concepts et approches de développement territorial ?

Les PPDR quelle contribution au développement et émergence des territoires ?

Comment ces concepts sont mobilisés ?

Enfin d'un point de vue empirique, notre travail entend proposer une vision sur les perspectives de développement territorial en Algérie. Ce point est alimenté et mis en perspective par des enquêtes de terrain et entretiens portant spécifiquement sur une analyse des dispositifs de mise en œuvre ainsi que celle de l'organisation de la sphère d'acteurs (publics et privés) autour des PPDR.

À cet effet, nous avons souhaité mener dans l'approche méthodologique de notre étude une approche prospective et inductive avec une diversification et combinaisons de plusieurs outils. En effet les différentes approches disciplinaires et théoriques retenues incitent à recourir et à articuler un large panel de méthodes et de dispositifs.

Pour faire une analyse cohérente des politiques et de leurs dispositifs, nous avons jugé utile de scinder notre méthodologie en trois étapes, afin de recueillir le maximum d'information et de structurer une typologie qui nous servira de base pour orienter notre choix sur des critères de différenciations qui nous permettront à cet effet de choisir un échantillonnage représentatif.

➤ **Première étape**

La première a consisté en un travail de prospection pour constituer d'une part le cadre théorique mobilisé pour cette analyse et d'autre part pour déterminer le contexte d'évolution des politiques ainsi que le cadre global d'identification des projets. Ainsi dans un premier temps, nous avons effectué une analyse textuelle du contenu des politiques (lois, circulaires, ordonnances et décrets) ainsi qu'une analyse diachronique des évolutions des politiques dans le temps. Dans une seconde phase, une approche analytique multi-scalaires des bases de données et documents pragmatiques (fiches de projet, rapport, bilan de réalisation..), par grilles d'interprétation nous a permis d'établir une caractérisation des projets par thématique au niveau régional¹³. Cette caractérisation de projet servira de base pour le choix d'un échantillon représentatif pour les étapes suivantes.

➤ **Deuxième étape :**

A l'issue de la première étape, pour avoir une certaine représentativité territoriale pour notre échantillon, nous avons procédé à un croisement entre certains critères (degré de ruralité des communes, répartition spatiale des projets, les montants et concentration des projets)¹⁴. Ces critères ont été choisis non selon une logique comparative toutefois complémentaire pour diversifier l'échantillonnage pour qu'il soit le plus représentatif possible.

Ce dernier représente 20 % du nombre des communes et 30% des projets lancés. Au total, 14 communes et 75 projets ont fait l'objet d'une analyse et investigation entre mars 2013 et mai 2014. Afin de disposer d'une vision la plus complète possible, nous avons réalisé d'une part des enquêtes¹⁵ dans des contextes socio-spatiaux distincts mobilisant différentes échelles d'analyse, et ce, dans différents contextes. Des guides d'entretiens semi directifs et

¹³ Nous avons pris la taille et la superficie moyenne des communes, le nombre des projets et leurs répartition du point de vue géographique (zones de montagne, zone de plaine et zones littorales), la thématique prioritaire traité, dans le but de pouvoir faire une photographie de la projectivité des territoires.

¹⁴ Les critères de choix des communes échantillonnées consistent : i) Là où l'emprise de terrorisme était le plus important (l'objectif : récupérer les territoires et créer une activité et désenclaver, limiter les dégâts du terrorisme et gagner le maximum de population chassée de leur territoire) ; ii) Répartition des montants et des projets par commune ; iii) Priorité aux Communes marginales économiquement et limitrophes : communes du Sud ,Sud Est et Nord de Tizi-Ouzou (Ifferhounen, Illilten, Draa El Mizan, Tizirt, Azeffoun).

¹⁵ Nous avons deux types d'enquêtes une administrative et une de terrain, la première pour déterminer et connaître l'objectif de l'État et la deuxième pour vérifier les réalisations sur terrain et recueillir les avis des bénéficiaires et de la population.

enquêtes, ont donc été élaborés et adaptés à chaque type d'acteur (gestionnaires régionaux, locaux, collectivités locales et populations), afin de recueillir des données, qualitatives et quantitatives. Les principaux points abordés dans les guides d'entretiens, s'articulaient autour de l'analyse du processus d'accompagnement des projets, de l'intervention des acteurs et de leur degré de participation, ainsi que les perspectives en terme de développement territorial.

➤ **Troisième étape**

À l'issue de l'étape précédente, l'analyse des résultats prend enfin place et requière à l'amont une mise en forme statistique et cartographique. À cet effet toutes les enquêtes ont été saisies et traitées à l'aide du logiciel Sphinx, les entretiens ont ensuite été intégralement retranscrits en un corpus textuel et analysé avec le logiciel Nvivo à partir de mots clés, PPDRI, politique, territoire et action collective. Pour plus de représentativité nous avons utilisé aussi le logiciel Arc Gis pour établir des cartes matérialisant concrètement les territoires et projets étudiés. En effet la formalisation de certains résultats conçus de notre analyse a donné lieu à des cartes thématiques.

Par ailleurs, pour comprendre le processus institutionnel et caractériser la politique nous avons utilisé une grille issue de notre cadre théorique comme explicité précédemment. Ce travail sur soixante dix (70) projets nous a permis de compléter nos informations et éventuellement de les vérifier. Il représente le principal moyen de définir les types de représentation des dispositifs et processus mis en œuvre sur terrain, les moyens et ressources mobilisés ainsi que les acteurs impliqués et leur organisation. L'étude de l'organisation des acteurs locaux apparaît ainsi à la fois comme un but en soi lié au souci à priori de comprendre comment sont organisés les acteurs, et à posteriori en vue d'améliorer la démocratie participative, comme moyen pour adapter et optimiser les politiques et mettre les jalons de base pour un développement territorial.

A l'issue de l'étude et de l'analyse de cette dernière phase, on pourra comprendre comment cette politique a été mise en œuvre et décliner ainsi d'une part la stratégie utilisée, les acteurs impliqués, les projets mis en œuvre, les ressources mobilisées et les coordinations des acteurs qui existent. Et d'autre part, les caractéristiques des projets, les forces et enfin les faiblesses. C'est à dire l'échantillon doit être orienté vers l'évaluation de la capacité de la politique à accompagner ce processus, de contribuer à la révélation de ressource spécifique au territoire, et la mise en place du système de gouvernance des acteurs susceptibles d'accompagner le développement et la valorisation de ces ressources spécifiques.

3.3- Organisation de la thèse

L'ensemble des questionnements et les résultats de cette recherche seront présentés en deux parties comme présenté sur la figure 3, bien corrélées avec une organisation qui s'appuie sur une alternance théorie/terrain dans le but de maintenir un même niveau de connaissances et d'expériences .

La première partie visera tout d'abord à donner un cadre général à la réflexion, et dans cet objectif, les fondements théoriques seront présentés en mobilisant les principaux débats au sein des réflexions en rendant compte des évolutions des différents concepts ainsi que leur éventuelle articulation dans un champ théorique pluridisciplinaire. Il s'agit donc, d'énoncer et d'éclaircir d'une part les différentes notions mobilisées dans cette thèse, mais également de présenter comment s'est opérée leur évolution dans les différents contextes. Pour cela trois chapitres seront mobilisés pour poser le cadre de la recherche et avancer un positionnement personnel.

Dans le premier chapitre, il s'agit d'une relecture par approche croisée de plusieurs disciplines, du concept ruralité en effectuant un retour historique sur son émergence et ses évolutions. A cet effet, nous nous appuierons sur les différentes typologies des espaces ruraux algériens pour décrire leur transformation dans un contexte historique et théorique, tout en mettant en avant leurs enjeux et atouts selon leur nouvelle structuration et évolution de « l'espace rural » au « territoire rural » plaçant ainsi l'espace rural méditerranéen au cœur des politiques de développement à venir.

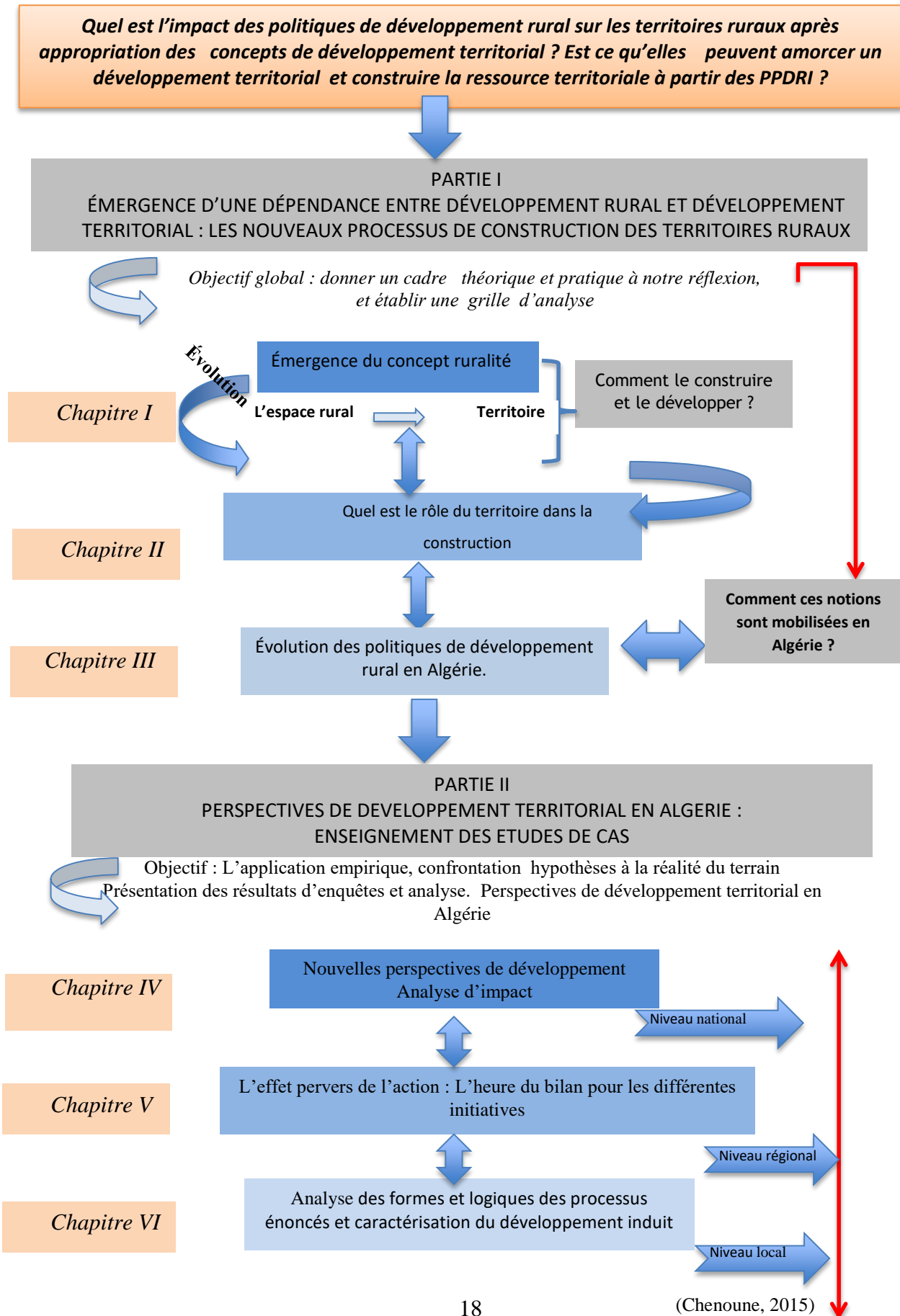
Dans le chapitre II, nous étudierons et étalerons le concept de développement en s'appuyant sur le rôle clé du territoire dans la construction et émergences des territoires ruraux.

Ce dernier champ d'interrogation fera l'objet de notre chapitre III et portera sur le sens à donner aux politiques publiques dans un contexte de transition.

La seconde partie concernera l'application empirique de ce travail de recherche, donc il s'attachera à confronter nos hypothèses à la réalité du terrain. Le Chapitre IV portera sur les nouvelles perspectives de développement. Cette première vision de la problématique sera complétée, dans un second temps, par une déclinaison plus précise sur notre étude de cas (chapitre V). Ce chapitre permettra de caractériser les projets lancés et d'évaluer leur impact à plusieurs niveaux. Au delà de cette évaluation nous présenterons une analyse du dispositif et du développement induit à partir de plusieurs processus (chapitre VI).

La conclusion générale reprend les idées transversales de cette recherche, ce qui amène à se prononcer sur ses apports et sur les nouvelles questions suscitées par l'analyse.

Figure 3: présentation synthétique du cheminement de la thèse



**PARTIE I : ÉMERGENCE D'UNE DÉPENDANCE ENTRE
DÉVELOPPEMENT RURAL ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL : LES NOUVEAUX PROCESSUS DE
CONSTRUCTION DES TERRITOIRES RURAUX**

INTRODUCTION PARTIE I

Cette première partie a pour objectif global de donner un cadre théorique et pratique à notre réflexion, en rendant compte des évolutions des différents concepts ainsi que leur éventuelle articulation dans un champ théorique pluridisciplinaire, de la géographie, à l'économie rurale et territoriale, des sciences politiques à la sociologie et vice versa. En effet, étudier actuellement les territoires ruraux, leur développement par des politiques publiques, exige de réétudier des concepts courants, c'est-à-dire considérer profondément leur signification, parfois omise d'autant plus que ces différentes approches ont nettement évolué au cours des dernières années.

Nous allons de ce fait étudier, de manière narrative et chronologique, les évolutions des territoires ruraux, des politiques publiques et des différents concepts. La tâche que nous nous donnons dans cette première partie est de montrer la place accordée aux concepts de territoire et territorialité dans le processus de construction des territoires ruraux. Nous présenterons d'abord un cadre global pour la recherche en mobilisant les principaux débats au sein des réflexions en interrogeant leur articulation pouvant ainsi conduire à un rapprochement entre leurs problématiques et à une éventuelle émergence d'une dépendance pour une construction des territoires.

Notre objectif est donc d'énoncer et d'éclaircir d'une part les différentes notions mobilisées dans cette thèse, mais également de présenter comment s'est opérée leur évolution dans les différents contextes. D'autre part, il s'agit d'identifier et de mobiliser les cadres théoriques permettant d'établir notre grille d'analyse. Pour cela trois chapitres seront mobilisés pour poser le cadre de la recherche et avancer un positionnement personnel.

Nous présenterons dans le premier chapitre une relecture de l'émergence du concept ruralité en effectuant un retour historique sur son émergence et ses évolutions plus précisément en Algérie. Par ailleurs, nous présenterons ses principaux enjeux en mettant en avant sa distinction et l'évolution de « l'espace rural » au « territoire rural ».

Incontestablement, cette distinction nous amène à nous pencher dans le chapitre II, sur cette évolution mais surtout de la complexité de sa construction et développement, et de la diversité des situations, qu'à chacune correspond.

À cet effet nous étudierons et étalerons le concept de développement tout en mettant en avant le rôle clé du territoire dans la construction et l'émergence des territoires ruraux. Dans ce contexte théorique nous réaliserons un effort de définition des principaux concepts le

composant. Cette étape nous amènera à identifier et à définir les termes clés sur lesquels repose le modèle développement territorial par la valorisation de ressources. *Comment alors ces notions sont mobilisées en Algérie ? Qu'en est-il de leur avenir et applicabilité en Algérie ?*

Ce dernier champ d'interrogation fera l'objet de notre chapitre III et portera sur le sens à donner aux politiques publiques dans un contexte de transition. Nous présenterons de façon chronologique l'évolution des politiques de développement rural en Algérie. Par ailleurs, ce chapitre intègre les éléments avancés précédemment et propose de considérer comment ces notions ainsi énoncées et expliquées donnent des clefs de lecture pour comprendre les nouvelles trajectoires de développement par construction et valorisation de ressources.

**CHAPITRE I : ÉVOLUTION DES ESPACES RURAUX : DE
L'ESPACE RURAL AUX TERRITOIRES
RURAUX**

Introduction chapitre I

Cette section sera tout d'abord consacrée à la présentation des différentes définitions de l'espace rural existant dans la littérature, plus particulièrement économique. Il s'agit alors d'identifier les caractéristiques économiques de cet espace qui permettent de le qualifier de rural. En dépit de son apparente simplicité, le terme rural, renvoie à plusieurs niveaux de la réalité sociale et spatiale que l'on doit clarifier pour sortir du sens commun, et qui nécessite l'approche croisée de plusieurs disciplines. Définir ce concept apparaît comme une nécessité, pas seulement pour l'intérêt intellectuel que l'exercice recouvre, mais aussi parce que de leur précision peuvent dépendre, outre la pertinence d'une théorie scientifique, des choix politiques fondamentaux pour l'ensemble d'un pays, notamment en matière de développement économique, social des territoires ruraux.

Plusieurs travaux de recherche sur les zones rurales, notamment ceux de (Campagne, 1991, 2000 ; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Campagne et Pecqueur B. (eds), 2012) ont permis de décrire et de définir les différentes évolutions de ces espaces et de leur population dans le temps. A cet effet, nous nous appuyerons sur les territoires ruraux algériens pour décrire leur évolution dans un contexte historique et théorique. Nous présenterons par ailleurs, les différentes typologies de ces espaces tout mettant en exergue leurs enjeux et atouts selon leur nouvelle structuration et évolution de l'espace rural au territoire rural.

1)- Les territoires ruraux au centre des préoccupations

Comment définir l'espace rural et la population qui l'occupe ?

La définition du rural a toujours posé question aux chercheurs, c'est un exercice complexe qui fait l'objet, au sein de la littérature, de nombreuses controverses. Depuis plus d'un demi siècle la question rurale se pose avec insistance particulière. Les définitions du terme « rural » varient énormément selon les époques, et selon les pays. Le sens du mot rural ne cesse d'évoluer dans le temps. Etymologiquement le terme rural vient du latin « ruralis » qui désigne la campagne. C'est un terme à rhotacisme du radical, c'est à dire avec évolution phonétique très fréquente en latin.

Chercher à définir le rural dans une approche comparée est loin d'être une nouveauté, en particulier en géographie. D'ailleurs, cette discipline a posé depuis fort longtemps les bases d'une réflexion critique sur la mesure du fait rural autour des questions des faibles densités (Béteille, 1981) des systèmes agricoles et agraires (Bedrani, 2001 ; Bourenane, 1991 ; Talahite et Hammadache, 2010) de la diversification des économies rurales et des sociétés rurales (Lafond et Mathieu, 2003 ; Mathieu, 1990, 2006 ; Mathieu et al., 1997).

Depuis plus de 50 ans, les chercheurs en sciences sociales se sont attachés à définir le rural comme un objet statistique à part entière. Ils ont défini des séries de catégories distinctes d'espaces en fonction de leurs orientations économiques (rural agricole, rural industriel, etc.), de leurs liens avec les espaces urbains (rural périurbain, rural multi polarisé, etc. (Chevalier et al., 2010) ou encore de leurs caractéristiques sociodémographiques (rural attractif, rural en voie de désertification ..Etc.). Se heurtant ainsi à un problème épistémologique important, celui de la recherche d'une définition se voulant universelle du rural, ils ont alors plus souvent décrit les espaces ruraux qu'ils ne les ont réellement définis (Aubert, Guérin et Perrier-Cornet, 2001 ; Aubert et Schmitt, 2008 ; Chevalier et al., 2009, 2010) .

Globalement, le rural désigne l'ensemble des espaces où prédominent les activités agricoles et rurales, par opposition aux espaces urbanisés, tels que les villes, agglomérations, zones industrielles. Cependant le degré de « ruralité » était dû à la présence plus ou moins importante de l'activité agricole ou d'élevage. Mais on trouvait aussi des espaces qualifiés de « ruraux » dont l'activité agricole ou d'élevage était largement minoritaire. (Pecqueur et Campagne ,2013).

Le rural est donc un espace non homogène, complexe et protéiforme (Depraz, 2009). Néanmoins les territoires ruraux présentent des caractéristiques communes qu'on peut

mobiliser pour les définir et les caractériser telles que leurs caractéristiques démographiques, ou encore leurs place dans l'armature urbaine.

1.1- Evolution du Concept rural et de la ruralité

Comment penser le rural aujourd'hui et comment peut-il être conceptuel ?

Selon (Bricault, 2012), il n'y a pas un concept de rural, mais une diversité de façon de le construire qui renvoie à autant de manières de questionner l'hétérogénéité de l'espace. Pendant longtemps, la distinction entre villes et campagnes a donné au concept de rural un caractère purement géographique. Les constructions mentales des formes de vie sociale associées à la campagne étaient liées au travail agricole, à la paysannerie et aux sociétés paysannes.

Du point de vue économique le même auteur identifie le « rural » sous différentes approches : spatiale, territoriale et constructiviste. Nous commencerons par définir chacune d'entre elles en expliquant comment elle contribue à la construction d'une connaissance autour de l'espace rural. Tout d'abord, pour l'approche spatiale, le rural est en perspective avec l'urbain c'est à dire une moins forte densité et activité que dans l'urbain. Cette approche offre des éléments de définition du rural, qui est privilégiée par plusieurs pays et instituts d'études statistiques, cependant, elle ne permet pas d'en appréhender l'ensemble des caractéristiques.

Contrairement à cette dernière, la deuxième approche introduit la notion de territoire dans l'analyse de l'espace rural. Cette conception territoriale nécessite d'avoir une double vision du rural. Primo c'est un espace présentant un certain nombre de caractéristiques qui le distinguent de l'urbain. Secundo, il est constitué d'un ensemble de territoires dont il faudra mettre en évidence les spécificités et les prendre en compte dans l'analyse. Cette approche postule l'existence des interactions entre les performances des entreprises et la structure de la société locale.

Enfin, pour la dernière approche constructiviste les catégories spatiales sont analysées comme des représentations sociales. Cela signifie que les différentes catégories identifiées, les visions de l'espace rural, sont liées aux perceptions qu'a la société du rural. Ainsi selon (Blanc, 1997) les perceptions positives de la vie en espace rural ont tendance à masquer les difficultés au sein de cet espace.

In fine, ces trois approches sur le « rural » nous permettent de mieux comprendre cette conception spatiale pertinente, en soulignant deux points essentiels, le premier postule

qu'on ne peut envisager le rural sans faire référence à l'urbain. Ensuite, cet espace développe ses logiques propres, qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Nonobstant d'autres auteurs, notamment (Blanc, 1997 ; Loubet, Dissart et Lallau, 2011) observent que le concept rural pose une problématique plus alambiquée de la limite entre espace rural et espace urbain. Pour l'auteur le rural se définit à la fois par contraste par rapport aux espaces sauvages et par rapport aux espaces urbains. Il considère que par rapport aux espaces sauvages, l'espace rural est un espace géré par l'homme de manière relativement intensive.

Il y a eu donc beaucoup de débat récurrent sur la notion de rural indissociable de celle d'urbain, beaucoup de chercheurs se sont attelés à étudier cette notion. Nous nous sommes appuyés sur les travaux de plusieurs chercheurs de différentes disciplines , notamment des géographes, sociologues et économistes et on peut citer à cet effet (Calame, 2009 ; Kayser 1989, 2000 ; Aubert et Schmitt, 2008 ; Vernières, 2009 ..etc.).

Comment caractériser l'espace rural par rapport à l'espace urbain ? Pourquoi le définir ?

La définition du concept rural nous a paru centrale, pour pouvoir introduire le concept de développement rural et développement territorial. Cependant sa définition ne peut pas être universelle. Par contre, chaque pays a, de fait, une définition en particulier statistique du « rural » qu'elle applique aux espaces et aux sociétés concernées.

Pour éclairer le débat nous avons mobilisé plusieurs théories, pour mettre en exergue l'évolution des différentes définitions et différents modèles des relations villes-campagnes qui ont été successivement mis en avant depuis les années cinquante , tout en essayant de confronter cela aux évolutions de la ruralité et à la réalité algérienne.

L'émergence du concept rural et ses assises remontent à plus d'un demi siècle, elle s'est faite par phases successives où la question rurale s'est posée avec une insistance particulière. Sur cette question rurale deux idées diamétralement opposées sont véhiculées: un inévitable déclin et une surprenante renaissance (Mathieu, 1990 ; Kayser, 1989 ; Kayser, 2000). Dans les milieux scientifiques, la littérature récente montre que là encore que ces deux visions coexistent que nous allons essayer de restituer historiquement.

1.2- La décadence rurale et ses conséquences sur la paysannerie

1.2.1- Décadence rurale

Les années cinquante ont été marquées par le concept classique du rapport ville-campagne, une définition distincte et dichotomique contient déjà l'opposition des deux notions. La campagne se définit par l'activité agricole et par la paysannerie qui met en valeur et exploite ces ressources naturelles. Inversement, la ville est un milieu technique, qui échappe de ce fait à la nature. La fin de l'intérêt porté aux campagnes les années soixante, donne lieu à un nouveau modèle fondé sur la population et la société.

Cette question des rapports entre villes et campagnes qui a alimenté, dans le passé, d'intenses débats, apparaît singulièrement complexe au Maghreb notamment en Algérie, du fait de l'ambiguïté du phénomène urbain dans des sociétés longtemps restées essentiellement rurales (Guillermou, 1999).

Toute l'histoire algérienne retentit des débats entre l'affrontement villes et campagnes, l'urbanisation effrénée que connaît le pays, accentuant ainsi la médiocrité de l'espace rural et créant ainsi de nouvelles ruralités. La ruralité est présentée en Algérie comme « l'univers des paysans », cependant ces territoires restent des espaces de vie trop peu analysés, la primauté des recherches est donnée à l'urbain. Ceci est un peu paradoxal car l'Algérie demeure un pays profondément marqué par le fait rural.

À l'instar d'autres pays, l'Algérie a adopté une définition de la ruralité fondée sur ce concept, donc une distinction entre les espaces à dominante rurale et à dominante urbaine. En effet Le législateur algérien n'a pas encore donné de définition de l'espace rural. Les pouvoirs publics s'orientent vers une définition statistique du « rural » par référence à la ville. Donc l'espace rural serait défini de manière négative : est rural tout ce qui n'est pas urbain. C'est ainsi que la ville est définie comme tout territoire comptant au moins 5000 habitants. On entend alors par commune rurale, une commune dont le taux d'urbanisation est inférieur à 50% ; et une densité moyenne inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient (Nord, Hauts plateaux, Sud).

En termes d'espaces et de sécurité on relève que 979 communes, sur les 1541 que compte le pays, sont considérées comme totalement rurales, marquées d'un contraste affirmé, des disparités émanant de l'histoire et qui demeurent toujours "fonctionnelles", entre l'espace urbain et l'espace rural.

Selon (Cherrad, 1987), ce contraste est criant entre une Algérie dynamique qui se développe, s'industrialise, s'urbanise et des ensembles relégués au second ordre et visiblement condamnés à l'atonie (Messaoudi, 2008).

À cet effet, l'Algérie offre un exemple particulièrement intéressant, de par la spécificité de son histoire, la diversité des typologies rurales¹⁶(Côte, 1996) , et bouleversement qui ont enregistré des transformations sociales et économiques sur la société rurale en particulier la « paysannerie ». La colonisation française (1830-1962) va provoquer de graves bouleversements écologiques et socioéconomiques, remettant en cause les équilibres traditionnels dans les campagnes algériennes.

Ces campagnes en crise ont été marquées en particulier par la colonisation agraire. L'analyse historique nous permet d'admettre aujourd'hui que la crise de l'agriculture algérienne est en grande partie liée à l'absence d'une forte assise paysanne, qui n'était pas totalement absente. La colonisation a provoqué son amenuisement en privant les paysans de leurs plaines,(Côte, 1999) ainsi s'accomplit un décalage des principales composantes de l'agriculture algérienne ,la terre et les paysans.

1.2.2- Décomposition de la paysannerie algérienne et des structures rurales

Plusieurs travaux de recherche ont pris de front le problème de la « paysannerie », et de la « ruralité » ,s'agissant de sociologues et historiens (Julien et Ageron, 1964;Bourdieu, 1958 ; Côte, 1996 ; Côte et Cherrad S.E (s/dir), 1999) , même économistes (Bedrani, 1987 ; Camacho, s. d. ; Djenane, 1997, 2012a) ainsi que les centres de recherche tel que le CRASC (Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle). Notre propos ici n'est pas de présenter de manière exhaustive ces travaux et la manière dont les chercheurs ont abordé les questions des thématiques dans l'espace rural. Notre objectif est de présenter de manière succincte les principaux apports de différents travaux relevant les réflexions sur le thème abordé entre autre la « paysannerie ».

Ainsi, à la fin des années 1950, le processus de dépaysonisation est si avancé qu'une majorité de la population agricole est constituée de salariés, semi-prolétaires et/ou khammès.

¹⁶ Nous citerons à cet effet à titre d'exemple quelques typologies décrites : tel que les montagnes de Kabylie martelée par les contractions de l'agriculture et écartelée par une émigration ténue, les campagnes agricoles des hautes plaines, remodelé par la révolution agraire induisant de ce fait une campagne bousculée et une ruralité fragilisée. Les campagnes réappropriées des maraîchers du Sud sétifois, dont l'économie repose sur "l'hydraulique paysanne" qui a été longtemps le fondement de la dynamique rurale. La quatrième typologie expose les campagnes socialisées, À travers la plaine de la Bounamoussa (Annaba) ainsi que les campagnes périurbaines des franges du Grand Alger.

L'instauration de l'autogestion agricole au lendemain de l'indépendance ne peut être ainsi interprétée comme un accident historique ou un choix politique prémédité car les conditions sociales d'une redistribution des terres à une paysannerie constituée et organisée n'étaient objectivement pas réunies (Bessaoud, 2013).

Il n'en demeure pas moins que les conséquences de ces bouleversements sont à l'origine des destructions des bases économiques des anciennes sociétés rurales par l'abandon des cultures, et l'exténuement de leurs traditions culturelles par la rupture avec la condition paysanne.

Ceci induit de graves déformations au sein du procès de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités et l'émergence d'une paysannerie fortement contrariée par les conquêtes, l'instabilité et la colonisation croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exiguïté (Omari, Moisseron et Alpha, 2012).

Comme nous l'ont si bien retracé (Bourdieu et Sayad, 1964) dans leur ouvrage intitulé 'Déracinement', «(..), de tous les bouleversements que la société rurale Algérienne a subis () ceux qui ont été déterminés par les regroupements de populations sont, sans aucun doute, les plus profonds et les plus chargés de conséquences à long terme (...). La guerre et particulièrement les regroupements n'ont fait qu'accélérer la paupérisation des masses rurales et ont accéléré la prolétariat ».

La question de la paysannerie algérienne et des structures rurales traditionnelles ont connu différentes approches (Bessaoud, 2013), leur processus de décomposition est lié à deux périodes. La première est celle de la colonisation qui inaugure l'émergence d'un prolétariat agricole issu du processus d'expropriation foncière des communautés rurales. La seconde est celle de l'indépendance marquée, d'une part, par des réformes agraires (autogestion de 1963 et révolution agraire de 1971), puis des réformes agricoles libérales (de 1983 à 2010) que nous détaillerons dans la section subséquente.

Nous citerons quelques approches parmi les plus répandues, citées notamment dans les travaux du professeur Djenane (Djenane, 2011 et Djenane, 2012a). La petite paysannerie telle que définit par (Benachenhou, 1978; Camacho, s. d.) est une catégorie sociale issue du développement des rapports de production capitalistes qui ont connu trois principales phases d'évolution. La première située entre l'année 1830 et 1870 relative à l'accumulation primitive du capital dans le secteur agricole, est celle de la dissolution des anciennes formes d'organisation sociale et la formation du secteur agricole colonial et l'expropriation massive de la paysannerie algérienne qui a perdu 365 000 hectares.

La deuxième va de l'année 1870 à l'année 1930, concerne la prospérité du capitalisme agraire colonial et la paupérisation d'une grande partie de la paysannerie. En effet les autochtones ont dû vendre 1 658 000 ha entre 1877 à 1934, aux colons (Calvelli, 1935). La troisième et dernière phase (1930-1962) est celle de la crise du capitalisme agraire algérien et prolétarianisation des fellahs, l'économie capitaliste a détruit la société agraire traditionnelle.

On peut constater que ces phases, en particulier la dernière, ont conduit à l'appauvrissement de la paysannerie qui constitue un prolétariat nombreux, à l'exode rural et à l'émigration. Selon le professeur Djenane (op cité) trois définitions sont identifiées pour la petite paysannerie algérienne durant la période coloniale. La première est celle qui oppose le secteur agricole colonial, moderne, au secteur musulman, traditionnel composé en majorité de petits paysans. La deuxième est celle qui établit l'équivalence entre le prolétariat agricole et la petite paysannerie, en fait l'un est dans l'autre. La troisième est celle qui considère le petit paysan comme étant un propriétaire terrien, en fait l'exploitant agricole qui possède moins de 10 ha, voire parfois moins de 20 ha. Ce sort a été réservé à la paysannerie algérienne de façon générale et à la petite paysannerie en particulier durant la période postcoloniale.

En essayant de résumer ce qui précède, il ressort donc que, la petite paysannerie renferme au moins deux couches, il y a ceux qui ne « possèdent pas assez de terre » et ceux qui « ne possèdent pas du tout de terre » et constituent ensemble « un immense prolétariat agricole ».

Par ailleurs, il y a lieu de mettre en exergue que la petite paysannerie ayant fortement été éprouvée par la crise politique et sociale des années quarante et cinquante et par la crise multidimensionnelle des années quatre vingt dix sans précédent depuis l'accès du pays à son indépendance nationale. Dans les deux situations, les pouvoirs publics ont instauré des instruments de régulation de la crise à même d'atténuer ses effets en tentant enfin d'intégrer et de contrôler la petite paysannerie, pourtant auparavant considérée comme marginale donc sans influence sur l'équilibre des forces en présence au sein de la société algérienne (Djenane, 2012a).

Durant la période d'indépendance nationale la paysannerie algérienne et les structures sociales héritées de la période précédente n'ont pu résister aux différentes crises (politique, sociale et économique) qu'a connu le pays durant plusieurs décennies. L'effondrement des cours du pétrole, les années quatre vingt et la mise en oeuvre d'un plan d'ajustement structurel ont profondément remis en question les stratégies publiques des années 1960-70,

ou celles déployées par les familles paysannes ou les collectifs des anciens domaines agricoles publics (Bessaoud, 2013).

Par ailleurs, nous citerons à titre d'exemple une action qui a foncièrement marqué l'évolution de zones rurales et la population rurale algérienne. Il s'agit de la « révolution agraire » en 1972 qui a consisté en la limitation de la propriété foncière et dans la distribution des terres récupérées aux paysans sans terre et petits paysans. Elle a été faite à la hâte et, de façon générale, sans la participation active et organisée de ceux qui devaient en bénéficier. Sur le plan politique, la paysannerie n'a jamais réussi à constituer une force « pour soi » capable d'influencer efficacement les politiques économiques et sociales du pays (Bedrani, 1987). Sur le plan social, le paysan défavorisé se voit enfin améliorer ses conditions de vie par réalisation d'équipements sociaux (villages agricoles, routes, électrification, adduction en eau potable, centres de santé, écoles, ...), si bien que quelques années plus tard, bien des sociologues observant une rapide mutation de l'espace et du mode de vie rural pouvaient bien relever une rurbanisation des campagnes algériennes (Djenane, 2011).

En perspective à ce que nous venons d'énoncer et pour conclure cette section, nous pourrions avancer qu'à partir du début des années quatre-vingt-dix, les germes d'une abolition progressive entre la ville et la campagne commençaient à apparaître et ne resteront pas sans effet sur la suite des événements qu'allaient connaître l'Algérie en général et les territoires ruraux en particulier.

Pour notre part, les discours sur le rural et la ruralité s'appuient selon Blanc, (1997) sur des références au passé, leur construction revêt une dimension politique. Pour cette double raison, les représentations du rural portent la marque de l'histoire et des institutions des lieux où elles s'élaborent. C'est pourquoi, malgré la difficulté de la situation pour décrire et définir la ruralité, nous avons essayé de caractériser dans cette section la ruralité des campagnes algériennes historiquement, influencé par plusieurs facteurs :

- ⇒ Un enchaînement historique datant de la période coloniale qui a sévèrement affecté les campagnes algériennes et détruit les assises de base de la paysannerie.
- ⇒ Les crises multidimensionnelles qu'a connues le pays depuis son indépendance.
- ⇒ Et enfin l'action publique qui est restée longtemps centralisée¹⁷ et contrariait le développement du secteur privé agricole et commercial (Bessaoud, 2013).

¹⁷ Les Politiques centralisées et descendantes, sont redistributives et égalisatrices, elles ne ont pas adaptées à la conception de l'espace et de la croissance régionale qui y prévaut la variété des situations locales et l'application de traitements différenciés (Aubert et Schmitt, 2008).

Cependant, il y a lieu de noter que cette catégorie sociale est considérée par certains courants comme marginale difficile à intégrer malgré les nombreuses tentatives sociales et politiques. Cette situation pesant lourdement sur le plan économique et social, demeure toujours d'actualité. De ce fait, la vulnérabilité, l'exclusion sociale et la faible gouvernance sont au cœur du problème en milieu rural. Selon Benbekhti et al, (2006) , cette vulnérabilité se différencie de celle en milieu urbain par : le rapport aux infrastructures et au milieu physique; l'enclavement ; l'accès aux infrastructures socio-éducatives et de soins ; le rapport au foncier; les performances insignifiantes du secteur agricole et faiblesse du revenu. Ceci favorise donc l'exode rural et conduit à un désintérêt pour l'activité agricole qui affecte les nouvelles générations. Nonobstant , selon Côte, (1996) , sans une sécurité des statuts, une valorisation des initiatives, un encadrement agricole, les sociétés paysannes ne pourront pas faire l'équilibre entre leur attachement à la terre et l'ouverture au progrès . Quel avenir est réservé alors à cette ruralité ? Comment va- elle évoluer ?

2)- Renaissance de la ruralité et ses nouveaux enjeux

2.1- La renaissance rurale

Les principales évolutions des espaces ruraux et des sociétés rurales montrent à la fin de la deuxième guerre mondiale, que l'activité des acteurs ruraux était intégralement régie par l'agriculture et l'élevage. Dans les années soixante-dix, on assiste au renversement idéologique, à nouveau la relation contradictoire refait surface et la notion d' "espace rural", s'impose sous une double définition : "campagne réinventée" ou "néo-nature" (Mathieu, 1990). L'utilisation du seul critère démographique pour délimiter l'espace rural est remise en cause (Platier et Madec, 1977). Vernières, (2009) considère qu'il est banal d'opposer zones rurales et zones urbaines avec juste ce critère. Dès lors on réintroduit la dimension naturelle "espace rural" (écartée dans la période précédente), dans son sens moderne c'est-à-dire non exclusivement agricole mais doté de propriétés distinctes de l'espace urbain.

À cet effet on voit apparaître un autre type de développement le « développement rural », dont les composantes étaient sensiblement différentes. L'agriculture et l'élevage n'étaient plus en effet les seuls à « régir » les processus de développement des espaces ruraux, mais allaient représenter des secteurs économiques parmi d'autres dans ce développement. On prend en compte, des données qui sont d'ordre plus qualitatif que quantitatif, liées non seulement à l'activité économique mais aux diverses manifestations des populations sur leur

territoire. Cela rejoint l'approche territoriale que nous avons présenté précédemment développé par Blanc (1997). L'introduction d'autres facteurs certes difficile à quantifier, surtout d'une manière homogène. (Jazra-Bandarra, 1995), mais permettant cependant de mettre en exergue les problèmes autres que ceux liés à l'agriculture auxquels ces espaces ruraux sont confrontés. Cela consentira à rendre compte d'une part des fonctions diversifiées de ces zones, une caractéristique très importante à prendre en considération pour assurer leur développement. D'autre part, il y a lieu de caractériser ces territoires en établissant une typologie pour une meilleure gestion voire même durable (Sghaier et Picouet, 2004).

De ce fait, s'imposèrent de nouvelles thèses correspondant à ce que Kayser, (1989) a appelé à juste titre la « renaissance rurale ». Un incontestable renouveau des recherches rurales accompagne donc ce renversement d'idées, qui vont faire émerger les concepts d'espace rural, de société rurale, et de territoire rural. La notion de rural semble néanmoins permettre d'identifier un ensemble de territoires caractérisés par des traits communs spécifiques, qui sont une faible densité, l'importance du patrimoine naturel et de l'activité agricole. Cette définition n'est plus hégémonique mais elle demeure importante malgré l'évolution du concept par la valorisation de la nature du cadre de vie et du paysage (Vernières op cité.).

À cet effet, la première conférence européenne sur le développement rural s'est tenue à Cork en 1996, sous le thème « Un milieu rural vivant ». Cette prise de conscience a suscité d'une part l'intérêt de nombreux pays de l'importance et des enjeux des territoires ruraux et d'autre part a changé la vision négative qu'on associe au monde rural. D'autant plus que ces enjeux ainsi que les défis auxquels il fait face, sont importants dont les plus déterminants sont économiques, sociaux, écologiques et spatiaux (Anonyme Fao, 2002).

2.2- Enjeux de la ruralité

Selon un discours sociologique, la ruralité aurait même quelque chose de réconfortant. En effet « Le rural est toujours le monde du commencement, des origines, celui sur lequel il faut revenir lorsque qu'une forte perte de sens se produit, ce qui fût le cas avec le passage à la modernité avancée » (Jean et Dionne, 2005 p 36). La ruralité a changé, mais elle perdure. Ce qui a davantage changé, avec la montée de la sensibilité environnementale, c'est le regard des sociétés de la modernité avancée sur sa propre ruralité (Jean, 2013).

On convient aujourd'hui que la ruralité a beaucoup évolué au fil des siècles particulièrement en méditerranée et que les campagnes ne sont plus essentiellement tournées vers l'agriculture. Le défi scientifique des études rurales à présent, c'est de construire une

nouvelle typologie des territoires ruraux capable de rendre compte de ce processus historique de diversification socio-spatiale de la ruralité.

L'évolution de la ruralité historiquement telle que présentée préalablement peut être présentée de manière concise , à partir des travaux (Perrier-Cornet, 2002) qui décrit trois typologies de l'espace rural en méditerranée . La première considère l'espace rural comme « campagne ressource », qui renvoie à un espace productif où l'agriculture tient une place centrale. La deuxième correspond à un espace récréatif attirant de plus en plus de citoyens, c'est la « campagne cadre de vie ». Enfin, la troisième, « campagne nature », fait référence aux richesses naturelles et ressources qu'elle recèle qu'il y a lieu de valoriser et conserver. Elle permet de mettre en exergue les différentes étapes de la ruralité dans l'histoire comme décrite précédemment.

On retrouve dans la campagne ressource la conception originelle du mot. La campagne cadre de vie idée qui émergea dans les années 1970 tel que décrite précédemment. Encore convient-il de souligner que les territoires ruraux ne sont plus seulement considérés comme le support d'activités économiques productives, ce sont un lieu d'intégration du social visant aujourd'hui un réinvestissement socio-spatial agitateur (Senil, 2011).

Cela permet paradoxalement l'émergence de nouveaux lieux de politique et de nouveaux territoires attractifs. Ceci a permis également à ces territoires de devenir des lieux de résidence et de loisir (Tchekemian, 2008). Enfin, pour la dernière typologie, la campagne nature, connaît une montée progressive de la popularité à travers la montée en puissance des problématiques environnementales dans le débat politique et public.

il y a donc une nouvelle identité du rural , qui prend forme avec cette association entre le monde rural et l'environnement (Jean, 2013). La ruralité est donc pour cet auteur une construction sociale, avec la montée en puissance de sa conception comme environnement.

Il est clair pourtant aujourd'hui que la préoccupation collective pour l'environnement (réhabilitation des valeurs campagnardes et l'étude des nouveaux aspects de la ruralité) fait en quelque sorte irruption dans l'espace rural et le fait d'apparaître sous un jour nouveau. Ainsi émerge avec le déploiement de la modernité une représentation de la ruralité comme un environnement ou des paysages qui sont des « biens publics » ou collectifs qui n'appartiennent pas seulement aux ruraux mais à toute la société (Jean et Dionne, op cit.). Cela interpelle un peu ce que nous avons présenté dans notre essai de synthèse sur la définition de ruralité et peut se confondre aussi avec « l'approche constructiviste » de Blanc, (1997) présenté dans son article « La ruralité : diversité des approches ». L'auteur

présente alors trois approches : l'approche spatiale, l'approche constructiviste et l'approche territoriale. Chacune des trois approches conduit à s'interroger de manière différente sur le rural, et contient une critique implicite des deux autres. Cependant, il nous incombe de présenter les trois approches pour essayer de comprendre le sens de chacune avant de nous focaliser sur l'approche constructiviste. Avec l'approche spatiale l'auteur explique que la distance entre les agglomérations et la faible densité ont incontestablement un impact statistiquement repérable sur la structuration économique et sociale des espaces, elles n'engendrent pas pour autant un déterminisme strict. Son inconvénient c'est qu'elles conduisent à opposer le centre à la périphérie, et elles éclairent peu la diversité possible à l'intérieur de chacune des catégories d'espace rural, du rural périurbain au rural profond. Elles risquent même, d'établir des équivalences entre des zones soumises à des dynamiques opposées.

L'approche territoriale, concentre son intérêt sur l'organisation interne des économies locales, offrant ainsi des pistes pour analyser les différences de performances entre territoires dotés d'attributs spatiaux comparables. Mais l'inconvénient pour cette approche c'est qu'elle conduit à s'intéresser peu aux espaces qui ne présentent pas une forte structuration interne, ou à les considérer implicitement comme moins compétitifs que les autres.

Pour la dernière approche, celle qui a le plus suscité notre intérêt, où la notion de rural, telle que présentée par l'auteur apparaît comme des représentations sociales supposant, d'une part, un discours orienté vers l'action, et d'autre part à des formes d'organisation. L'intérêt de cette approche constructiviste est de montrer que c'est en fonction de leurs représentations du rural que les acteurs transforment les espaces qu'ils considèrent comme ruraux. Le résultat de ces actions, en un lieu déterminé, va dépendre des représentations, et donc des groupes sociaux, qui s'y affrontent. Sauf que l'inconvénient pour cette approche est que l'évolution des zones rurales va dépendre de la diversité de leur structure sociale.

De ce fait l'approche constructiviste ne peut à elle seule produire, l'effet escompté. Par ailleurs, l'argumentation scientifique jouant un rôle de plus en plus important dans la légitimation des discours, l'approche constructiviste pourrait s'intéresser à la manière dont les acteurs, dans leur construction des représentations du rural, s'appuient sur les représentations « savantes » de la structuration de l'espace. L'espace et le territoire font aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt tant dans les sciences sociales en général et dans les sciences de gestion en particulier. L'espace et le territoire se retrouvent ainsi aujourd'hui au cœur de nouveaux théoriques (Lauriol, Perret et Tannery, 2008).

Dans cette posture théorique s'impose l'idée que l'espace rural n'est pas juste un contenant, qu'il n'est pas le cadre du développement mais qu'il est produit en permanence dans des interactions sociales de telle sorte que l'espace géographique ne peut se définir comme une collection de lieux en interdépendance, configuré à chaque fois par les phénomènes qui le produisent. De ce fait on ne parlera plus dans ce qui suit d'espace rural mais de territoires ruraux (Mathieu, 2006).

Selon Campagne et Pecqueur (2012), cette nouvelle structuration des espaces ruraux est basée sur l'émergence des « territoires », elle est le cadre d'un nouveau type de développement socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se centrer sur la valorisation des ressources territoriales. Ce nouveau type de développement est appelé « développement territorial ». Au Nord comme au Sud plusieurs espaces ruraux pourraient avoir depuis la qualification de « territoire » étant donnée leurs limites bien définies et leur appellation bien connotée (Campagne et Pecqueur B., 2012 Campagne et al., 2009; Bedrani et Campagne, 2003; Campagne, 1995, 2000).

Il s'agit donc maintenant de préciser comment ces territoires ruraux ont évolué, avec cette ruralité nous nous baserons à cet effet sur l'espace rural algérien pour montrer en quoi finalement les nouveaux enjeux des territoires ruraux peuvent être révélateurs en mobilisant le concept territoire ? Et Comment a émergé la dépendance entre développement territorial et espace rural ?

3)- Evolution et enjeux des territoires ruraux algériens

3.1- Evolution socio économique des territoires ruraux

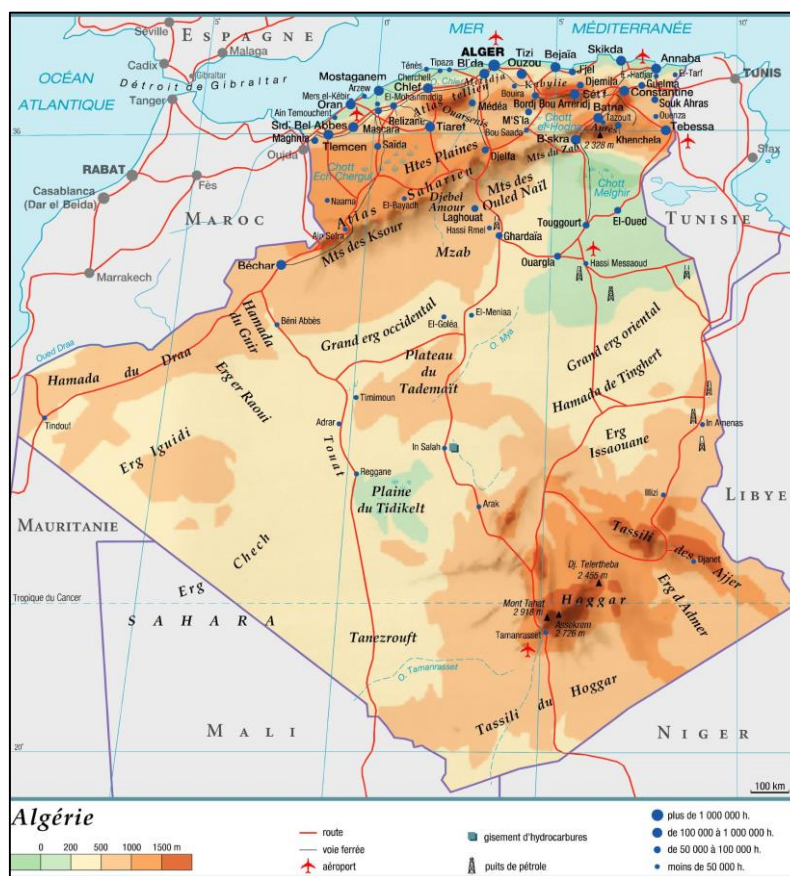
Avant de présenter les zones rurales algériennes, il nous incombe de donner un aperçu sur la situation physique et climatique dans laquelle s'insèrent et évoluent ces zones.

3.1.1- Situation physique et climatique

L'Algérie est malgré sa notoriété de pays méditerranéen disposant d'une frange littorale de plus de 1200 km, reste fortement marquée par l'aridité. On retrouve dans sa partie nord un territoire montagneux (carte 1) alors que sa partie sud est majoritairement aride et semi-aride (cela s'explique par le fait de l'allongement du territoire vers le sud). Son climat passe ainsi d'un climat méditerranéen humide du littoral, au climat désertique hyper aride au sud.

Cette caractérisation met en exergue deux ensembles biogéographiques, l'ensemble tellien au nord et saharien au sud.

Carte 1: Situation physique et géographique d'Algérie



(Source : Encyclopédie Larousse 2015)

3.1.1.1 L'ensemble tellien au nord

Il représente 4% de la superficie totale de l'Algérie et correspond à la frange littorale (espace le plus peuplé et concentré en activité) et aux massifs montagneux¹⁸ de l'Atlas tellien. Ces deux entités reçoivent plus de 400 mm de pluie par an et se limitent à une bande d'environ 150 km de profondeur à partir de la mer. Entre les deux ensembles se distingue l'ensemble des

¹⁸ Les montagnes et les hauts piémonts sont définis ici comme un ensemble qui regroupe toutes les terres au-dessus de 12% des pentes, soit 43% de l'ensemble tellien. Les bas piémonts constituent toutes les zones à pente inférieure à 12% et qui sont favorables aux pratiques agricoles. Il existe cependant deux types de montagnes en Algérie qui correspondent, chacune, à deux agroécosystèmes particuliers : Les montagnes telliennes habitées par les sociétés paysannes regroupent une population de près de 8 millions d'habitants, soit près de 28% de la population totale de l'ensemble national. Les zones de montagne habitées par les sociétés agropastorales se situent sur les vieux massifs de l'Atlas Saharien (Aurès, Djebel Amour...), sur les hauts et les bas piémonts du Tell Ouest et du Tell de l'extrême Est (Némencha, Saida, Tébessa), à l'agriculture intensive et aux activités sédentaires. L'ensemble plaines intérieures, hautes plaines steppiques : Il caractérise les zones comprises entre l'Atlas tellien et les piémonts de l'Atlas saharien le domaine de la céréaliculture aléatoire à faible rendement.

plaines intérieures, hautes plaines steppiques¹⁹ le domaine de la céréaliculture à faible rendement.

Selon une étude du BNEDER (MADR, 2004) environ 30 à 35% des habitants du pays vivent en zone montagneuse tellienne, souvent de façon définitive (malgré l'émigration et l'exode agricole des jeunes), dont plus de 20% dans les zones de montagne proprement dite. Les densités humaines varient entre 50 et 100 habitants au Km², elles dépassent dans beaucoup de cas les 200 à 500 habitants au Km² (Kabylie, Ouarsenis).

Cette forte occupation des terres, suppose une assez forte pression sur les ressources naturelles, ainsi qu'une réduction visible des possibilités de création des richesses.

3.1.1.2 L'ensemble saharien

Le Sahara qui représente 87% du territoire algérien est un ensemble totalement aride à hyper aride caractérisé par une pluviosité en moyenne inférieure à 100 mm. Les zones potentielles sont localisées au niveau des oasis et, plus récemment, au niveau de quelques périmètres de mise en valeur hydro agricole.

L'agriculture reste subordonnée à l'existence de ressources permanentes d'eau d'irrigation. C'est le cas des zones oasiennes qui demeurent, malgré les vicissitudes du temps et du climat, de véritables jardins potagers et un vivier éco-sociologique important.

Les territoires ruraux occupent la plus grande partie de ces ensembles biogéographiques. Ils sont le plus souvent marqués par un modeste niveau de développement et localisés dans des espaces insérés dans un environnement fait de contraintes et de risques importants. Comme on vient de l'exprimer l'espace agricole proprement dit y demeure assez restreint et très localisé (la production agricole y est par ailleurs fortement limitée par les faibles disponibilités en sol et en eau). L'espace forestier et montagneux est confronté à de sérieux problèmes de dégradation.

Cela peut être expliqué à partir de l'analyse de son histoire récente (soixante à soixante dix dernières années) qui est faite de crises économiques sociales et politiques successives conditionnant des contradictions socio-économiques et des inégalités ville-campagne qui caractérisent aujourd'hui les territoires ruraux algériens, voire même maghrébins. Les effets

¹⁹ La steppe algérienne peut être définie comme une vaste étendue de terre aride et semi-aride enserrée entre les Atlas tellien et saharien. Sur le plan du relief, cet espace comprend les Hautes Plaines intérieures comprenant la région agropastorale des Hauts-Plateaux (5 millions d'hectares) et les zones steppiques où prédomine l'élevage ovin (15 millions d'hectares). Le couvert végétal est caractérisé par des formations basses, clairsemées et dominantes, ainsi que des formations forestières, peu nombreuses, en altitude.

conjugués des ces crises notamment la crise économique et alimentaire mondiale de 2008, ont fait l'objet de plusieurs analyses par de nombreux chercheurs et auteurs (Bessaoud, 2013). À cet effet on peut citer à titre d'exemple les études du CIHEAM (CIHEAM-AFD, 2009) le réseau RAFAC qui dressent un bilan des situations qui prévalent dans le monde paysan et rural en Afrique du Nord et celles de plusieurs bureaux d'études particulièrement du CENEAP et BNEDER pour le cas algérien, diagnostic des zones rurales atouts et faiblesses (pauvreté, précarité et enjeux), ainsi qu'une classification et typologie des espaces ruraux.

3.1.2- Typologie des espaces ruraux

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur ces territoires, une typologie des communes rurales a été élaboré en 2003 à la demande du MADR selon une approche globale de développement humain largement adoptée par le PNUD qu'on présentera dans la section subséquente . Cette typologie dresse un état non exhaustif sur la population et la situation socio- économique mais capitale pour la prise en charge réelle de ces zones. Grâce au RGPH de 1998, l'Office National des Statistiques (ONS) a élaboré la première typologie en distinguant communes rurales de communes urbaines (tableau 1 et figure 4).

En Algérie on ne retrouve pas une définition légale de l'espace rural, cette typologie s'est orientée vers une définition de l'espace rural par référence à la ville. L'espace rural serait défini alors de manière soustractive : est rural tout ce qui n'est pas urbain. C'est ainsi que la ville est définie comme tout territoire comptant au moins 5000 habitants. On rappelle donc qu'on entend par commune rurale, une commune dont le taux d'urbanisation est inférieur à 50% ; et une densité moyenne inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient. En termes de population et d'espace, la population rurale est estimée à 13 868 669 habitants soit 40% de la population totale, répartie sur plus de 63% du territoire national soit 979 communes rurales sur les 1541 que compte le pays (Tableau 1).

Par ailleurs on constate sur la figure 4 que plus de la moitié des communes rurales (57,5%) sont concentrées au Nord, contre 29,3 % sur les hauts plateaux et 13,2% au Sud du pays. Cela nous donne un aperçu clair sur les fortes disparités²⁰ spatiales qui sont à l'origine de la concentration massive de la population rurale au Nord et dans les hauts plateaux.

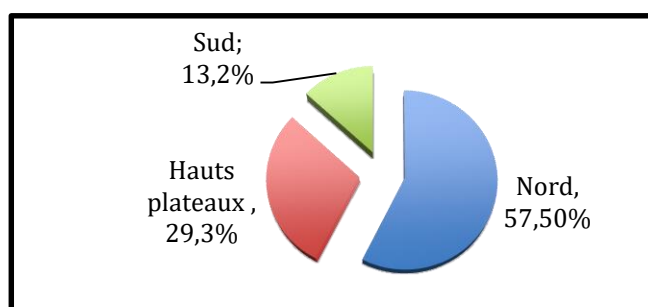
²⁰ Les fortes disparités ont été héritées de la colonisation. Malgré les efforts de construction intérieure et d'équipement des campagnes engagé durant la période de grande croissance, elles ont été quelque peu réduites mais elles subsistent toujours (côte, 2011).

Tableau 1: Répartition des communes rurales

	National	Nord	Hauts plateaux	Sud
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
Communes totales	1541	946	407	188

(Source MADR 2012)

Figure 4: Répartition des communes rurales



(Source MADR 2012, réalisation auteure)

Pour compléter cette première typologie, plusieurs travaux de recherche et d'études de terrain ont été réalisés, pour affiner et consolider les données sur le monde rural et de mettre en exergue les différentes dynamiques et typologies des communes rurales.

a) Les indices de la typologie

L'intérêt recherché par la typologie est la constitution de nouveaux indices permettant de mesurer le niveau de développement des communes et mettre en relief ainsi les écarts entre les différentes communes dans le but de déterminer les actions et politiques de réajustement à initier et à mettre en place. Dans le but d'illustrer cette typologie, nous nous sommes inspirés de différents travaux, études et rapport sur les communes rurales récupérés au niveau du MADR et de la DGF auxquelles on se référera en partie dans les sections suivantes.

La classification des communes rurales permet d'obtenir des regroupements de communes présentant des profils sur la base de plusieurs indicateurs physiques (liés aux ressources et aux potentialités de ces communes) et socio-économiques cohérentes et dynamiques. Outre ces aspects et classification des communes rurales, cette typologie complète l'approche statistique et permet, par les indices utilisés de mettre en relief la nature et le degré de gravité des contraintes dans ces zones et de classer et de différencier les communes rurales en fonction de leur niveau de développement et de leurs spécificités. Les croisements de

différentes données provenant de différentes sources (ONS, Education, Agriculture, Population ...etc.) ont permis de calculer six (06) indices de base qui sont : l'Indice de Développement de l'Agriculture (IDA) ; l'Indice de Développement Economique hors agriculture (IDE) ; l'Indice de Développement de Santé (IDS); l'Indice de Développement de l'Education (IDEd); l'Indice de Développement lié à l'Environnement (IDEnv) et enfin l'Indice de Participation des Femmes (IPF) (CNEAP, 2004 ; MADR, 2004).

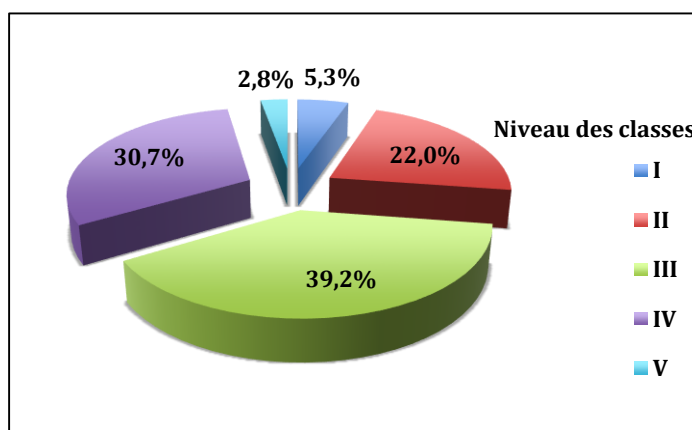
D'autres indices que nous pouvons qualifier de synthèse ou composite ont pu être mesurés à partir d'une moyenne arithmétique de la combinaison d'indices de base à savoir : l'Indice de Développement Rural (IDR) qui est une moyenne de l'IDA et l'IDE Indice de Développement Humain (IDH) qui regroupe IDS, IDEnv et IDED et enfin l'Indice de Développement Rural Soutenable (IDRS) qui comprend en plus de l'IDR et l'IDH et l'indice de participation des femmes.

3.1.2.1 Classification selon l'IDRS et le niveau de ruralité

Les travaux de typologie des communes rurales ont révélé à partir d'un indice de synthèse l'IDRS l'existence d'importantes disparités et comme nous l'avons démontré préalablement entre les communes.

Ce dernier est évalué à 0,352 qui reflète un niveau de développement faible à comparer avec la valeur maximale de l'IDRS estimé à 0,561 et minimale de 0,136 (CNEAP, 2004 ; MADR, 2004). Selon le rapport de ces études, et comme on peut le constater sur la Figure N° 5, cinq (05) classes de communes rurales ont été identifiées selon le niveau de développement soutenable atteint (le niveau de développement étant jugé meilleur à mesure que l'on s'approche de la classe 5), témoignant ainsi de la forte diversité des espaces ruraux en Algérie.

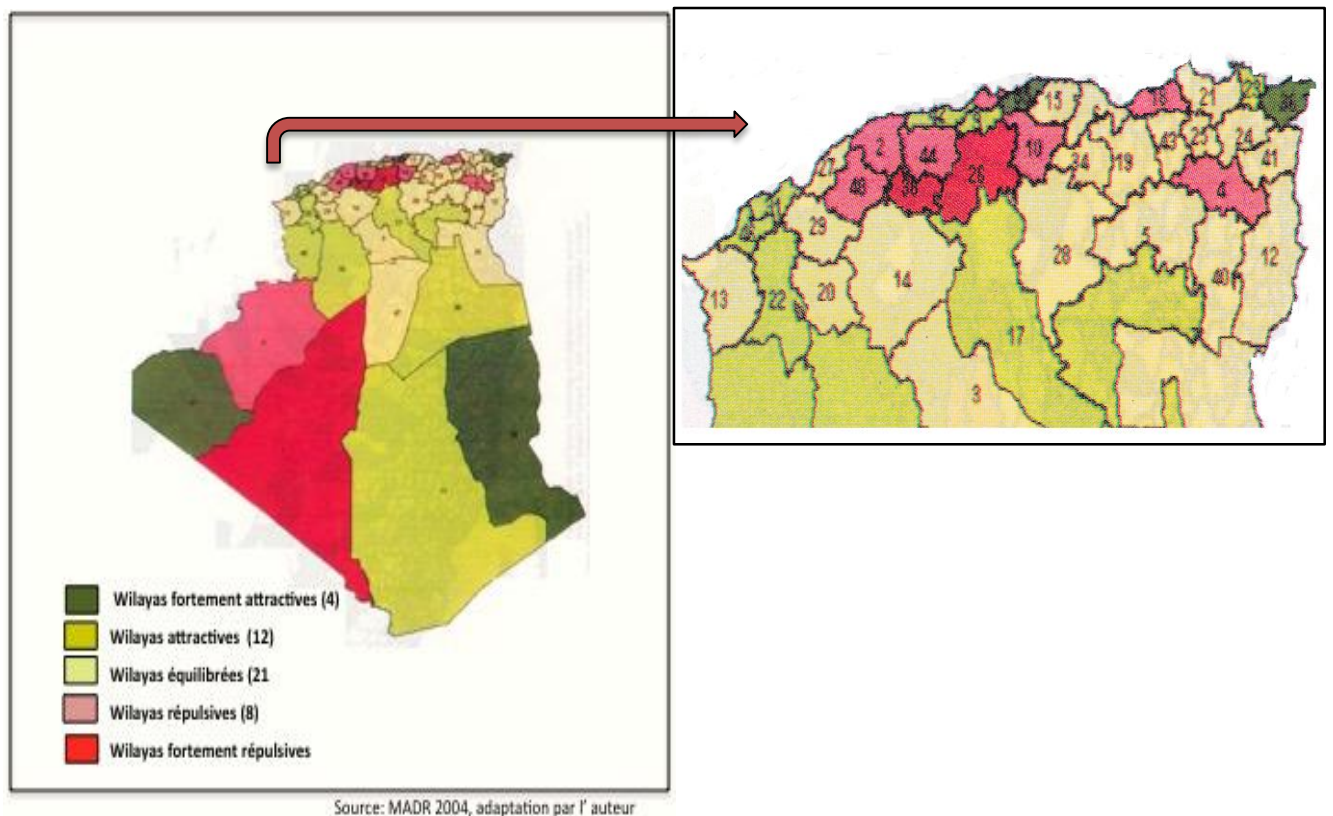
Figure 5: Les niveaux de développement rural selon IDRS



Source : MADR 2004, réalisation Chenoune

Ainsi la première classe englobe les communes les plus défavorisées (5,3 %) ; ce sont surtout comme on peut le voir sur la carte 2 qui donne un aperçu de la répartition de la population, à travers le territoire national les communes du Nord Centre et Hauts Plateaux centre. Ces dernières enregistrent un IDHS de 0.193 (carte 3) soit deux fois moins que l'IDRS moyen et sont souvent qualifiées de communes répulsives²¹. Le deuxième et troisième groupes dont l'indice moyen est de 0.268 à 0.351 représentent respectivement les communes en déprime du Sud et les communes médianes du Nord et des Hauts plateaux. Le quatrième et cinquième groupes avec respectivement 30,7% et 2,8% présentent, les indices moyens plus ou moins bons. Ce sont surtout les communes attractives du Nord et du Sud (essentiellement les communes à activité agricole favorable) et les communes peuplées des zones montagneuses du Nord. Cependant, il y a lieu de mettre l'accent sur le lien entre le niveau développement d'une commune et son profil migratoire.

Carte 2: Répartition de la population selon l'attractivité des Wilayas du Nord et du Sud



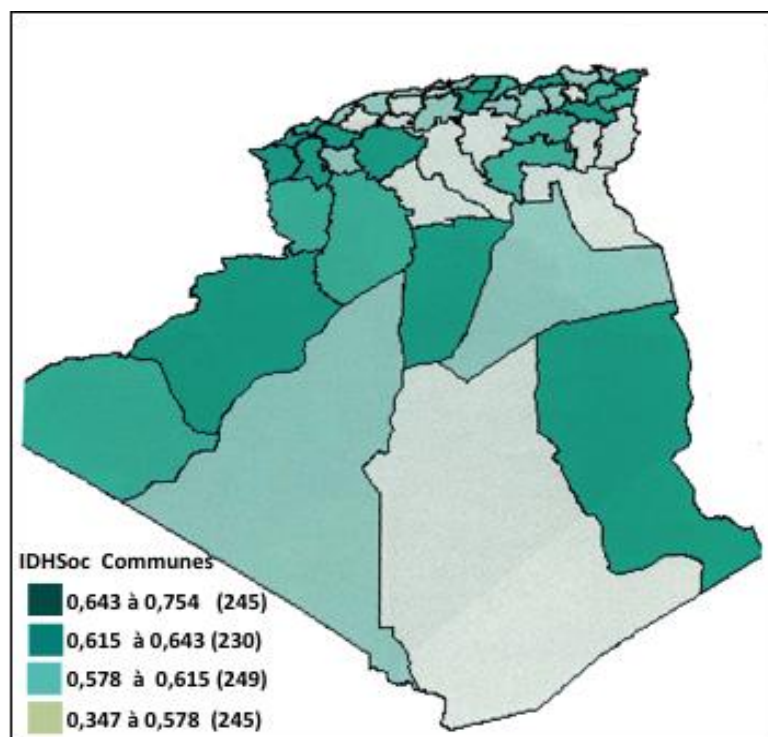
²¹ En général le statut migratoire des communes rurales est un facteur révélateur de leur niveau de développement. Il peut même constituer selon cette étude sur la typologie des communes rurales un indicateur de suivi.

En général et comme on vient de la voir avec la répartition de la population, un bon niveau de développement des communes s'accompagne souvent d'un profil migratoire attractif ou équilibré. Cela explique aussi les disparités dans la répartition de la population par rapport à l'ensemble des communes que comprend chaque zone.

Trois types de zones rurales ayant chacune des caractéristiques propres ont été identifiées selon leur degré de ruralité (CENEAP, 2004 a, b et c). On peut distinguer :

⇒ **Les zones faiblement rurales** : localisées dans les régions sahariennes et sur le littoral algérois et annabi réparties sur 7% du territoire national. Elles sont en voie d'urbanisation ou à urbanisation achevée et abritent des communes d'assez grande dimension, peuplées essentiellement de populations urbaines ou semi-urbaines issues pour la plupart d'un exode rural récent. Les activités agricoles et rurales y sont toutefois faibles à rares.

Carte 3: Évaluation du niveau de Développement Humain et Social (IDHSoc)



Source MADR 2006, adaptation par l'auteur

⇒ **Les zones moyennement rurales** : localisées essentiellement dans les communes et les wilayas de l'intérieur du pays (région agropastorale du sud-ouest, les communes montagneuses de l'est et les communes rurales de l'est et de l'extrême est, et la région du Hoggar-Tassili) et réparties sur 53% du territoire national formant ainsi la majorité des zones rurales en voie de transformation, englobant aussi bien les

communes pauvres que les communes moyennement riches et abritant 10 à 25% de la population éparses.

⇒ **Les zones profondément rurales** : couvrant l'ensemble des communes montagneuses du centre-Est (Kabylie) ; de l'Ouest (Ouarsenis, Dahra-Zaccar, Béni-Chougrane, Monts de Saida et de Tlemcen), et certaines zones de piémonts et de plaines du centre (Chlef, Ain Defla, Tipaza, Boumerdes) et de l'Ouest (Mostaganem, Relizane, Sidi Bel Abbès, AïnTémouchent..), de même que les communes agro-pastorales du centre et de l'Est. Ces zones sont globalement pauvres réparties sur 40% du territoire national avec une SAU particulièrement faible (20% de la surface totale). Les activités rurales extra-agricoles (artisanat, petit commerce) semblent par ailleurs constituer une part non négligeable des activités de la population. Les indicateurs sociaux indiquent que ces communes se trouvent actuellement au bas de l'échelle en comparaison avec les autres communes.

3.1.2.2 Classification selon la typologie des communes rurales

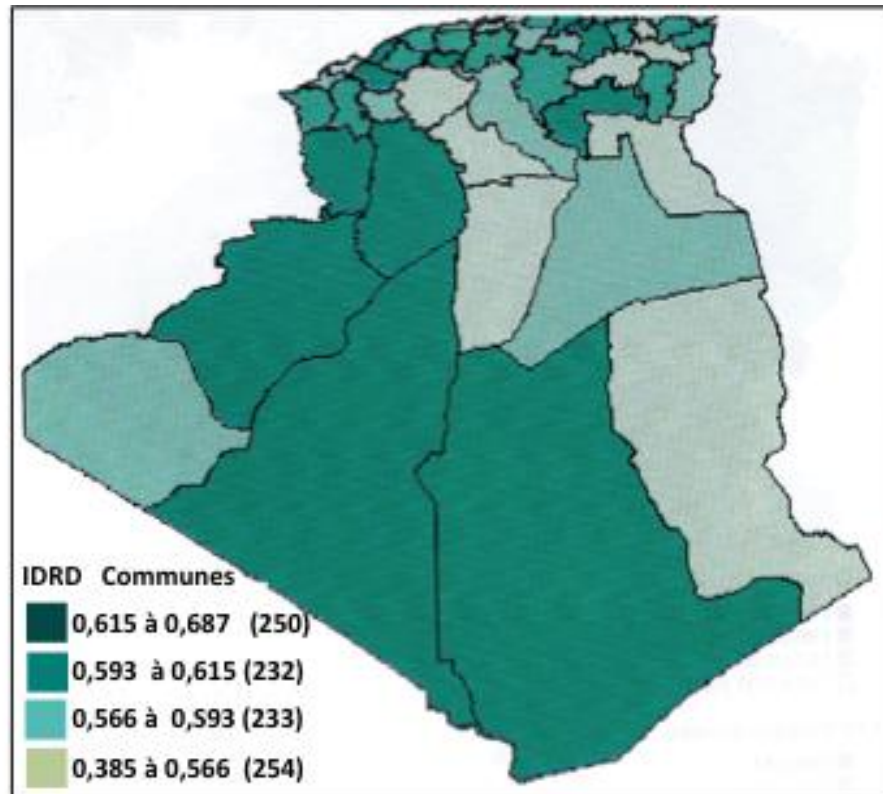
Pour synthétiser, on peut dire que cette typologie offre le privilège d'avoir une photographie réelle de l'état des lieux des communes rurales et permet en exploitant des données ponctuelles d'établir des classifications selon les besoins et objectifs souhaités.

Ainsi ces différents critères de classification ont permis selon l'évaluation par l'IDRD et IDRSoc (Cartes 3 et 4) de mettre en exergue quatre principales catégories de zones rurales identifiées comme suit:

- ⇒ **Les territoires ruraux dévitalisés** : Zones d'insécurité, certains espaces steppiques, pastoraux, oasis fortement dégradées, (Le mont des Aoufs, les oasis traditionnelles du Oued Righ , du Touat Gourrara , de la Saoura , les zones pastorales d'El bayadh et Naama).
- ⇒ **Les territoires ruraux profonds** : Zones de montagne, zones forestières et certaines zones agro-pastorales ; zones frontalières ; oasis enclavées, habitats éparses ; petites localités. (Les piémonts et montagnes : de l'Ouarsenis , Du Dahra , Du Titteri , Aurès Nememcha , Djurdjura, Jijel, Boukhil, les zones agro pastorales de Saida, de Sidi-Bel Abbès , les zones frontalières de Bordj badji mokhtar, de Tindouf , Souk Ahras).
- ⇒ **Les territoires agricoles potentiellement compétitifs** : Espaces agricoles à fortes potentialités (Les plaines et vallées intérieures, les dayas dans les zones steppiques, les périmètres irrigués..Etc.)

⇒ *Les territoires agricoles contigus aux espaces urbains* : Espaces péri-urbains à proximité des agglomérations urbaines (Les territoires contigus à Alger, Blida, Annaba, Oran, Constantine, Sétif, Tlemcen).

Carte 4 : Evaluation du niveau de développement rural durable (IDRD)



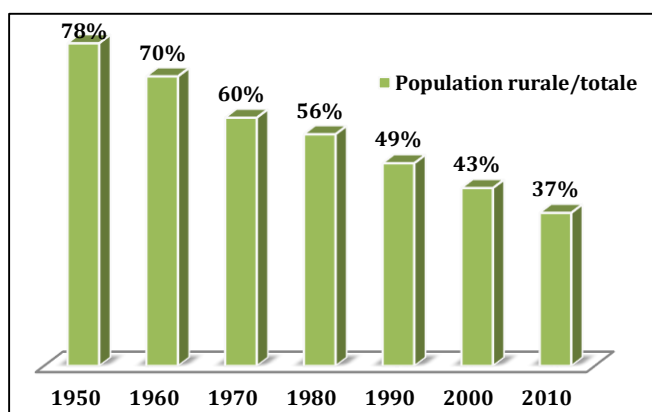
Source MADR 2006, adaptation par l'auteur

In fine et comme on vient de le présenter, l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national, les situations sont différenciées selon les régions, les zones rurales. Pour conclure on peut dire que les régions les plus citées comme ayant des niveaux faibles des indices calculés sont incontestablement le nord centre et les hauts plateaux centre : cette grande région englobe la plupart des communes rurales pauvres. Alors qu'au Sud on trouve des niveaux élevés en termes d'IDR, ces régions semblent être moins défavorisées. Cette typologie, attribuée à l'espace algérien peut tout aussi bien s'appliquer à l'espace rural Magrébin et Méditerranéen qui présente beaucoup de similitudes. Cela pourrait être intéressant pour analyser d'une part les différentes étapes de la ruralité et d'autre part la dynamique des populations et activités rurales dans l'histoire.

3.1.3- La population rurale

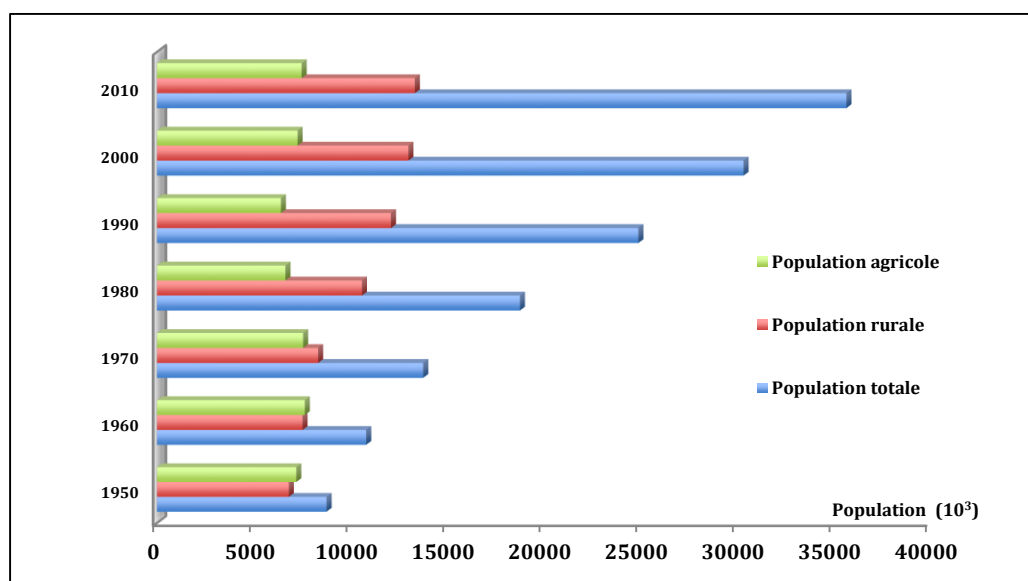
La population rurale représente plus de 13 868 669 habitants, Ce qui représenta 40% de la population totale du pays soit 34 070 967 habitants (Recensement Général de la Population et des Habitations 2010 (RGPH) ; Cf. annexe 3). Dès l'année 1987 la population algérienne a cessé d'être majoritairement rurale, face à l'attractivité de la ville. Les figures 6 et 7 nous permettent de distinguer comment s'est opérée graduellement l'évolution de cette dernière, en effet en soixante ans (de 1950 à 2010) la population rurale par rapport à la population totale est passé de 78% à 37%. Par ailleurs, on peut constater selon une étude de Food and Agriculture Organisation (FAO, 2007), que leurs estimations ne sont pas loin de la réalité.

Figure 6 : Évolution population rurale par rapport à la population totale



Source FAO 2007, réalisation auteure

Figure 7 : Évolution de la population totale

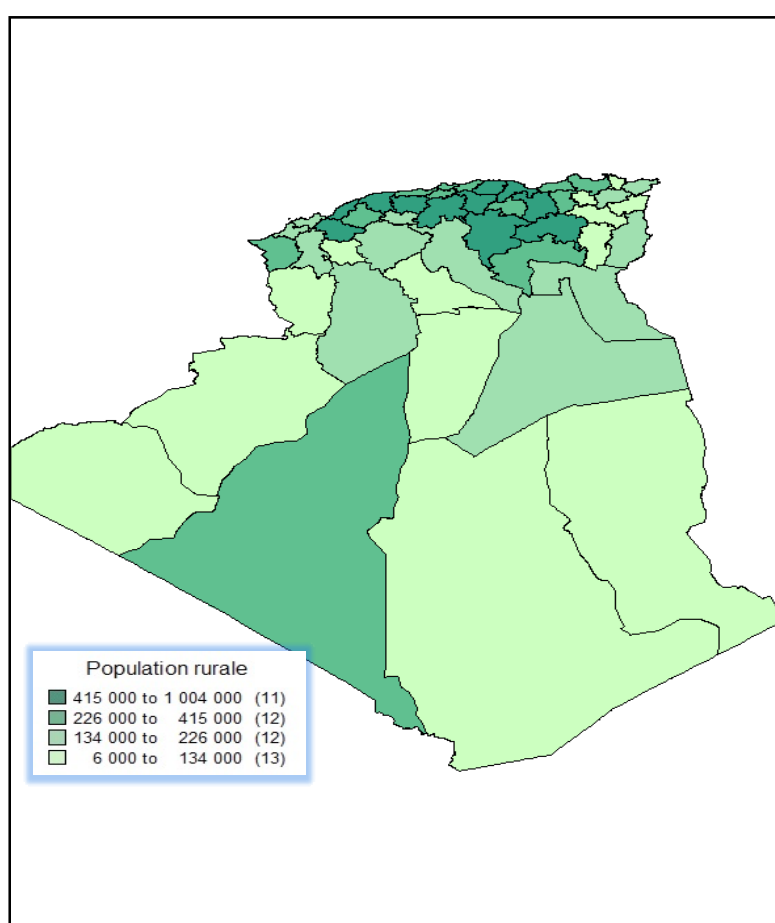


Source FAO 2007, réalisation auteure

A l'issue de cette étude, les pouvoirs publics se sont attaqués à la question de savoir comment parvenir à la stabilisation du tiers de la population dans le milieu rural alors que la tendance à l'agglomération et l'urbanisation est visible, un phénomène qui peut s'expliquer comme nous venons de le présenter précédemment par le niveau de développement des communes. En effet l'indice de développement économique rural est de loin inférieur à l'indice de développement humain et social. D'où les difficultés rencontrées par les communes rurales, dont l'indice de développement rural durable est faible, à stabiliser leur population (Carte 5).

Carte 5 : Répartition de la population rurale en Algérie

Parallèlement plusieurs presses et revues régionales notamment le Cap (Anonyme, 2010) expose ce problème et l'explique aussi par le manque de corrélation entre les dimensions économiques et sociales en matière de développement rural qui reste une réalité saisissante. En effet l'urbanisation ne se fait pas systématiquement au niveau des grands centres urbains. Pour une bonne partie, elle a lieu au niveau des communes et agglomérations.



Source: RGP H 2010, réalisation DGF

Les enjeux de développement pour l'Algérie sont aggravés par l'exode et la pauvreté, phénomènes éminemment ruraux (Mokdad, 2009).

3.1.4- L'Exode rural

La zone rurale a été confrontée à un processus d'exode rural et agricole, sans précédent durant le dernier quart de siècle. Comme nous l'avons spécifié antérieurement (figures 6 et 7 qui retracent globalement l'évolution de la population rurale au cours des soixante dernières années) la population rurale est passée de 78 % en 1950 à 37% en 2010. Cela peut s'expliquer d'une part par la guerre d'indépendance (1954-1962) qui avait considérablement accéléré le processus de concentration urbaine (Guillermou, 1999). D'autre part, les activités non agricoles et leur développement croissant au début des années 1970, ont accéléré aussi l'exode rural. Cette période se caractérise par un exode rural extrêmement fort : de l'ordre de 150 000 par an, en moyenne, tout comme entre 1962 et 1966.

Ce fort courant d'exode vers les villes, a été accentué par les politiques d'industrialisation et l'insécurité. On estime à un million et demi les ménages ruraux qui ont été contraints de quitter les zones rurales affectées par le terrorisme (Bessaoud 2013 op cité). Il y a lieu de préciser que les zones rurales ont été, et restent encore dans certains endroits, fortement affectées par l'insécurité. Certaines communes rurales ont vu leurs infrastructures en grande partie détruites ou endommagées, une partie plus ou moins grande de leur population enfuie vers les villes (Bedrani, 2001).

La conséquence a été que plus de 90% de la population vit sur une côte²², très urbanisée, ce qui ne représente que seulement 10% de la superficie totale du pays (Sahli, 2010).

Par ailleurs, il convient d'ajouter que ces politiques d'industrialisation stimulées par l'accroissement rapide des recettes pétrolières ont bouleversé les bases de l'économie, contribuant à une élévation considérable du niveau de vie de larges couches de la population, mais également au renforcement des déséquilibres entre villes et campagnes. On estime en effet qu'entre 1987 et 1998 (les deux RGPH), ce sont quelque 4 millions de personnes qui alimentent l'exode rural, quelque 8 millions de personnes qui sont devenues pauvres²³, parmi lesquelles 4 millions sont des ruraux (Benachenhou, 2009).

²² Par côte l'auteur désigne le Nord de l'Algérie (la côte maritime) très urbanisée, ce qui représente 10% de la superficie du Pays. Le reste du pays (les hauts plateaux, la vaste steppe et le désert du Sahara) sont pratiquement vide.

²³ La nationalisation du secteur colonial renforce le clivage foncier et technologique dans les campagnes au détriment de la grande masse des paysans pauvres et sans terre. Pour la grande majorité de ceux-ci, le recours à des survivies : d'où l'importance de l'exode agricole partiel ou total, lequel tend à se transformer en exode rural au sens strict. L'exode agricole signifiant l'abandon de l'activité agricole par des familles qui restent sur leurs fermes, tandis que l'exode rural implique le départ vers les villes [Benachenhou, 1979 : 5-6 in Guillermou, 1999].

3.1.5- Pauvreté et emploi

La définition et la mesure de la pauvreté²⁴ en Algérie sont rendues malaisées par l'absence d'études systématiques et comparables dans le temps. En effet, pour établir un état plus ou moins global de la pauvreté en Algérie et décrire son évolution, nous nous sommes heurtés à beaucoup de difficultés, pour trouver des données « fiables » ou du moins « identiques » pour les mêmes périodes.

Effectivement, nous nous sommes basés sur les enquêtes de consommation des ménages et de niveau de vie, réalisées respectivement, en 1988 et 1995 par l'ONS, qui posent des problèmes de comparabilité. Néanmoins pour définir les seuils de pauvreté et les caractéristiques de la pauvreté en Algérie, nous nous sommes basés sur les résultats, de l'étude de la banque mondiale, qui a réalisée en 1995 le rapport de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Indubitablement, selon la Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Algérie en octobre 2000, la pauvreté en Algérie est multidimensionnelle (Zaghib, 2009). En fait, en milieu rural elle est liée, d'une part aux contraintes²⁵ de l'environnement naturel à l'origine de la faiblesse de la productivité des écosystèmes. Et d'autre part au dysfonctionnement institutionnel préalablement analysé par des sociologues et économistes qu'on peut qualifier de cause d'essentielle dans la pauvreté. On peut citer par exemple l'analyse faite par le professeur Bedrani qui relève : « *une des causes essentielles de la pauvreté est la mauvaise gestion macro-économique des ressources publiques, phénomène qui a été renforcé par l'absence de forces d'opposition et/ou par l'incapacité des forces d'opposition...* » (Bedrani 2001).

²⁴ Selon le PNUD (2001), la pauvreté en Algérie est définie par les experts, comme étant l'insuffisance de consommation alimentaire en qualité et en quantité, mais aussi en médiocre satisfaction des besoins sociaux de base. Ainsi, la pauvreté matérielle revêt 3 formes :

- Un seuil de pauvreté extrême, estimé comme la somme d'argent nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires minimaux, équivalent à 2100 calories par jour, soit pour 1995, 10.943 DA par an et par personne.
- Un seuil inférieur, tenant compte des dépenses non alimentaires et estimé pour 1995, à 14.825 DA par an et par personne.
- Un seuil de pauvreté supérieur, équivalent à 18.191 DA par an et par personne.

²⁵ Ces contraintes peuvent s'observer notamment à travers les plaines et les bassins qui enregistrent une pluviosité irrégulière et inégalement répartie ; les zones de montagnes fortement érodées dont le couvert végétal est fragilisé ; les zones steppiques, caractérisées par un climat aride, des sols pauvres et une productivité pastorale limitée, et le milieu désertique marqué par les fortes amplitudes thermiques. A ces aléas s'ajoute l'érosion qui touche plus de 45 % des zones telliennes du nord, ce qui provoque un appauvrissement alarmant des sols des bassins versants ; la désertification qui menace l'espace steppique et la déforestation qui affecte l'ensemble des massifs forestiers existants en Algérie. Ce sont là autant de facteurs qui, conjugués à la pression de l'urbanisation, sont à l'origine du rétrécissement des espaces affectés à l'agriculture, principale activité pourvoyeuse de revenus des ménages ruraux.

Cependant la pauvreté en Algérie reste , un phénomène intimement lié au milieu rural (CNES, 2003a). Elle est accentuée consécutivement par la crise économique et les politiques d'ajustement structurel.

En effet la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS)²⁶ en 1995 a eu un impact négatif sur l'emploi et les revenus des ménages, entraînant de ce fait, la détérioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie, et un appauvrissement certain de nombre d'entre eux (PNUD, 2001). Ainsi, les effets sur la dépréciation du pouvoir d'achat n'ont pu être totalement jugulés malgré la mise en place du « filet social ».

Comme le révèle le diagnostic sur terrain, les politiques sociales²⁷ n'ont jamais pu être en mesure de réduire durablement la pauvreté et ce en dépit des efforts fournis par l'État. Tout en sachant que le développement d'un pays se mesure à la faible proportion de personnes pauvres dans la population totale et à sa capacité à faire régresser dans le temps cette proportion. Selon les premières données analysées , notamment celles de l'ONS (Tableau 2) pour la période allant de 1988 et 1995 , 30,3% de la population rurale sont des pauvres dont 20% vivent au dessous du seuil de pauvreté (Bedrani, 2001).

Tableau 2 : Incidence de la pauvreté selon le milieu d'habitat en 1995 (en %).

Zone de résidence \ Seuil pauvreté	Seuil pauvreté alimentaire.	Seuil global inférieur	Seuil global supérieur.
Zones urbaines	3.6	8.9	14.7
Zones rurales	7.8	19.3	30.3
Moyenne	5.7	14.1	22.6

(Source ONS, 1995)

²⁶Programme mis en place de 1994 à 1998 avec le Fond monétaire international (FMI) et programme de rééchelonnement de la dette extérieure.

²⁷ L'aide de l'État à l'agriculture, par le biais du FNDRA et du mécanisme de la mise en valeur par la concession (cf. ci-dessus à propos de la Générale des concessions), est désormais presque entièrement tournée vers les agriculteurs aisés, ceux qui peuvent apporter les 20, 30 ou 50 % des fonds nécessaires aux projets pour lesquels l'aide est sollicitée, ou ceux qui ont suffisamment d'appuis au niveau des décideurs aux niveaux stratégiques. Aucun mécanisme spécifique d'aide à l'activité économique n'est prévu pour les agriculteurs pauvres ou leurs enfants qui désirent faire de l'agriculture ou de l'élevage. S'il est vrai que l'aide aux agriculteurs aisés est une technique pour les amener à mobiliser au moins une partie de leur épargne dans le secteur agricole, il est indispensable, à la fois pour des raisons de justice sociale et pour des raisons d'efficacité sociale et économique, que les agriculteurs pauvres soient aidés à améliorer leur niveau d'investissement. (Bedrani, 2001 op cité).

En effet la pauvreté a fortement augmenté entre 1988 et 1995, la population se trouvant au seuil de la pauvreté alimentaire représentait 3,6 % de la population totale en 1988 et 5,7 % en 1995. La population se trouvant au « seuil de pauvreté inférieur » formait 8,1 % de la population totale en 1988 et 14,1 % en 1995. Par ailleurs, selon le PNUD (2001), une corrélation est établie entre la pauvreté et le chômage que ce soit en 1988 ou en 1995, le chômage est plus important chez les populations défavorisées, autant en zones rurales qu'en zones urbaines: 44 % en zones urbaines et 35 % en zones rurales contre 29 et 24 % chez les non pauvres, en 1995 et en 1988, 28 % contre 14 %.

Bien que le taux de prévalence de la pauvreté en milieu rural reste largement supérieur à celui observé en milieu urbain, dans les zones rurales cette situation se traduit par un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne, chez les chefs de famille travaillant dans le secteur agricole ; une population rurale en majorité orienté vers une agriculture vivrière ou plantation (80%) et /ou élevage (seulement 6%) ; et des ménages ruraux tirent leurs revenus de sources multiples au sein de l'économie rurale.

Actuellement, ces chiffres sont revus à la hausse et selon le ministère de la solidarité, les statistiques de l'ONS sont loin de la réalité ; il y'aurait 1,3 million de familles pauvres en Algérie, alors qu'en réalité, on constate une hausse inquiétante du nombre des pauvres. Si l'on se base sur les chiffres avancés par les associations caritatives le nombre de pauvres dans notre pays dépasse les 10 millions de personnes.

Pour conclure il convient de souligner que ces dernières années grâce à l'embellie pétrolière, certains efforts consentis par l'Etat à travers les multiples dispositifs mis en place en faveur du développement humain et rural, ont eu des effets indéniables sur l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),de même que sur le système national d'informations relatif au développement humain qui a été renforcé par la mise en place d'une base de données nationale dédiée au suivi des OMD. L'Algérie a enregistré une réduction significative de la pauvreté, qui selon les statistiques officielles est passée de 14,1% en 1995 à 5% en 2008 (FAO, 2013a)²⁸.

²⁸ Le seuil de pauvreté alimentaire est défini comme étant le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2.100 calories par jour et par personne. L'élimination de la faim est mesurée sur la base de 1\$ PPA par jour, en ce sens la proportion de la population disposant de moins de 1\$ PPA par jour a diminué pour atteindre 1,9% en 1988 jusqu'à 0,6% en 2005 pour atteindre approximativement 0,4% en 2011, contre une valeur cible de 0,85% à l'horizon 2015 (FAO, 2013a).

Malgré les progrès constatés ces dernières années, la structure de l'emploi en milieu rural, reste faible. Cette dernière ne doit pas dissimuler la fragilité de la situation et la difficulté à réunir les conditions pour assurer une stabilité indispensable face aux différents aléas et facteurs exogènes.

On sait que le sous-emploi reste au niveau des régions rurales une donnée réelle bien que difficilement quantifiable. Son intensité varie d'une wilaya à une autre et dépend des opportunités offertes par l'économie locale ²⁹.et la situation géographique de la zone considérée.

3.2- Les principaux enjeux et défis du monde rural algérien

L'analyse de ce que nous avons présenté précédemment sur les zones rurales algériennes, nous a permis de prendre conscience de l'importance des enjeux et des défis auxquels elles font face. Selon la stratégie décennale de la FAO les plus déterminants sont économiques, sociaux, écologiques et spatiaux (FAO, 2002). Ce ne sont, pas seulement des espaces ruraux mais bien plus encore. Il s'agit d'un vaste territoire qui se présente comme un cadre naturel et géographique porteur d'un « héritage historique et d'une construction des acteurs» (Signoret, 2008), mais aussi humain qui a en particulier souffert des nombreuses crises économiques, sociales et politiques qu'a connues l'Algérie .

Ce sont les conséquences de ces bouleversements qui sont à l'origine de la dévitalisation de plusieurs territoires ruraux, des destructions des bases économiques des anciennes sociétés rurales par l'abandon des cultures, et l'extinction de leurs traditions culturelles par la rupture avec la condition paysanne. Le phénomène de la décadence de la paysannerie est à l'origine aussi d'une perte considérable du « savoir-faire » de ces sociétés qui ne peut malheureusement être restitué et qu'il y a lieu de tout refaire et faire à nouveau.

Par ailleurs, le diagnostic³⁰, de la situation du milieu rural réalisé ces dernières années a révélé, d'une part comme on peut le constater sur la figure 8 malgré les contraintes et

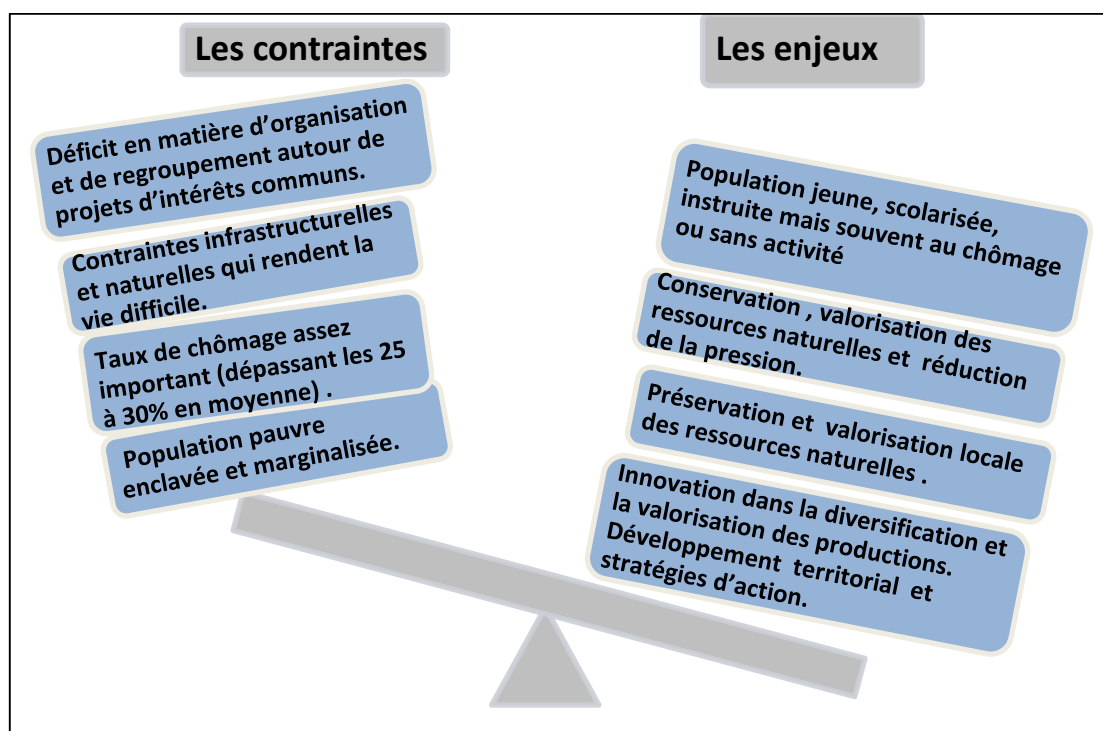
²⁹ A titre d'exemple on peut citer les zones frontalières qui ont pu développer une économie d'échanges transfrontaliers qui atténue la fragilité de la situation de l'emploi dans ces zones. La structure de l'emploi au niveau des communes montre que le taux d'occupation des actifs est de 11% pour les services, 14% pour le BTP et l'industrie, 21% pour l'administration, 16 % pour les autres secteurs et 38 % pour l'agriculture. Les régions Nord, Centre et des Hauts-Plateaux de l'Est sont celles où l'indice de l'emploi est inférieur à la moyenne, sinon juste au-dessus. Il s'agit des régions connues pour les handicaps naturels qu'elles subissent, notamment agricoles (Anonyme, 2010 op cité).

³⁰Cette section est la synthèse de plusieurs rapports et études du MADR confiés et réalisés par le CENEAP sur les zones rurales algériennes, entre autre un rapport sur le diagnostic sur la situation économique et sociale du monde rural au niveau de certaines régions du pays dont le principaux objectifs sont i/ s'assurer de la pertinence et de la cohérence des interventions publiques menées en milieu rural, ii/ apprécier l'efficacité et

faiblesses il existe des enjeux et défis très importants qui peuvent prendre le dessus et faire pencher la balance dans le bon sens.

A travers ce diagnostic il ressort de manière globale que la population rurale est jeune (70% ont moins de 30 ans), augmente dans l'absolu ce qui favorise l'émergence de zones "tampons" vis-à-vis du milieu urbain; et que l'indice de développement rural durable (IDRD) a progressé substantiellement il est passé de 0,31 en 1998 à 0,58 en 2005; d'autre part on constate même que l'emploi en milieu rural est en progression depuis la mise en œuvre de la nouvelle SDRD que nous présenterons plus en détail ultérieurement. Cependant il reste à renforcer et à consolider.

Figure 8- Les principaux enjeux et contraintes du monde rural Algérien



Réalisation auteure 2015

Ces constats, confirment la nécessité d'améliorer, la gouvernance locale des territoires ruraux. Dans ce cadre précis, la question du financement des activités en milieu rural revêt une importance primordiale en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions des projets de

l'efficacité des dispositifs mis en place pour enclencher des processus de développement à des échelles territoriales déterminées, iii/ élaborer des recommandations pour réviser les dispositifs d'intervention publique existants ou pour en créer de nouveaux, iv/ élaborer des éléments de référence en matière d'évaluation des politiques de développement rural.

développement que les ménages ruraux voudront. En effet l'analyse de plusieurs travaux sur les territoires ruraux maghrébins en particulier l'Algérie convergent et mettent en exergue quelques lignes de force communes, à savoir leur capacité d'intégrer de nouvelles logiques, leur capacité d'adaptation et leur capacité d'innovation (Côte et Cherrad, 1999).

En regard de cela, il apparaît que dans certains cas ce sont ces sociétés des espaces profonds qui connaissent les dynamiques les plus vives aujourd'hui, et permettent un certain renouveau. Côte et Cherrad, (1999) parlent même des prémices de néo-paysanneries dans le paysage rural des pays maghrébins notamment algériens qui seront selon eux affrontés au choix entre deux voies, celle de la repaysannisation, ou celle de la montée d'une classe d'entrepreneurs agricoles.

La ruralité refait surface et devient un objet de renouveau et de politique publique, ce qui va ouvrir à partir des années 2002, une nouvelle phase en matière de développement rural. Nous reviendrons plus loin sur l'évolution des politiques en Algérie et leur impact sur la paysannerie et les territoires ruraux. Avant cela, nous allons observer comment s'est développée l'approche du développement, en particulier l'approche territoriale.

Conclusion chapitre I

Après avoir montré dans ce chapitre, la diversité des approches sur la ruralité, on se rend compte de la difficulté de l'exercice. Néanmoins nous avons voulu restituer les travaux sur ce concept et relater comment la ruralité a évolué historiquement et socialement. Ce premier chapitre a interrogé donc les différentes définitions de la ruralité., à priori toutes les approches distinguent le rural de l'urbain, mais, cela dit l'image dichotomique ville campagne, qui s'est faite lentement, n'est pas achevée, selon Bernard Kayser,(2000) elle ne réunit pas encore l'approbation de tous les chercheurs .

L'émergence du concept rural et ses assises remontent à plus d'un demi siècle, deux idées diamétralement opposées sont véhiculées: un inévitable déclin et une surprenante renaissance. Les années cinquante ont été marquées par le concept classique du rapport ville-campagne, une définition distincte et dichotomique contient déjà l'opposition des deux notions. Cette situation apparaît singulièrement complexe au Maghreb notamment en Algérie, du fait de l'ambiguïté du phénomène urbain dans des sociétés longtemps restées essentiellement rurales. À cet effet l'Algérie demeure un pays profondément marqué par le fait rural et offre un exemple particulièrement intéressant, de par la spécificité de son histoire, la diversité des typologies rurales.

L'analyse historique nous permet d'admettre aujourd'hui que la crise de l'agriculture algérienne est en grande partie liée à l'absence d'une forte assise paysanne, qui n'était pas totalement absente. Historiquement la ruralité des campagnes algérienne a été influencée par plusieurs facteurs, un enchaînement historique qui a sévèrement affecté les campagnes algériennes et détruit les assises de base de la paysannerie. Des crises multidimensionnelles et une action publique qui est restée longtemps centralisée.

Après le déclin, on assiste à un renversement idéologique dans les années soixante-dix, la notion d' "espace rural", s'impose sous une double définition : "campagne réinventée ou "néo-nature. Cette nouvelle ruralité, témoignant d'une « renaissance rurale » a permis par ailleurs, l'émergence de concepts d'espace rural, de société rurale et de territoire rural.

On convient qu'aujourd'hui que la ruralité a beaucoup évolué au fil des siècles particulièrement en méditerranée et que les campagnes ne sont plus essentiellement tournées vers l'agriculture. Dans cette posture théorique s'impose l'idée que l'espace rural n'est pas juste un contenant, qu'il n'est pas le cadre du développement mais qu'il est produit en permanence dans des interactions sociales.

Les différentes perspectives d'évolution placent l'espace rural méditerranéen au cœur des politiques de développement à venir. Compte tenu du poids des populations, on ne peut continuer à penser que le développement sera tiré uniquement par les villes. Comme on vient de le présenter l'espace rural n'est plus seulement agricole et n'est pas non plus condamné à une prise en charge sociale de ses populations. Selon plusieurs études au Nord, des populations réinvestissent volontairement cet espace alors qu'au Sud, les populations se trouveront contraintes d'y construire un avenir autre qu'agricole.

Les territoires ruraux Algériens et même Maghrébins, sont caractérisés par des contradictions socio-économiques et des inégalités ville-campagne conditionnées en grande partie par des crises économiques sociales et politiques successives. En termes de population et d'espace, 40% de la population totale, répartie comme on peut le constater sur plus de 63% du territoire national soit 979 communes rurales sur 1541 que compte le pays. Plus de la moitié des communes rurales (57,5%) sont concentrées au Nord, contre 29,4 % sur les hauts plateaux et 23,1% au Sud du pays. Cela nous donne un aperçu clair sur les fortes disparités spatiales qui sont à l'origine de la concentration massive de la population rurale au Nord.

À cet effet, la typologie de l'espace rural Algérien, selon plusieurs critères de classification, met en évidence quatre principales catégories de zones rurales identifiées comme suit : Les territoires ruraux dévitalisés ; les territoires ruraux profonds ; les territoires agricoles potentiellement compétitifs et les territoires agricoles contigus aux espaces urbains. De ce fait, l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national, les situations sont différenciées selon les régions, les zones rurales.

Par ailleurs la population rurale est jeune, les moins de 30 ans de plus en plus croissante, donc de nouveaux besoins à satisfaire. À cet effet il présente des atouts et des enjeux qui peuvent répondre aux attentes par des politiques de développement rural, construites de manière intégrée et autonome.

D'autant plus que les territoires ruraux maghrébins en particulier algériens présentent des lignes de force communes, leur capacité d'intégrer de nouvelles logiques, leur capacité d'adaptation et leur capacité d'innovation (Côte et Cherrad, 1999). La ruralité refait surface et devient un objet de renouveau et de politique publique ce qui va ouvrir à partir des années 2002, une nouvelle phase en matière de développement rural voire territorial, selon notre hypothèse de travail et l'objet d'étude, ce qui permet de souligner l'importance même de la notion de développement territorial.

CHAPITRE II : PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

« L'être humain, en donnant sens à ses actes, se spatiale, et en se spatialisant, spatiale tout ce qui l'entoure. Nous ne sommes pas le fruit d'un territoire qui existerait, ou qui préexisterait en nous. Le territoire n'existe que par notre présence ».

Eric Dardel

Introduction chapitre II

La nouvelle structuration des espaces ruraux présentée au premier chapitre, s'est basée sur l'émergence des « territoires », elle est le cadre d'un nouveau type de développement socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se centrer sur la valorisation des ressources territoriales.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de faire ressortir les composantes principales du couplet « territoire » et « développement » et de déterminer leur lien et corrélation avec les espaces ruraux. Cela dit, il est difficile de s'y retrouver dans la nombreuse littérature sur ces concepts, qui s'est amplifiée et développée depuis plusieurs décennies. D'où la nécessité pour nous, de tenter une synthèse nullement exhaustive étant donné la richesse de la documentation mais assez complète pour approfondir et cerner les travaux de recherche et faciliter ainsi l'analyse des résultats. Il ressort de la multitude de travaux consultés et étudiés sur la construction des territoires une hypothèse capitale selon laquelle, on pourrait affirmer que le territoire est un construit social qui résulte d'une coordination d'acteurs de différentes sphères, réunis pour résoudre un problème et concevoir un projet commun s'articulant autour d'activation des ressources locales spécifiques.

Le territoire repose donc, sur la révélation de ressources latentes, de préférence spécifiques, non transférables, identifiées et activées par la mobilisation des acteurs. Cette mobilisation rejoint une logique de coopération et de coordination de leurs actions qui peut se concrétiser par la mise en place de systèmes de gouvernance variés, différents du mode de régulation traditionnel. En effet, les travaux de recherche sur les politiques prolongent les études sur l'évolution du développement, d'autant plus que le mode de développement fordiste qui a prédominé plusieurs décennies est en crise, comme le décrivent beaucoup d'auteurs en particulier des économistes (Becattini, 1989; Pecqueur, 2000 ; Campagne et Pecqueur, 2014; Courlet, 2002;...etc.). Cela s'est accompagné d'une remise en cause même de l'idéologie du développement. Avant de parler de développement territorial, nous définirons d'abord le concept de développement et retracerons son évolution dans le temps en mettant en exergue comment le concept de développement territorial a eu tant de succès auprès des communautés scientifiques.

1)- Quel sens au développement ?

1.1- Origine du concept développement

Le concept de développement est polysémique, il évoque plusieurs dimensions à la fois théoriques et même idéologiques. Susanne Tremblay, (1999) décrit de façon explicite ce concept notamment dans l'ouvrage édité sur le concept de développement et l'après-développement. Son analyse pour ce concept, va au delà d'une description, elle retrace historiquement l'origine du concept, et comment cette notion a gagné de l'importance pour arriver à occuper une place si importante dans les sociétés contemporaines.

Pour définir le "développement", le premier élément de réponse donné selon cet auteur, est que le développement est associé à la théorie de l'évolution naturelle. Deux notions ont été mobilisées, la première est celle de Gilbert Rist, (2007) , selon laquelle le développement est assimilé au processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle. De ce fait, l'évolution, le changement social deviennent le processus de développement. La deuxième notion est celle de Braudel, (1985) et Wallerstein, (1982) qui explique comment le capitalisme a pris forme dans le creuset de l'économie de marché et des échanges internationaux, et a permis la croissance des échanges et l'accumulation du capital qui sont à la base de l'instauration du capitalisme mondial.

Ces deux notions peuvent expliquer simultanément, l'origine du concept de développement qui peut se définir dans chacune d'elles, à savoir évolutionniste³¹ou/et capitaliste. Ceci explique sans équivoque, pourquoi le développement et l'économie de marché ont souvent tendance à se confondre (Tremblay, op cité).

Après avoir donné une idée succincte sur l'origine du concept, nous allons donner un aperçu général sur les différentes théories du développement qui s'appuient sur des principes qui relèvent en effet de la théorie économique³².

De ce fait, les fondements de l'économie élaborés par les premiers penseurs de l'économie classique (A. Smith, D. Ricardo... etc.), ont servi de base pendant une longue période aux

³¹ D'une part le développement est en effet assimilé au processus naturel et il s'inscrit parfaitement dans la thèse de l'évolutionnisme. Par ailleurs, en regardant comment s'est imposé le concept de développement sur la scène internationale, par l'élargissement de l'économie de marché comme facteur de déploiement du capitalisme.

³² Les principes de la théorie économique peuvent être synthétisés comme suit : circulation des échanges qui favorise l'accumulation qui devient un facteur de la production et de la croissance, la division du travail, le progrès et l'innovation sont aussi des moteurs du développement économique et de la croissance.

théories du développement économique³³, et du développement puisqu'à cette époque, le développement sera assimilé au développement économique.

Ces principes ont vu pendant le XXe siècle leur accomplissement et même leur summum avec l'arrivée de la révolution industrielle ayant comme base de développement économique le régime keynéso-fordiste³⁴. Avec les mesures keynésiennes de l'économie, l'État -Nation fera son apparition comme nouvel acteur du développement économique, notamment pour la régulation du système de production (maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande (Boisvert, 1996). Ce modèle de développement a perduré jusqu'à la crise des années quatre-vingt.

1.2- Crises et nouvelles perspectives de développement

Avec la mondialisation, apparaît la crise des économies nationales et des États nationaux. Ainsi après plusieurs décennies de développement, la crise des années quatre vingt, remet en cause les compromis sociaux élaborés par l'État-providence keynésien (Adda, 2007), suite à leur affaiblissement. Deux composantes du fordisme sont touchées dans le processus de mondialisation : l'État comme mode principal d'intervention publique et le territoire national comme espace d'élaboration des régularités économiques(Lamarche, 2003).

Cette crise engendre, donc des conséquences fatales à l'échelle internationale, notamment dans l'organisation de l'économie mondiale. Il ressort, en effet, que malgré plus d'un siècle de développement et de théories sur le développement, la pauvreté s'est accentuée et l'économie-monde vit une crise structurelle. En effet, plusieurs des auteurs et des analystes parlent de l'échec même du développement (Tremblay, op cité).

Devant de telles mutations socio -économiques, et face aux changements rapides et profonds au niveau international, national et local, les territoires ruraux voient leurs marges de manœuvre en termes de capacité d'adaptation aux changements se restreindre. Les acteurs

³³ Il existe plusieurs courants de développement économique et on peut citer, à titre d'exemples ceux qui ont marqué les théories économiques : i) Les principes du « laisser-faire » qui remontent aux physiocrates et à François Quesnay, c'est-à-dire au commencement du libéralisme dans l'économie. ii) L'importance de la division du travail comme facteur de croissance de la production a été démontrée par Adam Smith. iii) La loi des avantages comparatifs, a été énoncée par David Ricardo, elle favorise la spécialisation de la production et l'accroissement des échanges. Toutes ces lois représentent les premiers principes de l'économie classique. Elles se sont incarnées dans la théorie du libéralisme économique, une théorie encore une fois inspirée du naturalisme, c'est-à-dire d'un système inspiré de l'ordre naturel (Tremblay, op cité).

³⁴Le modèle fordiste a montré ses limites dans la régulation entre l'offre et la demande pendant la crise des années trente. C'est ainsi que les mesures keynésiennes (inspirées par l'économiste John Maynard Keynes) ont été prises en considération et consistant en l'intervention de l'État pour équilibrer l'offre et la demande et surtout soutenir la demande qui s'était effondrée avec cette crise. C'est ainsi qu'émerge le concept de la demande dans la théorie économique, qui était fondamentalement basée sur l'offre.

locaux se heurtent aujourd'hui à des problèmes nouveaux et complexes qu'ils ont du mal, vu leur faible capacité, à appréhender et à résoudre (Campagne et al., 2009; Campagne et Pecqueur, 2012).

Le monde en crise prend conscience de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace. A cet effet, plusieurs auteurs ont essayé de trouver des théories qui favorisent le développement des espaces marginalisés, mais sans succès. Le développement n'est plus la conformité à une dynamique vertueuse qui existerait intrinsèquement, ni même le seul résultat du jeu de forces économique (Silem et al., 2014).

Le processus de la mondialisation impose donc un renouvellement de la réflexion sur le concept de développement en intégrant de nouveaux paramètres pour dépasser cette crise, et sortir de l'évolutionnisme compétitif. En effet, il faut penser et envisager à ouvrir des nouvelles perspectives de développement sur d'autres bases que celles adoptées par ce modèle fordiste à savoir, la croissance, la compétition, l'accumulation, la productivité, etc. Ces fondements, comme nous l'avons montré précédemment, sont les piliers de l'économisme et du productivisme qui ont été, à la base de plusieurs théories du développement³⁵ que nous exposerons ultérieurement.

En effet, un important axe de renouvellement adopté dans les nouvelles stratégies de développement provient de la pensée du post-fordisme, notamment d'une réflexion sur ses formes territoriales. Elle conduit à cet effet, à redéfinir les rapports entre politique publique et espace (Lamarche, 2003; Courlet et Pecqueur, 2013), à redonner une importance nouvelle à la dimension locale (Zimmermann, 1998b). Elles supposent, pour un territoire donné, d'être à même de construire et d'offrir des ressources productives spécifiques qui le différencient des autres territoires, non pas en termes de coûts (faire la même chose et moins cher qu'ailleurs), mais dans les termes de leur nature même (faire ici ce qu'il n'est pas possible de faire ailleurs) (Zimmermann, 1998b).

A l'évidence la globalisation, constitue donc un mouvement qui trouve ses fondements dans l'affirmation et la valorisation des différences, tant en termes de facteurs de production qu'en termes de marchés. Elle induit l'émergence d'une économie néo-ricardienne qui s'appuierait non pas sur une logique de facteurs, mais sur celle de création de ressources, engageant les territoires dans une stratégie d'attractivité à l'égard de grands flux d'investissements productifs transnationaux (Zimmermann, 2005).

³⁵ On peut citer à cet effet comme exemple le néolibéralisme et l'après-fordisme qui ont fait leur apparition, sans omettre de mettre en exergue plusieurs théories du développement notamment territorial qui ont vu le jour pendant la période fordiste et que nous développerons ultérieurement.

Comment le territoire est devenu le nouveau paradigme de développement ?

2)- Concept de développement contemporain.

L'évolution récente de la planète introduit des paramètres nouveaux dans l'appréciation du phénomène du développement. Dans cette effervescence, le territoire émerge et devient un nouveau paramètre et un nouvel objet de recherche pour les économistes. Il a été pendant longtemps assimilé à un espace, la notion de territoire se confondait donc avec celle de l'espace (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005). L'espace et le territoire se retrouvent ainsi aujourd'hui au cœur de renouvelés théoriques en sciences humaines et sociales qui s'est imposé pour affronter des questions aussi vastes et multiples que le développement et la mondialisation de l'économie (Lauriol, Perret et Tannery, 2008).

Plusieurs courants de développement orientés vers des approches territoriales ont vu le jour durant la période fordiste, et post fordiste mais leur essor était restreint. À cet effet, ils ont été l'objet de nombreuses contributions théoriques au cours des vingt dernières années de la part tant des économistes, des géographes que des sociologues. Dans cette section nous allons développer quelques-unes des théories qui ont en commun une approche territoriale du développement et qui ont contribué à la formation du corpus théorique de l'économie des territoires constituant ainsi la base du nouveau modèle de développement contemporain qui offre un ensemble d'outils d'analyse adaptés aux nouvelles réalités économiques du système postfordiste et globalisé.

2.1- Contexte d'émergence de développement territorial

Comme on vient de le présenter précédemment, l'économie postfordiste, la globalisation, ainsi que le changement du rôle de l'Etat ont fortement contribué à l'émergence de la question des territoires. Ce sont donc bien des caractéristiques générales d'une économie postfordiste encore mal définie qui se font jour tant dans les économies développées que dans les économies émergentes (Campagne et al, 2014).

A cette effet, l'émergence du concept du territoire est fortement liée d'une part aux profondes mutations économiques des trois dernières décennies (Courlet, Pecqueur et Lacour, 2008), et d'autre part à la prise de conscience³⁶ de l'inégalité dans le développement. Cette

³⁶ La prise de conscience s'est élaborée d'abord au plan international, lorsqu'il est devenu évident qu'il y avait des déséquilibres de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud. Et même à l'intérieur des territoires des pays dits développés

prise de conscience constitue pour certains auteurs notamment Aydalot, (1985), l'avènement d'un nouveau paradigme de développement que certains ont appelé le paradigme du développement par le bas, par opposition à celui du développement par le haut (Aydalot, op cité). En effet, face à la mondialisation, certains territoires cherchent à mettre en avant leurs spécificités pour attirer et ancrer des entreprises (Colletis et Pecqueur, 1993). Cette émergence est le fruit de phase historique durant trente ans (1980-2010) qui a permis aux différents concepts de voir le jour, comme nous l'avons présenté dans les chapitres antérieurs. Nous citerons, à titre d'exemples, le concept de zones rurales, le concept territoires ruraux et le concept de développement. Comme nous venons de le voir, cela s'est accompagné d'une remise en cause même de l'idéologie du développement et de l'industrialisation, concepts jusqu'alors étroitement liés à la grande industrialisation.

2.2- Du développement local au développement territorial

L'origine du concept développement territorial remonte aux analyses des districts industriels italiens (Becattini, 1992) et des systèmes productifs localisés (Courlet,2001; Pecqueur,2009). En effet, on a découvert en Italie que durant les périodes de crise économique, des petites zones économiques régionales ou locales étaient plus résistantes que les entreprises intégrées de grande taille (Samson, 2009). Le niveau local semble être le niveau pertinent pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et des politiques de développement, basées sur la valorisation des ressources locales et la mobilisation des acteurs, qui se substituent aux politiques de développement « par le haut ». Les économistes ont approfondi depuis vingt (20) ans ces formes d'organisation productive localisées, et divers courants vont se développer et permettre ainsi à ce concept de se développer et de se confirmer.

Nous pourrions citer les théories du concept développement local³⁷ qui se sont attachées à

³⁷ L'émergence du développement local est associée à la mondialisation et au retrait de l'État-providence (Tremblay, Fontan et Klein, 2011). Dans cette perspective, l'État devient un « État accompagnateur » et le développement local s'élabore alors comme un contre-modèle aux visions centralisées et productivistes de l'aménagement du territoire (Esposito-Fava, 2010). Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 80. Selon certains auteurs, le développement local découle directement du concept du développement endogène. Plusieurs auteurs se sont attelés à définir le développement local (Pecqueur, 2000; Tremblay, Fontan et Klein, 2011; Benko, 2001; Pecqueur, 2008; Guérin et Servet, 2005) , nous pourrions donner une synthèse globale qui met l'accent sur une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un territoire donné rendue possible grâce à une synergie des acteurs locaux. Le développement local apparaît comme un dépassement des théories du développement endogène en créant un environnement propice aux initiatives locales par des mécanismes de partenariat, pour la revitalisation des communautés locales et l'amélioration des conditions de vie. Cependant, il permet d'intégrer plusieurs dimensions économique (production et vente de biens et services), territoriale (valorisation ressources locales), sociale (recomposition sociale de la communauté) et communautaire (Favreau et Levesque, 1996).

décrire des phénomènes socioéconomiques, en particulier des districts industriels, qui montraient une résistance face à la crise économique des années 1970 et 1980. À cet effet on peut rappeler, les travaux de (Becattini, 1989 ,1992; Courlet et al., 1988 ; Pecqueur, 2000) qui décrivent et expliquent la capacité d'adaptation des districts industriels italiens face aux évolutions du marché, les « Milieux Innovateurs (MI) »³⁸, (Aydalot, 1984 , 1986) et les « Systèmes Productifs Localisés (SPL) »³⁹ (Courlet et al., 1988; Colletis, Courlet et Becattini, 1992). Ces travaux, notamment ceux de la théorie des milieux innovateurs (Maillat, 2011; Aydalot, 1986; Peyrache-Gadeau, 1999; Benko et Lipietz, 1992; Camagni, 2006b; Tabariés, 2005; Magnaghi, Raiola et Petita, 2003; Storper, 1997) ont permis à la variable territoriale de s'imposer comme nouveau paradigme du développement . De ce fait, le contexte territorial, apparaît explicatif de trajectoires originales de développement et a donc assez profondément fait évoluer sa notion , en définissant non seulement de nouveaux espaces de vie et d'action, mais aussi de nouveaux modes d'organisation des acteurs (Courlet, 2001; Pecqueur, 2009b). Néanmoins ces travaux mettent en évidence que le personnage central du développement est le territoire avec sa dimension locale. De ce fait le développement doit être « situé » et sa composante permanente est le territoire (Courlet 2001 op cité). Comme l'explique Savary, (1988) le succès du développement local reposerait sur la mondialisation de l'économie, et cette dernière nécessiterait, en contrepartie et pour maintenir son expansion, une localisation «ciblée» du développement économique. Comme on peut le constater l'accélération du processus de globalisation a donc renforcé et confirmé l'importance du local, dans une nouvelle dynamique, d'articulation entre le global et le local (Claval ,2003; Pecqueur, 2005a 2006, 2009b).

De ce fait, de nombreux travaux de recherche observent et soulignent cette imbrication local/global dans lequel le local est une composante du global et non une de ses sous-parties

³⁸ Ce concept a été mis au point par le GREMI (Groupe de Recherche sur les Milieux Innovateurs), le MI, peut se définir comme ensemble territorialisé dans lequel les actions entre agents économiques se développent par apprentissage. Ce courant développée par Philippe Aydalot et Denis Maillat, met l'accent sur l'inscription dans un territoire donné ou dans un milieu donné d'un potentiel de développement selon les filières productives ou des systèmes d'entrepreneuriat. L'accent est donc mis sur le territoire et sur les conditions qui existent dans ce territoire qui permettront de développer l'entrepreneuriat local. Cette approche relève de celle du développement local et se situe dans une optique économique classique.

³⁹ Les SPL est une configuration de petites et moyennes entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier ou une spécialité Selon les auteurs ayant développé cette approche, ces systèmes constituent une forme originale d'organisation industrielle pour laquelle le territoire est une « variable active » : division forte du travail entre entreprises, caractère diffus de l'industrialisation, importance de la flexibilité et des économies d'agglomération, surtout importance des régulations locales à travers le jeu combiné du marché et des mécanismes de réciprocité et de solidarité. On peut considérer le SPL comme une forme générique, dont le district industriel et le MI sont des formes spécifiques (Samson, 2009).

(Colletis et al, 2005) . Cette imbrication s'impose face à la figure classique de développement des systèmes productifs nationaux (Pecqueur et Zimmermann, 2004 op cité; Pecqueur, 2000, 2005a, 2006) . Paul Claval (Op cité) inscrit le local comme «une modalité de fonctionnement du global », à cet effet émerge la stratégie d'ancrage territorial (Zimmermann, 1998a, 2005).

Donc la globalisation contribue à l'émergence du territoire, avive les stratégies régionales voire locales et redonne une valeur accrue aux produits locaux, Pecqueur, (2004). Le phénomène le plus apparent qui peut être observé est la concordance de la globalisation avec la portée du local comme un mouvement spatial paradoxal qui relance le rôle de la proximité des acteurs dans la construction du territoire et de ses ressources dans un monde qui se globalise (Campagne et Pecqueur, 2014). Cela se confirme aussi, dans les travaux Fontan, (1997) et Savary (1988) pour qui, l'économie-territoire, ne peut exister qu'à la condition de s'insérer dans le mouvement des échanges économiques à l'échelle mondiale et que le développement local représente un élément de dynamisation de l'économie-monde. À cet effet, on peut dire aujourd'hui que le local renvoie à l'échelle tandis que le territorial renvoie au mode de construction par les acteurs, quelle que soit l'échelle (Pecqueur, 2009a).

Pour conclure cette section, il convient de mettre l'accent sur l'importance des avancées théoriques de ces vingt dernières années qui ont produit un ensemble conceptuel qui permet d'aborder la question du développement avec des nouveaux outils d'analyse, tels que l'économie des territoires, le concept de territoire et concept de développement et qui donnent une autre dimension à l'espace, une dimension dynamique, absente des analyses économiques néo-classiques. Cela permet de comprendre les mécanismes de développement à un niveau autre que le niveau macroéconomique, dans lequel le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique⁴⁰ de mobilisation des acteurs et coordination pour une construction des territoires.

⁴⁰ Le développement territorial est un concept qui a été théorisé et faisant émerger une nouvelle approche de développement qu'on qualifie de « mésoéconomie » mettant l'accent sur les caractéristiques « infra étatique » de cette approche, mais aussi en insistant sur le fait que le niveau « méso » n'est pas exactement un intermédiaire entre l'individu (le micro) et le tout (le macro). En effet il instaure un niveau particulier d'agrégation des acteurs, qui va provoquer des configurations, des institutions et de l'action économique très « spécifiques » (Pecqueur, 2000; Campagne et Pecqueur ., 2012).

3)- Développement territorial et construction des territoires

Si les années 1980 ont été celles de la redécouverte du développement local, les années 1990 sont celles du développement territorial. Depuis les années 70, les formes de développement liées au territoire apparaissent, et l'économie découvre ou redécouvre la pertinence de celui-ci alors qu'il était souvent ignoré au profit d'une économie spatialisée. L'économie territoriale constitue l'approche privilégiée pour conceptualiser les questions de développement à l'échelle du territoire (Courlet et al., 1998).

Il est tout d'abord nécessaire pour nous de faire le point, sur l'origine de ce concept et ses apports pour le renouveau des théories du développement. Par ailleurs cela nous permettra de mobiliser des informations pour répondre à certains questionnements posés dans notre problématique et établir, enfin une grille d'analyse. *Comment le « territoire » est-il pris en compte pour le développement rural? Qu'apporte ce concept de nouveau pour l'émergence des territoires ?*

3.1- Concept territoire

Donner une définition explicite du concept territoire est un exercice difficile. Il existe beaucoup de littérature qui s'est amplifiée et développée depuis plus de trois décennies. On peut citer à cet effet les travaux de (Dardel, 1946; Barel, 1981; Bailly, 1994 ; Bonnemaïson, 1997 ; Courlet et Pecqueur, 2013; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Courville, 1983 ; Jean, 2007). Il ne s'agit donc pas pour nous de retracer les usages successifs et simultanés d'une notion polysémique, mais de faire une synthèse assez complète des principaux enjeux et définitions les plus efficaces pour approfondir et cerner les travaux de recherche et faciliter ainsi l'analyse des résultats.

Le mot territoire provient du latin « territorium » et émerge au XIV^e siècle. Son utilisation demeure néanmoins rare jusqu'au XVIII^e siècle (Raffestin, 1983 p 305). Cependant, il a été pendant longtemps assimilé à un objet au sens de l'espace et non comme sujet. Aujourd'hui la notion de territoire permet de dépasser la conception abstraite de l'espace, il symbolise pour Raffestin, (1984) un processus en perpétuelle évolution, en perpétuelle transformation selon des échelles temporelles particulières. D'après Courlet, (2001) la notion de territoire n'est pas simple, le territoire émane d'une logique de l'action collective, qui s'incarne dans les institutions sociales qui produisent des normes.

Le territoire, constitue pour cet auteur le point de rencontre entre les acteurs du développement en étant le lieu où s'organisent les différentes formes de coopération. Ces coopérations attribuent selon Muchnik, (2010a) une intelligence collective entendue comme la capacité à réagir, à formuler des projets et à les coordonner. Cette dernière résulte des interactions entre les divers acteurs territoriaux, publics et privés, d'où son caractère systémique.

En effet, pour beaucoup d'auteurs (Brunet, Ferras et Théry, 1992 ; Brunet, 1992; Signoret et Moine, 2008a) le territoire est appréhendé de manière globale, comme un système formé de cinq sous-systèmes (Plumecocq, 2012), **i**) un système d'appropriation par ses habitants **ii**) un système de gestion défini par des règles juridictionnelles et administratives d'ordre politique ; **iii**) un système d'appartenance réelle au territoire en relation avec les phénomènes de peuplement ; **iiii**) un système de ressources permettant, entre autres, de légitimer le peuplement du territoire ; **v**) et enfin un système social d'interactions entre individus, par le biais d'échanges. Ces sous- systèmes sont interdépendants et on retrouve bien ici les notions **(i)** d'identité territoriale **(ii)** et de patrimoine nous permettant d'aborder conjointement l'ensemble des sous-systèmes territoriaux, mais également de mieux identifier les rapports évolutifs qu'ils entretiennent (Kahn, 2010). De ce point de vue, l'identité territoriale se construit via les interactions interindividuelles, peut impacter les règles d'administration du territoire, et fonde l'appartenance au territoire.

Le territoire est une entité qui opère comme une organisation spatiale complexe, économique, sociale et politique et comme mode d'organisation des relations entre un ensemble d'agents situés localement (Lauriol, Perret et Tannery, 2008). Il n'est donc pas « réduit » à sa seule dimension spatiale, à un espace neutre et à un réceptacle. C'est bien un nouveau paradigme qui répond à un certain nombre de fonctions géographiques sociales et politiques, mais dont les raisons vont au-delà, elles s'inscrivent dans l'univers de la mémoire, des représentations et des valeurs.

Comme on vient de le présenter, les définitions de la notion de territoire sont nombreuses, certaines sont même divergentes, néanmoins, il existe des éléments communs à toutes les définitions comme par exemple :

- Le territoire n'est pas seulement un espace physique délimité, mais un construit social par action collective des acteurs qui lui confère selon Bailly, (1994) un sentiment d'identité, d'appropriation et d'enracinement.

La portée de cette définition, dans son premier volet révèle pleinement le processus de structuration de l'espace selon une logique d'acteurs et d'appartenance comme le précise Benko, (2007) « l'appartenance fait le territoire » (p.109).

- Le processus de construction de territoire nécessite une action collective de différents groupes d'acteurs qui produit des formes d'organisation et de régulations spécifiques qui aboutiront à la réalisation d'un avantage compétitif territorial (Pecqueur op. cité, 2003).
- Le territoire se construit par rapport à ses ressources génériques⁴¹ et ses ressources spécifiques .Celles-ci sont définies comme des ressources spécifiques qui peuvent être révélées selon un processus intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente (nous détaillerons ce volet ultérieurement dans la section subséquente).

Ces différents travaux mettent en évidence que chaque territoire dispose de ressources propres (naturelles, organisationnelles, savoirs, savoir-faire, etc.) qu'il s'agit pour les acteurs locaux de mobiliser collectivement afin de s'adapter aux évolutions constantes du contexte global, économique, réglementaire, sociétal(Courlet, 2001).

Cela explique l'intérêt pour ces systèmes, qui permettent des stratégies de développement territorialisées. Nous soutiendrons donc cette théorie que le territoire peut être compris comme l'ensemble du système productif dont les acteurs locaux peuvent construire leur propre projet en exploitant la ressource locale.

A ce stade de notre argumentaire, l'hypothèse « paradoxale » selon laquelle la globalisation produit du territoire (Pecqueur, 2000) se vérifie dans les processus de construction territoriale à différentes échelles et sous l'influence de stratégies variées engagées par des acteurs locaux. Rapprocher la dynamique des acteurs locaux et le développement économique territorial de la mondialisation, peut paraître assez insolite. Selon (Campagne et Pecqueur, 2014), ces trois réalités se sont en effet mises en place indépendamment les unes des autres et comme on l'aura compris, la mondialisation, consiste essentiellement en l'interconnexion des marchés (surtout financiers) et qui crée des liens de cause à effet de plus en plus denses entre les acteurs (Colletis et Pecqueur, 2004).

⁴¹ Les ressources représentent un potentiel pour le territoire, ces ressources ou actifs sont dits « génériques » lorsque leur présence est indépendante du processus de production ou de la dynamique sociale et entrepreneuriale. À l'inverse, la ressource ou l'actif est dit spécifique s'il résulte explicitement de stratégies d'acteurs (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005).

C'est en effet à partir du premier sommet de Rio en 1992 que le slogan *Think global, Act local*, fait sa première apparition, avant d'être appropriée par différents auteurs et acteurs, comme le souligne (Lévesque, 2007), « le local et le global ne sont pas extérieurs l'un à l'autre ». Le local et le global seraient ainsi « le fruit d'une coproduction et d'une dialectique permanente faite d'hybridation, de métissage et d'emprunts croisés » (Guérin et Servet, 2005).

C'est pourtant bien l'articulation du global et du local (Figuière op citée) qui doit être repensée en répondant notamment à l'interrogation suivante : *Comment de grands objectifs communs fixés collectivement sont-ils « déclinés » pour être mis en œuvre selon des modalités particulières ?* On voit bien ici que l'emboîtement des différents niveaux territoriaux est directement concerné.

En perspective de ce que nous venons d'énoncer, de toutes les définitions qu'on a étudié pour réaliser ce travail le concept territoire, indique que ce dernier n'est donc pas un simple réceptacle, c'est un espace construit et différencié avec une limite, un « dehors », un « dedans » et une identité (Campagne et al 2014 ; Campagne et Pecqueur ..., 2012 ; Raffestin, 1979, 1982 ; Villeneuve, 1982; Cary et Joyal, 2010 ; Fournier et al., 2012). Par ailleurs le territoire est à la base du développement, il est considéré comme un constitutif d'un projet de développement, et porteur de ressources territoriales, considérées comme force des territoires pour pouvoir s'adapter au contexte mondial. Ces ressources spécifiques peuvent être révélées selon un processus intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente. En ce sens il dénote une « organisation territoriale », mais en tant que fin, il connote une « idéologie de l'organisation », en d'autres termes, une coordination spécifique sur laquelle s'appuie, le territoire pour être "révélé" (Colletis et Pecqueur, 2004). D'où l'intérêt porté aux approches territoriales, qui rentrent beaucoup en jeu dans le développement des territoires.

3.2- Construction des territoires et intérêt pour cette approche

Ainsi, le territoire est à la base du développement, c'est vrai au départ la question territoriale n'était pas notre point focal, notre principal souci était plus orienté comment développer les territoires ruraux algériens au vu de la mise en œuvre des nouvelles politiques du développement ? La question territoriale a attiré notre attention étant donné les capacités d'action, d'initiative, de mobilisation de l'action collective spatialisée et territorialisée qui peuvent s'opérer dans un territoire. En vue de ce que nous venons d'énoncer dans la section

précédente, le territoire joue donc un rôle actif, dans tout processus d'incubation de proposition de changement sociétal (Fontan et Klein, 2004) à partir desquelles peuvent être structurés de nouveaux arrangements sociaux ou de nouvelles modalités de régulation. Il est donc l'enjeu et le produit du développement.

A titre illustratif, nous pourrions donner quelques exemples sur les enjeux du développement territorial telle que la lutte contre la pauvreté et les inégalités, dans un nouveau rapport entre le « local et le global » (Courlet et Pecqueur, 2013 p25), en intégrant de plus en plus des ressources locales spécifiques, immatérielles ou « construites » (Maillat et Kebir, 2001), tels que les compétences, et les savoirs faire. De ce point de vue, il ne s'agit donc plus, pour les territoires, de se spécialiser dans un schéma comparatif, mais plutôt se différencier (Pecqueur, 2009a).

En effet, la multiplication des territoires, dans le champ de la mondialisation, et d'ouverture des économies amène à penser d'autres formes de compétitivité⁴². (François, Hirczak et Senil, 2013), reposant sur des logiques territoriales.

Dans ce cas, ces formes de compétitivité interrogent la spécification, la différenciation et l'innovation. Elles traduisent des processus d'ancrage territorial, résultant de jeux d'acteurs. Le modèle de concurrence proposé ici est différent du modèle ricardien⁴³ de dotation-spécialisation, les perspectives de création de richesses tiennent ici aux capacités de groupes à s'organiser et à élaborer des processus originaux d'émergence des ressources (Colletis et Pecqueur, 2004). Elles vont être à l'origine de nouvelles activités et produits spécifiques et valorisés sur des marchés élargis. Tout comme le développement local, il paraît évident que cette approche dispose d'un atout majeur par rapport aux stratégies sectorielles et nationales :

⁴²Selon (Durand et Giorno, 1988 ; Durand, Simon et Webb, 1992) la compétitivité est « la capacité à produire des biens et des services qui passent le test des marchés internationaux », tout en maintenant des niveaux de revenus élevés et durable, cela repose sur les actifs spécifiques territorialisés. La compétitivité articule le local et le global : elle repose sur des ressources endogènes propres au territoire, mais elle se valide dans tous les marchés, y compris globaux. La compétitivité des territoires est celle des entreprises du territoire, mais elle est aussi celle du territoire comme système productif. Selon les mêmes auteurs, il existe trois formes de compétitivité: i) La première relève de la spécification, c'est à dire un territoire va construire une ressource qui lui est spécifique ; ii) La deuxième forme de compétitivité peut être décrite à partir de la différenciation. Il s'agit là de produits présents sur de grandes régions mondiales, mais que certains territoires vont arriver à différencier à partir d'organisations créées au niveau des territoires ; iii) Enfin, il y a la compétitivité par l'innovation (soient techniques ou organisationnelle).

⁴³ Pour l'économiste Ricardo l'avantage comparatif ricardien met en jeu des facteurs génériques qui sont comparés sur la base des coûts et des prix d'un pays à l'autre, fondé tantôt sur une mobilité des produits (échanges de produits ou de services dans le commerce international), tantôt sur une mobilité de facteurs de production. Dans les deux cas, la spécialisation est expliquée par le jeu du prix des facteurs et ne tient que peu ou pas compte de dynamiques qui peuvent être de nature à attribuer aux ressources ou à leur production (Colletis, Pecqueur op. cité).

elle permet la prise en compte des acteurs locaux et des logiques socioculturelles et endogènes (souvent dites « informelles »), si longtemps négligés par les politiques publiques. En réaction aux dépendances financières et organisationnelles, l'autonomie est au cœur des notions de « self-reliance » ou de développement autocentré, qui repose sur « l'utilisation prioritaire des facteurs de production disponibles localement » (Rist, 2007).

Enfin , une autre caractéristique de cette approche territoriale que nous avons expliqué précédemment est l'échelle locale, saisie comme échelle spécifique de développement, qualifiée souvent de « méso », entre micro et macro, entre micro-projets et facteurs régionaux de développement (Pecqueur, 2005a, 2007b, 2007b, 2008).

Donc, le territoire s'impose comme le niveau pertinent de mise en œuvre du développement territorial (Figuière et Rocca, 2012) qui s'accompagne de la mise en place de mécanismes nouveaux faisant appel ainsi à des nouveaux concepts telles que la territorialité, (Bailly, 1994 ; Barel, 1981 ; Gumuchian et al., 2003 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Lajarge, 2011), la proximité et la gouvernance (Figuière et Rocca, 2012; Lajarge et al., 2012 ; Michaux, 2011 ; Pesqueux et al, 2010 ; Petrella et Richez-Battesti, 2010 ; Roux, Vollet et Pecqueur, 2006 ; Ternaux et Pecqueur, 2008).

3.3- Nouveau mode d'organisation des acteurs et valorisation de ressources

Comme précisé préalablement , au-delà d'un simple support des activités économiques, le territoire est donc constitué par un ensemble d'acteurs (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005; Pecqueur et Ternaux, 2005 ; Ternaux, 2007 ; Ternaux et Pecqueur, 2008), de la coordination et de l'action collective de ces acteurs (Côté, Klein et Proulx(S/Dir), 1997; Angeon et Callois, 2006) liée à leur proximité tant géographique qu'institutionnelle (Gilly et Torre, 2000 ; Rallet et Torre, 2004) , qui permettront la valorisation des ressources spécifiques (Gumuchian et Pecqueur, 2007) .

Un territoire doit pouvoir identifier, révéler et renouveler ses ressources spécifiques pour se développer (Colletis et Pecqueur, 1993, 2004). Au vu de cela, les ressources spécifiques sont donc à l'origine de la différenciation des territoires par des nouvelles activités économiques. Ce processus de développement met en avant des dynamiques de valorisation de ressources mais surtout de coordination des acteurs. L'économie territoriale analyse de ce fait les dynamiques au sein d'un territoire à travers les notions de ressources et le rôle des acteurs.

Dans cette perspective, les dispositifs de développement sont basés sur la révélation et la mise en valeur des ressources par les acteurs.

3.3.1- Notion de Territorialité

Pour qu'un territoire émerge (se construise), il faut une coordination d'acteurs d'origines multiples. C'est de cette production d'un territoire plein de sens, chargé de significations, que veut rendre compte le concept de territorialité, qui ne peut donc s'appliquer qu'à un territoire travaillé par l'homme, habité (Jean, 1993). La territorialité n'est pas un simple concept mais un paradigme qui exprime une relation complexe entre un groupe humain et son environnement (Raffestin, 1986 , 1984). Cette nouvelle notion est relativement récente et nous pensons, très pertinente dans l'étude de la question développement des territoires ruraux. Au Sud comme au Nord, chercheurs et décideurs mobilisent de plus en plus les concepts de «territorialisation» et de «territoire » pour qualifier et expliquer les processus issus de cette ingénierie spatiale (Dubresson et Jaglin, 2005). Selon (Signoret et Moine, 2008a, 2008b) la territorialisation est un processus d'abord individuel puis collectif de représentation du territoire. Il n'y a donc pas «une» mais «des» territorialités qui naissent de la somme et de la diversité des relations que les sujets entretiennent avec l'environnement, tant physique qu'humain (Courville, 1983).

La territorialisation est donc à analyser en tant que processus spécifique de production du territoire par le concours d'acteurs (acteurs de différentes sphères) qui cherchent à identifier, puis à résoudre des problèmes vécus comme communs sur un espace géographique donné (Landel et Le Roy, 2012). Plusieurs principes de la territorialisation ont été énoncés dans certains travaux (Berriet-Sollic, Déprés et Trouvé, 2005 ; Berriet-Sollic, Le Roy et Trouvé, 2007; Esposito-Fava, 2010 ; Girard, 2012 ; Berriet-Sollic, Déprés et Trouvé, 2008 ; Berriet-Sollic, Le Roy et Trouvé, 2007 ; De Coulon, 2004 ; Girard, 2012 ; Landel et Le Roy, 2012), nous évoquerons ceux qui sont à notre avis les plus pertinents :

- ⇒ La territorialisation implique la participation des acteurs locaux et la construction de projets porteurs d'une politique spécifique d'un espace considéré ;
- ⇒ La territorialisation accompagne la reconnaissance du développement local comme modalité pertinente d'accompagnement de dynamiques de développement (changement dans le découpage des espaces d'action) ;
- ⇒ La territorialisation désigne un mode particulier d'interaction des différents niveaux

d'action publique, celui de leur articulation et intégration ;

⇒ La territorialisation permet l'accompagnement des dynamiques de développement local fondé sur des ressources construites dites spécifiques.

À cet effet, la territorialisation constitue aujourd'hui un mode opératoire privilégié de l'action publique et se distingue par les modalités d'élaboration de la politique qui implique alors une articulation de cadres sectoriels et territoriaux (Faure, 2002) dont les modalités et les rapport de force constituent un champ de recherche à part entière sur la gouvernance.

3.3.2- Les nouvelles formes d'organisation des acteurs

Depuis le début des années 1990, la question des formes d'organisation de l'action collective territorialisée a fait l'objet de nombreuses analyses, tel que le district industriel, proposé par A. Marshall (1890-1961), qui a lui-même suscité d'importants travaux, (Benko, Dunford et Heurley, 1997 ; Colletis, Courlet et Becattini, 1992; Benko et al., 1997; Bessaoud, 2008 ; Bessaoud, Antonelli et Pugliese, 2009). À cet effet, la question du rôle de l'action collective dans la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance, ainsi que dans la production de proximité est une question corollaire à celle de la compréhension de ces deux dynamiques. L'éclairage du rôle des acteurs publics ne suffit pas à mettre en évidence les mécanismes complexes qui sont ceux qui qualifient une situation de « gouvernance locale » (Gilly, Leroux et Wallet, 2004). Ces mécanismes renvoient à la combinaison d'un entrelacs de proximités institutionnelles associant des acteurs clés de type différent, privés comme publics, ou de statut.

a) Notion de gouvernance

Nombre d'auteurs soulignent le caractère polysémique du concept de gouvernance⁴⁴, (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005; Stead, 2005; Jessop, 2009 ; Létourneau, 2009) la revue

En science politique, le terme de gouvernance a d'abord été utilisé pour désigner les formes de régulation de systèmes complexes ou fragmentés, notamment à l'échelle métropolitaine ou en matière de relations internationales. À la suite de la mise en évidence empirique du caractère composite des systèmes d'acteurs en cause, la gouvernance recouvre tout système de décision publique intégrant des acteurs privés. En sciences économiques, la gouvernance vise avant tout à expliquer des formes d'organisation complémentaires au fonctionnement du marché, voire parfois plus rigides que celui-ci ; en sciences politiques, la gouvernance renvoie au contraire à des formes de coordination complémentaires à l'intervention étatique, mais plus souples que les institutions publiques (Bertrand et Moquay, 2004).

⁴⁴La gouvernance fait donc intervenir «un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement; elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. Cela a transformé le concept de gouvernement en « gouvernance » (D. Pagès et N. Pélissier, 2000).

des définitions sur cette notion témoigne de ce caractère polysémique et flou. De ce fait , certains auteurs , notamment Beuret et Cadoret, (2011), mettent l'accent sur une distinction entre la « bonne gouvernance » c'est-à-dire à la transparence et à l'imputabilité de la gestion publique, et la gouvernance comme notion, qui vise les processus de décision sur des questions d'intérêt public, en faisant référence à une pluralité d'acteurs publics et privés à la prise de décision publique (Bertrand et Moquay, 2004). Comme le précise Duran (2001,p. 370) « L'idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs. » . La gouvernance apparaît ainsi comme un point focal, cristallisant de nombreux apports récents sur les questions d'interaction, d'action collective, « *d'empowerment* » et d'apprentissage (Chia, Torre et Rey-Valette, 2008).

Elle consiste à intégrer et concilier les intérêts multiples voire divergents d'une pluralité de partenaires, publics et parfois aussi privés, afin de valoriser leur volonté commune de résoudre efficacement un problème bien identifié, en poursuivant des objectifs partagés (Guesnier, 2014). Nous retiendrons celle de Le Galès,(1995) qui a qualifié la gouvernance comme un ensemble de règles et de styles rendant possible la conduite d'une action publique dans un contexte de différenciation et de multiplication des parties prenantes. Elle implique ainsi, la mise en commun des logiques différentes, par la coordination, la coopération et la négociation. Dans cette perspective, le processus de gouvernance se nourrit en effet de ces tendances opposées, conflits et coopérations, dont la synthèse conduit à la définition de sentiers de développement (Chia, Torre et Rey-Valette, 2008 op cité).

Notre objectif ici n'est pas de revenir sur les définitions de la gouvernance, nous ciblerons un de ses champs spécifiques, à savoir la gouvernance territoriale qui nous paraît un référentiel pertinent du fait du caractère territorialisé des politiques notamment rurales (valorisation des ressources spécifiques et produits agro-alimentaires de qualité). Elle est le résultat dynamique d'une tension⁴⁵ entre des régularités verticales (sectorielles, macro-institutionnelles) et des régularités horizontales qui caractérisent un territoire (Colletis, Gilly et Pecqueur, 2001; Gilly et Torre, 2000). En conséquence la gouvernance territoriale répondant à l'émergence de nouveaux espaces de développement, construit par et pour les acteurs qui se les approprient, l'espace politico administratif et ainsi porteuse d'innovations

⁴⁵ Certaines négociations ou consultations peuvent donner naissance à des tensions et conflits. En effet certains changements de reconfiguration d'espace (zonages territoriaux, plan de transport..Etc), génèrent des conflits dont l'étendue spatiale et sociale peut prendre beaucoup d'ampleur. Les conflits constituent ainsi une manière d'entrer dans la discussion sur les enjeux et les chemins du développement territorial (Dowding, Dunleavy et King, 2000) .

(Chia, Torre et Rey-Valette, 2008 ; Rey-Valette et al., 2009, 2014) en matière de dispositifs de dialogue et d'action collective (Beuret et Cadoret, 2011) op cité.

À cet effet, les acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent donner libre cours à leur imagination lorsqu'ils prennent eux-mêmes l'initiative. C'est ainsi que les principes de démocratie participative s'associent naturellement aux notions de gouvernance territoriale afin de faire émerger non seulement des avis mais des processus et des décisions. ces démarches participatives constituent un enjeu crucial dans les pratiques de la gouvernance territoriale car elles s'attachent à impliquer plus durablement les acteurs dans le projet de territoire (Lardon, Chia et Rey-Valette, 2008). Dans ce contexte, il existerait plusieurs formes de gouvernance, basées essentiellement sur la place qu'y occupent l'État, le privé, ou des coordinations multi-partenariales. Zimmermann (1998b, 2005) propose une typologie permettant de qualifier des formes de gouvernance territoriale en fonction du degré d'intervention de ces différents types d'acteurs dans le mode d'organisation «dominante». Les formes plus opérantes et qui nous intéressent sont au nombre de trois:

- Une gouvernance publique ou institutionnelle qui réserve une place centrale aux acteurs publics à titre d'exemple on peut citer les services déconcentrés de l'Etat ou encore des collectivités territoriales.
- Une gouvernance privée, ou le privée est l'acteur clé du territoire.
- Une gouvernance partenariale ou mixte qui implique une diversité d'acteurs publics et privés et où les pouvoirs publics jouent un rôle de facilitateur.

Il y a lieu de remarquer, que les situations pures sont rares, on trouve souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante. Cela permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier qui entre dans une catégorie générale (plutôt publique ou plutôt privée) avec un dosage spécifique et variable (Zimmermann op cité).

Au-delà de cet aperçu sur les différentes définitions, typologies et dispositifs de la gouvernance des territoires, on peut notifier que cette dernière est un phénomène complexe porteur de stabilité (compromis et négociation) et d'instabilité (divergence et conflit) (Demoustier et Richez-Battesti, 2010) et ne se limite donc pas à une vision idyllique des relations économiques et sociales (Torre et Traversac, 2011).

Le processus de gouvernance des territoires présente ainsi deux faces complémentaires, dont la synthèse conduit à la définition de sentiers de développement territorial. Par ailleurs, cette forme particulière de gouvernance sous-entend une proximité multiple susceptible d'intervenir dans les relations de coordinations ainsi décrites.

3.3.2.1 Les différentes formes de proximités

La proximité a fait l'objet, depuis les années 1980, de plus en plus d'intérêt du point de vue de ses effets potentiels sur le développement et sur l'innovation, ainsi que la structuration de l'espace économique (Tremblay et al., 2003). Divers auteurs (Becattini, 1989, 1992 ; Benko et Lipietz, 1992; Boisvert, 1996 ; Gilly et Torre, 2000; Rallet et Torre, 2004 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Camagni, 2006a, 2006b ; Campagne et Pecqueur, 2014) ont souligné l'importance de la proximité notamment géographique dans le processus de coordination et de développement.

Aujourd'hui, plusieurs proximités sont identifiées. Ainsi l'approche des proximités se divise en deux courants majeurs, qui font respectivement appel à deux proximités soit géographique et organisée (Rallet et Torre, 2005; Torre et Zuindeau, 2009; Torre, 2010) ou trois proximités soit géographique, institutionnelle et organisationnelle, catégories principales de proximité (Colletis, Courlet et Becattini, 1992; Colletis et Pecqueur, 2004; Garnier, 2005 ; Torre, 2008, 2009, 2010; Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; David et al., 2012).

Ces trois catégories de proximités peuvent être définies comme suit :

- ⇒ La proximité géographique, représente la présence physique sur un même territoire. Elle est neutre dans son essence et peut être à cet effet activable ou mobilisable par les actions des acteurs économiques et sociaux. Ce sont de ce fait les actions et les perceptions humaines qui lui confèrent une dimension plus moins positive ou négative, ainsi qu'une certaine utilité (Torre, 2010).
- ⇒ Par ailleurs, la proximité organisée est aussi un potentiel à activer, cependant elle n'est pas d'essence géographique mais relationnelle (Torre et Zuindeau, 2009). Cette catégorie concerne les différentes manières qu'ont les acteurs d'être proches, en dehors de la relation géographique (Torre, 2009).
- ⇒ Pour la dernière catégorie, proximité institutionnelle, c'est la plus complexe (Tremblay et al., 2003 op cité), elle représente les différentes modalités de régulation, réglementations, et normes partagées (Colletis et al., 1999). Cette forme de proximité est étroitement liée à des interactions entre différents acteurs, à travers un processus d'apprentissage collectif (Tremblay et al., 2003 op cité).

Il y a lieu de noter que la proximité est plébiscitée par l'action publique depuis les années quatre-vingt-dix et cela pour au moins deux raisons liées l'une à l'autre : comme modalité de gouvernance et d'injonction à la participation (David et al., 2012). Le fait de fonder l'analyse

des proximités sur des potentiels activables par des interventions de nature individuelle, collective ou institutionnelle permet de jeter les bases d'une approche dynamique des relations humaines dans l'espace (Torre, 2010 op cité).

Les différentes formes de proximité décrites ci-dessus, fournissent les éléments de base pour caractériser le développement territorial, notamment celui qui nous intéresse, le territoire de spécification⁴⁶ et qui associe les trois formes de proximités (proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle). Par ailleurs, la mobilisation simultanée des proximités géographique et organisée peut donner naissance à des situations de coordination localisée (Torre 2009 op cité). Cependant comme le soulignent, Pecqueur et Zimmermann (2004 op cité), cette proximité organisationnelle ne peut aboutir à une coordination sans une certaine dose de proximité institutionnelle. Cette association permet l'établissement des dispositifs territoriaux de coordination et de partenariat et donne ainsi au territoire une capacité créatrice lui permettant de produire des ressources spécifiques (Pecqueur, 2000 ; Dupuy, Gilly et Lung, 2007).

Les Proximités constituent un cadre au sein duquel se développent ces relations. Elles intègrent les spécificités des lieux et les liens des acteurs non seulement entre eux mais avec leur milieu géographique (Pecqueur et Zimmermann, 2004 op cité). Comme on vient de le voir, la théorie de proximité nous permet de préciser en quoi l'enjeu est de construire un territoire de projet mis en œuvre par des acteurs économiques, privés et publics, socioculturels et politiques, locaux et en interdépendance avec les acteurs des autres niveaux (Dayez, Leloup et Verger, 2007). Un tel construit commun ne se forme pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources non valorisées des territoires par un projet de développement collectif (Pecqueur, 2000). Ainsi ces modes de coordination qui lient les acteurs permettraient ainsi de révéler les ressources territoriales et participeraient à la cohésion d'un projet de développement territorial ; en retour, ils assureraient la perception de rentes territoriales (Lardon, Chia et Rey-Valette, 2008 ; Mollard, 2001).

⁴⁶ Selon (Colletis et al., 1999), ces trois formes de proximité fournissent les assises pour caractériser trois types le développement territorial le territoire d'agglomération (proximité géographique : accumulation et juxtaposition d'activités économiques), le territoire de spécialisation (proximité géographique et proximité organisationnelle : accumulation des connaissances dans un domaine particulier) et territoire de spécification (proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle) qui donne au territoire une capacité créatrice lui permettant de produire des ressources spécifiques et d'attacher en quelque sorte les entreprises au territoire.

3.3.3- Les ressources territoriales

Selon les différentes approches et définitions sur le territoire que nous avons étudiées et que nous avons restituées dans ce travail, le territoire constitue la base du nouveau processus de développement territorial par émergence et valorisation des ressources territoriales qui deviendront à cet effet le point focal de ce processus. La notion de ressource a été développée par les géographes et les économistes travaillant sur le développement. (Brunet, Ferras et Théry, 1992, (Colletis et Pecqueur, 2004 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007; Courlet et Pecqueur, 2013 ; François, Hirczak et Senil, 2013). À cet effet, il existe une littérature abondante, notre objectif ici est de faire ressortir l'intérêt de la valorisation de ces ressources spécifiques et leurs enjeux dans l'émergence de territoires. Pour des détails plus approfondis on peut se référer aux travaux de (Colletis et Pecqueur, 2004 ; Pecqueur, 2005b; Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Courlet et Pecqueur, 2013 ; Campagne et Pecqueur, 2014 ; Grison, 2013 ;Noiseux et Aruc-És, 2004) et certains travaux de thèses notamment ceux de (François, 2007 ; Esposito-Fava, 2010;Senil, 2011).

Les ressources représentent un potentiel pour le territoire. Pour pouvoir les définir et comprendre leur processus de construction, il convient de considérer qu'il existe deux types de ressources. Les premières sont dites ressources données ou « génériques » lorsque leur présence est indépendante du processus de production ou de la dynamique sociale et entrepreneuriale. Les secondes sont dites ressources construites ou « spécifique »⁴⁷ résultent explicitement de stratégies d'acteurs (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005) et en liaison avec la dynamique de développement (Gumuchian, Pecqueur, 2007).

Selon Colletis et Pecqueur (2004), les ressources spécifiques ou territoriales (lorsque la spécificité est marquée par le contexte géographique) résultent d'une histoire longue, d'une accumulation de mémoire, d'un apprentissage collectif cognitif.

⁴⁷ Les ressources spécifiques n'existent qu'à l'état virtuel et ne peuvent en aucun cas être transférées. Elles constituent l'expression du processus cognitif qui est engagé lorsque des acteurs productifs ayant des compétences différentes produisent des connaissances nouvelles par la mise en commun de ces dernières. Des actifs génériques ne permettent pas à un territoire de se différencier durablement puisque, par définition, ils existent ailleurs et sont susceptibles d'être transférés. Le passage de la ressource générique à l'actif spécifique est un processus de métamorphose qui correspond à une stratégie de développement qui peut se décomposer en deux temps : le passage de la ressource à l'actif (génériques), et de l'actif générique à l'actif spécifique. Ces passages doivent être chacun analysés comme des processus particuliers qui font muter en profondeur la nature même des objets concernés. cependant on peut illustrer les situations de ressources ou d'actifs génériques à l'aide de quatre exemples : la main-d'œuvre, le capital, la matière première et l'information (Campagne et Pecqueur 2014, op cité).

Ces dernières peuvent être intentionnellement construites sur des composantes matérielles (matières premières, faune, flore, patrimoine...etc.) et/ou idéelles (authenticité, histoire ...etc.). Ainsi une ressource n'existe que si elle est connue, révélée et exploitable, que si les hommes lui attribuent une valeur d'usage. (Gumuchian, Pecqueur, 2007op cité). Ainsi les ressources spécifiques peuvent être valorisées et avoir une valeur marchande pour les habitants du territoire mais surtout pour les consommateurs des produits ou des services issus de ces ressources.

La ressource spécifique représente alors un avantage révélé résultant de la combinaison dynamique des stratégies d'acteurs. Cette ressource, jusque-là virtuelle, est le résultat d'une mise en relation créatrice d'acteurs confrontés à un problème inédit (Pecqueur, 2005b). La notion de territoire révélé suggère que, comme tel, le territoire en tant qu'entité productive n'existe pas et qu'il est révélé en dynamique dans et par des situations de coordination situées dans le temps et aussi dans l'espace (Campagne et Pecqueur ,2014, P138).

C'est ainsi que ces approches peuvent à cet effet se coordonner avec d'autres approches notamment d'économistes pour lui donner un sens économique avantageux : « un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité (même si la frontière du territoire peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs (Pecqueur, 2000).

Le territoire devient alors un « espace de solution » à des « problèmes productifs moyennant un processus de développement et de révélation des ressources de toute nature. Autrement dit les conditions économiques imposées par la mondialisation exigeraient un nouveau mode d'organisation dont le fil conducteur pour constituer une économie durable serait le développement des territoires. Cela ne peut se faire que par une identité du territoire (et/ou des produits, des services élaborés dans ces territoires) d'une part et d'autre part par une action collective issue des nouvelles organisations des acteurs.

Ceci est d'autant vrai, étant donné l'importance attribuée à l'organisation qui l'emporte d'emblée sur les dotations. En effet dans un monde où la concurrence va de plus en plus se faire par la différenciation et la distinction, le capital humain et le savoir, seront de plus en plus indispensables pour construire un savoir local et produire du sens. Il s'agit d'une valorisation des ressources spécifiques de qualité spécifiée, vendus à prix élevés, pour échapper ainsi à la Concurrence. C'est cette qualité territorialisée qui permet aux produits issus de ces territoires de se différencier du marché standard, donc de s'affranchir de la concurrence et demeurer économiquement viables dans leur espace d'origine. Ainsi, la

manière et les liens entre ces produits et leur espace qui permettent de les valoriser peuvent s'expliquer par la différenciation.

Pour revenir aux territoires ruraux méditerranéens, il ne s'agit pas de parler de concurrence entre entreprises mais plutôt d'une offre de produits et de services du même type mais tellement spécifiques au territoire concerné qu'ils ne sont pas substituables et qu'ils rentrent donc dans une forme très particulière de concurrence (Campagne et Pecqueur, 2014). À cet effet, envisager la compétitivité comme un processus de construction conduit à repenser la notion de ressources. C'est dans ce contexte, et celui de la mondialisation qu'apparaissent pour des nombreux pays notamment l'Algérie, plusieurs éléments essentiels au développement (l'attractivité, compétitivité). L'accent est mis à cet effet sur les formes nouvelles de la concurrence en particulier la concurrence par la différenciation de l'offre. Dans ce double contexte, l'Algérie entend créer par le biais de nouvelles politiques les conditions favorables au développement et attractivité des territoires.

4)- L'affirmation progressive du développement territorial en Algérie

4.1- Caractériser le développement territorial

Les similitudes des zones rurales du Nord et du Sud ont favorisé les transferts des concepts et approches des pays du Nord aux pays du Sud, trois étapes successives peuvent être identifiées dans les politiques de développement en Algérie depuis l'indépendance : le développement industriel, le développement local, le développement territorial⁴⁸. Chacune de ces phases a été accompagnée de transferts qui ont pris différentes formes et intensités (Koop, Landel et Pecqueur, 2010).

Le développement industriel correspond à la première phase, avec le concept des « industries industrialisantes » développé en Algérie après l'indépendance (Destanne de Bernis, 1971)⁴⁹. Ce modèle a fait l'objet d'importantes critiques. Des plans successifs ont été mis en place, néanmoins leur efficacité a été de plus en plus contestée.

Le concept du « développement local », apparu en France comme dans d'autres pays occidentaux durant les années 1980 et visant à aider les régions « en difficulté » auxquelles

⁴⁸ Entretien réalisé en février 2010 avec Claude Courlet, économiste Université Pierre Mendès France, ayant participé à la définition de programmes de développement économique en Algérie.

⁴⁹ Le développement de grandes unités industrielles, à partir des hydrocarbures, entraînerait le développement de PME liées.

les planifications nationales et sectorielles faisaient défaut, repose sur la « valorisation locale de ressources locales ». Il est resté relativement peu mobilisé en Algérie. Ce sont avant tout des ONG qui se sont saisies du modèle, au travers de projets locaux participatifs.

A partir du milieu des années 1990, le concept du développement local commence à être remplacé par celui du développement territorial. Nord ou Sud de la Méditerranée, les pays se retrouvent face à des dynamiques similaires : celle de la mondialisation. Les concepts liés à la compétitivité territoriale sont réinterrogés au travers de cette mise en concurrence généralisée. S'interroger sur cette notion s'avère indispensable dans un travail de diagnostic visant à tracer des stratégies de développement. Elle est tout d'abord intrinsèquement liée aux conditions de « viabilité du territoire », qui passe par la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'alimentation, la santé, le logement, l'éducation et le transport.

C'est dans ce contexte qu'émergent d'autres formes de compétitivité que nous avons énoncées précédemment. En premier lieu, on peut décrire des formes de compétitivité par la différenciation ou la spécification, sur la base de ressources spécifiques aux territoires. Ces ressources, après avoir été révélées de par les qualités dont elles sont porteuses, vont être valorisées, sur la base d'avantages expliquant des différences de prix.

Ces derniers résultent d'un processus de spécification, qui résulte de l'histoire des territoires et de leur « identité » (Pecqueur et Zimmermann op cité). Elles vont être à l'origine de nouvelles activités et produits spécifiques et valorisés sur des marchés élargis. Tout comme le développement local, il paraît évident que cette approche dispose d'un atout majeur par rapport aux stratégies sectorielles et nationales : elle permet la prise en compte des acteurs locaux et des logiques socioculturelles et endogènes (souvent dites « informelles »), si longtemps négligés par les politiques publiques. En réaction aux dépendances financières et organisationnelles, l'autonomie est au cœur des notions de « self-reliance » ou de développement autocentré, qui repose sur « l'utilisation prioritaire des facteurs de production disponibles localement » (Rist, 2007, P.21) .

Pour L'Algérie et les espaces ruraux méditerranéens, cette stratégie du développement territorial paraît particulièrement séduisante, elle ouvre une voie pour « échapper à la contrainte de la compétitivité globale dévastatrice. Il ne s'agit pas proprement de parler de concurrence entre entreprises mais plutôt d'une offre de produits et de services du même type mais tellement spécifiques au territoire concerné qu'ils ne sont pas substituables et qu'ils rentrent donc dans une forme très particulière de concurrence (Campagne et Pecqueur, 2014). À cet effet, envisager la compétitivité comme un processus de construction conduit à

repenser la notion de ressources, en mettant en avant la mise en valeur des ressources différenciées « (Koop et al op cité). Précisément le secret de développement territorial c'est de sortir de la concurrence, en créant des différences par le fait des spécificités territoriales et permettre ainsi aux territoires ruraux de se différencier. L'accent est mis sur les formes nouvelles de la concurrence, et notamment sur la concurrence par la différenciation de l'offre. Tout le secret alors est dans la demande, on se différencie au lieu de se comparer d'autant plus que ce « système territorial » (Raffestin, 1979) peut être un produit et un moyen de production.

L'observation montre même si elles sont latentes, ces ressources peuvent être aussi révélées dans les espaces marginalisés. Elles peuvent être de plusieurs ordres : agricoles, d'élevage, artisanales, historiques, paysagères et patrimoniales, matérielles ou immatérielles. Elles portent la marque de l'histoire et du patrimoine des territoires, donc celle de leurs singularités.

Cette forme de compétitivité, repose sur des logiques territoriales, c'est-à-dire sur la capacité des acteurs qui l'animent (élus et collectivités locales, administrations, entreprises, associations, services publics, ONG, Universités, acteurs culturels et sportifs, syndicats etc.) aussi à les valoriser, sur la base des moyens dont dispose le territoire. C'est en ce sens que l'on va parler à identifier des ressources spécifiques, mais d'un projet de territoire, permettant de caractériser une situation de départ et d'identifier des ressources existantes ou potentielles, de proposer un horizon qu'il serait souhaitable d'atteindre à moyen terme et de construire un cheminement permettant de relier cette situation de départ à cet horizon à atteindre. La difficulté essentielle réside dans la détection des ressources potentielles et dans la vérification de l'adéquation entre cet horizon et les moyens dont dispose le territoire. La réalisation de diagnostics stratégiques de territoire offre l'intérêt de répondre à ce double questionnement.

Face à une concurrence généralisée par les prix, le modèle de développement territorial s'affirme et explique des mutations dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques.

4.2- Interroger la question du territoire en Algérie

S'il existe de nombreuses approches du concept de territoire, un des faits essentiels est l'importance croissante de sa présence, tant dans le champ scientifique, deux dispositifs peuvent retenir l'attention. La mise en place des PPDR (I) et du Schéma National

d'Aménagement du Territoire (SNAT 2030)⁵⁰, présenté précédemment que dans le champ des politiques d'Aménagement du Territoire.

À cet effet, la mise en œuvre du SNAT constitue le cadre de référence pour l'action des pouvoirs publics en matière d'aménagement et de développement durable du territoire algérien. Il représente une étape dans la manière de mettre en valeur les territoires et de définir les projets territoriaux. Il identifie les forces et faiblesses du territoire national ainsi que les tendances lourdes, les ruptures et enjeux territoriaux.

L'article 69 de la loi de finances de 2012 précise qu'à compter du 1er janvier 2013, tous les projets d'équipement et d'investissements publics sont élaborés, programmés et exécutés conformément aux orientations stratégiques :

- Des schémas directeurs sectoriels pour les départements ministériels ;
- Des plans d'aménagement du territoire de wilaya pour les collectivités territoriales.

Il s'agit là d'une disposition qui inscrit les politiques publiques dans des démarches de projet et lie les choix budgétaires à l'établissement des schémas et des plans d'aménagements prospectifs. Leur établissement mobilise différents outils : le diagnostic de la situation initiale, la prospective, la stratégie de mobilisation des ressources financières, humaines et organisationnelles et l'évaluation. La déclinaison de la démarche au niveau des wilayas pose la question de la mobilisation d'autres échelles que celle de l'Etat central. Elle introduit la notion de développement territorial, posée au niveau national et interroge fortement la question du territoire en Algérie.

Dans un champ plus restreint, et au-delà des objectifs fixés des ressources mobilisées (humaines, financières et savoir-faire), il restera à savoir comment se fera la mise en œuvre sur terrain. On reconnaît d'emblée que dans un Etat centralisé, il est intéressant d'interroger les évolutions récentes et les dynamiques observées sur le terrain. S'il existe de nombreuses approches du concept de territoire, un des faits essentiels est l'importance croissante de sa présence, tant dans le champ scientifique, que dans le champ des politiques d'aménagement du territoire.

⁵⁰ L'approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a été notifiée par la loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 parue dans le journal officiel N° 61 du 21 octobre 2010. Le SNAT est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial. Il intègre dans un contexte de globalisation et de compétitivité au niveau mondial, l'insertion de l'Algérie dans ses espaces naturels d'appartenance et d'évolution (Maghreb, Euro-méditerranéen, Afrique). À cet effet ses principaux objectifs dans un cadre de développement durable, s'articulent autour de trois axes l'équité sociale, l'efficacité économique et la soutenabilité écologique, à une échelle nationale pour les vingt années à venir. Le SNAT considère l'Aménagement du territoire comme un projet sociétal dont le principal moteur est l'action collective qui permettra de tirer le meilleur profit des ressources et des moyens mobilisables.

Comme présenté précédemment, le territoire est un espace social dans lequel des hommes exercent des activités économiques et sont en relation entre eux, formant une société ou une collectivité. C'est un espace culturel produit d'une histoire longue. C'est enfin un espace vécu, c'est à dire interprété par les acteurs à leur façon selon leur schéma de représentation créant un sentiment d'appartenance à cette collectivité, à cette culture. De ce fait le territoire est donc une notion riche de sens, chaque discipline lui prête un contenu spécifique. Cette notion associe simultanément de l'espace géographique, des réalités économiques, ethnologiques et sociales, des représentations culturelles et idéologiques, des positionnements d'acteurs sociaux. Le territoire est tout sauf figé car il est construit par des acteurs inscrits dans des rapports sociaux. Autrement dit, le territoire ne correspond pas à une définition normée, c'est un espace non figé qui est en évolution constante et qui rassemble des éléments dont l'hétérogénéité et la diversité sont une marque de richesse.

Cette stratégie nouvelle d'activités aboutit à un vrai processus de développement en créant de l'emploi, en améliorant les revenus et en créant une plus-value (Campagne et Pecqueur B. (eds), 2012). Cela étant dit, il ne demeure pas moins, que les ressources et spécificités territoriales ne sont pas moindres en Algérie, leur activation se heurte à des obstacles, d'une part au dysfonctionnement institutionnel et d'autre part aux contraintes de l'environnement naturel qui sont à l'origine de la faiblesse de la productivité et de développement des territoires.

Par ailleurs la population, les associations et les acteurs économiques des communes rurales ne prennent pas réellement en charge les problèmes et les processus de développement. Les dispositifs organisationnels de l'action publique génèrent des relations plus verticales qu'horizontales, alors que ce sont ces dernières qu'il faut inciter, pour éviter toutes les situations paralysantes.

D'où l'intérêt porté au concept de territoire et approches territoriales, qui rentrent beaucoup en jeu dans le développement des territoires. Ils sont doublement appropriées, comme nous l'énoncent très explicitement (Figuière et Rocca, 2012). Primo, le territoire s'impose comme le niveau pertinent de mise en œuvre du développement territorial. Secundo, cette mise en œuvre s'accompagne de la mise en place de mécanismes de gouvernance.

En effet la gouvernance, en rendant compte de pratiques de coordination entre des acteurs locaux de différentes natures, s'affirme comme un « vecteur d'endogénéisation » du territoire dans la mise en place d'un développement territorial et durable (Figuière op.cit.).

Même si l'Algérie reste un État centralisé, plusieurs dynamiques laissent à penser que des dynamiques territoriales sont mises en œuvre. Un des champs d'observation possibles est celui de la politique de développement rural, qui a vu naître en 2003 des Projets de Proximité et de Développement rural (PPDR), qui méritent d'être analysés, au regard des référentiels mobilisés.

L'analyse de la territorialisation des politiques, selon Berriet-Sollicec, et al., (2009) permet de faire apparaître deux procédés de mise en œuvre de ce processus : par renforcement de la dimension territoriale dans la dimension sectorielle (atténuation des frontières entre les secteurs et une conception intégrée du développement rural) et/ou par la désectorisation des politiques pour une meilleure adaptation aux situations locales permettant de rompre avec une vision uniforme de l'intervention sectorielle. L'accent est mis sur le dialogue, la participation, la coopération et la concertation à diverses échelles territoriales. Comme on a vu dans la section précédente l'efficacité de la gouvernance réside dans sa capacité à influencer le jeu des forces d'impulsion. La gouvernance locale ne s'évalue pas seulement par la production conjointe de ses acteurs ; son efficacité spécifique se teste ultimement dans les modifications du milieu (Guesnier, 2014; Michaux, 2011).

Nous considérons essentiellement, comme le souligne (Pecqueur et Zimmermann, 2004) que la proximité "géographique" joue "un rôle" de "facilitateur" de la coordination . Cependant cette proximité organisationnelle ne peut aboutir à une coordination sans une certaine dose de proximité institutionnelle.

Dès lors ce qui nous importe c'est de soutenir le développement des territoires en capitalisant sur l'existant et en renforçant les leviers de développement qui ont fait leurs preuves en les amplifiant, pour que les territoires ruraux émergent et créent une identité ils ont besoin, d'une part de valoriser leur potentiel qui est le développement d'activité de proximité par une valorisation des productions locales et savoir -faire et d'autre part de favoriser la démocratie participative avec, les habitants, les élus et les associations. Il s'agit d'une valorisation des ressources spécifiques de qualité spécifiée, territorialisée qui permet aux produits issus de ces territoires de se différencier du marché standard, donc de s'affranchir de la concurrence et demeurer économiquement viables dans leur espace d'origine. Ainsi, la manière et les liens entre ces produits et leur espace qui permettent de les valoriser peuvent s'expliquer par la différenciation. En plus de la différenciation par une qualité territorialisée, des scientifiques et chercheurs ont travaillé à partir des années 2000 sur des nouvelles

ressources afin de valoriser d'autres produits ; on peut citer à titre d'exemple la dimension culturelle, la dimension historique locale des produits et même sociale (Delfosse, 2011).

Encore convient-il de souligner, que la gouvernance est essentiellement locale, entre les acteurs et s'inscrit dans une stratégie de territoire et une économie territoriale. Ces notions sont nettement distinctes dans les systèmes agroalimentaires localisés (Muchnik et Christine, 2010 ; Muchnik, 2010b ; Muchnik et al., 2007 ; Muchnik et al, 2011) et également le cas dans l'élaboration de rente territoriale, soit par la création d'un panier de biens et de services (Muchnik, 2010b ; Muchnik et al., 2007 ; Muchnik et al, 2011 ; Muchnik et Christine, 2010) soit par des circuits territorialisés comme les « routes des vins » (Vandecandelaere, 2002).

Par ailleurs si ces notions ainsi énoncées et expliquées donnent des clefs de lecture pour comprendre les nouvelles trajectoires de développement par construction et valorisation, par la qualité territorialisée d'un produit donné, *comment alors ces notions sont mobilisées en Algérie ? Qu'on est- il de leur avenir et applicabilité en Algérie ?*

Conclusion Chapitre II

Ce chapitre s'est attaché à retracer comment s'est effectuée l'évolution du concept développement et du concept territoire et d'étudier leur corrélation avec l'espace rural. En effet l'évolution récente de la planète introduit des paramètres nouveaux dans l'appréciation du phénomène de développement. Dans cette effervescence, le territoire émerge. Il a été pendant longtemps assimilé à un espace, la notion de territoire se confondait donc avec celle de l'espace (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005). L'espace et le territoire se retrouvent ainsi aujourd'hui au cœur de renouvelles théoriques en sciences humaines et sociales. À cet effet, la nouvelle structuration des espaces ruraux présentée au chapitre 1, s'est basée sur l'émergence des « territoires », elle est le cadre de ce nouveau type de développement socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se centrer sur la valorisation des ressources territoriales.

Pour mener à bien cette recherche, il est apparu nécessaire pour nous de construire une grille d'analyse fondée sur cet ensemble conceptuel tel que présenté dans le premier et deuxième chapitre. Cette dernière, permet d'aborder la question du développement notamment des territoires ruraux avec des nouveaux outils d'analyse. Cela permet de comprendre les mécanismes de développement à un niveau autre que le niveau macroéconomique, dans lequel le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et de coordination pour une construction des territoires.

De ce fait le territoire s'impose comme le niveau pertinent de mise en œuvre du développement territorial, qui s'accompagne de la mise en place de mécanismes originaux faisant appel ainsi à ces nouveaux concepts en particulier territorialité, proximité, et gouvernance.

Ces éléments nous ont enfin permis *primo* de préciser et de conceptualiser la problématique de la thèse, *secundo* de construire un cadre d'analyse mobilisé à cet effet pour répondre à nos questionnements autour des couplets « acteurs, territoires » ; « politique, développement » ainsi que leur éventuelle corrélation. Ce chapitre met en exergue tout l'intérêt du rôle assigné aux acteurs, qui ne sera possible qu'avec une dimension intégrée et un réseau d'acteurs compétents capables de se concerter et d'interagir.

Cette stratégie du développement territorial, paraît particulièrement séduisante Pour l'Algérie et les espaces ruraux méditerranéens, elle ouvre une voie pour « échapper » à la

contrainte de la compétitivité globale. L'accent est mis à cet effet sur les formes nouvelles de la concurrence en particulier la concurrence par la différenciation de l'offre. Dans ce double contexte, l'Algérie entend créer par le biais de nouvelles politiques les conditions favorables au développement et attractivité des territoires.

Par ailleurs si ces notions ainsi énoncées et expliquées donnent des clefs de lecture pour comprendre les nouvelles trajectoires de développement par construction et valorisation par la qualité territorialisée d'un produit donné. *Comment alors ces notions sont mobilisées en Algérie ?*

C'est ce sur quoi nous allons nous pencher dans la suite de cette thèse.

**CHAPITRE III : TRAJECTOIRE D'AMÉLIORATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ENTRE
RENOUVEAU RURAL ET APPROPRIATION
DES CONCEPTS : VERS UNE APPROCHE
INTEGRÉE**

Introduction Chapitre III

Le but assigné à cette thèse rappelons-le est d'étudier l'impact de la PRR, et de caractériser le type de développement induit. Il sera donc utile de développer et d'étudier dans ce chapitre le contexte d'évolution des différentes dynamiques engagées depuis l'indépendance afin de fournir une base permettant de retracer l'historique des politiques adoptées, ainsi que leurs effets sur les territoires ruraux.

Il y a lieu de préciser que le milieu rural algérien a été depuis l'indépendance, le théâtre d'interventions publiques multiples, menées soit dans le cadre de programmes de développement local (désenclaver les populations ou améliorer leurs conditions de vie), soit dans le cadre des politiques sectorielles (réalisation d'infrastructures, d'équipements publics). Les politiques qui vont être développées et les programmes de développement notamment agricoles et ruraux qui seront mis en place vont être confrontés, au lendemain de l'indépendances, à des difficultés d'une grande ampleur qui tournent tous autour du même problème : la démographie et ses conséquences (Abaab et al., 1995), la gestion et la dépendance à la rente. Cependant, les facteurs de progrès n'ont pas toujours profité de manière équitable à l'ensemble des populations rurales. Des années de la révolution agraire aux années noires du terrorisme, l'ampleur de la dégénérescence a altéré non seulement les territoires ruraux mais aussi les populations rurales. Ce chapitre révèle en plusieurs périodes l'historique des interventions dont lesquelles des nombreuses politiques et actions ont été engagées successivement.

1)- Les dynamiques engagées à la recherche du nouveau modèle de développement

Les modes d'intervention des Etats en matière de développement rural portent sur deux grands volets d'une part l'amélioration des infrastructures économiques et sociales en milieu rural, d'autre part l'amélioration des conditions de mise en œuvre de l'agriculture et de l'élevage.

Le développement des territoires ruraux en Algérie se heurte tel que évoqué précédemment à des crises multidimensionnelles ainsi qu'à des risques et contraintes (l'insécurité alimentaire, l'exode rural, l'inégalité dans la répartition des terres ...etc.) causant ainsi son retard et son sous-développement.

Ceci est d'autant plus à souligner que les processus de développement global comme c'est le cas dans beaucoup de pays en développement, se sont d'abord appuyés sur la mise en place d'activités industrielles qui devaient en être le moteur.

En effet depuis l'indépendance, l'Algérie a lancé de grands projets économiques pour mettre en place une assise industrielle dense (Bedrani et Campagne, 2003) , malheureusement le développement agricole et particulièrement rural n'ont pas été une priorité .

Par ailleurs les fréquents changements dans les orientations politiques, la dépendance de la rente pétrolière ⁵¹ , l'absence de politiques intégrées mêlées à d'autres facteurs socioéconomiques et biogéographiques, sont à l'origine des différentes crises⁵² en particulier rurales et agricoles.

Toutefois, l'examen des causes des échecs ne fait guère consensus. Cette section tente de montrer que cette situation relève d'un long processus historique, exacerbé par les choix stratégiques adoptés après l'indépendance.

⁵¹ L'économie algérienne demeure très fortement dépendante de la rente des hydrocarbures, qui représentent la principale source de revenus du pays, avec cette forte dépendance, l'économie semble condamnée à rester une économie rentière.

⁵² Le contre -choc pétrolier de 1986 a porté un coup dur à une économie quasiment rentière, c'est la période des plans anti-pénurie et de stabilisation. Aux débuts des années 1990, l'Algérie a engagé des réformes structurelles concrétisant ainsi le passage à l'économie de marché.

1.1- L'interdépendance des politiques et des rentes pétrolières : 1962 - 1980

L'économie algérienne durant cette période est marquée principalement par la nationalisation d'un secteur clef de l'économie celui des hydrocarbures et la création d'entreprises publiques ainsi que la mise en place d'une assise industrielle ainsi qu'un processus de planification centralisée avec des institutions publiques.

En novembre 1971, le gouvernement a lancé la « révolution agraire » et la « Gestion Socialiste des Entreprises » (GSE). Il s'agit d'une étape d'appui et de primauté donnée aux politiques « industrialisantes » et sociales par le lancement de la révolution agraire les « Domaines autogérés » et les « coopératives ».

1.1.1- Economie planifiée et Politiques « industrialisantes » 1962 -1978

La stratégie globale de développement de l'Algérie au lendemain de l'Indépendance, promettait un décollage économique dès la fin des années 1970. En effet après la nationalisation des hydrocarbures, l'État voit grand et lance "l'industrie industrialisantes" et ouvre l'ère de la planification économique sur la base financière de la rente pétrolière.

La planification centralisée en Algérie est beaucoup plus ancienne. En effet, il y a eu à la fin des années soixante, soit 1967 à 1969, un plan triennal. Dans les années soixante-dix deux plans quadriennaux se sont succédés soit le premier de 1970 à 1973 et le second de 1974 à 1977. Deux années, 1978 et 1979, ont été consacrées à l'établissement du bilan de la synthèse de la décennie 1967-1978 et déboucheront sur les deux plans quinquennaux de 1980 à 1984 puis de 1985 à 1989.

Le choc pétrolier de 1986, entraîne une chute des prix du pétrole de 40 % et dévoile brutalement les dysfonctionnements structurels, la dépendance et la fragilité d'un système construit sur ce secteur. Malheureusement avec l'aggravation de la crise économique, les ressources financières issues de la rente pétrolière, se tarissent rapidement, et tous les projets économiques et sociaux furent révisés à la baisse, d'autres tout simplement annulés ou arrêtés en pleine réalisation.

Ce modèle de planification transférait des pays du nord et appliquait en Algérie, mais dans des conditions très différentes à l'instar d'autres pays du sud (depuis les années soixante), n'apporta que des échecs. D'une part, échec des politiques d'industrialisation et de

polarisation des grands projets et d'autre part un échec économique.

Ainsi la planification de l'économie et de l'espace, remise en question, en résulte des disparités régionales accrues, désarticulation des structures spatiales et environnementales, poussée démographique (Belkhatir, 1999). L'Etat en tant qu'acteur central du développement prend sur lui des charges financières trop lourdes qui mettent en danger l'équilibre de ses finances.

1.1.2- Politiques socialisantes et « Révolution Agraire » :1971-1980

Avec la même fougue de développement et planification fut intégré le monde agricole et rural dans le processus global de développement économique et social. À cet effet la «Révolution agraire» réalisée entre 1972 et 1977 est la première opération d'envergure en faveur des campagnes depuis l'indépendance, elle visait une répartition juste et efficace des moyens de production agricole, à travers une redistribution des terres récupérées aux paysans sans terre et petits paysans⁵³.

Elle a permis de récupérer plus d'un million d'hectares de terres (de 1972 à 1976) au profit de quelque 85 000 attributaires (Guillermou, 1999). Il s'agit de distributions de terres dans le cadre des Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA)⁵⁴ et Groupements de Mise en Valeur (GMV), aux petits fellahs et aux fellahs sans terre (soit environ 10 % des paysans pauvres ou sans terre), regroupés dans 300 « villages socialistes » sur les 1 000 prévus (Djenane, 2012b).

Cette opération s'est traduite par la limite de la grosse propriété foncière et donné naissance à environ 6 000 exploitations nouvelles entre CAPRA et GMV(Abaab et al., 1995). Ainsi les fermes deviennent des domaines collectifs , on instaure alors le salariat, et on mécanise à outrance (Guillermou et Bordet, 1977; Zaghieb, 2009). À cet effet le secteur d'Etat voit, certes, sa base économique s'élargir sensiblement, mais s'alourdir avec la démultiplication de

⁵³Il y a lieu de noter que le principal objectif de cette opération, bien que peu explicite dans les discours officiels, est la lutte contre l'exode rural accentué par les politiques d'industrialisation. La révolution agraire doit retenir le maximum de population à la campagne, comme nous l'avons expliqué précédemment la « dépaysement » de la société rurale prend une ampleur telle que le rêve de chaque paysan est d'habiter la ville. À cet effet l'État lance "la révolution agraire" et nationalise les terres des gros propriétaires au profit de fellahs et pauvres ruraux.

⁵⁴On estime à 17 000 propriétés "nationalisées" et récupérées selon diverses sources entre 1.5 millions et 2 millions d'hectares par le Fond national de la révolution agraire (F.N.R.A); ce qui a permis de constituer 3600 coopératives agricoles de production de la révolution agraire (C.A.P.R.A), 800 groupements de mise en valeur (G.M.V) et 1200 coopératives agricoles d'exploitation en commun (C.A.E.C) et 610 C.A.P.C.S et 34 villages socialistes sur un programme qui visé 1000 villages (Gallissot, 1978).

modes de gestion des terres (nous exposerons plus en détails cette démultiplication des propriétés foncières et ses conséquences dans la section sur l'agriculture et la sécurité alimentaire). Ceci est à souligner d'autant que le secteur agricole d'Etat fut dirigé contre le secteur privé (Djenane, op cité).

Selon l'analyse de plusieurs chercheurs et auteurs, le bilan de cette opération s'avère moins satisfaisant en matière de développement agricole, le secteur de production très minoritaire et étroitement encadré, n'a joué qu'un rôle marginal.

Selon Guillermou, (1999) la faiblesse fondamentale de la révolution agraire réside dans son caractère « octroyé » c'est à dire conçue et mise en œuvre par l'Etat, sans la participation de ceux qui devaient en bénéficier⁵⁵, tout en prétendant « libérer l'initiative créatrice des masses rurales », enferme celles-ci dans un rôle d'exécutants passifs.

Comme le souligne aussi Bedrani, (1987) , le secteur de la «Révolution agraire» a très vite connu l'intervention directe de l'administration et des différentes autorités, dans la gestion des coopératives.

On relève ici un échec, plus par rapport aux objectifs proclamés de la classe dirigeante que par rapport à ses objectifs réels à court et moyen termes : à savoir le renforcement de son contrôle technoéconomique et idéologique sur les campagnes (Guillermou, 1999 op cité). La révolution agraire qui devait par le biais du secteur coopératif, jouer un rôle démonstratif au niveau de l'élévation de la productivité et de l'amélioration des conditions de vie des paysans, n'a pas atteint son objectif d'intégration de la petite paysannerie. Son impact a été très limité, surtout en zones de montagne, vu la faiblesse de l'assiette foncière et les revenus agricoles médiocres envisagés à travers les fourchettes d'attribution.

On notera, cependant que la qualité de vie dans les campagnes algériennes a vu une nette amélioration à l'issue d'importants programmes dans l'habitat, l'électrification, la santé et l'éducation. C'est durant cette époque et même jusqu'à la moitié des années quatre-vingt, une période de « socialisme spécifique », que l'on assistera à l'électrification généralisée et à l'industrialisation des campagnes, à la généralisation et à la gratuité de l'enseignement et des soins, si bien que quelques années plus tard, bien des sociologues observant une rapide mutation de l'espace et du mode de vie rural pouvaient bien relever une rurbanisation des campagnes algériennes (Djenane, 2012).

⁵⁵ Alors que la constitution de coopératives devait être libre et volontaire, elle a été, imposée par les autorités locales.

1.2- Restructuration et premières mesures de libéralisation : 1981- 1990

Il s'agit d'une étape importante de restructuration du secteur agricole et un processus de mutation qui va aboutir aux premières mesures de libéralisation et d'amélioration des performances dans le secteur agricole. Cela se traduit aussi par la libéralisation des systèmes de production et de distribution agricole et agroalimentaire.

En effet, la promulgation de la loi 87-19 en novembre 1987, a ouvert le champ à la libéralisation et à la privatisation du secteur public économique. Cette loi met fin à l'ingérence de l'Etat dans le secteur agricole et ne l'autorise implicitement à intervenir que dans les cas de souveraineté⁵⁶. Les réformes entreprises ont amené un accroissement du nombre d'exploitations du fait du partage entre les coopérateurs des anciennes exploitations autogérées. Le retour à leurs anciens propriétaires (ou à leurs ayants-droit) des terres nationalisées au cours de la « Révolution Agraire » n'a pas dû entraîner de concentration très forte du fait des partages successoraux et de la faible quantité de terres ayant été nationalisées (Abaab et al., 1995).

Cette restructuration a abouti à un désengagement de l'État de la gestion interne des exploitations puis à un éclatement des 2000 domaines autogérés en 3400 Domaines Socialistes (DAS) dont la taille moyenne va passer de plus de 1 000 hectares à 350 hectares (Zaghib, 2009).

Selon Abaab et al. (1999) le contrôle pendant plus de deux décennies, de l'essentiel des terres agricoles par l'Etat algérien n'a pas favorisé la transition progressive du régime foncier vers des tenures plus ouvertes au principe de la propriété individuelle. Cet état de fait précipitera le processus d'éclatement des collectifs ouvriers de l'ex-autogestion et des « coopérateurs » de la réforme agraire.

Pour certains auteurs, notamment Bessaoud (2013) et Bedrani (1987), ces réformes ont même été interprétées d'une part comme une recomposition du paysage social des campagnes algériennes et d'autre part comme une « paysannisation »⁵⁷ du secteur agricole d'État, mais de manière limitée et ambiguë afin de ne pas remettre en cause le pouvoir des

⁵⁶ Comme ce fut le cas en 1991 avec la restitution - une déstabilisation de plus- des terres nationalisées en 1971 à leurs anciens propriétaires. C'est donc ce chemin sinueux qui a été imposé aux exploitations agricoles et qui a conduit au processus de déstabilisation puis de stabilisation relative des structures agraires (Djenane, 2012).

⁵⁷ Le paysan du secteur agricole d'État se comporte comme un simple salarié quand il travaille pour le domaine autogéré ou la coopérative (donner le moins possible de son temps et de son énergie en obtenant le plus possible) mais comme un véritable paysan quand il s'active pour la famille, ne ménageant ni son temps, ni sa peine. » (Bedrani, 1987, p 59).

couches dirigeantes de l'État. Cependant, elles ont largement érodé la confiance de nombreux agriculteurs, soupçonnant ainsi l'État de vouloir capter les ressources et de les redistribuer aux caciques du régime (Omari, Moisseron et Alpha, 2012). Enfin la défiance vis-à-vis de l'État, rend incertain le bénéfice de tout effort de bonification.

1.3- Crise, privatisation et économie de marché 1990-1998

A partir des années quatre-vingt dix, l'Algérie enchaîne avec des phases de crise multidimensionnelle. Sur le plan politique et économique cette crise a été marquée par le surendettement du pays qui, pour une raison ou une autre, a été assujéti par le modèle de développement préconisé depuis l'indépendance. Comme souligné précédemment, l'État central prend sur lui des charges financières trop lourdes mettant en danger l'équilibre de ses finances. Alors que sur le plan social l'Algérie entre dans un processus de violence et vit une des périodes les plus sanglantes⁵⁸, détruisant ainsi les bases sociales et économiques du pays tout en anéantissant tous les efforts entrepris depuis l'indépendance.

L'État, dos au mur, rejoint le programme du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, et adopte le modèle du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) (Bessaoud, 2004). Ces mesures d'ajustement structurel, ont été à l'origine d'un vaste mouvement de restructuration et de réorganisation de grande ampleur.

Cette phase de transition oriente l'Algérie, à marche forcée, sur les recommandations du FMI, vers l'économie de marché en début des années 1994. Inopportunément étant donné les perturbations par les conflits internes, l'Algérie constitue et offre l'espace économique le moins préparé et le plus vulnérable de l'ensemble maghrébin.

En outre, cette ouverture sur la mondialisation de l'économie et la libération des échanges internationaux, n'arrange pas les affaires algériennes ainsi que celles de ses voisins tunisiens et marocains qui se plaignent du démantèlement de leurs systèmes productifs, non préparés à la compétitivité et à la concurrence mondiale (Omari, Moisseron et Alpha, 2012). D'autres réformes sont venues par la suite, compléter cette démarche engagée, telle que la Loi d'orientation foncière et la réorganisation de l'administration et de l'encadrement du secteur. Une des grandes innovations est le Plan National de Développement Agricole (PNDA).

⁵⁸ Il convient d'ajouter, qu'aux rigueurs de restrictions budgétaires, se conjuguèrent aussi les effets du terrorisme qui sévissait dans les campagnes algériennes depuis les années 1990 à 2000, on note cependant que cette période a été qualifiée de « décennie noire ».

1.4- Plan National de Développement Agricole. 1998-2002

Cette période fort intéressante après ajustement structurel, s'est matérialisée par des progrès importants en matière de soutien à l'activité agricole et une intensification de la production agricole et de valorisation de certaines filières agro-alimentaires (viande rouge, aviculture, maraîchage primeurs etc.).

Avec la levée, fin des années 1990, des contraintes du PAS et l'aisance financière issue de l'évolution des cours du pétrole, l'État Algérien reprend peu à peu de la stabilité financière et adopte un Plan de Soutien et de Relance de l'Économie (PSRE) pour la période 2000-2004.

À cet effet, une politique agricole engageant une profonde réforme du système de régulation a été initiée. Seulement comme présenté préalablement, les échecs des réformes engagées dans ce secteur au passé n'ont pas pu améliorer son efficacité économique. A cet égard, le principal objectif de cette politique était de promouvoir le secteur agro-exportateur, en permettant des allocations des ressources publiques aux exploitants agricoles privés. C'est ainsi que l'année 2000 a été marquée par la mise en œuvre du PNDA, se caractérisant par des gros efforts en matière de financement et d'investissements à travers notamment le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA).

Les objectifs du PNDA ne sont pas radicalement novateurs, intégrer le développement agricole dans celui des zones rurales dans leur ensemble va s'appuyer, sur les exploitations agricoles les plus performantes, dont le nombre⁵⁹ serait de 120 000 (Benachenhou, 2008), voire même de 300 000, pour dynamiser le développement des filières agricoles susceptibles de dégager un surplus exportable.

Malheureusement l'aide de l'État à l'agriculture, par le biais du FNDRA et du mécanisme de la mise en valeur par la concession est désormais presque entièrement tournée vers les agriculteurs aisés, ceux qui peuvent apporter les fonds nécessaires aux projets pour lesquels l'aide est sollicitée, ou ceux qui ont suffisamment d'appuis au niveau des décideurs aux niveaux stratégiques (Bedrani, 2001).

Il y a lieu de souligner qu'aucun mécanisme spécifique d'aide à l'activité économique n'a été prévu pour les agriculteurs pauvres ou leurs enfants désirant investir en agriculture. Pour Mahiou et Henry, (2001), il est indispensable, à la fois pour des raisons de justice sociale et d'efficacité sociale et économique, que les agriculteurs pauvres soient aidés à améliorer leur

⁵⁹ Les chiffres diffèrent selon les auteurs, selon Benachenhou (2008), l'effectif des exploitations agricoles performantes est de 120 000 tandis que Mourad Boukella donne l'effectif de 300 000.

niveau d'investissement. Cela même si l'aide aux agriculteurs aisés est une technique pour les amener à mobiliser au moins une partie de leur épargne dans le secteur agricole.

La conjoncture économique mondiale des années 2000 marquée par une embellie des prix des hydrocarbures⁶⁰, favorise la mise en place d'un nouveau modèle de croissance exportateur des hydrocarbures en se substituant au modèle de développement économique autocentrée promu durant les années soixante dix (Bessaoud, 2013).

Dès lors la mobilisation des ressources financières et budgétaires profite pleinement aux différents programmes, renforcement et consolidation du PSRE par un Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) et d'autres programmes régionaux et nationaux. Ces fonctions redistributives de l'État profiteront également aux populations rurales et agricoles par la mise en place du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) en 2002 et la Stratégie Nationale de Développement Agricole et Rural Durable (SNDAR) en 2003.

1.5- Du PNDA au Renouveau Agricole et Rural : 2002 à nos jours

C'est dans ce contexte particulier que le PNDA a été investi d'une dimension rurale visant, la revitalisation des espaces ruraux, particulièrement des zones isolées et marginalisées⁶¹. Le PNDAR a été conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes naturelles, techniques, organisationnelles et institutionnelles qui sont principalement à l'origine de la fragilisation des bases de la sécurité alimentaire du pays, de la dégradation des principales ressources naturelles. Les principaux objectifs du PNDAR, s'articulent autour de :

- ⇒ L'Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux, et en priorité de ceux vivant en zones isolée ;
- ⇒ La mise à niveau des exploitations agricoles et consolidation de leurs activités productives ;
- ⇒ La promotion et valorisation des métiers ruraux en appui aux activités agricoles et d'élevage pour les populations rurales ;

⁶⁰ Le redressement des prix du pétrole sur le marché mondial ont été le facteur déterminant de la relance économique et des fonctions redistributives de l'Etat.

⁶¹ En effet ,les études et analyses réalisées sur l'état du territoire au début des années deux mille ont montré la grave rupture de l'équilibre territorial très inégalement développés, voire pour certains encore attractifs et pour d'autres complètement répulsifs comme développé préalablement dans la section sur territoires ruraux.

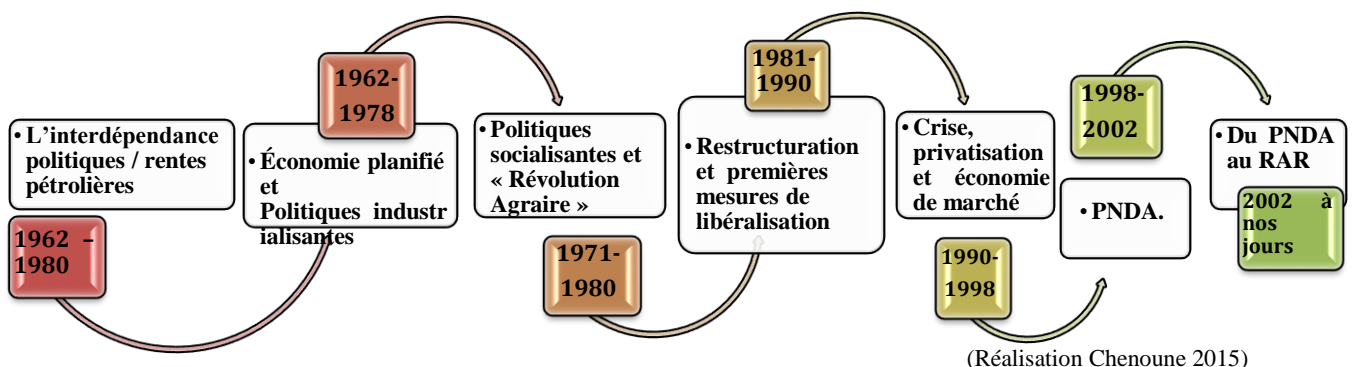
⇒ La création des conditions favorables au retour dans leurs régions d'origine des populations les ayant quittées pour des raisons sécuritaires ou économiques.

Le PNDAR, en tant qu'opération de modernisation, de reconversion et de mise à niveau de l'agriculture, nécessite, toutefois, un accompagnement au plan du développement du monde rural dans sa globalité. À cet effet il y a eu d'une part création en 2002 au niveau central, d'un secrétariat d'État au développement rural, ainsi qu'une Commission Nationale de Développement Rural (CNDR) ayant une représentation interministérielle, ce qui est censé prendre en considération l'ensemble des éléments sectoriels et environnementaux.

Par ailleurs, il y a eu la mise en œuvre durant l'année 2003 d'une nouvelle politique la Stratégie Nationale de Développement Agricole et Rural Durable (SNDAR), que nous développerons et analyserons ultérieurement. Cette dernière Opérationnelle depuis 2003, vise la restructuration et la redynamisation des territoires ruraux et repose présentement sur plus d'un millier de projets de proximité de développement rural (PPDR). Depuis 2007, cette politique a connu des réformes et réajustement en Renouveau Agricole et Rural (RAR), qui met l'accent sur, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

En perspective de ce que nous venons de présenter, la figure 9 retrace les différentes phases d'élaboration des politiques et dynamiques engagées depuis 1962 jusqu'à l'élaboration du renouveau rural dont la genèse sera abordée dans le chapitre subséquent.

Figure 9 : Historique des politiques et dynamiques engagées depuis 1962



Cependant nous ne pourrions parler des nouvelles stratégies de développement et des politiques développement agricole et rural sans donner en perspective un regard du moins concis mais qui se veut rétrospectif sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Algérie. A notre avis une vision globale est toujours nécessaire pour un examen ou un diagnostic des situations antécédentes et présentes pour une meilleure analyse et évaluation.

2)- L'agriculture et la sécurité alimentaire en Algérie

2.1- Situation de l'agriculture après l'indépendance

En Algérie, l'agriculture représente un secteur important pour l'économie du pays, tant par sa contribution au titre de sa fonction première de couverture des besoins alimentaires du pays, qu'elle assure à hauteur de 70 % en moyenne, qu'à celui de protection des ressources naturelles, et de pourvoyeur d'emplois et de revenus. Ce secteur stratégique présente des résultats mitigés (Omari, Moisseron et Alpha, 2012), il reste par ailleurs, un problème lancinant, que les pouvoirs publics tentent constamment et inlassablement de résoudre. Telle n'était pas la situation il y a un demi siècle cela reste communément lié à la conjonction de plusieurs facteurs. Les plus déterminants sont, la rudesse du climat, l'évolution démographique et politiques mises en œuvre au lendemain de l'indépendance qui ont conduit à une dévalorisation du travail et de l'investissement agricoles (Bourenane, 1991).

Selon le même auteur la priorité donnée à l'industrie a vite fait de « dévoyer » la population de ses fonctions initiales de pourvoyeurs d'aliments vers les cités urbaines. De ce fait les questions de la sécurité alimentaire et de la dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante aujourd'hui, cependant l'examen des causes de la faiblesse de l'agriculture ne fait guère consensus. Pour nous, il serait présomptueux de pouvoir cerner toutes les causes et les handicaps, d'une agriculture en mal de démarrage qu'une multitude de chercheurs et d'experts, ont tenté toutefois d'expliquer, sans vraiment réussir à être d'accord pour convaincre des raisons de ces échecs. L'enchevêtrement des situations, des cas et des modèles rend la tâche plus difficile, nous avons tenté à travers l'analyse de travaux de plusieurs auteurs (Djenane, 1997 ; Bourenane, 1991; Omari 2012, et Bedrani 2001) de retracer du moins la situation afin de donner un aperçu qui relève essentiellement d'un long processus historique, toutefois exacerbé par les différentes crises, politiques et choix. Il y a lieu de noter que la charge de cet héritage historique est multidimensionnelle et continue de peser lourdement sur le pays en général et la population en particulier.

Au lendemain de l'indépendance, avec 7,5 millions d'hectares de superficie agricole utile, l'Algérie offrait l'image d'un pays agricole avant de pouvoir être considéré comme un pays pétrolier (Bourenane, 1991). Cependant, on notera des fortes disparités quant à la répartition des terres coloniales, comme présenté précédemment entre les paysans sans terre et les petits paysans et le maintien durant dix années (jusqu'à 1972 avec mise en œuvre de la

Révolution Agraire) de structures agraires apparentées à celles qui avaient été héritées de la période coloniale mais avec des rendements faibles. Il s'en suit une stagnation durable l'agriculture algérienne qui n'est pas sans conséquence sur les procès de développement du pays, on notera aussi en conséquence la disparition de l'autosuffisance alimentaire et certaines disparités.

Certains auteurs attribuent cet état de lieux et faiblesse de la production, aux conditions historiques de l'émergence d'une dépayannerie, fortement contrariée et instable par la colonisation, l'industrialisation, et les disparités croissantes entre la ville et la campagne. En effet tous ceux qui avaient tenté de comprendre l'économie et la société avaient mis l'accent sur la faiblesse de l'assise paysanne (Bessaoud, 1999). La nationalisation des terres agricoles, a de fait accentué davantage la rupture du rapport à l'acte agricole, au final, l'Algérie est aujourd'hui une importatrice net de ses besoins agroalimentaires.

Dans les chapitres antérieurs nous avons expliqué, les causes et faiblesses de l'assise paysanne qui, a débuté durant la période coloniale et a été accélérée par le choix du modèle de développement basé sur l'industrie en faveur de la grande propriété foncière. La marginalisation de cette dernière du développement économique, engagé dans les années 1970 explique en partie la dépendance alimentaire de l'Algérie et le net recul des produits locaux dans le modèle de consommation des populations.

À cet effet la crise agricole n'est pas seulement celle de la paysannerie, mais plus encore c'est l'enchevêtrement de plusieurs facteurs entre autre comme nous venons de l'expliquer plus haut celle de la dépayannisation. Les autres problèmes auxquels devait faire face l'État, comme nous venons de l'exposer étaient multiples et fort complexes. Ils avaient trait aux politiques agricoles, à la gestion économique modernisation et à l'homogénéisation d'une agriculture privée (Bourenane, 1991 op cité).

2.2- Impact des politiques agricoles

Selon une analyse des politiques par le professeur Bedrani (1993), le modèle d'équilibre général calculable n'a pas été conçu pour résoudre tous les problèmes, il met cependant l'accent sur l'absence de rigueur dans la prévision des effets des politiques qui reste une cause principale des gaspillages de ressources rares . Toutefois, il préconise des politiques plus raisonnées, plus affinées, plus précises dans leurs objectifs et leurs moyens et surtout plus sûres quant aux résultats qu'on doit en attendre.

En effet, l'intervention de l'État dans le secteur agricole⁶² est passée par un historique scindé en plusieurs phases, que nous avons entre autre détaillé dans les sections précédentes, le but ici est de mettre en exergue certains points déterminants dans le parcours de l'agriculture en Algérie, que nous pouvons qualifier de parcours sinueux et non des meilleurs au Maghreb.

Bourenane (1991) dans son article sur « Agriculture et alimentation en Algérie entre les contraintes historiques et les perspectives futures », expose trois périodes clefs dans l'histoire et parcours de cette dernière. Durant la première période (1960 à 1971), l'État conduit une action de "normalisation" afin de contrôler le travail et le produit des fermes autogérées. Le souci majeur était l'organisation de la production agricole dans ces fermes autogérées et l'exportation de leurs produits (principalement les vins et les agrumes). La seconde (1971 à 1978), est caractérisée d'une part par l'aisance financière (évolution des marchés hydrocarbures et nationalisation des hydrocarbures), et d'autre part par la « Révolution Agraire ».

Cette époque a vu l'homogénéisation de l'agriculture par une large étatisation des circuits de production, de distribution et de commercialisation, en même temps que la condition de la réussite de l'industrialisation engagée par ailleurs. La troisième phase allant de 1978 à 1991, correspond à une série d'échecs et évènements et surtout un accroissement rapide de la dépendance alimentaires vis-à-vis des marchés extérieurs face à une forte croissance démographique. La baisse des ressources pétrolières emmène progressivement un désengagement social et économique de l'État et enfin à une de libéralisation du marché.

Pour concevoir et cerner de manière globale cet historique, nous compléterons l'analyse établie par Bourenane (1991), par deux autres phases distinctes. Une allant des années 1990 à 2000 marquée par des crises multidimensionnelles et une mondialisation de l'économie. La libération des échanges internationaux, met en péril les systèmes productifs et l'économie

⁶²On pourra donner un aperçu succinct sur l'aspect législatif des politiques agraires durant ces périodes : L'agriculture algérienne a connu des changements importants qui se sont traduits par des modifications significatives des structures agraires, par le dispositif législatif adapté permettant de donner une assise juridique forte aux concepts de développement agricole rural. En 1983, selon la Loi 83-12 du 13 août 1983, portant adhésion à la propriété foncière agricole et la mise en valeur, a donné naissance à de nouvelles exploitations. Les dispositions de cette loi ont également libéré les transactions foncières sur les terres de statut privé, suspendues depuis la mise en oeuvre de la révolution agraire, modifiant ainsi la consistance et le parcellaire de nombreuses propriétés. En 1987, selon la Loi 87-19 du 8 décembre 1987 a conduit démantèlement des 3 400 domaines autogérés et la mise en place d'un nouveau mode de gestion des terres du domaine national, à travers la création de 3 000 exploitations agricoles collectives (EAC) et 60 000 exploitations agricoles individuelles (EAI). En 1990, la restitution des terres nationalisées par la révolution agraire à leurs anciens propriétaires, opérée dans le cadre de la Loi 90-25 du 18 novembre 1990, a donné naissance à de nouvelles exploitations de statut privé, réduisant ainsi la superficie des terres relevant du domaine national. Outre ces modifications des structures agraires, il faut ajouter les nombreuses terres agricoles abandonnées au profit de l'urbanisation.

du pays qui n'étaient guère préparés à la compétitivité et à la concurrence mondiale. Et l'autre couvrant des années 2000 à nos jours portant sur les nouvelles politiques agricoles et rurales.

Avec la stabilité financière des années 2000, l'État Algérien adopte le PSRE. Seulement comme présenté préalablement, les échecs des réformes engagées dans ce secteur au passé n'ont pas pu améliorer son efficacité économique, il engage à cet effet primo une profonde réforme du système de régulation et secundo, des gros efforts en matière de financement et d'investissements par le biais du PNDA, du PNDAR et après 2000 par le RAR à travers notamment plusieurs Fonds.

Ce résumé de situation⁶³ sur plusieurs périodes met l'accent sur deux points cruciaux, le premier porte sur l'absence d'une politique agricole globale cohérente et le second sur la dépendance vis à vis de la rente pétrolière principale source de devises de l'Etat. Cet état de fait indique selon nous, une des causes fondamentales dans la stagnation de l'agriculture en Algérie. En effet selon l'analyse du professeur Djenane (1997), le peu d'intérêt accordé par l'Algérie au développement et à la compétitivité de son agriculture, est du principalement à son développement autocentré et à la rente pétrolière qui couvre l'ensemble des dépenses en particulier celles des importations agroalimentaires.

La principale conséquence et impact des financements de ces importations par la rente pétrolière, comme présenté récemment dans certains travaux de recherche sur plusieurs décennies parus dans Wordpress (2011)⁶⁴, est le non développement de ce secteur en Algérie, qui peine toujours à amorcer une avancée vers la croissance. Selon le professeur Bedrani (2001) les nombreux problèmes économiques et politiques auxquels a été confronté le pays depuis 1990 auraient pu modifier la place de l'agriculture dans l'économie, mais il n'en est rien. La contribution de l'agriculture à la production intérieure brute (PIB) au cours des années 1990-1999 est passée de 12 à 15 %. Alors qu'en 2011, l'agriculture ne représentait que 8 % de son PIB.

Bien que la politique de Renouveau agricole et rural est la principale action qu'a connue le secteur de l'agriculture depuis 2000 (après le PNDA). Cependant selon plusieurs presses régionales et Wordpress (2011 op cité) les bilans présentés à cet effet par le ministère de l'agriculture en 2012 après 4 ans de mise en œuvre sont considérés aux yeux de plusieurs

⁶³ Cette analyse historique n'englobe pas la période récente allant de 2004 à 2015, que nous présenterons dans le chapitre subséquent.

⁶⁴ PAYSANS D'ALGÉRIE : <https://paysansdalgerie.wordpress.com/category/marche-agricole-et-regulation/>

Marché agricole et régulation : espace de débat sur les réalités et les contrastes de l'agriculture et du monde rural en Algérie et dans la région méditerranéenne (30 juin 2011).

économistes et analystes excessifs et difficiles à authentifier, faute d'un système statistique efficient. Par ailleurs il y a lieu de relever un amenuisement⁶⁵ des productions agricoles le long du nord du pays.

Dans l'ensemble, l'agriculture algérienne s'oriente de plus en plus vers le sud du pays et se concentre davantage dans les régions sahariennes. Il y a lieu de noter que cette situation n'est pas très glorieuse tenant compte des coûts excessifs que nécessitent les différentes cultures dans ces régions, (besoins en irrigation, produits phytosanitaires, cultures sous serres, etc.) sans ignorer l'effet contreproductif de l'exploitation excessive et incontrôlée des eaux souterraines sur les sols à long terme (Wordpress, 2011 ; plusieurs presses régionales).

De ce fait, le secteur est toujours dans une situation de déséquilibres qui ne diffère pas ou peu des époques antérieures, et l'économie de l'Algérie reste largement tributaire des hydrocarbures, qui représente environ 60 % des revenus budgétaires, 30 % du PIB et plus de 97 % des recettes d'exportation. On notera cependant l'absence de rigueur dans la prévision des effets des politiques, entraînant des gaspillages importants d'argent et de ressources (Bedrani, 1993). On pourra évoquer selon le même auteur à cet effet, les grosses pertes d'argent notamment dans le PNDA qui était une tentative de redéfinition libérale et décentralisée du nouveau modèle de développement appliqué.

Toutefois, nous pouvons évoquer par ailleurs, qu'en dépit de sa dimension territoriale, l'Algérie agricole ne représente qu'une petite fraction dans un immense désert et l'essentiel du potentiel de production est situé dans des zones à climat aride et/ou semi-aride, et qu'à peine 3 % de la SAU est irriguée. La SAU par habitant est en réduction continue, elle est passée de 0,75 hectare en 1962 à 0,25 hectare actuellement (CNES, 2003b). Selon Oualikene (2009), l'absence de politique de mise en valeur de nouvelle exploitation et la réduction inquiétante des surfaces cultivables (érosion, urbanisation) ont réduit de manière substantielle la dotation en terres cultivables sous l'effet de la forte pression démographique.

On remarquera nettement qu'en soixante années de transformation agraire⁶⁶, l'effectif des exploitations agricoles a augmenté de 56.8% alors que la SAU de ces mêmes exploitations a

⁶⁵ Ni la vallée de la Mitidja, ni les plaines d'Annaba ou le massif du Chélif ne figurent parmi les régions à fortes productions agricoles. Pourtant, ces régions sont les mieux dotées en ressources (pluviométrie et foncier) et, du coup, renferment le plus haut potentiel agricole du pays.

⁶⁶ Il y a lieu de rappeler ici que l'aspect législatif des politiques agraires comme présenté précédemment et particulièrement la loi 83-12 du 13 août 1983, portant adhésion à la propriété foncière agricole et la mise en valeur, a donné naissance à de nouvelles exploitations et libéré ainsi les transactions foncières sur les terres de statut privé. Par ailleurs en 1987 il y a eu démantèlement selon la Loi 87-19 des 3400 domaines autogérés et la mise en place d'un nouveau mode de gestion des terres du domaine national, à travers la création de 3 000 exploitations agricoles collectives (EAC) et 60 000 exploitations agricoles individuelles (EAI). En 1990, la restitution des terres nationalisées par la révolution agraire à leurs anciens propriétaires, opérée dans le cadre de

diminué de 16%. La superficie moyenne a diminué quant à elle de 46.5%. Il n'est point besoin de mentionner que la superficie par tête d'habitant est passée de 1 ha environ en 1951 à 0,19 ha en 2001(Djenane, 2001).

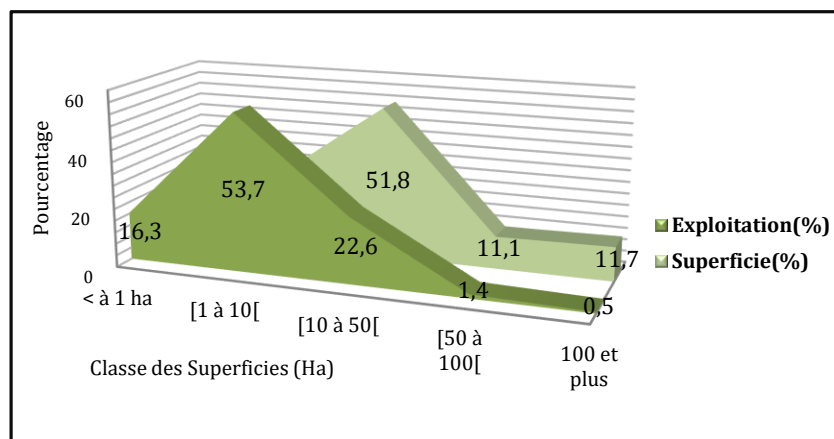
Par ailleurs le tableau 3 ainsi que les figures 10 et 11 présentent une synthèse des superficies des exploitations selon les recensements de 1951 et 2001, comme on peut le constater les superficies des exploitations agricoles dont la superficie est supérieure ou égale à 50 ha est passé de 5,2% de l'effectif total des exploitations en 1951 à 1,9% en 2001 avec respectivement des superficies occupées de 53.1% et 22.8% de la superficie totale.

Tableau 3 : Superficie et effectifs des exploitations selon RGA de 1951 et 2001

RGA	1951				2001			
	Exploitations		Superficie		Exploitations		Superficie	
	Effectif	%	ha	%	Effectif	%	ha	%
< à 1 ha	108 347	16,6	38 007	0,4	167 180	16,3	70 516	0,8
[1 à 10[337 568	51,7	1 363 040	13,5	549 975	53,7	2 085 187	24,6
[10 à 50[172 755	26,5	3 321 083	33	231 110	22,6	4 381 437	51,8
[50 à 100[19 215	2,9	1 283 016	12,7	14 294	1,4	930 765	11,1
100 et plus	14 884	2,3	4 070 686	40,4	5 305	0,5	990 774	11,7

(Données Djenane 2012, tirées des RGPH 1995 et 2001)

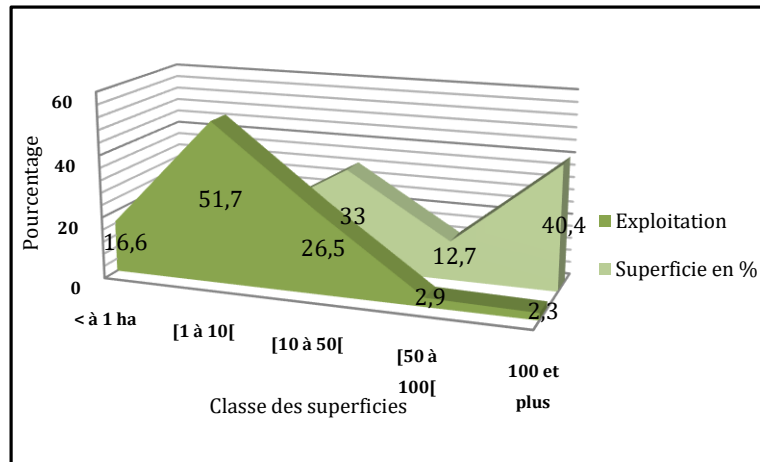
Figure 10: Superficie des exploitations agricoles selon RGA 2001



(Données Djenane 2012, réalisation Chenoune 2014)

la Loi 90-25 du 18 novembre 1990, a donné naissance à de nouvelles exploitations de statut privé, réduisant ainsi la superficie des terres relevant du domaine national.

Figure 11: Superficie des exploitations selon RGA 1951



(Données Djenane 2012, réalisation Chenoune 2014)

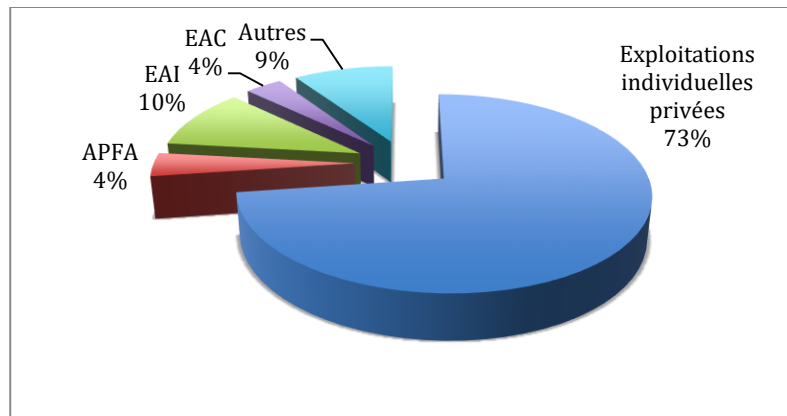
Ceci affiche donc bien la tendance générale au changement de la grande par la petite exploitation. Suivant l'analyse de plusieurs économistes ce morcèlement des terres et des propriétés foncières est tout à fait à l'opposé de ce que prévoit la théorie économique selon laquelle la petite taille de l'exploitation ne permet pas à cette dernière de faire face à la concurrence du marché et finira par conséquent par être absorbée par la grande exploitation. Au total, le secteur agricole public qui a donc réuni à l'indépendance les 22 000 fermes coloniales en 2000 domaines autogérés abrite aujourd'hui plus de 180 000 exploitations ainsi que le montre le tableau N°4 et la figure 12 ci dessous.

Tableau 4 : Répartition des exploitations agricoles selon leur statut Juridique

	Effectif	Pourcentage	Superficie	Pourcentage
Exploitations individuelles privées	745 734	72,8	5 556 999	65,7
APFA	41 103	4	298 327	3,5
EAI	105 172	10,3	1 187 724	14
EAC	35 338	3,5	929 514	11
Autres	96 452	9,4	486 116	5,7
Total	1 023 799	100	8 458 680	100

(Données MADR 2014, réalisation auteure)

Figure 12 : Répartition des exploitations agricoles selon leur statut et leur effectif



(Données MADR 2014, réalisation auteure)

On notera cependant d'une part que l'absence de logique territoriale induite par la non-intégration de la dimension spatiale dans l'approche du développement économique des régions n'a pas permis la valorisation des potentialités locales et le développement des zones enclavées, où domine la petite paysannerie. D'autre part, il en ressort, que le statut juridique des terres et la taille de l'exploitation ont été déterminantes dans le choix des types d'exploitation à promouvoir, et ce au détriment de la petite paysannerie foncière.

Finalement, le mot d'ordre que nous avons pu lire et saisir dans beaucoup de lectures et analyses porte essentiellement sur un point crucial, c'est que l'Algérie n'a pas su vraiment passer de la révolution agraire (partage équitable des terres) à la révolution agricole. De même que le passage à l'économie de marché n'a pas rétabli l'agriculteur algérien dans son juste milieu et l'agriculture dans le contexte qui est le sien⁶⁷. Avec au final, une Algérie dépendante de l'importation pour se nourrir.

2.3- La Dépendance Alimentaire

La sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire, la dépendance alimentaire, sont autant de termes de plus en plus abordés dans les travaux de recherche. En effet, un débat très riche ne cesse d'être alimenté ces dernières années autour de ces notions, et les pays en voie de développement sont les plus concernés et dont fait partie l'Algérie. Un pays ayant d'importantes potentialités mais demeurant dépendant alimentaires.

⁶⁷ Presse régionale L'expression par N. KRIM (Octobre 2013) : L'inconcevable dépendance alimentaire.

La réduction de la dépendance alimentaire est une préoccupation forte exprimée depuis plusieurs années par l'Algérie (Omari et al, 2012). La production agricole qui assurait 93 % des besoins nationaux dans les années 1970 n'en assure plus que 30 % au début des années 1980, et aujourd'hui la sécurité alimentaire est tributaire à 75 % des importations (Divéco, 2008 in Omari, Moisseron et Alpha, 2012). La facture alimentaire selon le même auteur représente aujourd'hui plus de 20 % des importations totales, un des taux les plus importants au monde, et qui fait de l'Algérie un des plus grands pays importateurs nets de produits alimentaires.

A l'instar de la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui connaissent une dépendance alimentaire (céréalière) parmi les plus élevées au monde en important 40% de ses besoins alimentaires⁶⁸, la production agricole en Algérie est loin de couvrir les besoins du pays⁶⁹. Nous sommes quasiment dans ce cas de figure lorsque la récession de l'agriculture algérienne est perceptible aujourd'hui à travers le recours de plus en plus important aux importations pour couvrir les besoins en produits alimentaires de la population. La facture alimentaire de l'Algérie en constante augmentation a vu son volume tripler au cours de la dernière décennie. Selon les chiffres disponibles dans plusieurs presses nationales et les statistiques du Centre National de l'Information Statistique (CNIS) l'Algérie a importé en 2012 pour 8,98 milliards de dollars de biens alimentaires (ce qui représente 19% du volume global des importations pour l'année considérée, soit 46,80 milliards USD). Alors que ces importations s'élevaient à peine à 684 millions de dollars en 1974, ils sont passés en moyenne annuelle et en dollars courants de près de 1 milliard à 4,7 milliards de 2004 à 2008, pour s'élever, enfin, à 7,2 milliards de dollars de 2009 à 2011.

Cette dépendance extérieure a de plus été largement accentuée d'une part par l'évolution

⁶⁸ Selon un rapport sur la dépendance alimentaire des pays de l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à l'horizon 2050, établi par l'Institut National français de la Recherche Agronomique (INRA,2015), la dépendance alimentaire de l'Algérie et du Maghreb, ce chiffre pourrait dépasser les 50% à l'horizon 2050. En effet pour une région non stable au plan géopolitique, les importations agricoles et les politiques alimentaires pèsent dans le budget des Etats et atteignent leurs limites en matière de lutte contre la pauvreté. Les chiffres donnés sont éloquents : la dépendance alimentaire s'est multipliée par quatre en 50 ans alors que la population s'est multipliée par 3,5 avec un régime alimentaire qui s'est "occidentalisé". Sous ces effets conjugués, la demande en produits agricoles est multipliée par six, celle en produits végétaux est multipliée par huit. La production céréalière a augmenté par quatre mais elle est insuffisante pour satisfaire les besoins.

⁶⁹ L'Algérie, un pays fortement dépendant du marché mondial céréalière (4^{ème} importateur de céréales dans le monde et 2^{ème} en Afrique), la hausse spectaculaire des cours des produits alimentaires de l'époque s'est durement répercutée sur le marché local.

démographique et d'autre part par la modification du modèle de consommation algérien lié à des facteurs d'urbanisme accéléré et à l'influence du mode de consommation occidental. En effet, le facteur démographique représente un stimulant essentiel, pesant lourd sur le niveau des besoins alimentaires, la consommation évolue au rythme de la croissance démographique, selon l'ONS la population totale a été multipliée par plus de 3 entre 1960 (10,8 millions d'habitants) et 2013 (37.900.000 habitants).

Le taux d'accroissement naturel a évolué de 3,5 % dans les années 1970-1980, qui ont connu une forte pression démographique, avant de descendre à 1,78 % en 2006 et reprendre progressivement depuis, pour atteindre 2,03 % aujourd'hui, un taux qui correspond tout juste au renouvellement de la population (2012, ONS).

Alors que la production, quant à elle, fluctue au gré des aléas climatiques. En effet, en Algérie, comme dans le reste du Maghreb central d'ailleurs, là où les terres agricoles sont relativement abondantes, l'eau est rare, ce qui oblige à pratiquer une agriculture pluviale dont les rendements demeurent faibles et aléatoires. En outre, la réserve foncière a reculé notamment sous l'effet de l'urbanisation liée à l'accroissement de la population. Entre 1951 et 2001, l'Algérie a ainsi perdu plus de 1,6 million d'ha de meilleures terres, passant respectivement de 10 millions d'ha à 8,4 millions d'ha (Djenane, 2012b). Par ailleurs selon une interview réalisée par confluence (2015) avec le directeur général de l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC), le peu de terres cultivables sont soit laissées en jachère, plus de 3 millions d'hectares de propriétés agricoles sont laissées en jachère chaque année, soit surexploitées, ou encore mal exploitées les rendant improductives.

À cet effet les besoins restent dans tous les cas couverts à 35 % à 40% par le recours à l'importation. Le mal remonte à loin, le plus souvent l'accent est mis sur la faiblesse de l'assise paysanne comme nous l'avons présenté plus haut dans la section sur l'agriculture, à une révolution agraire mal pensée et en particulier mal conduite qui a fait des agriculteurs ou plus exactement des fellahs de simples fonctionnaires rétribués.

Ainsi appréhendé ces insuffisances posent problème, comment y remédier ?

Dès lors la FAO est considérée comme un partenaire clé en matière de coopération relative à la sécurité alimentaire et au développement rural. À cet effet les problématiques essentielles analysées pour l'Algérie lors de plusieurs séances de travail ont permis structurer l'ensemble du champ et activités prioritaires de coopération avec la FAO en trois grands domaines : I) Amélioration durable des performances techniques et économiques ; II) Protection et gestion durable des ressources naturelles physiques et biologiques, et

développement humain au niveau des territoires ruraux ; III) Adaptation du cadre institutionnel et Renforcement des capacités. Ainsi, dans ce champ précis et pour répondre aux objectifs du millénaire se mettent en place des nouvelles mesures, réformes ainsi que des nouvelles politiques⁷⁰. Les propositions élaborées par les différents secteurs permettent de constater la convergence des axes et objectifs visés. Nous citerons l'exemple de ceux du Ministère de l' Agriculture et du Développement Rural (MADR), dont le premier Objectif cible l' amélioration continue et durable de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale et de souveraineté ; et le deuxième vise une contribution efficace aux exigences d'un développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux, par leur revitalisation, par la mise en oeuvre des projets de proximité et de développement ruraux intégré (PPDRI), permettant une amélioration durable des conditions de vie .

⁷⁰ Les Priorités nationales de l'Algérie qui se dégagent des documents stratégiques (FAO, 2013b, 2015) sont les suivantes :

- ⇔ L'amélioration du niveau de contribution de la production locale à la couverture des besoins alimentaires des populations ;
- ⇔ Le Renforcement de la contribution du secteur agricole et agroalimentaire en matière de création d'emplois et de revenus aux ménages, permettant la résorption de la pauvreté et du chômage dans les campagnes ;
- ⇔ La Promotion du développement rural par la revitalisation des territoires et la réduction des disparités de conditions de vie entre zones ;
- ⇔ La nécessité d'assurer la protection et la gestion durable des ressources naturelles, par une meilleure conciliation entre intensification et durabilité, avec le passage à de nouveaux modèles productifs, valorisant innovations de la recherche, et savoirs et savoir faire accumulés ;
- ⇔ L'amélioration de manière continue et durable de l'intégration de l'économie nationale, par l'articulation renforcée entre l'amont et l'aval des filières, et la complémentarité et synergie public/privé ;
- ⇔ La garantie de la cohésion sociale par l'accès généralisé aux biens de base notamment les biens alimentaires dont la disponibilité est assurée à des prix accessibles au plus grand nombre, et aux fruits du développement national d'une manière générale ;
- ⇔ La nécessité de prévenir les effets sur la santé par une meilleure maîtrise des modèles de consommation alimentaire des diverses catégories de consommation ;
- ⇔ Le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques et de la lutte contre la désertification ; • La contribution plus significative à l'équilibre de la balance commerciale agricole, par la promotion de l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

Conclusion du chapitre III

Ce chapitre s'est attaché à étudier les dynamiques engagées en retraçant l'historique des politiques adoptées depuis l'indépendance, ainsi que leurs effets sur le pays et la population en particulier rurale. Cela met en évidence, que la trajectoire de développement choisie, n'est pas l'une des plus aisées, entre adaptation aux crises, et recherche du modèle adéquat. Incontestablement le passé est lourd en conséquences, mais les politiques mises en œuvre dévoilent par ailleurs un passif lourd.

Les fréquents changements dans les orientations politiques, la dépendance de la rente pétrolière et l'absence de politiques intégrés mêlés à d'autres facteurs socioéconomiques sont à l'origine des différentes crises en particulier rurales et agricoles. Dans ce chapitre nous avons examiné les causes de cette situation qui relève d'un long processus historique, exacerbé par les choix stratégiques adoptés après l'indépendance. En effet au lendemain de l'Indépendance, la stratégie globale de développement reposait essentiellement sur les politiques « industrialisantes » (1962 -1978). Ce modèle de planification transféré des pays du nord n'apporta que des échecs. Ainsi la planification de l'économie et de l'espace est remise en question (Belkhatir, 1999).

Avec la même fougue de développement et planification fut intégré le monde agricole et rural dans le processus global de développement économique et social entre 1972 et 1977. La « Révolution Agraire » réalisée est la première opération d'envergure en faveur des campagnes depuis l'indépendance. Le bilan de cette opération s'avère moins satisfaisant en matière de développement agricole. On notera, cependant une nette amélioration de la qualité de vie dans les campagnes algériennes.

Incontestablement le passé est lourd en conséquences, mais les politiques mises en œuvre dévoilent par ailleurs un passif lourd. En conséquence, nous avons l'échec de la politique industrielle, agricole et économique, causant des grandes disparités régionales et même locales, l'effritement des structures spatiales et environnementales. D'une part la situation de l'espace rural en Algérie est critique, et le secteur agricole même s'il a connu des progrès considérables ces dernières années, peine encore à s'affirmer dans l'économie nationale. Dans ce chapitre, nous avons essayé de retracer l'historique des politiques adoptées, ainsi que leurs effets sur les territoires ruraux. Nous mettrons cependant, l'accent sur ce modèle de développement autocentré, non conforme avec absence de rigueur dans la prévision des effets des politiques. On notera aussi, l'absence de la dimension spatiale et logique territoriale dans l'approche du développement économique des régions qui n'ont pas permis

la valorisation des potentialités locales et le développement des zones enclavées, où domine la petite paysannerie.

Dans les chapitres antérieurs nous avons expliqué, les causes et faiblesses de l'assise paysanne qui, a débuté durant la période coloniale et a été accélérée par le choix de ce modèle de développement basé sur l'industrie en faveur de la grande propriété foncière. La marginalisation de cette dernière, explique en partie la dépendance alimentaire de l'Algérie et le net recul des produits locaux dans le modèle de consommation des populations.

L'embellie financière des années 2000, marquée par une hausse des prix des hydrocarbures, favorise la mise en place d'un nouveau modèle de croissance en substituant le modèle de développement autocentré. Dès lors la mobilisation des ressources financières et budgétaires profite pleinement aux différents programmes de soutien à la croissance dont le PNDAR en 2002 SNDAR en 2003.

Dès lors la FAO est considérée comme un partenaire clé en matière de coopération relative à la sécurité alimentaire et au développement rural. À cet effet les problématiques essentielles analysées pour l'Algérie ciblent, l'amélioration durable de la sécurité alimentaire du pays, et un développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux par la mise des PPDRI, permettant ainsi une amélioration de leur conditions de vie.

Il a été souligné à cet effet, par Rachid Benaïssa, le ministre délégué pour le développement rural, que le développement et la promotion des compétences locales avec la décentralisation du processus décisionnel seront apporter une meilleure gouvernance des zones rurales ainsi que cimenter la stabilité des populations locales au profit de tous les citoyens de l'Algérie.

Conclusion de la partie I

Cette partie a posé le cadre général de notre travail, à ce stade il est possible de poser un certain nombre de bases sur lesquelles s'appuie notre analyse. En effet, les éléments développés dans cette première partie, nous ont permis d'une part de préciser et de conceptualiser la problématique de la thèse, et d'autre part de construire un cadre d'analyse mobilisé à cet effet pour répondre à nos questionnements autour des couplets « ruralité et territoires », « politique de développement et acteurs » et leur éventuelle corrélation.

Dans un champ plus restreint, nous avons pu démontrer dans les chapitres I et II comment s'est instaurée historiquement une corrélation entre ruralité, territoire, politique et sphère d'acteurs. La ruralité a évolué au fil des siècles, témoignant ainsi d'une « renaissance rurale » qui a permis, l'émergence de concept d'espace rural, de société rurale et de territoire rural. Cette nouvelle structuration des espaces ruraux, s'est basée sur l'émergence des « territoires », elle est le cadre de ce nouveau type de développement socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se centrer sur la valorisation des ressources territoriales. Les différentes perspectives d'évolution placent l'espace rural méditerranéen au cœur des politiques de développement à venir (Chapitre I). Par ailleurs, nous avons pu voir dans le chapitre II comment s'est effectuée l'évolution du concept développement et concept territoire ainsi que leur corrélation avec l'espace rural. Cela a permis d'aborder la question du développement, notamment des territoires ruraux avec des nouveaux outils d'analyse et de comprendre les mécanismes de développement à un niveau autre que le niveau macroéconomique, dans lequel le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et coordination pour une construction des territoires. Ce chapitre met en exergue tout l'intérêt du rôle assigné aux acteurs, qui ne sera possible qu'avec une dimension intégrée et un réseau d'acteurs compétant capables de se concerter et d'interagir.

Avant d'analyser dans ce qui va suivre les nouvelles politiques de développement en Algérie, il nous a paru utile de retracer et d'étudier dans le troisième chapitre le contexte de leur évolution. Cela a permis de mettre en évidence, que la trajectoire de développement choisie depuis l'indépendance, n'est pas l'une des plus aisées, entre adaptation aux crises, et recherche du modèle adéquat. Nous mettrons cependant, l'accent sur le modèle de développement économique autocentré, non conforme avec absence de rigueur dans la

prévision des effets des politiques. On notera aussi, l'absence de la dimension spatiale et logique territoriale dans l'approche du développement économique des régions qui n'ont pas permis la valorisation des potentialités locales et le développement des zones enclavées.

La stratégie du développement territorial développée dans le chapitre II, paraît particulièrement séduisante pour l'Algérie et les espaces ruraux méditerranéens, elle ouvre une voie pour « échapper » à la contrainte de la compétitivité globale. L'accent est mis à cet effet sur les formes nouvelles de la concurrence en particulier la concurrence par la différenciation de l'offre. Dans ce double contexte, l'Algérie entend substituer le modèle de développement autocentré avec ce nouveau modèle de développement territorial et créer à cet effet par le biais de nouvelles politiques les conditions favorables au développement et attractivité des territoires par la mise en œuvre des PPDRI.

Quels sont les processus de mise en œuvre de ces nouvelles politiques ? Comment les dimensions intégrées et territoriales peuvent-elles répondre aux nouvelles attentes rurales mais aussi économiques ? Quel est leur rôle dans la valorisation des ressources locales et spécifiques ?

Ces interrogations demandent à être validées par l'analyse opérationnelle des Projets, ce que nous proposons de faire dans les chapitres suivants.

**PARTIE II: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL EN ALGERIE : ENSEIGNEMENT DES
ETUDES DE CAS**

INTRODUCTION PARTIE II

Les éléments développés dans la première partie nous ont permis de conceptualiser la problématique de la thèse et de construire un cadre d'analyse mobilisé à cet effet pour répondre à nos questionnements autour des couplets « ruralité et territoires », « politique de développement et acteurs » et leur éventuelle corrélation.

Cette seconde partie concernera l'application empirique de ce travail de recherche. Il s'attachera donc à confronter nos hypothèses à la réalité du terrain. Ainsi, de nombreux questionnements seront soulevés liés d'une part, au contexte de genèse de la PRR après appropriation des concepts, d'autre part à l'impact des politiques à travers la mise en œuvre des PPDRI et aux perspectives de développement territorial en Algérie. A cet effet, une méthodologie d'évaluation sera proposée et des résultats d'enquêtes de terrain et d'entretiens à travers la Wilaya (département) de Tizi Ouzou seront présentés et discutés.

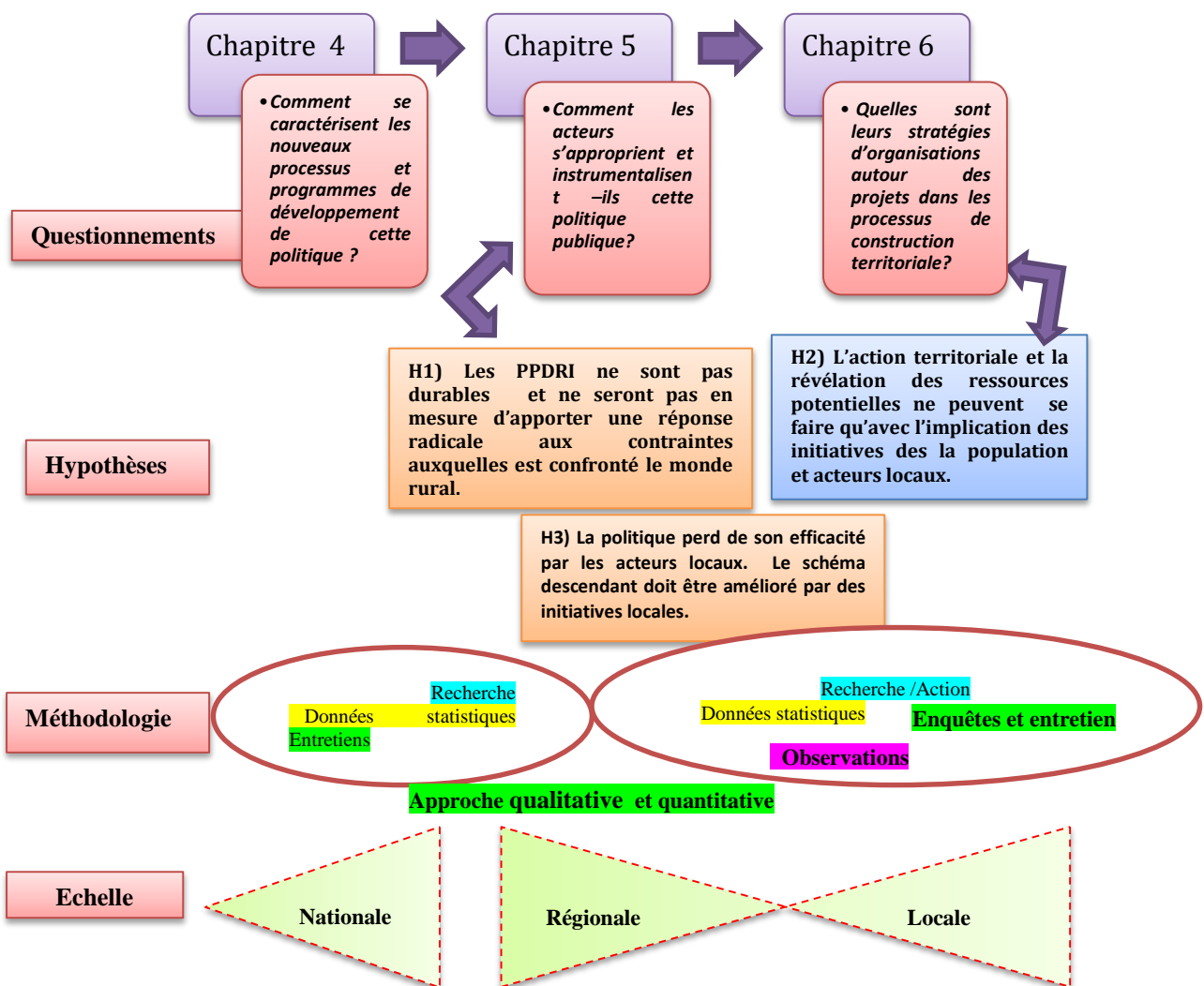
La wilaya de Tizi-Ouzou constitue un terrain idéal pour nous donner des clés de compréhension à notre analyse, étant donné sa ruralité très prononcée. Elle est classée parmi les zones les plus rurales en Algérie, avec un taux de ruralité de plus de 72,24% la situant au 2^{ème} rang au niveau national après la wilaya d'Adrar. L'étendue du territoire, fortement montagneux d'où un potentiel foncier agricole limité avec par ailleurs la disponibilité de ressources hors agriculture tels que le savoir faire, le patrimoine artisanal et culturel ainsi qu'un potentiel touristique attractif à valoriser par un développement territorial.

Cette seconde partie va donc s'attacher à étudier et analyser la PRR ainsi que ses processus organisationnels et de mise en œuvre, à l'aide d'observations de terrain, d'enquêtes et d'entretiens. Trois chapitres sont donc proposés ici (figure 13) :

Le chapitre quatre montrera de manière plus détaillée comment, faire pour faire face aux enjeux du développement du millénaire le gouvernement Algérien s'est progressivement tourné vers l'approche de développement intégré, participatif et décentralisé. Cette nouvelle politique de développement des territoires ruraux met l'accent sur la notion de projet intégré. Dans un premier temps, l'étude portera sur les nouvelles perspectives de développement après plus de quarante ans de réformes élaborées avec une analyse d'impact à l'échelle nationale. Cette première vision de la problématique sera complétée, dans un second temps, par une déclinaison plus précise sur notre étude de cas (chapitre V) en rappelant quelques éléments du contexte et des processus d'évaluation qualitative de la politique. Ce chapitre permettra dans un premier temps une analyse descriptive

opérationnelle des stratégies déployées et des projets de développement. Dans un second temps caractériser les projets lancés et évaluer leur impact sur la population et territoires ruraux. Au delà de cette évaluation, nous présenterons une analyse du développement induit à partir de plusieurs processus (chapitre VI). Cette démarche nous permettra in fine de mettre à plat les forces et faiblesses de la PRR ainsi que les obstacles qui bloquent l'action locale et handicapent la développement territorial.

Figure 13: Architecture de la partie II



CHAPITRE IV : LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Introduction chapitre IV

Comme nous avons vu dans les chapitres I et II, la ruralité refait surface et devient un objet de renouveau et de politique publique. En perspective, la nouvelle sensibilité gouvernementale pour le développement territorial n'est pas unique car on l'observe en Europe, avec le programme LEADER, ou dans les Rural *Partnerships* aux États-Unis qu'on appelle le « *place-based development* ». On l'observe aussi au Maroc et en Tunisie avec les projets de développement intégrés. Elle va cependant créer les conditions pour l'expression d'une demande sociale pour des politiques spécifiques de développement rural.

Dans ce chapitre, nous présenterons comment s'est élaborée la genèse des nouvelles politiques pour faire face aux enjeux du développement du millénaire. À cet effet, le gouvernement Algérien s'est progressivement tourné vers une approche de développement intégré, participatif et décentralisé. Cette nouvelle perspective de prise en charge de territoires ruraux repose sur une nouvelle forme de gouvernance avec recentrage du rôle de l'Etat, promotion de nouvelles relations entre acteurs du monde agricole et rural, construction d'un véritable partenariat public/privé.

Ce chapitre portera sur les nouvelles perspectives de développement après plus de quarante ans de réformes élaborées.

1)- De la Stratégie Développement Rural au Renouveau Agricole et Rural

1.1- La mutation des politiques de développement rural en Algérie

Depuis l'indépendance, l'Algérie a été marquée par de profondes transformations. Au moment de l'indépendance, le secteur public a remplacé le secteur « sécurisé ». Le développement rural est fortement marqué par l'intervention de l'Etat qui lui donne un cachet unique, voire singulier dans le Bassin méditerranéen. La forte présence de l'Etat dans ce processus est perceptible, pléonasmie oblige, durant la période dite de planification centralisée (1967 - 1987) que durant la période dite libérale (1988- 2000) marquée par une libéralisation du secteur agricole, qui n'a pas été accompagnée d'une prise en considération du monde rural dans son ensemble.

Les politiques rurales ont toujours étaient subsidiaires aux politiques agricoles et réalisées dans une approche de planification centralisée que nous pouvons qualifier de politique « *top down* », réfléchi et conçue au niveau central dans une optique descendante avec comme acteur principal l'Etat. Il en résulte d'une part des contraintes liées au fonctionnement de l'état central et d'autre part des politiques à impact réduit qui dénote une grande insuffisance en matière de réflexion spécifique au monde rural et à son savoir faire.

Il faut cependant souligner que, pendant plusieurs décennies, l'Algérie s'est focalisée sur la construction de l'État-nation, elle n'a eu d'attention que pour l'espace national, (Côte, 2011). Mais à cet effet, la prise en considération des objectifs du millénaire et surtout la prise de conscience des enjeux des territoires ruraux ainsi que la diversité, de ses niveaux socio-économiques, politiques et culturels, entraîne de nouvelles formes de rapport à l'espace, plus différenciées, mettant en exergue de nouveaux échelons plus petits que celui de l'État central et national. De ce fait, nous avons aujourd'hui l'émergence selon le même auteur de deux dimensions⁷¹ territoriales à savoir : régionales et locales.

De ce point de vue, on peut dire qu'après une phase de désengagement de l'Etat, comme présenté précédemment dans la construction historique des différentes interventions, l'Algérie connaît aujourd'hui, de nouvelles formes d'évolutions. Ces dernières peuvent s'apercevoir dans les nouvelles dynamiques, les nouveaux dispositifs et nouvelles politiques

⁷¹ Il y a lieu de noter que pendant plusieurs décennies ces deux dimensions territoriales étaient considérées comme sources de contrariété et révolte, pouvant entraîner un éclatement national ou contrarier le projet unificateur et centralisateur de l'Etat.

et programmes de développement qui dessinent selon Côte (2011) les contours d'une nouvelle recomposition territoriale.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que, les phases de crise de la dette (de la fin de la décennie 1980 et du début 1990) avait soudé les autorités algériennes autour de l'objectif prioritaire de rétablir les équilibres macro financiers (Talahite et Hammadache, 2010) et macroéconomique.

Cela est nettement distinct, par son engagement ces dernières années dans une grande entreprise de refondation de l'État, de démocratisation de la société et d'adaptation de son économie aux règles du marché pour dépasser la situation de crise multidimensionnelle qu'elle subit. Après plusieurs décennies de réformes élaborées, l'agriculture et le monde rural nécessitent aujourd'hui, de nouvelles stratégies de revivification des espaces ruraux et de nouveaux instruments d'intervention de nature financière, technique et organisationnelle, qui doivent permettre d'envisager leur développement dans une perspective décennale.

Dans un contexte de mondialisation caractérisé par des crises et des pressions accrues sur les ressources naturelles, le développement rural voire territorial prend toute sa signification. Cela s'est accompagné d'un nouveau regard pour le territoire et les politiques de développement rural.

Ainsi les premières étapes de conception de nouvelle politique de développement rural basée sur une approche intégrée et multisectorielle découlent de la première conférence européenne sur le développement rural tenue à Cork en 1996, sous le thème « Un milieu rural vivant ». Cette prise de conscience a suscité d'une part l'intérêt de nombreux pays de l'importance et des enjeux des territoires ruraux et d'autre part a changé la vision négative qu'on associait au monde rural.

Ainsi, on a opéré au Nord comme au Sud de la méditerranée, une distinction entre les politiques agricoles, qui jusque là, tenaient lieu de politiques de développement rural, et un ensemble de mesures et d'actions agricoles et non agricoles qui sont regroupées plus ou moins explicitement sous le terme de « stratégie de développement rural » (Campagne et Al, 2001). Malgré les différences des zones rurales du Nord et du Sud, les politiques actuelles de développement élaborées dans les 11 pays présentent un certain nombre de traits communs. Tout se passe en effet comme si, avec des évolutions historiques extrêmement contrastées, les zones rurales du nord et du sud étaient entrain d'être l'objet de politiques publiques.

Ces politiques se présentent comme des politiques de développement, elles ont donc l'objectif d'appuyer, si ce n'est de provoquer des processus d'augmentation de la production et des

réserves, d'amélioration des niveaux de vie et plus généralement de meilleure satisfaction des besoins des populations concernées.

Le développement rural est devenu alors, pour les pays du Nord et du Sud de la méditerranée, un nouveau processus permettant sans doute de mieux tenter de résoudre les contradictions.

D'ores et déjà P. Campagne en 1995 avait énoncé la territorialisation de l'approche du « milieu rural » et affirmer qu'on ne peut plus raisonner, au niveau d'un pays, en termes de « développement rural » global. Ainsi l'approche du développement basée sur les territoires ruraux est devenue « un nouveau processus » (Campagne et al., 2009), dont la pertinence dépasse donc l'approche globale de « l'espace » et des « sociétés » rurales.

Dans ce contexte précis de la prorogation de cette approche et de la problématique de développement le « territoire » occupe une place centrale.

Ainsi l'émergence chez les chercheurs méditerranéens et décideurs d'un concept commun des processus de développement rural caractérisé par trois composantes : territorialité, multi sectorialité et gestion par les acteurs locaux (Campagne, 2000) , fait apparaître la nécessité d'un nouveau mode de gestion des relations entre population rurales et environnement. *Quelles sont ces nouvelles politiques en Algérie ? Comment se sont opérées leur structuration et genèse ?*

1.2- Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SDRD) 2003-2005 :

Dans un contexte de globalisation et d'évolution consécutive du concept de développement rural et développement du territoire présenté dans la section précédente, s'est opérée la mutation des politiques de développement rural en Algérie. De ce fait l'évolution de la place du développement rural en Algérie n'est pas fortuite, au contraire elle doit être observée avec attention, étant donné ses liens étroits comme nous l'avons présenté, avec primo les dimensions historiques, politiques et sociales du pays et secundo avec les approches de développement territorial et la prise de conscience de l'intérêt que revêtent les territoires ruraux.

À cet effet, la mobilisation de ces concepts, ainsi que la capitalisation des expériences passées a permis l'élaboration en 2003, de la Stratégie Nationale de Développement Rural

Durable (SNDRD)⁷². Cette dernière répond d'une part aux besoins de développement durable selon les orientations issues de l'Agenda 21⁷³ et le SNAT et d'autre part aux recommandations du millénaire et des institutions internationales (FAO⁷⁴, OMC⁷⁵).

La SNDRD s'inscrit, donc dans une démarche nationale à savoir la reconquête des territoires ruraux après plus d'une décennie d'insécurité mais aussi internationale, à travers les problématiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de la protection de l'environnement, du développement durable, de la promotion des produits et des cultures de terroirs, mais aussi au niveau de l'OMC (subventions agricoles, ...etc.).

Sur ces bases, les principales raisons de passage à la SNDRD sont :

- ⇒ Les besoins d'une réponse plus globale face à la complexité des problèmes ;
- ⇒ Une meilleure prise en compte de la diversité des situations des zones rurales ;
- ⇒ Les limites des approches sectorielles et d'aménagement du territoire ;
- ⇒ Les exigences d'un développement durable.

La SNDRD vise le caractère durable de toutes les initiatives des pouvoirs publics, en direction du développement rural, et permettre ainsi une coordination entre l'ensemble des interventions, des programmes et des actions.

Selon BenAissa Rachid, l'ancien ministre délégué au Développement rural (interview dans le Journal l'expression paru le 22 décembre 2004), l'initiative de cette SNDRD⁷⁶ est née à partir :

- ⇒ Des différentes interventions du président de la république algérienne ;
- ⇒ D'une nécessité pour l'Algérie d'avoir un document de référence sur les concepts, les méthodes et les approches pour assurer un développement rural harmonieux ;

⁷² Les informations contenues dans cette section sont issues de la synthèse de plusieurs documents et rapports établit par le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural (MADR) et Direction Générale des Forêts (DGF).

⁷³ L'Algérie s'est engagée lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio De Janeiro au Brésil, à mettre en œuvre l'Agenda 21. Il s'agit d'un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21ème siècle. C'est un programme structuré en 4 sections et 40 chapitres (dont le chapitre 14 consacré à la promotion d'un développement agricole et rural durable) reflétant un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement. À cet effet les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'article 28 met en exergue le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire, et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21 (Barthod, 1993).

⁷⁴ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁷⁵ OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

⁷⁶ Elle est née donc, d'une étude prospective et testée entre 2003- 2005 dans 45 wilayas, la SNDRD est relancée depuis 2007 jusqu'à nos jours. Elle est devenue une réalité politique adoptée par le conseil du gouvernement le 14 février 2006 et consolidée le 15 mars 2006 par la mise en place de la commission nationale du développement rural (CNDR) intégrant la représentation de 18 secteurs ministériels et de 3 institutions nationales.

⇒ D'une capitalisation des expériences passées ;

⇒ Et d'une large consultation de nombreux experts nationaux et internationaux.

L'objectif de cette stratégie est de fournir un cadre et des modalités pour une revitalisation progressive des zones rurales par le biais d'une valorisation des activités économiques et des patrimoines naturels et humains. Ceci doit se faire sur la base de nouvelles relations entre acteurs publics et privés, le tout dans un processus ascendant.

1.2.1- Les axes et outils de la SDRD

La SDRD fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation progressive des zones rurales. Ses principaux axes s'articulent autour : 1) Etablissement du partenariat local et de l'intégration multisectorielle au sein des territoires ruraux ; 2) Appui à la mise en oeuvre d'activités économiques innovantes ; 3) Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ruraux ; 4) Synergie économique et sociale et coordination des actions.

Les axes de cette stratégie, ont été tracés pour permettre par le biais d'une dynamique de développement intégré et participatif, une valorisation des activités économiques et des patrimoines matériels et immatériels. Le pilier de cette dynamique de développement serait les nouvelles relations entre acteurs publics, privés et surtout le processus ascendant.

Comme on peut le constater (du moins en théorie), dans l'encadré 1, la stratégie de développement rural durable est organisée autour d'axes et outils forts, dont l'assise des dynamiques de développement repose primo sur les relations entre les différents acteurs et partenaires et leur responsabilisation à tous les niveaux. Secundo sur le Projet de Proximité qui est considéré comme la cheville ouvrière impliquant grand nombre d'acteurs.

Encadré 1 : Les outils de la SNDRD

La stratégie de développement rural doit s'appuyer pour sa mise en oeuvre, sur des outils d'intervention pouvant la rendre opérationnelle et sans lesquels, les efforts entrepris en matière de conception ne trouveront pas le relais nécessaire à la concrétisation des axes de développement identifiés.

1 - Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) et leur facilitation.

Il s'agit là d'une véritable colonne vertébrale de la SNDRD, l'action de proximité a paru nécessaire pour marquer davantage la rupture avec les démarches centralisées et bureaucratiques qui ont prévalu jusqu'alors. L'administration locale aura donc à développer sa capacité d'écoute, à mettre en place des dispositifs de soutien qui répondent effectivement aux besoins des populations et des mesures d'accompagnement facilitant la réalisation de leurs projets.

2 - Les mécanismes de concertation et de décision

La stratégie de développement rural met en avant le concept de développement rural participatif et prend appui dans sa mise en oeuvre, sur la promotion du rôle des acteurs économiques et sociaux de base dans la conduite de leurs affaires et sur le renforcement des mécanismes de concertation et de décision.

3 - Les modalités de financement des activités en milieu rural

Le financement des activités en milieu rural revêt une importance primordiale en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions et projets de développement que les ménages ruraux voudront initier pour assurer leur auto développement.

4- Les outils de programmation et d'aménagement des territoires ruraux

Parmi les instruments de programmation et d'aménagement, le PPDR qui concerne aussi bien le niveau communal qu'infra communal peut, une fois son utilité méthodologique et pratique maîtrisée par ses utilisateurs.

5 - Les systèmes de suivi, de référence et d'aide à la décision

Les instruments de planification spatiale, les études et informations statistiques ; la typologie des communes rurales ; les outils de programmation; dispositif S&E

6 - Les dispositifs législatifs et réglementaires

L'adoption de plusieurs lois permettant la mise en place d'un cadre conceptuel et référentiel adapté à un DR. Tel que : la loi d'orientation agricole, le code rural, la loi relative au mode d'exploitation des terres agricoles.. etc.

Source : MADR 2004

1.2.2- Le Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR)

Le PPDR constitue l'un des instruments opérationnels de la politique de développement rural. Il est par définition un cadre d'intervention flexible, intégrateur, de proximité et participatif. Il consiste à définir, un programme d'actions de développement dont l'initiative appartient aux populations rurales concernées dans le cadre d'une démarche ascendante participative, visant l'amélioration durable de leurs revenus et de leurs conditions de vie.

Il s'agit d'une approche participative dont la conception, l'élaboration du programme d'actions et le financement sont décentralisés. Nous énoncerons succinctement ci dessous dans

l'encadré 2, les objectifs et bases des PPDR ainsi que les acteurs et l'appui institutionnel mis en place pour répondre aux objectifs de cette stratégie.

Encadré 2 : Les objectifs du PPDR

Les principaux objectifs du PPDR sont :

- ⇒ La revitalisation des zones rurales et en particulier des plus défavorisées ;
- ⇒ La consolidation des activités économiques des communautés rurales ;
- ⇒ La promotion de nouvelles activités ;
- ⇒ Et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

Les domaines couverts par le PPDR concernent beaucoup plus :

- ⇔ L'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ; la consolidation et le renforcement des activités économiques de base (activités agro-sylvo-pastorales notamment) ;
- ⇔ La promotion des métiers ruraux et traditionnels, de la micro entreprise en milieu rural et des atouts naturels et des patrimoines en milieu rural ;
- ⇔ Et la gestion durable des ressources naturelles.

Il est basé sur l'initiative des communautés rurales concernées qui participent à toutes les étapes de préparation et de formulation du programme d'actions, à son financement et à son exécution.

Cette approche participative a pour objet d'identifier l'axe économique majeur des communautés rurales concernées et d'élaborer de façon concertée entre les services techniques décentralisés de l'administration et ces communautés rurales, un programme d'actions qui viendra consolider et appuyer les efforts de développement des ménages sur leur territoire.

Cette approche nécessite :

- ⇔ Un échange entre la communauté adhérente et l'administration décentralisée ;
- ⇔ Une mobilisation coordonnée et complémentaire autour des actions du projet ;
- ⇔ une intégration à la base des différents dispositifs de soutien existants (budgets d'équipement, fonds spécifiques..etc.).

Source MADR 2004

Comme, on peut le consigner, la démarche du PPDR a été conçue pour répondre au souci de promouvoir un développement rural intégré et une gestion durable des ressources naturelles. Nous analyserons ultérieurement, l'impact de ces PPDR, outils opérationnels de cette stratégie sur les populations et territoires ruraux.

1.2.3- Les acteurs intervenant dans le PPDR et l'appui institutionnel

La mise en oeuvre des PPDR, mobilise un grand nombre d'intervenants comme on peut le voir sur la figure 14 et l'encadré 3 à l'échelle nationale, régionale et locale. Ce qui est innovateur dans la démarche c'est la mise en place de nouveaux acteurs comme relais du rôle de l'État. Il s'agit d'un appui institutionnel dont les principales composantes sont le

Groupe d'Accompagnement du Développement Rural (GADER la Cellule d'Accompagnement au Niveau National (CADER), l'animateur et le facilitateur.

Encadré 3 : Les acteurs du PPDR

Le facilitateur, l'animateur

Pour accompagner les projets naissants, deux (2) personnes sont mobilisées: le facilitateur, désigné par les responsables de la Wilaya et l'animateur, désigné par les populations ou organisations, initiatrices du futur PPDR. Ce binôme joue, le rôle de lien entre la population, les services techniques et les porteurs de projets.

Groupe d'Accompagnement du Développement Rural (GADER)

Ces groupes de proximité sont à l'interface entre les acteurs institutionnels publics ou issus de la société civile et les populations rurales. Ils peuvent être créés dans chacune des wilaya , à partir d'un noyau de 3 à 5 personnes (agronomes, vétérinaires, techniciens...).

Leurs missions sont doubles :

- Accompagner et appuyer les organisations locales (associations, unions professionnelles), les entreprises (publiques, privées ou coopératives), les élus des collectivités territoriales de manière à ce qu'elles puissent s'insérer dans la dynamique de la SDRD et préparer leurs activités de développement économiques ou sociales;

- Accompagner et appuyer les services techniques des différents ministères partenaires et des autorités décentralisées pour promouvoir le développement rural dans la wilaya.

Les GADER ont pour vocation de favoriser la liaison notamment avec le Comité Technique de Wilaya (CTW) ; ils sont amenés à travailler avec des porteurs de projets que les structures classiques ont du mal à accompagner.

Cellule d'Accompagnement au Niveau National (CADER)

Au niveau national aussi, une petite équipe est mise en place pour :

- Accompagner les instances qui seront en charge du développement rural

- Assurer les fonctions de coordination des échanges d'expériences, de gestion des ressources financières, techniques et humaines.

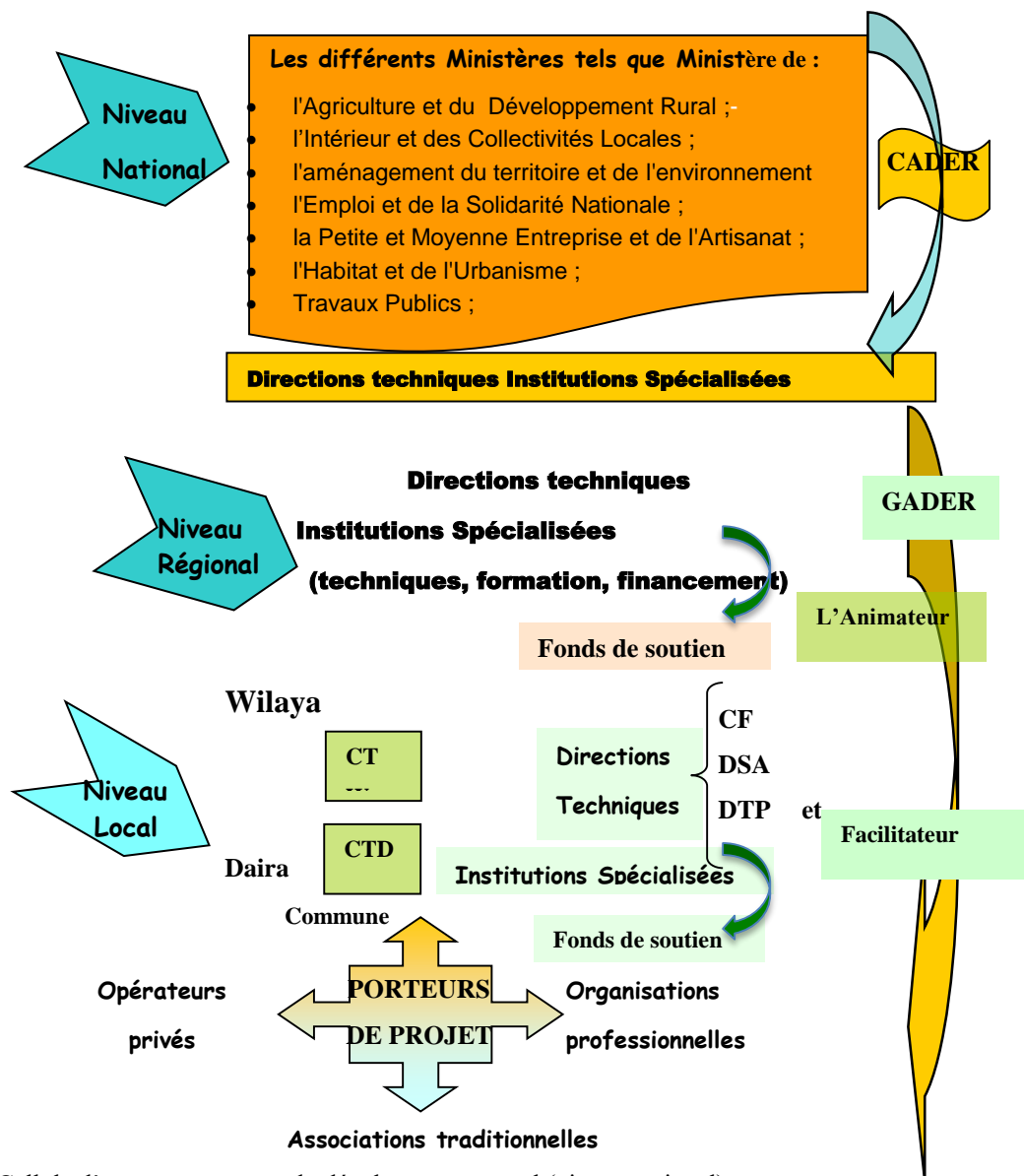
- Et aider les groupe relais au niveau des wilaya (GADER) en les appuyant dans leurs fonctions et en répondant a leurs demandes d'accompagnement (demande de formation, de fourniture de services techniques, de conseils ou d'outils de gestion).

Le principe de subsidiarité qui ne fait agir le niveau national que si les missions assignées aux GADER ne peuvent être réalisées de manière satisfaisante à un niveau wilayas ou inter-wilayas, peut-être appliqué dans le cadre des échanges d'expériences et d'expertises que les GADER peuvent développer entre eux.

Source MADR 2004

Comme on peut le voir également, dans l'encadré 3, ce processus nouveau et appui institutionnel vise à atténuer les effets du centralisme qui caractérisait les actions passées, et de la présence trop forte des instances à un processus publiques dans les activités économiques (déconcentration administrative) (Chenoune, 2005).

Figure 14 : Les différents acteurs et instance en charge de la SDRD



CADER: Cellule d'accompagnement du développement rural (niveau national)

GADER: Groupe d'accompagnement du développement rural (niveau régional et local)

CTW : Comité Technique de Wilaya

CTD : Comité Technique de Daïra

DTP : Direction des Travaux Publics

Source MADR 2004 ; Chenoune 2005

Comme nous l'avons expliqué préalablement, après l'échec des modèles de développement préalables de l'Etat central, le gouvernement affiche clairement une volonté de décentraliser (on reviendra sur cet aspect ultérieurement) les niveaux de décisions, dans le but de renforcer

les assemblées et les administrations au niveau local et de faciliter la participation des populations aux prises de décisions.

Il ressort clairement de cet énoncé sur la SDRD et de ses outils, que sa mise en oeuvre nécessite un capital technique, humain, matériel et organisationnel conséquent.

Malgré la volonté déployée par les pouvoirs publics, la conception et le suivi des projets, ainsi que les relations à développer avec les communautés rurales se heurtent à plusieurs contraintes. A titre d'exemples on peut citer celles relatives au fonctionnement, et celles des moyens aussi bien matériels, humains que financiers.

Selon un rapport du Gouvernement, le manque de cohérence dans la politique face à la complexité des situations, et diversités des besoins des populations ne peut pas être une solution. Ceci nécessite de mettre en place un cadre institutionnel plus développé et adapté aux différentes situations, des approches plus territoriales que sectorielle et un cadre législatif intégral permettant de donner une assise juridique forte aux concepts ainsi mobilisés. À cet effet, depuis 2006, cette politique a connu des réformes et des réajustement en Renouveau Agricole et Rural (RAR), qui met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. La SDRD a donc évolué (Moulay, 2008) en traçant les appuis de développement intégré équilibré et durable des différents territoires ruraux. Pour être opérante, il a fallu encore quatre autres années pour l'affinement de la nouvelle approche du développement rural durable. À cet effet, la SDRD a connu des réajustements (MADR, 2012), des réformes et voit le jour en 2008 sous le nom de « Politique de Renouveau Rural (PRR) » qui met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et prend le nom de Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR).

2)- La Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR)

Les multiples réformes menées dans le secteur depuis l'avènement PNDAR, en 2002, et SDRD en 2003 ont permis de tirer certaines leçons et identifier les éléments de renforcement des dynamiques engagées pour la PRAR. À cet effet, la politique de renouveau agricole et rural, vise le renforcement de la sécurité alimentaire nationale selon les axes stratégiques de mise en oeuvre énoncée dans l'encadré 4. Ce choix stratégique s'est exprimé concrètement dans les orientations données par le Président de la République le 14 Septembre 2008 lors d'une séance d'évaluation sectorielle et réaffirmé solennellement à l'occasion de la

Conférence Nationale sur le Renouveau Agricole et Rural, le 28 Février 2009, à Biskra puis dans le communiqué présidentiel qui a sanctionné l'audit du secteur en août 2009. Elle s'inscrit dans une démarche de redonner vie à des territoires et à leur population par une économie de production et une valorisation des ressources locales et les produits de terroir jusque là négligés. La notion de projet renvoie à deux idées essentielles :

- Rompre avec la centralité du développement, de l'investissement et de la décision qui renvoie à un collectif qui s'appelle l'Etat.
- S'appuyer sur l'idée que le développement est une action décentralisée qui renvoie à l'individu ou la communauté.

Encadré 4: Les axes de la PRR et les impacts attendus

Les axes stratégiques de mise en oeuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Elle passe inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation.

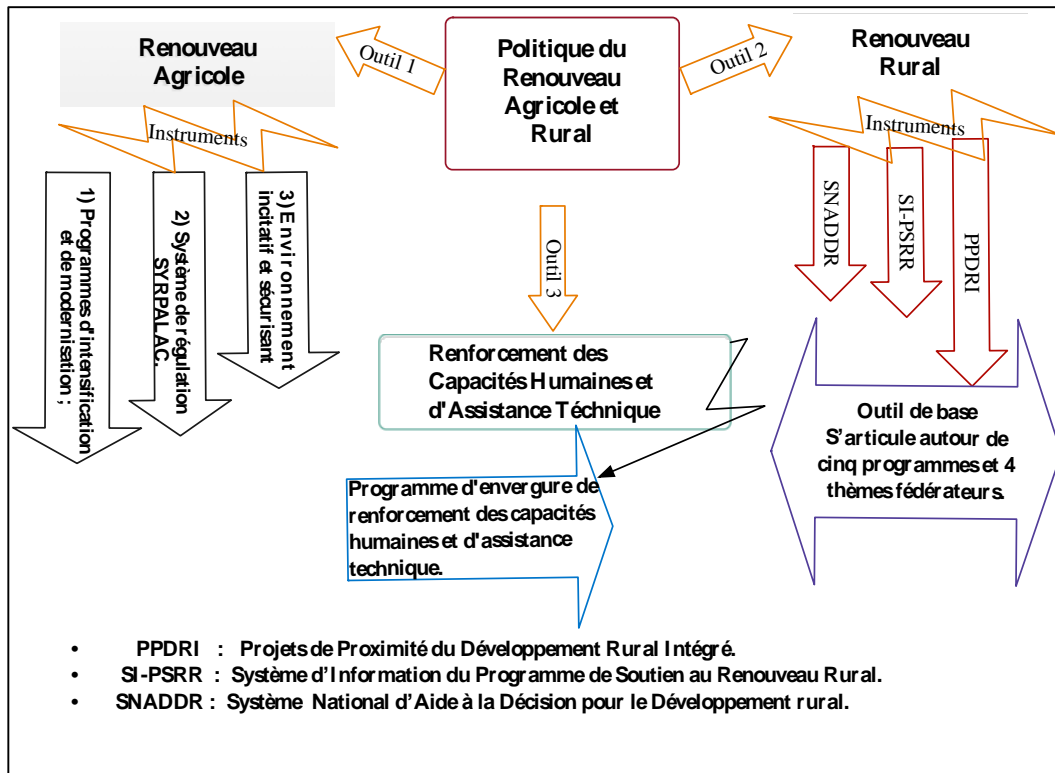
Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce à une forte implication des différents acteurs et à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et ce à travers l'accompagnement :

- ⇒ De la modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés...);
- ⇒ De la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement en intrants et services à l'agriculture ;
- ⇒ De la mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes ...etc. créant les conditions de stabilisation des marchés ;
- ⇒ De la généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares actuellement ;
- ⇒ Du développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs ;
- ⇒ D'un développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durable.

Source MADR 2012

Les instruments de régulation de l'action publique (instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire), envers le monde rural tel que présenté dans la figure 15, sont spécifiques à chacun des trois piliers de la PRAR à savoir le : le Renouveau Agricole (RA), le Renouveau Rural (RR) et le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs (PRCHAT). Notre intérêt et étude porteront sur le deuxième pilier le Renouveau Rural, qui s'inscrit dans le cadre de la politique économique et sociale du pays. Cependant, nous donnerons un aperçu illustratif sur les autres piliers.

Figure 15 : Les outils de la PRAR



(Source MADR 2012, réalisation Chenoune)

2.1- Le Renouveau Agricole (RA)

C'est le premier volet de la politique. Il se traduit sous forme de trois grands types d'actions comme présenté dans l'encadré 4 , à savoir l'intensification et la modernisation de la production et d'intégration des filières de large consommation (céréales, le lait cru, la pomme de terre, l'oléiculture, les viandes ...etc.); la mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) afin de sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation et d'assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs ;et la modernisation et adaptation du financement et des assurances agricoles.

2.2- Le Renouveau Rural (RR)

C'est le deuxième volet du cadre stratégique défini qui nous intéresse et sur lequel on va travailler, il est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré (PPDRI), et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara).

L'objectif global de la PRR c'est de mettre un frein aux situations de marginalisation, d'enclavement et au grave problème d'exode rural au moyen du développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. À cet effet, il met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, considérés comme des axes prioritaires en matière de développement rural.

Cette philosophie de développement est une réponse appropriée à la profonde crise économique, sociale, idéologique et politique qui avait marqué la société et l'économie algériennes durant une décennie entière, soit du début à la fin des années quatre-vingt-dix. Cependant, il y a lieu de rappeler et de mettre l'accent sur ce nouveau processus de développement rural qui porte l'empreinte d'une volonté de développement territorial (du moins sur le processus théorique de mise en œuvre), matérialisé par une nouvelle dimension au PPDR à savoir le « I », qui évoluera donc en PPDRI (que nous étudierons plus en détail ultérieurement) pour plus d'intégration et de participation des acteurs.

Toutefois, il faut juste noter, que le PPDRI est à la fois un instrument technique et juridique de développement rural. Il repose, comme formulé précédemment sur l'intégration et la participation active de tous les acteurs (Etat, collectivités locales, associations civiles, population) à l'œuvre de reconstruction rurale. À cet effet la PRR révèle des nouveaux dispositifs et instruments tels le partenariat local, l'intégration multisectorielle au sein des territoires et l'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes.

2.3- Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs (PRCHAT).

Le PRCHAT, est le troisième volet dans le cadre de la stratégie, se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique dont les principaux objectifs se traduisent par :

- ⇔ Une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- ⇔ Un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole ;
- ⇔ Un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les Institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;

⇔ Un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Comment le processus de l'action publique peut réguler la situation de crise multidimensionnelle du monde rural ? Quels sont les outils et moyens de régulation mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie et assurer la sécurité alimentaire des populations ?

3)- Les outils de régulation du renouveau Rural :

Les outils de la politique du renouveau rural sont :

- Projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ou le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD).
- Le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR), permettant le suivi et l'évaluation des projets de proximité de développement rural intégrés.
- Le Système National d'Aide à la Décision pour le Développement rural (SNADDR).

C'est particulièrement sur le PPDRI, l'outil opérationnel de la politique du Renouveau rural que se basera notre étude ; cependant il y a lieu de préciser que le SNADDR est un logiciel partagé entre les acteurs du développement rural (Ministères, Wilaya et Institutions) par le portail du SI-PSRR. Il est principalement basé sur une typologie des territoires élaborée à partir de l'indice de développement durable au niveau des communes, comporte également des fonctions de suivi des budgets et l'évaluation d'impact des PPDRI . Ce vecteur, de gouvernance de la stratégie de développement rural, dont le point focal est situé au ministère de développement rural, se trouve actuellement hors service dans beaucoup de Daïra. Il ne répond pas réellement aux besoins des acteurs locaux.

3.1- PPDRI outil de régulation

Les PPDRI dont le contenu et les objectifs ont été largement décrits dès leur mise en place par les auteurs institutionnels et académiques sont considérés comme une réponse directe à la crise économique, sociale et politique qui avait frappé l'économie et la société algérienne durant toute la décennie quatre-vingt-dix. Ils sont aussi un complément institutionnel et un

instrument juridique au PNDA (Djenane, 2011) , mis en place par l’Instruction du chef du gouvernement n°1 du 27 janvier 2008, relative à la consolidation du programme de soutien au renouveau rural pour le quinquennal 2010-2014.

On compte pour la phase allant de 2010 à 2014 plus de 12 000 PPDRI qui voient l’émergence de plusieurs niveaux de décision et plusieurs programmes et actions.

Cet instrument d’action sur ces territoires ruraux, renferme deux volets. Il y a d’une part et comme durant la phase de la révolution agraire les actions d’intérêt collectif (infrastructures de base, enseignement, santé, éducation, AEP, électrification, etc.) destinées aux communautés rurales pour l’amélioration de leur niveau de vie. Elles sont complètement prises en charge par les pouvoirs publics à travers les différents dispositifs. Il y a d’autre part des actions destinées à aider les ruraux à créer leurs propres activités économiques et à générer de nouveaux revenus. Ces actions sont de deux types ; les actions agricoles et les actions non agricoles. Ces derniers s’inscrivent dans des programmes à redonner vie à des territoires et à leur population par une économie de production et une valorisation des ressources locales et produits de terroirs jusque-là négligés. C'est aussi un moyen de prise en compte et de modernisation des outils de développement économique et social intrinsèques à l'expérience algérienne"⁷⁷.

Comme on peut le voir en détail dans l’encadré 5, leurs modalités d’identification et de conception s’appuient sur une approche ascendante, participative. Ils s’adressent collectivement à toute la population rurale, on soulignera que l’enjeu est celui de la participation de tous les acteurs au processus de développement engagé, notamment la population et celui de l’intersectorialité. Le PPDRI est donc, un projet intégré fédérateur construit « du bas vers le haut », de façon participative mais dont la responsabilité est partagée entre les services de l’administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Il a pour objectifs (figure 16) :

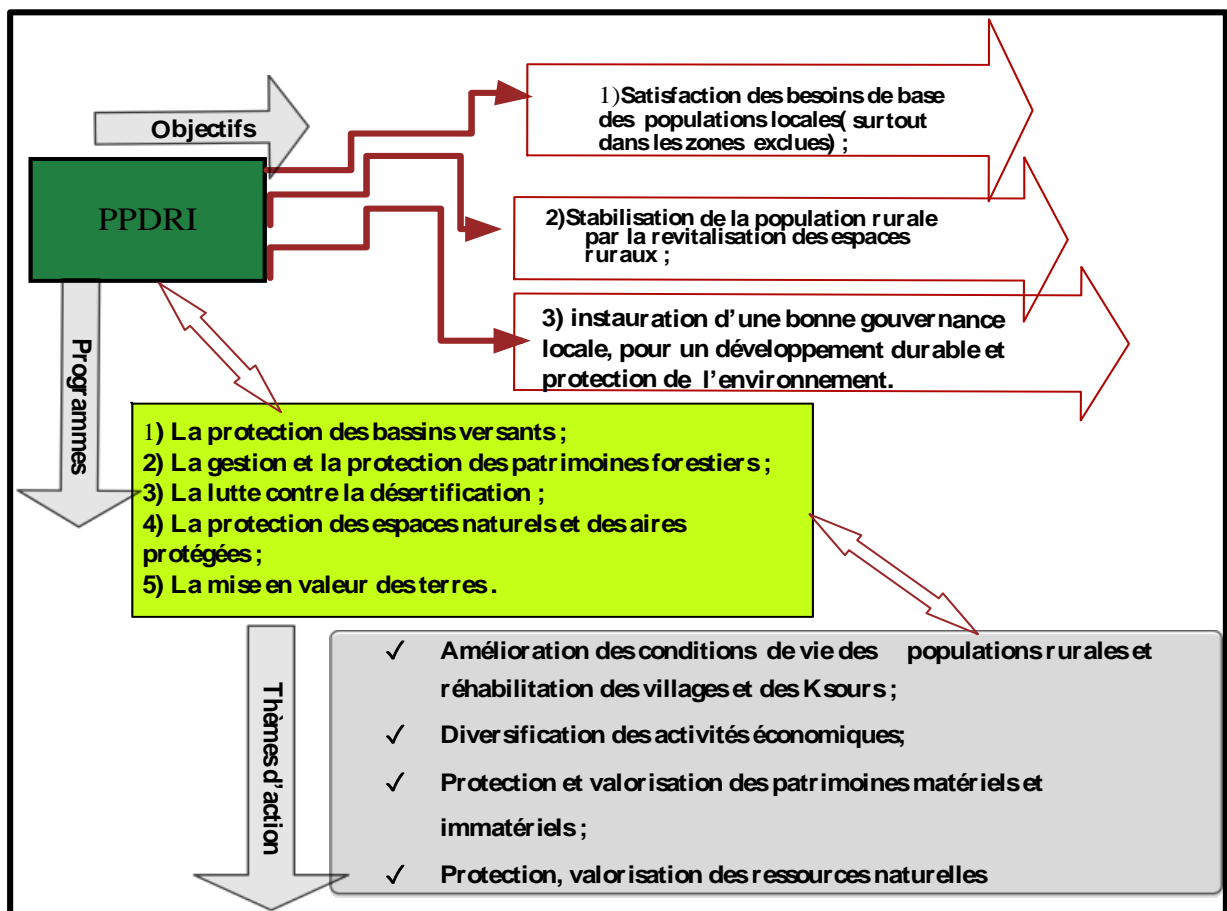
- La satisfaction des besoins de base des populations locales à travers plus d’équité ou d’égalité dans l’accès aux ressources et aux prestations de base (lutter contre la marginalisation surtout dans les zones exclues) ;
- La stabilisation de la population rurale par la revitalisation des espaces ruraux (développement des régions montagneuses et des Hauts Plateaux et du Sud) ;

⁷⁷ Interview de Mr BenAissa, Ministre délégué au développement rural réalisé par P-A Landel en 2003

- L'instauration d'une bonne gouvernance locale, pour un développement durable et pour la protection de l'environnement.

Les principales fonctions des PPDR se présentent en un programme d'actions. Il s'appuie sur cinq programmes qui ont pour objectifs 1) La protection des bassins versants; 2) La gestion et la protection des patrimoines forestiers; 3) La lutte contre la désertification; 4) La protection des espaces naturels et des aires protégées; 5) La mise en valeur des terres et fait aussi appel à une intervention intégrée et intersectorielle au niveau de la base.

Figure 16 : Principaux objectifs et fonctions des PPDR



(Source MADR 2012, réalisation Chenoune)

Il recouvre Quatre Thèmes Fédérateurs :

- ↗ Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations rurales à travers la modernisation des villages et des Ksour ;
- ↗ Augmentation et diversification des revenus des populations à travers la pluriactivité ;
- ↗ La protection et valorisation des patrimoines matériels et immatériels ;
- ↗ Protection, valorisation et gestion durable des ressources naturelles.

Encadré 5: Présentation du cycle de gestion du PPDRI

Le projet de proximité de développement rural intégré consiste en la définition d'un programme d'action de développement dont l'initiative appartient aux communautés rurales ciblées dans une démarche d'accompagnement par l'administration déconcentrée. Le programme a pour objectif l'amélioration durablement des revenus et des conditions de vie du monde rural par une approche participative des populations rurales, préservation et valorisation des ressources naturelles. Le PPDRI est un outil privilégié de la mise en oeuvre de la politique d'intégration et de rationalisation des interventions et des moyens en milieu rural. La mise en oeuvre du PPDRI se fait en plusieurs phases principales : Initiation, préparation, formulation, confirmation, validation et approbation.

1-L'identification ou l'initiation

L'initiation du projet de proximité de développement rural intégré « PPDRI » est exprimée auprès de la Cellule d'Animation Rurale de la Commune (CARC) ou de la daïra (CARD), il est issu d'une idée locale, de l'identification de préoccupation qui émane :

- **D'une personne (le ménage est unité de base), groupe de personnes ou communauté déjà organisée ;**
- **De l'Assemblée populaire communale ;**
- **De l'Administration décentralisée qui intervient sur des communes défavorables ou à promouvoir, en engageant une concertation avec les communautés rurales.**

La CARD se prononce sur les idées de projet qui lui sont soumises selon qu'elles sont retenues, ajournées pour complément d'information ou non retenues.

2-La préparation et la formulation

Pour chaque idée de projet retenue, la cellule d'animation met en place , l'équipe du projet, l'animateur est désigné par la population ou l'APC, le facilitateur par le Chef de daïra au sein de la cellule d'animation rurale communale. Les Missions de l'équipe de projet consistent à :

- Réunir l'ensemble des informations caractérisant le territoire et de dégager les grandes lignes du futur projet.
- Accompagner l'ensemble des démarches collectives et individuelles nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre du PPDRI;
- organiser et animer les différentes réunions d'information et de travail.

D'autre part, après la formulation et l'acceptation du projet par la communauté, le programme d'actions sont déterminés par l'identification des besoins collectifs économiques et sociaux (étude du territoire, enquêtes de groupe). Ils seront fortement incités à suivre les conditions d'accès aux soutiens publics et le plan de financement pour chaque action, la part d'autofinancement du porteur de projet et la part de crédit bancaire.

(Suite encadré 5)

Après l'acceptation du « PPDR » par la communauté rurale concernée, le dossier ainsi formulé est transmis au Comité Technique de Daïra « CTD » qui sera chargé de la confirmation du projet, après l'avoir étudié.

3-La validation et l'approbation

Le dossier de projet étant confirmé, il est présenté par le chef de daïra au Comité Technique de wilaya (CTW) avec les représentants des banques et organismes financiers ainsi par des représentants des organisations professionnelles. Le CTW, examine la confirmation du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et de juger l'impact et la priorité du projet sur la base de critères techniques. Il valide le projet au plan technique et financier, cette validation est consignée dans un procès-verbal.

Le dossier de projet est validé par la CTW, il est présenté pour l'approbation au Wali qui engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur le fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des PSD, PCD et PCD-DR.

4-Réalisation et clôture des projets de proximités

En exécution de la décision d'approbation du projet par le Wali, chaque directeur exécutif en charge de la gestion d'un des fonds ou budgets sectoriels engage, dans le cadre des dispositifs en vigueur, la mise en œuvre des actions qui sont inscrites à son intitulé. La Direction des Services Agricoles (DSA) ou la conservation des Forêts (CF) de la wilaya est maître d'oeuvre du PPDR dans sa composante agro-sylvo-pastorale. Elle assure la supervision ou bien le contrôle des travaux. Le service réceptacle est responsable du suivi de la réalisation du projet, il est en charge de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs et facilitateur du PPDR, des bénéficiaires pendant la phase de réalisation des travaux.

(Source, MADR 2012)

En perspective, ce qui fait vraiment son originalité, c'est sa construction sur une démarche concertée et participative qui impose un échange entre la communauté rurale et l'administration décentralisée avec une nouvelle dimension « intégré » pour d'une part un meilleur pilotage des projets et d'autre part un gage d'acceptabilité sociale et de durabilité. Comme présenté précédemment, les programmes de développement rural ciblent les zones rurales pauvres avec pour objectif, la création d'emploi, l'amélioration des revenus, la lutte contre l'érosion et valorisation et protection des patrimoines.

3.2- Les valeurs affichées à travers les PPDR

D'après un entretien réalisé en 2003 avec Mr BenAissa, Ministre délégué au développement rural, la mise en place en 2003 des PPDR dans le cadre de la SNDAR⁷⁸ part "d'une volonté affirmée de changer le mode d'intervention de l'Etat et d'une volonté de reconquérir les territoires ruraux à partir de leurs atouts et de leurs spécificités". Le dispositif largement inspiré par des cadres de la Banque Mondiale, engageait une nette transition vers un autre mode de développement rural. Il visait à impliquer directement les acteurs, au travers d'une expression des besoins, suivie d'une programmation des projets autour d'objectifs précis.

Le discours distinguait nettement deux démarches comme on peut le voir sur le tableau 5 : la démarche de soutien et la démarche d'accompagnement, et les termes employés par Mr BenAissa, reflètent le référentiel des valeurs qui sont mobilisés. Il s'agit de passer d'une démarche de soutien à une démarche d'accompagnement au travers de laquelle l'analyse du discours permettait de présenter ainsi le passage à une démarche d'accompagnement illustrée par le Plan de Proximité et de Développement Rural :

Tableau 5: Démarche des PPDR

Démarche de soutien	Démarche d'accompagnement
<p>L'acteur est « assis »</p> <p>Il est objet de procédures, appliquées sur un espace considéré comme réceptacle</p> <p>Le diagnostic révèle un problème, un handicap</p> <p>Les campagnes sont gérées par des acteurs extérieurs.</p>	<p>L'acteur est « debout »</p> <p>Les acteurs de la "campagne" peuvent être considérés comme des partenaires à part entière.</p> <p>Le diagnostic met en évidence des difficultés, mais aussi des ressources spécifiques qu'il s'agit de mobiliser.</p> <p>La « campagne va son chemin », selon des modalités qui lui sont propres.</p>

(Source interview de l'ancien ministre Mr BenAissa ,2003)⁷⁹

⁷⁸ Stratégie Nationale de Développement Rural Durable.

⁷⁹ Interview réalisée en novembre 2003, avec monsieur BenAissa, Ministre délégué au développement rural ; et monsieur Bonnal FAO.

Les modalités d'identification et de conception des projets s'appuient sur une approche ascendante, participative. Ils s'adressent collectivement à toute la population rurale. L'enjeu est celui de la participation de tous les acteurs qui le souhaitent au processus de développement engagé, notamment la population et celui de l'intersectorialité. La relation entre les pouvoirs publics et les acteurs locaux s'est construite au travers de deux types d'acteurs. D'une part, des animateurs issus de la population locale ont été impliqués pour assurer une sorte de « pré-étude » des besoins. D'autre part, des "facilitateurs", techniciens locaux, issus de l'administration locale de la wilaya : forestiers, agronomes, vétérinaires, ont permis un partenariat entre les différentes administrations. Différents espaces mixtes (Privé/Public) ont été ainsi créés, en particulier dans le cadre des Cellules d'animation rurale communale (CARC) et de leurs comités exécutifs de Wilaya.

3.3- Les acteurs impliqués dans les PPDRI

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PPDRI sont en continuité et prolongation avec ceux du PPDR, (cf. figure 17 p 145 et annexe 7), il y a eu quelques réajustements et affinements dans l'approche pour plus d'intégration et de cohésion. Il y a lieu de rappeler que la relation entre les pouvoirs publics et les acteurs locaux s'est construite au travers de deux types d'acteurs. D'une part, des animateurs issus de la population locale ont été impliqués, leur fonction consistait en une sorte de « pré-étude des besoins. D'autre part, des facilitateurs, techniciens locaux, issus de l'administration locale (wilaya). Comme nous avons présenté dans la section antérieure, le cycle de conception telle que énoncé dans la politique est assez long, impliquant entre autre un grand nombre d'acteurs de différentes catégories⁸⁰ dont les dispositions de coordination de mise en œuvre et de gestion de projet seront étudiées dans le chapitre suivant.

3.4- Le Montage Financier

Le développement des territoires ruraux a besoin d'un accompagnement conséquent au plan financier pour que les activités et projets trouvent le soutien nécessaire à leur concrétisation. Le renouveau rural a donc besoin pour effectuer les principes et les objectifs qu'il poursuit, d'un dispositif législatif de développement rural durable et des mécanismes et outils

⁸⁰ Nous citerons à titre exemple d quelques acteurs à savoir : le chef de Daïra, l'équipe de projet ;le facilitateur ; l'animateur ; le porteur de projet; les associations ;les universités ;les banques ;la Commission Nationale de Développement Rural(CNDR) ; Le Comité Technique de Daïra (CTD) ;le Comité Technique de Wilaya (CTW) ; la Cellule de Développement Rural de la Wilaya(CDRW).

cohérents et adaptés. À cet effet la législation et la réglementation relative au financement de projet ont évolué en conséquence au profit de la nouvelle politique de développement rurale durable. Tels que le décret exécutif n°05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte affectation spéciale, la décision Numéro 2080 du 21 décembre 2008 fixe les modalités techniques administratives et financière relatives à la mise en œuvre des PPDR bénéficiant du soutien du Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC).

L'évolution du cadre législatif et institutionnel tel que présenté dans l'encadré 6, a permis la création de plusieurs fonds par les pouvoirs publics en vue de contribuer, en fonction des secteurs ciblés au développement rural.

Les différents programmes et fonds mis à contribution sont : les ressources financières mobilisées sur les programmes tels que les Programmes de Développement Local (PDL), Programme Sectoriel de Développement (PSD) et le Programme communal de Développement (PCD) et les différents fonds dont :

- ⇒ Le Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la **Concession** (FDRMVTC);
- ⇒ Le Fonds de Lutte contre la Désertification, de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (FLDPPS);
- ⇒ Les Fonds d'Aides Sociales (ADS) ; Les Agences de Développement de la Micro Activité : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) ;
- ⇒ Le Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel (FNPAAT);
- ⇒ Le Fonds National du Logement (FONAL).

Pour construire le programme d'actions et le plan de financement, l'équipe de projet peut se référer à titre indicatif aux nomenclatures par thème fédérateur. Pour les actions à usage collectif, le programme d'actions est défini à partir du diagnostic de territoire et de l'analyse de groupe. Les secteurs techniques concernés de l'administration sont consultés pour évaluer la faisabilité et le coût. Pour chaque action le programme précise à titre d'exemple : les bénéficiaires ; le coût ; et les sources de financement ...Etc.

Pour les actions à usage individuel, il s'agit de définir avec chaque porteur de projet individuel les composantes de son projet tels que les actions à réaliser, le mode de financement (dispositif de soutien qui sera sollicité, autofinancement et le crédit complémentaire éventuel).

Le soutien des ces projets que ce soit à composante individuelle ou collective, sur les fonds créés à cet effet, constitue une composante essentielle du plan de financement des PPDRI. A titre d'exemple selon la décision 2080, les soutiens financiers sur FDRMVTC sont ventilés comme suit pour la réalisation des actions à usage individuel le soutien est octroyé au ménage rural sur les ressources du fonds à concurrence d'un montant plafonné de 300.000 Dinars par projet individuel et par ménage ; pour la réalisation des actions à usage collectif la contribution au financement est prise en charge totalement par le fonds. Alors que pour l'aide aux logements ruraux le soutien est assuré par le FONAL, à cet effet cette aide est passée de 700 000 DA à 900 000 DA. Il y a lieu de préciser que le secteur de l'agriculture, n'est pas le seul à intervenir sur la plan financier dans la politique des projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI), il mobilise annuellement 60 milliards de dinars, ce qui ne représente que 40% de ce qui est mis au niveau des PPDRI, en plus de 40% des contributions doivent être assurées par les collectivités locales et 20% à par les autres secteurs hors logement rural.

3.5- Le cadre institutionnel du développement rural durable

Pour asseoir le cadre institutionnel adéquat et consolider la mise en œuvre de cette politiques, plusieurs dispositions ont été assignées, tel que l'adoption de plusieurs lois et création de certains dispositifs (Encadré 6).

On peut citer à titre d'exemple, la création du secrétariat d'Etat au développement rural en mars 2002, certaines lois telles que la loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui veut combler le déficit ressenti en matière d'orientation spatiale du développement et de promotion de développement durable et la loi sur la protection de l'environnement qui rappelle la nécessité d'inscrire toute action à mener dans le respect des principes de préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement .

L'élaboration d'un code rural pour renforcer le dispositif législatif constitue un chantier qui n'a pas encore été conduit à son terme. Le plus difficile a été de changer le mode de fonctionnement au niveau local, et les moyens financiers ont été mobilisés à partir de l'Etat, des banques, et du secteur privé.

Encadré 6 : Cadre législatif et institutionnel

Loi n° 01-03 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

Circulaire N°221 13/07/2002, organisations et valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural.

Circulaire N°294/SPM/86 27/07/2002, programme de retenues collinaires Ministère des ressources en eau;

Instruction N°06 31/07/2002, modalités de mise en oeuvre des opérations d'habitat rural dans le cadre du dispositif de développement rural.

Convention cadre MADR /BADR 01/10/2002 mise en place du FLDDPS

Circulaire N°256 25/08/2002 suivi et à l'évaluation des PDAR

Note 256 SPM 25/08/2002 suivi et évaluation des programmes de développement agricole et rural

Décision N°353 30/09/2002 annulant et remplaçant la décision N° 287 du 15 juillet 2002 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spécial N° 302-94 intitulé "Fonds Spécial de Mise en Valeur des Terres par la Concession" - FSMVTC- ainsi que la composition du comité technique d'étude et de validation des projets de développement agricole et rural.

Circulaire N°20 08/02/2003 promotions des activités artisanales dans le cadre du dispositif de développement rural.

Circulaire 94 08/04/2003 la promotion des activités socio-économiques dans le dispositif de développement rural.

Arrêté interministériel du 15 avril 2003 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation.

Arrêté interministériel N°117 29/04/2003 nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302 - 111 intitulé « Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession- FDRMVTC ».

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Décret exécutif modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-111 intitulé FDRMVTC.

Décret exécutif modalités de mise en oeuvre des opérations de développement rural.

Décision modalités de financement des projets de développement rural ainsi que les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-111 FDRMVTC les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

Décret exécutif n°05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte affectation spéciale n°302-067 intitulé « Fonds National de Développement de l'investissement agricole (FNDIA) ».

Décision N°03 du 5 mars 2006 portant création de la CNDR.

Décision n°302-121 du 09.07.2006 intitulé « Fonds National de régulation de la production agricole » (FNDRPA) ; la **décision n°2023 du 15 décembre 2008** fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé FNDIA.

Décision Numéro 2080 du 21 décembre 2008 fixant les modalités techniques administratives et financière relatives à la mise en oeuvre des PPDR bénéficiant du soutien du FDRMVTC.

Décision Numéro 2110 du 25 décembre 2008 fixant les modalités de mise en oeuvre du soutien des unités d'élevage familial sur le fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC).

Source MADR 20012

Des mécanismes de renforcement des capacités sous forme de formation aux approches participatives (focus groupe, enquêtes de ménages, diagnostics des territoires, suivi des projets) sont donnés aux agents de l'administration, mais aussi des outils d'aide à l'apprentissage et l'auto apprentissage pour de nouveaux réflexes des acteurs, notamment une mutation de l'administration, pour l'organisation, la collecte et l'interprétation de l'information, le suivi et l'évaluation, la responsabilité.

Selon la FAO (FAO, 2013a), les principaux défis à relever par de la PRAR sont essentiellement les suivants :

- ⇔ Garantir durablement la sécurité alimentaire du pays fondée essentiellement sur la production locale;
- ⇔ Réaliser la réhabilitation des milieux naturels, notamment des régions les plus fragiles (Montagne, Steppe et Sud);
- ⇔ Assurer la préservation durable des ressources naturelles contre toutes les formes de dégradation et faire face au phénomène de désertification;
- ⇔ Garantir une contribution significative de l'agriculture à une croissance économique nationale internalisée, soutenue et durable;
- ⇔ Assurer la survie de la catégorie des petites exploitations face aux chocs de la libéralisation économique et de la mondialisation;
- ⇔ Assumer pleinement et durablement son rôle de préservation de la cohésion sociale dans le monde rural et d'amélioration des populations, grâce à la revitalisation des territoires ruraux et au développement local en général.

En définitive, l'ambition de la Politique de Renouveau Rural est de participer, à travers les PPDRI, au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires ruraux prenant en compte leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.

Conclusion Chapitre IV

L'émergence chez les chercheurs méditerranéens d'un concept commun des processus de développement rural caractérisé par trois composantes : territorialité, multi sectorialité et gestion par les acteurs locaux (Campagne, 2000) , fait apparaître la nécessité d'un nouveau mode de gestion des relations entre population rurales et environnement. Dans ce contexte s'est opérée en Algérie la mutation des politiques rurales qui étaient subsidiaires aux politiques agricoles et réalisées dans une approche de planification centralisée qu'on peut qualifier de politique « *top down* ».

Après une phase de désengagement de l'État, l'Algérie connaît aujourd'hui de nouvelles dynamiques et formes d'évolutions qui dessinent les contours d'une nouvelle recomposition territoriale (Côte, 2011) et de nouvelles formes de rapport à l'espace plus différenciées.

La mobilisation de ces concepts, ainsi que la capitalisation des expériences passées a permis l'élaboration en 2003, de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD). Cette dernière répond d'une part aux besoins de développement durable l'Agenda 21 et le SNAT et d'autre part aux recommandations du millénaire.

Malgré la volonté déployée par les pouvoirs publics, la conception et le suivi des projets de cette stratégie, ainsi que les relations à développer avec les communautés rurales se heurtent à plusieurs contraintes (manque de cohérence, complexité des situations face aux diversités des besoins des populations). Ceci nécessite de mettre en place un cadre institutionnel plus développé et adapté aux différentes situations, des approches plus territoriales que sectorielles et un cadre législatif intégral permettant de donner une assise juridique forte aux concepts ainsi mobilisés. À cet effet, depuis 2006, cette politique a connu des réformes et des réajustements en Renouveau Agricole et Rural (RAR), qui met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ses principaux outils sont le PPDRI, le SI-PSRR et le SNADDR.

Le seul outil réellement opérationnel est le PPDRI, le SNADDR vecteur de gouvernance de cette stratégie par le portail du SI-PSRR se trouve actuellement hors service et ne répond pas réellement aux besoins des acteurs locaux.

Ainsi la PRR repose sur le PPDRI, un projet intégré fédérateur construit du moins en théorie « du bas vers le haut », de façon participative mais dont la responsabilité est partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. En définitive, l'ambition de la Politique de Renouveau Rural est de participer, à travers les PPDRI, au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires ruraux prenant en compte leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.

CHAPITRE METHODOLOGIQUE

1)- Méthodologie d'évaluation : approches et principes

Comme déjà présenté dans le chapitre introductif, notre méthodologie d'approche a été adoptée pour répondre à nos questionnements et vérifier nos hypothèses. L'objectif assigné à cette recherche est d'étudier la territorialisation et l'impact de la politique par une analyse du dispositif organisationnel, institutionnel et de mise en œuvre des PPDRI.

A cet effet, notre cadre d'analyse a été élaboré à partir d'approches prospectives et inductives avec une diversification et combinaisons de plusieurs outils et approches notamment ceux sur l'évaluation des politiques et caractérisation du développement induit. C'est dans ce contexte que s'est développé un travail d'évaluation sur la PRR à plusieurs niveaux.

1.1- Pourquoi doit-on évaluer et comment évaluer ?

Il a été difficile pour nous d'obtenir une définition universelle et unique de l'évaluation. C'est un exercice difficile et encore peu formalisé, cependant toutes les définitions de l'évaluation convergent autour du triptyque « Objectifs, moyens, résultats ». Selon Trosa (2003) et Guérin (2008), l'évaluation consiste d'abord à connaître les résultats des politiques publiques, et par la suite à s'interroger sur les finalités des processus et des jeux d'acteurs qu'elles mettent en œuvre. On notera dans cette définition que le champ de l'évaluation est vaste et ne se limite pas seulement aux politiques publiques mais aussi sur l'action même et le champ de mise en œuvre. Cela a pour objet d'en apprécier la valeur au regard de certains critères dans le but d'apporter des connaissances pour aider à la décision et éclairer le débat (Fouquet, 2013). Pour Perret (2008), l'évaluation consiste à rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Cela permet de comparer les résultats aux moyens qu'elle met en œuvre et aux objectifs initialement fixés.

Sous sa forme la plus simple, il s'agit d'évaluer les résultats d'un programme au regard de ses objectifs (OCDE, 2009). À cet effet, il faut que les objectifs aient été formulés de manière suffisamment précise et opératoire pour être confrontés à l'observation empirique. En général le référentiel de l'évaluation n'est jamais complètement déductible des textes officiels et sa construction fait partie intégrante du travail d'évaluation. De ce fait sera construit un diagramme des objectifs suivant les principes d'un cadre logique.

In fine, afin de synthétiser de façon plus fonctionnelle, l'évaluation représente donc un point essentiel des politiques publiques. C'est un processus complet d'analyse de l'action et

cela de deux points de vue : d'une part au niveau des effets des actions sur les acteurs concernés, et d'autre part en ce qui concerne les conditions de réalisation de cette action par rapport à ce qui avait été prévu. Pour notre thèse trois niveaux de convergence différents sont à construire : le niveau de l'analyse de la PRR, le niveau des stratégies de mises en œuvre et le niveau de l'action. De ce fait la méthode doit être clairement énoncée.

1.2- Critères d'évaluation

Il n'existe pas une méthode d'évaluation « tout terrain », qui serait utilisable par tous, les méthodes répondent à plusieurs objectifs, et sont adaptées selon les besoins et les finalités des évaluations. Pour répondre à l'objectif de cette étude, notre méthodologie a été inspirée de plusieurs travaux sur les évaluations (Chevalier et Dedeire, 2014 ; Roussel, Vollet et Hadjab, 2010; Méasson, 2008 ; Perrin, 2003; Rangeon, 1993 ; Garrabé, 1992). Comme le souligne Moulinier (2013), selon le besoin l'évaluateur est amené à multiplier les techniques. À cet égard, les approches méthodologiques privilégiées au cours de cette recherche et notre progression prennent donc tout d'abord appui sur une volonté de croiser les différents points de vues sur les méthodes notamment celles utilisées par l'OCDE, les programmes LEADER, et celles de la banque mondiale dans le but d'élargir les bases théoriques de façon à (ré) articuler ce concept, pour l'adopter à nos besoins et nos questionnements.

Tenant compte de ce qui précède, la méthodologie mobilisée appréhende deux phases une phase comparative et une phase analytique. La première est une évaluation d'impact permet d'évaluer dans quelle mesure les objectifs assignés à l'action ont été effectivement atteints. La seconde et une évaluation de processus, elle est pertinente quand on veut connaître le processus à l'œuvre dans la réalisation d'une action ou la mise en œuvre d'un service. Comme souligné, l'évaluation c'est d'abord mesurer l'efficacité d'une politique publique à l'aide d'indicateurs, d'outils dont la rigueur doit être la plus scientifique possible (Muller, Meny et Thoenig, 1991).

Il y a lieu de préciser, que les indicateurs sont nombreux et choisis selon l'objectif de l'évaluation. Un indicateur est un signe pour mesurer et comparer dans le temps et dans l'espace. Il doit être objectivement vérifiable. Il peut être quantitatif si on peut l'observer ou le calculer ou qualitatif constitué d'une échelle de valeurs qui décrit les différents niveaux d'un fait Bon / moyen / mauvais ou faible, /très faible).

1.2.1- L'analyse SWOT

L'analyse SWOT ou matrice SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou MOFF pour les Francophones (Menaces - Opportunités - Forces - Faiblesses.) est un outil très pratique lors de la phase de diagnostic. Cet outil fait partie des instruments qui contribuent à l'étude d'une stratégie d'ensemble et une analyse stratégique de la pertinence et de la cohérence d'une action, d'un programme ou d'une politique. Cette analyse permet d'examiner la combinaison des forces et des faiblesses d'un territoire ou d'un secteur à étudier, avec celle des opportunités et des menaces de son environnement. Par ailleurs, elle permet aussi de réduire les incertitudes et d'affiner ou d'évaluer ainsi la stratégie envisagée. À ce titre l'analyse SWOT se présente selon (Van Laethem, 2010) comme suit :

Figure 17: Présentation de la matrice SWOT

	POSITIF	NEGATIF
INTERNE	FORCES (Strengths)	FAIBLESSES (Weaknesses)
EXTERNE	OPPORTUNITES (opportunities)	MENACES (Treats)

(Source Van Laethem, 2010)

1.2.2- Analyse PRR et des PPDR

Nous venons de mettre l'accent sur la pluralité des méthodes d'évaluation et sur le nombre des indicateurs. En général, on peut apprécier une politique de quatre points de vue complémentaires, qui sont ceux de sa cohérence, de son efficacité, de son efficience et de sa pertinence (Garrabé, 1994). Pour mieux cibler le champ de l'évaluation, nous avons choisi de remplacer l'efficience par la durabilité des actions et nous proposons d'ajouter un critère sur l'analyse de l'efficacité territoriale qui se fera par l'analyse du dispositif et celui du processus d'action.

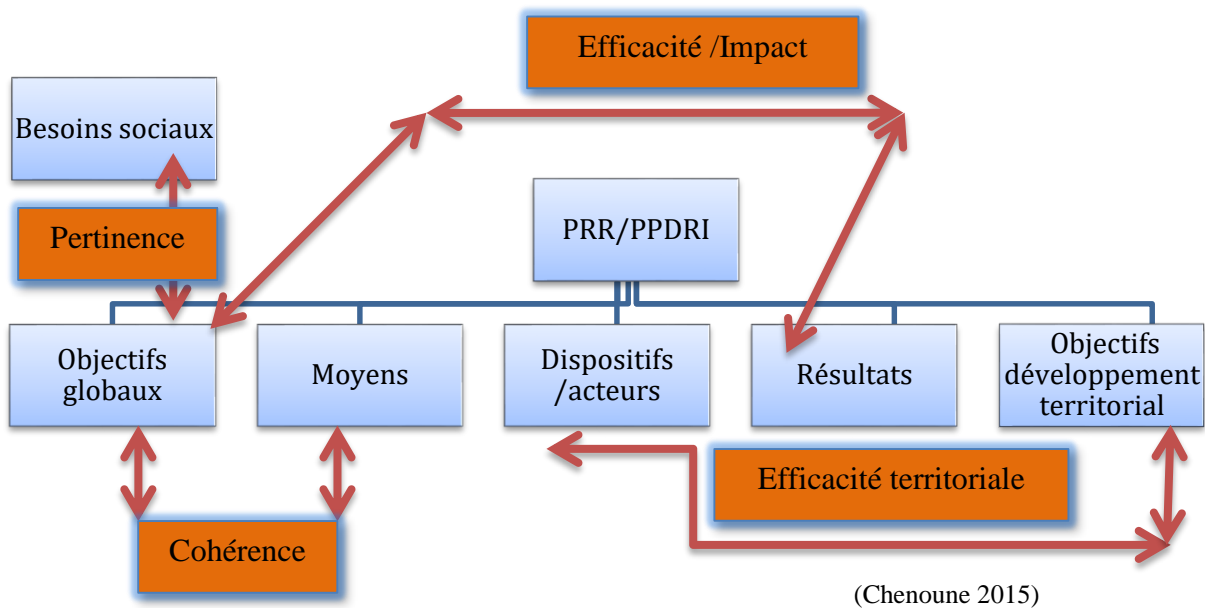
Donc les principaux critères retenus pour cette évaluation se définissent comme suit :

- ⇒ **L'analyse de la pertinence** évalue la relation entre les problèmes à résoudre et les objectifs d'un projet. c'est le rapport entre les objectifs et les besoins sociaux notamment ceux de la population rurale.
- ⇒ **L'analyse d'efficacité** ou d'impact s'intéresse à la relation entre les résultats et les objectifs spécifiques. Elle doit déterminer dans quelle mesure les résultats d'un projet ont contribué à la réalisation des objectifs spécifiques.

- ⇒ **L'analyse de la cohérence** évalue le rapport entre les objectifs et les moyens mis en œuvre. L'adaptation des moyens aux objectifs ne se limite pas au seul aspect financier. Elle peut englober également les moyens humains de suivi, mais aussi d'animation des dispositifs, ce dernier aspect est particulièrement décisif pour la cohérence des politiques.
- ⇒ Enfin **l'analyse de l'efficacité territoriale** vise à analyser le processus de mise en œuvre par rapport aux objectifs de développement territorial. Les acteurs locaux jouent un rôle important dans la mise en œuvre et l'application des dispositifs et par conséquent dans leur adaptation au territoire. L'organisation des acteurs locaux apparaît ainsi à la fois comme un but en soi lié au souci d'améliorer la démocratie participative, mais aussi comme moyen d'adapter et d'optimiser les politiques.

Eu égard à cette méthodologie, Il s'agit donc d'analyser les résultats et les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. En perspective il s'agit d'évaluer le dispositif qui a permis la réalisation des actions tel que présenté dans la figure 18 qui suit.

Figure 18: Indicateurs d'évaluation et logique d'intervention



1.2.3- Analyse du processus d'action et du dispositif

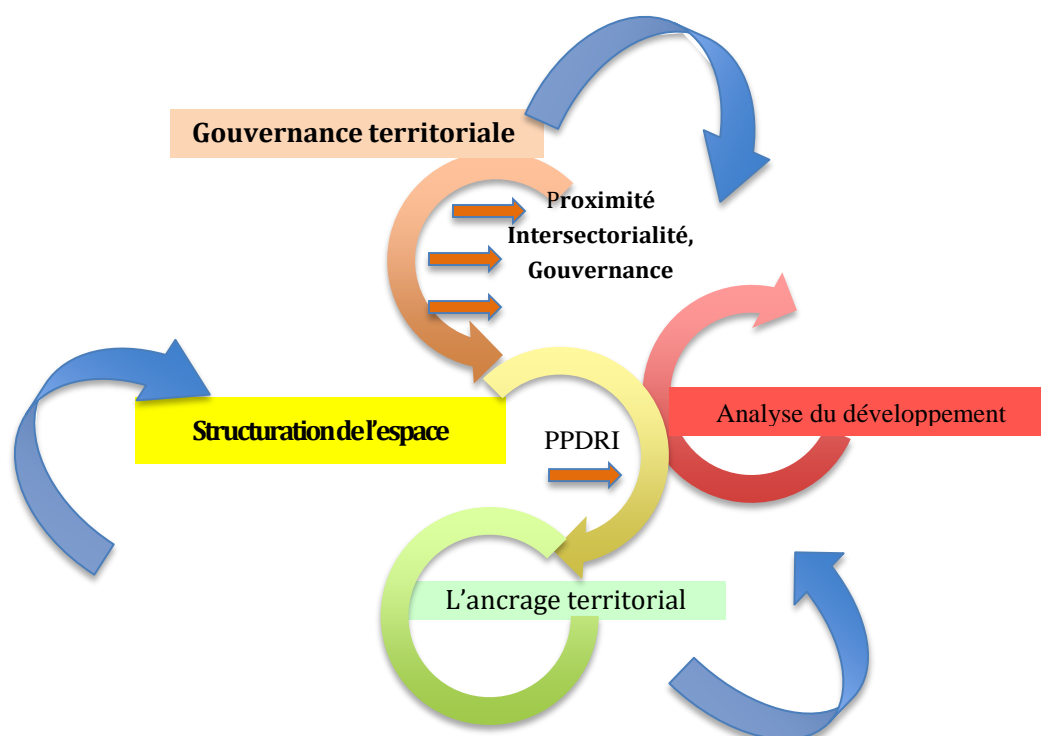
Plus précisément, nous proposons d'analyser et de caractériser la territorialisation de l'intervention publique qui sera plus particulièrement questionnée par une analyse du processus de l'action publique en mobilisant une grille d'analyse construite de notre cadre théorique et inspirée par plusieurs travaux de recherche (Berriet-Sollicec et al 2008 ; Berriet-Sollicec, Le Roy et Trouvé, 2007). Cette grille d'analyse comme illustrée sur la figure 19 est fondée sur trois processus qui peuvent expliquer l'apparition de certaines interactions et permet aussi de mettre en exergue, la relation entre l'approche théorique et empirique pour tirer des leçons et/ou permettre de mettre en place les jalons de base du développement territorial et de l'émergence ainsi d'un espace construit. Pour étayer cela nous nous appuierons sur une étude de cas la Wilaya (département) de Tizi-Ouzou.

Dans cette perspective, nous avons retenu et adapté pour les résultats préliminaires de notre étude trois principaux processus de territorialisation de l'intervention publique issue de plusieurs travaux de recherche sur la caractérisation de développement territorial et émergence de projet de territoire (Berriet-Sollicec, et al., 2009 ;Barbarot et al., 2013 ;Rey-Valette et Antona, 2009 ;Berriet-Sollicec, Déprés et Trouvé, 2008; Landel et Le Roy, 2012). Ces processus se présentent comme suit :

1. **Structuration d'espace et régulation** : le développement territorial suscite de nouvelles organisations, de nouveaux instruments de régulation, pour la mise en œuvre de projets et construction collective par des normes établies.
2. **Gouvernance territoriale** : analysé à partir de trois processus l'intersectorialité coordinations entre acteurs de différents secteurs, proximité dans la démarche et décentralisation qui constituent toutes trois des formes de gouvernance renouvelées.
3. **L'ancrage territorial** : valorisation d'activités spécifiques locales permettant aux politiques publiques territoriales d'être plus efficaces et adaptation des projets aux spécificités locales.

Une telle approche, même si elle est construite sur les interactions et comportements particuliers, permet de dégager des enseignements.

Figure 19: Analyse du développement induit par la PRR



(Chenoune 2015)

2)- Principes méthodologiques du processus d'évaluation

Pour faire une analyse cohérente des politiques et de leurs dispositifs, nous avons jugé utile de scinder notre processus d'évaluation en trois étapes: une phase de documentation, une phase de terrain (collecte de données) et une phase analytique.

2.1- Phase documentaire et bibliographique

A l'amont de la phase de terrain, un travail de prospection et d'étude a été initié pour établir un plan d'évaluation et cerner la logique d'intervention pour arriver enfin aux résultats escomptés. Cette phase est structurée en deux temps. Ainsi dans un premier temps, des grilles d'évaluations et de contextualisations des politiques ont été construites à partir du cadre théorique mobilisé dans cette recherche. À cet égard, une analyse textuelle du contenu des politiques (lois, circulaires, ordonnances et décrets) ainsi qu'une analyse diachronique des évolutions des politiques dans le temps ont été effectuées.

Dans un second temps une approche analytique multi-scalaires des bases de données et documents pragmatiques (fiches de projet, rapport, bilan de réalisation..), par grilles

d'interprétation nous a permis d'établir une caractérisation des projets par thématique au niveau national et régional.

Ainsi une synthèse par agrégation de différents paramètres a été réalisée, il s'agit d'une photographie de la nature des projets qui nous permettra de faire une analyse sur la façon avec laquelle les projets sont présentés et construits avec une représentation cartographique et spatiale de tous les projets. Cette caractérisation de projet servira de base pour le choix d'un échantillon représentatif pour les étapes suivantes.

2.2- Phase de collecte des données

2.2.1- L'échantillonnage

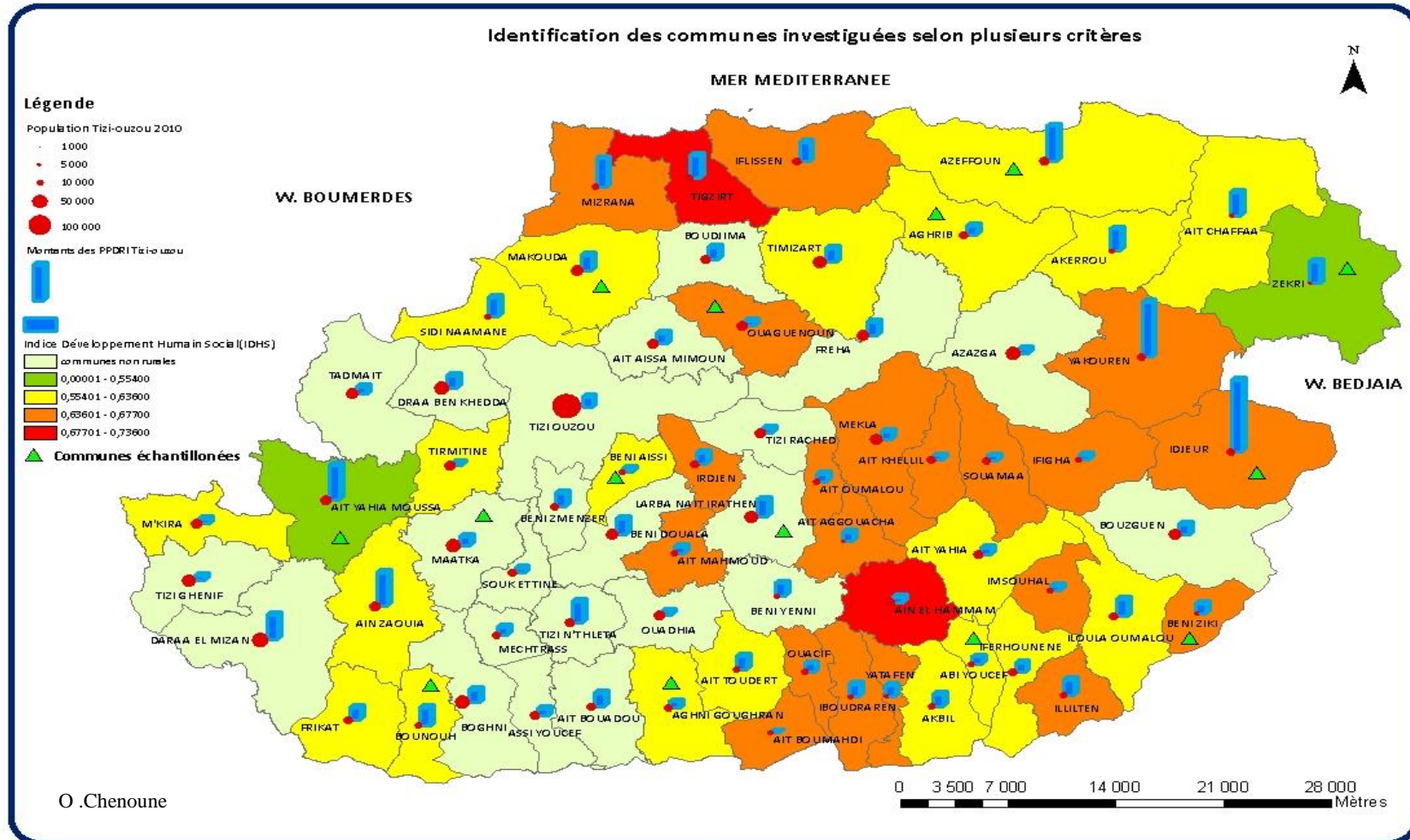
Selon Berthier (2006), deux types de procédés permettent de construire des échantillons représentatifs et pertinents :

1. Les techniques probabilistes où les éléments sont désignés par tirage au sort et interrogés nommément.
2. Les techniques empiriques où les éléments sont choisis sur le terrain.

Pour notre échantillonnage, nous avons adopté les techniques empiriques pour extraire un échantillon représentatif. À cet effet, des croisements ont été effectués entre certains critères (degré de ruralité des communes, répartition spatiale des projets selon les montants et IDHS) dans le but d'avoir une certaine représentativité territoriale de l'ensemble des projets.

Les critères de choix des communes échantillonnées comme on peut le voir sur la carte N°6 ont été axés sur : i) les communes où l'emprise de terrorisme était le plus important (l'objectif était de récupérer les territoires et créer une activité, désenclaver, limiter les dégâts du terrorisme et gagner le maximum de population chassé de leur territoire) ; ii) la répartition des montants et projet par commune ; iii) les communes marginales économiquement et limitrophes : communes du Sud ,Sud Est et Nord de Tizi-Ouzou (Ifferhounen, Illilten, Draa el mizan,Tigzirt, Azeffoun). Ces critères ont été choisis non selon une logique comparative mais complémentaire pour diversifier l'échantillonnage pour qu'il soit le plus représentatif possible. Chaque cas étant susceptible de fournir des éléments propres à l'analyse du processus. Ce dernier représente 20 % du nombre des communes et 30% des projets lancés. Au total 14 communes et 75 projets ont fait l'objet d'une analyse et investigation en deux temps, entre mars /avril 2013 et mai/juin 2014.

Carte 6: Répartition des communes investiguées



(Source : données DGF et CF 2014, réalisation auteure 2016)

2.2.2- Les enquêtes

Les enquêtes sur terrain permettent de disposer d'informations inaccessibles par les autres méthodes. À cet effet, la préparation de cette phase est cruciale pour structurer les questions particulières à évaluer et à recueillir de l'information tant qualitative (entretiens; analyse de document, discussion, observation) que quantitative (données statistiques, administrative, enquêtes, entretiens) dans la perspective de les croiser et les exploiter. Au-delà de cette quête d'information, cette phase nous a permis également de confronter les constats théoriques avec une réalité de terrain et de discuter avec un grand nombre d'acteurs. Dans cette perspective, nous avons, procédé à deux types d'enquêtes, une administrative et une de terrain. La première pour déterminer et connaître l'objectif de l'Etat et la deuxième pour vérifier les réalisations sur terrain et recueillir les avis. Il y a lieu de préciser qu'après chaque enquête auprès des bénéficiaires et/ou population, nous laissons libre cours aux débats en prenant note et enregistrant cela par dictaphone.

Tenant compte de cela, les enquêtes par entretien semi-directif ont ciblé des administrations pour des approches plus qualitatives et dont l'objectif sont d'approfondir les interactions et de cerner les questions d'impact sur la population. Alors que ceux par questionnaire ont ciblé un échantillon représentatif de la population et des bénéficiaires des PPDR.

Afin de disposer d'une vision la plus complète possible, nous avons réalisé des enquêtes dans des contextes socio-spatiaux distincts mobilisant différentes échelles d'analyse, et ce dans différents contextes.

Des guides d'entretiens et enquêtes (cf. annexe N° 8), ont donc été adaptés à chaque type d'acteur (gestionnaires centraux, régionaux, locaux, collectivités locales et populations en sélectionnant un ensemble d'indicateurs. Les principaux points abordés s'articulent autour de l'analyse du processus d'accompagnement des projets, de l'intervention des acteurs et de leur degré de participation, ainsi que les perspectives en terme de développement territorial. Aussi pour disposer d'une vision la plus complète possible, les entretiens menés auprès des personnels techniques ont été complétés, lorsque cela a été possible, par ceux d'élus, les Présidents des Assemblées Populaires Communales (PAPC) et vices présidents des PAPC. Ainsi, notre investigation nous a permis d'effectuer quatre-vingt-dix (90) enquêtes dont vingt-sept (27) avec les administrations et collectivités locales, Neuf (9) avec les administrations de wilaya, trois(3) au niveau du MADR, quatre(4) avec les entreprises et deux (2) avec les associations. Par ailleurs quarante-cinq (45) questionnaires avec

bénéficiaires et population ont été renseignés.

2.3- Phase d'analyse et de synthèse

L'objectif de la phase analytique est d'identifier les effets des politiques, son matériau de base est constitué par l'ensemble des données quantitatives et qualitatives réunies.

À l'issue de l'étape précédente, l'analyse des résultats prend enfin place et requière à l'amont une mise en forme statistique et cartographique.

Au total quatre-vingt-dix (90) enquêtes ont fait objet de dépouillement d'abord manuel après par un traitement informatique en utilisant le logiciel Sphinx pour les questionnaires et le logiciel NVIVO pour les entretiens. À cet effet toutes les enquêtes ont été saisies, codifiées et traitées à l'aide du logiciel Sphinx. les entretiens ont ensuite été intégralement retranscrits en un corpus textuel et analysés avec le logiciel Nvivo à partir de mots clés, PPDRI, politique, territoire et action collective. Ces outils sont d'un apport conséquent pour le traitement et l'analyse des enquêtes et l'interprétation des résultats obtenus à partir de croisement et corrélation possibles entre certaines variables. Nous pourrions donner un exemple sur l'étude de corrélations possible entre plusieurs variables par une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC). Cette dernière permet d'analyser et de décrire graphiquement des tableaux de contingences obtenus par croisement de deux variables qualitatives afin de représenter des mouvements soit d'attraction, d'indépendance, ou de répulsion. Ou encore citer pour l'analyse du corpus textuelle par Nvivo le « *word cloud* » ou « nuage des mots » utilisé pour analyser les discours notamment pour faire ressortir les obstacles qui bloquent le développement ou les acteurs clés du développement rural par ces projets. Il s'agit d'une représentation visuelle des mots-clefs les plus utilisés. Concrètement, plus un mot-clef est cité dans un article ou dans le site en cours, plus il apparaîtra en gros dans le nuage que représente le nuage de mots-clefs.

Par ailleurs, pour plus de représentativité nous avons utilisé aussi le logiciel Arc Gis pour établir des cartes matérialisant concrètement les territoires et les projets étudiés. En effet la formalisation de certains résultats conçus de notre analyse a donné lieu à des cartes thématiques. Pour comprendre le processus institutionnel et caractériser la politique et le développement induit nous avons utilisé des grilles issues de notre cadre théorique comme explicité précédemment.

Ce travail sur soixante dix (70) projets nous a permis de compléter nos informations et éventuellement de les vérifier. Il représente le principal moyen de définir les types de

représentation des dispositifs et processus mis en œuvre sur terrain, les moyens et ressources mobilisés ainsi que les acteurs impliqués et leur organisation.

L'étude de l'organisation des acteurs locaux apparaît ainsi à la fois comme un but en soi liée au souci à priori de comprendre comment sont organisés les acteurs, et à posteriori en vue d'améliorer la démocratie participative, comme moyen pour adapter et optimiser les politiques afin de mettre les jalons de base pour un développement territorial.

Les études menées dans cet échantillon représentatif, nous ont permis aussi d'étudier concrètement la manière dont l'ensemble des objectifs sont agencés entre eux et d'identifier les réalisations et certains effets des dispositifs.

A l'issue de l'étude et de l'analyse de cette dernière phase, on pourra comprendre comment cette politique a été mise en œuvre et mettre ainsi à plat d'une part la stratégie utilisée (les acteurs impliqués, les projets mis en œuvre, les ressources mobilisées, les coordinations des acteurs qui existent), et d'autre part les caractéristiques des projets, les forces et enfin les faiblesses. *In fine*, cette phase ciblera des monographies complètes autour de la question est-ce qu'il y a, une banalisation totale de la procédure qui permet de mettre à niveau les infrastructures et les équipements ? Et /ou est-ce qu'on a éventuellement des émergences de coordination d'acteurs qui pourrait traduire après des constructions de ressources spécifiques et amorcer un développement territorial ? C'est à dire l'échantillon doit être orienté vers l'évaluation de la capacité de la politique à accompagner ce processus, la contribution à la révélation des ressources spécifiques au territoire, et la mise en place du système de gouvernance des acteurs susceptibles d'accompagner le développement et la valorisation de ces ressources spécifiques.

3)- Les Principaux acteurs enquêtés

Les entretiens ont été réalisés auprès des principaux acteurs du développement des territoires ruraux (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, associations, porteurs de projets, exploitants). Ces entretiens ont été particulièrement utiles pour l'analyse des jeux d'acteurs au niveau local, et les modalités pratiques de mise en œuvre du programme de développement rural. À cet effet les enquêtes et entretiens de recherches ont été effectués à différents niveaux :

⇔ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;

⇔ Direction Générale des Forêts (DGF) ;

- ⇔ Conservation des Forêts de la Wilaya de Tizi-Ouzou (CF-WTO) / (Les services ^[1]_{SEP}réceptacles) ;
- ⇔ Direction des Services Agricoles Wilaya Tizi-Ouzou (DSA-WTO)/ (Les services ^[1]_{SEP}réceptacles) ;
- ⇔ Les Circonscriptions forestières et districts / (Les services ^[1]_{SEP}réceptacles) / Les facilitateurs (agents techniques du PPDRI) ;
- ⇔ Les APC / (PAPC, Facilitateur) ; les Bénéficiaires / (L'adhérant au PPDRI) ;
- ⇔ La Population rurale/ (L'animateur du PPDRI, citoyen).
- ⇔ Les acteurs économiques (entreprises de réalisation) et les associations.

4)- Période évaluée et contraintes rencontrées

Comme présenté précédemment dans le chapitre sur la genèse de la politique du renouveau rural, la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) est opérationnelle depuis 2003. Notre intervention sera axée sur la période pilote allant de l'année 2003 à l'année 2007 et la phase de déglobalisation et généralisation de la politique après réajustement et transformation coïncidant avec l'année 2009 et le quinquennal 2010/2014.

Malgré la difficulté de la tâche et l'étalement dans le temps de cette phase, nous nous sommes données, tout le temps et pris toutes les dispositions pour le bon déroulement de cette phase. L'information recherchée n'était pas toujours disponible et même si elle existe elle est incomplète ou diffuse entre plusieurs administrations ou organismes. Il fallait à chaque fois trouver des intermédiaires ou des personnes cibles pour avoir accès à certaines données.

Par ailleurs il y a lieu de souligner que nous avons eu beaucoup de mal à faire les enquêtes d'une part auprès des bénéficiaires, la majorité ne voulait pas collaborer, de peur d'être contrôlé ou interpellé pour remboursement de la tranche d'argent versée pour leur projet (nous donnerons plus de détail sur cet aspect dans la partie analyse). Donc il fallait chercher à chaque fois des contacts ou des voisins pour prendre attache avec eux, la plus part des bénéficiaires ne donnaient pas leurs coordonnées. Par ailleurs, nos enquêtes ont nécessité beaucoup plus de temps que ce qui était prévu initialement, les territoires ruraux visités sont très enclavés et éloignés, et nous ne pouvions pas faire plus d'une enquête par jour, le plus proche territoire est à une heure trente ou même deux heures en piste très sinueuse.

CHAPITRE V : L'EFFET DE L'ACTION : L'HEURE DU BILAN POUR LES DIFFERENTES INITIATIVES

« Prière d'un homme d'action : Avoir le courage de changer les choses qui peuvent être changées, et la force d'accepter celles qui ne peuvent l'être. Posséder surtout la lucidité pour distinguer les unes des autres. »

D'après (Kourilsky, 2004)

INTRODUCTION CHAPITRE V

De par son histoire, la région de Tizi Ouzou constitue un cas d'étude intéressant. Elle présente le double intérêt d'une région parmi les plus rurales du pays. Premièrement, elle offre un matériau empirique suffisant eu égard aux nombre de projets lancés et aux ressources spécifiques à valoriser qu'elle recèle. Deuxièmement, les programmes de développement des espaces montagneux généralement calqués sur des modèles urbains, non adaptés aux spécificités de ces milieux, n'ont souvent pas répondu à ses attentes. À cet effet, ce chapitre s'attachera à présenter les principaux résultats de l'état de mise en œuvre de la PRR, avec une évaluation d'impact de la dimension quantitative et qualitative à travers une échelle nationale, régionale (Wilaya) et une déclinaison plus précise territoriale (soit au niveau de la commune) sur cette étude de cas. La première section constitue le soubassement sur lequel s'appuiera notre analyse. Elle mettra en exergue les résultats du diagnostic global de l'état des lieux, avec un aperçu sur quelques éléments du contexte. Dans les deux autres sections, nous présenterons dans un premier temps en détail les résultats de la mise en œuvre des PPDR à plusieurs niveaux avec une caractérisation des projets lancés et des logiques d'intervention. Dans un second temps, nous procéderons à une analyse et une évaluation d'impact des projets sur la population et les territoires ruraux à travers plusieurs critères d'évaluation.

1)- Aperçu sur la zone d'investigation : un territoire à un précieux patrimoine naturel et culturel

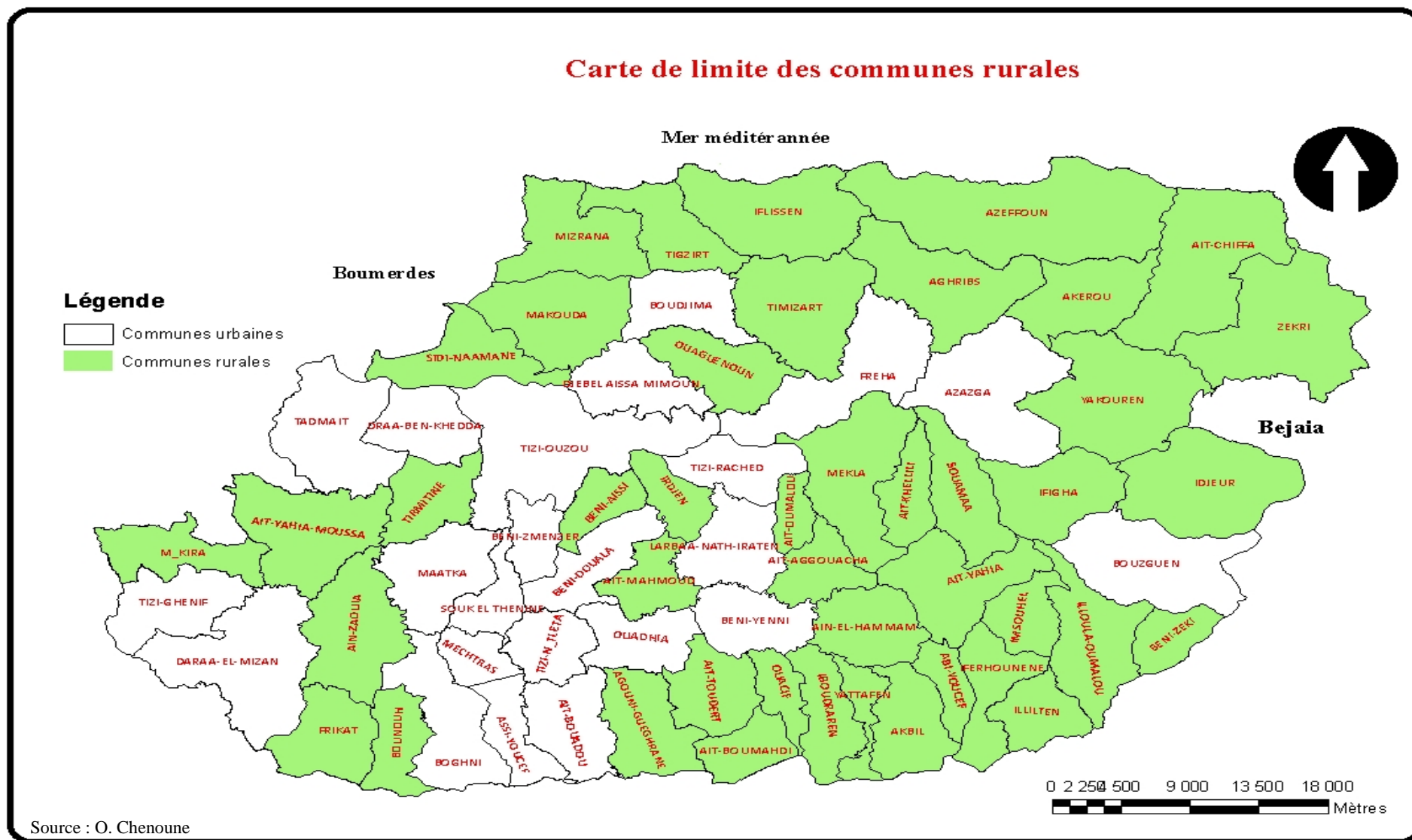
1.1- Présentation globale de la Wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est située dans l'Atlas Tellien. Elle s'étend sur 295793 ha, avec un relief majoritairement montagneux et très escarpé (plus de 80 % de la surface). Les très hautes montagnes (pentes égales ou supérieures à 25%) occupent plus de la moitié de la superficie de la wilaya ce qui réduit considérablement les terres agricoles à haut potentiel ainsi que la taille des exploitations agricoles. Il s'agit de la région la plus rurale du pays. Sur 67 communes qu'elle compte, 44 sont classées rurales (Carte 7). Il s'agit de la wilaya comptant le plus de communes en Algérie. Les plus grandes villes sont Tizi Ouzou (144.036 hab.), Drâa El Mizan (45.720 hab.) et Azazga (36.291 hab.).

Le territoire de la wilaya est marqué par une association de différents ensembles biogéographiques répartis du Nord au Sud en six (06) grands ensembles naturels comme suit :

- ⇒ **La chaîne côtière** : Elle est située sur les deux versants Nord et Sud sur plus de 70 kilomètres de côtes. Elle est constituée par le massif côtier de Tigzirt, le massif d'Azzefoun et la zone collinaire d'Azazga. Elle s'étend sur onze (11) communes avec une superficie de 67 930 ha. Sa vocation est agro-sylvo-pastorale, en plus de l'activité de pêche sur le flanc Nord.
- ⇒ **La vallée de l'oued Sébaou** : Elle occupe la partie Centre-Nord de la wilaya, constituée par un ensemble de basses plaines et de piémonts situés de part et d'autre de l'oued Sébaou, regroupant dix (10) communes pour une superficie de 56 277 ha. La topographie, la fertilité des sols, et la disponibilité de la ressource en eau lui confèrent une vocation agricole par excellence.
- ⇒ **Le Massif de grande Kabylie** : Il constitue le centre de la grande Kabylie, il est bordé au nord par la vallée de l'oued Sébaou et au sud par la chaîne du Djurdjura. Il est constitué d'un ensemble homogène à relief accidenté (pente > 25%) et aux vallées profondément incisées. Il est de loin le plus important en superficie, soit 115 363 ha répartis sur trente et une (31) communes. Sa vocation est agro-sylvo-pastorale.

Carte 7 : Répartition des communes rurales de la Wilaya de Tizi Ouzou



(Données CF et DGF 2014, réalisation Chenoune)

- ⇒ **La zone collinaire de Tizi-Ghenif** : Elle est localisée dans la partie Sud-ouest de la wilaya, caractérisée par un relief mamelonne avec des pentes généralement comprises entre 12.5 % et 25 %.
- ⇒ **La Dépression de Draa el Mizan** : Sa superficie est de 31 029 ha pour un ensemble de sept (07) communes. Elle est à vocation agricole à dominante céréalière et élevage.
- ⇒ **La Chaîne du Djurdjura** : Cet important massif montagneux (qui culmine à 2 308 m d'altitude sur le Djebel Lalla Khedidja) constitue la limite Sud de la Wilaya, regroupant huit (08) communes pour une superficie de 25 193 ha. Cette chaîne est classée en parc national avec des réserves intégrales nécessitant une protection continue.

1.2- Ressources naturelles :

La wilaya dispose d'un grand potentiel en ressources naturelles, dont les plus importantes sont :

1.2.1- - Ressources en sol :

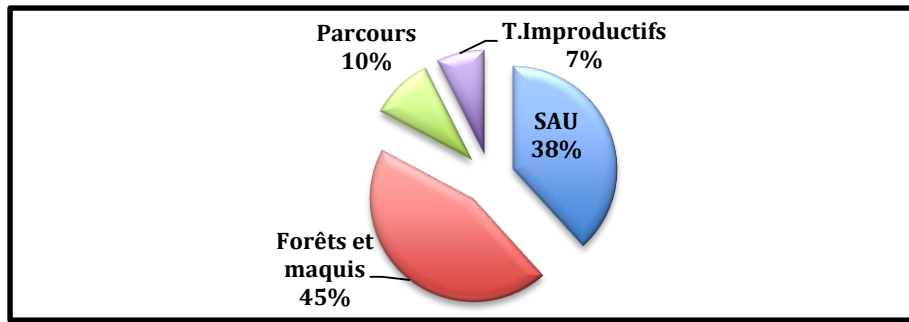
Comme on peut le voir sur la figure 20 et le tableau 6, la Superficie Agricole Utile (SAU) ne représente que 38% de la Superficie Agricole Totale (SAT) soit 98842 Ha. En raison de son relief montagneux la SAU est dominée par l'arboriculture (oliviers et figuiers principalement) à concurrence de 45432 hectares soit 46% de la surface agricole utile. Les surfaces irriguées ne représentent que 7% de la SAU soit 7034 hectares. Cela demeure très réduit par rapport aux potentialités qu'offre la région en SAT et nombre d'exploitations agricoles privées qui représentent plus de 97% du total de la Wilaya estimé à 66 650 exploitations (tableaux 6 et 7). Par ailleurs, cette ressource est menacée par les différents risques d'érosion, compte tenu de la configuration du relief (fortes pentes), ce qui limite le développement du secteur agricole, réduisant ainsi la capacité de charge des communes situées dans les régions de montagne.

Tableau 6: Occupation des sols agricoles

Surface agricole	SAT	SAU	Forêts et Maquis	Parcours	Terrains Improductifs (TI)	T. Hors Agriculture
Superficie (Ha)	258 252	98842	115 000	25 370	19 040	37 541

Source DPAT 2011, adaptation Chenoune

Figure 20: Répartition des terres agricoles dans la Wilaya -Ouzou



Source DPAT, 2011, adaptation Chenoune

Tableau 7: Répartition des exploitations agricoles dans la Wilaya de Tizi-Ouzou

Nombre. d'exploitation agricole	Exploitation agricole	EAC	EAI	Exploitation privée	Ferme pilote
Total Wilaya	66 650	130	1 284	65 234	2

Source DPAT 2011, adaptation Chenoune

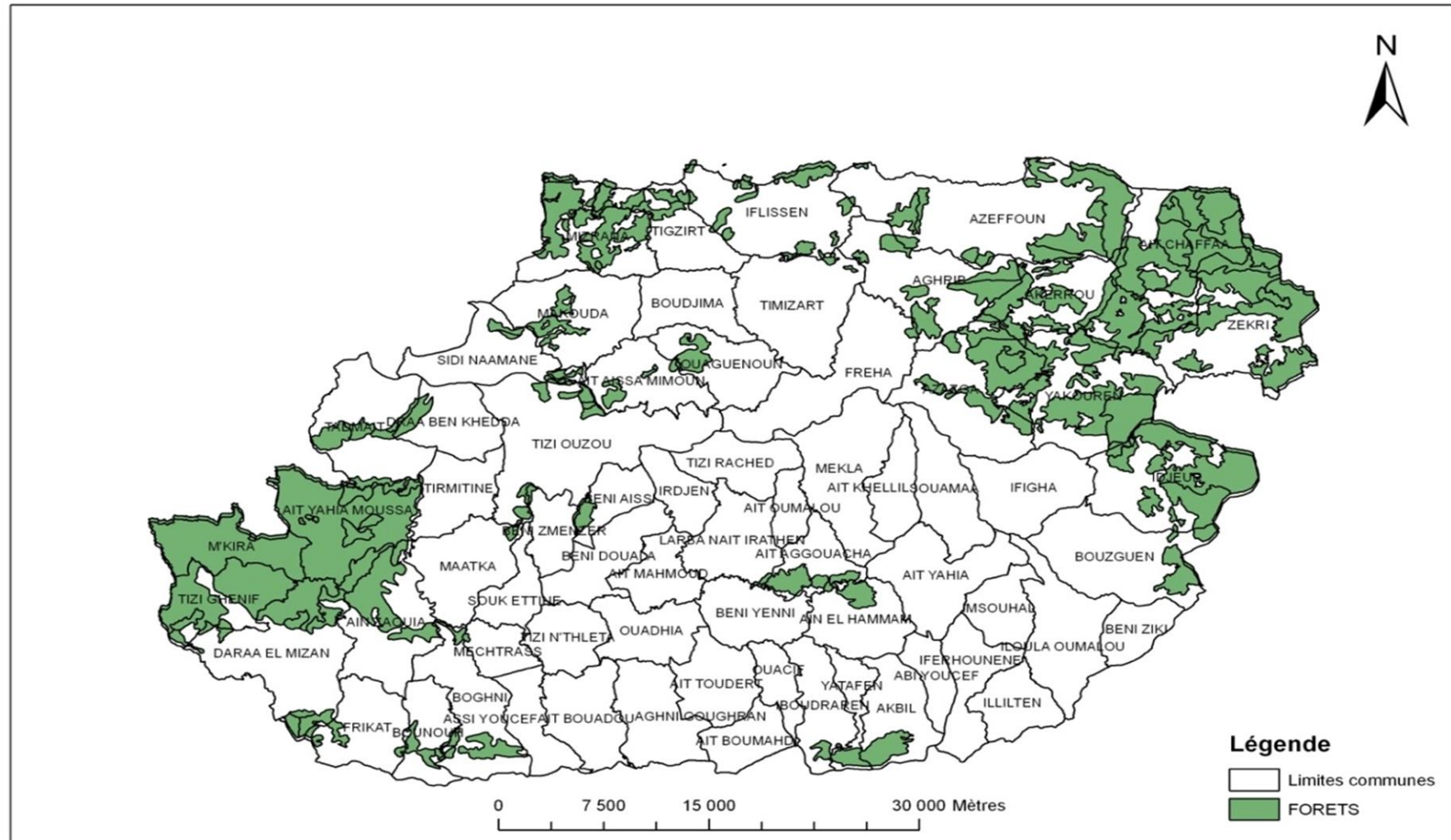
1.2.2- Ressources en eau :

L'eau est une ressource caractéristique du développement durable, elle constitue un des plus grands enjeux auxquels est confrontée l'Algérie pour le siècle en cours. Sur le plan climatique, la wilaya de Tizi-Ouzou est parmi les régions les plus arrosées du pays avec une pluviométrie supérieure à 700 mm par an, soit un apport annuel de 1 milliard de m³. Cependant, les quantités mobilisées demeurent insuffisantes avec seulement 254,37 Hm³ dont un volume utilisé de 69 Hm³. Le déficit en quantités mobilisées se traduit par le faible taux de satisfaction des besoins en A.E.P des populations particulièrement celles des zones rurales ainsi que des besoins en irrigation.

1.2.3- Ressources forestières

La Wilaya recèle une très grande richesse naturelle tant faunistique que floristique. La couverture végétale de la wilaya de Tizi-Ouzou s'étale sur une superficie de plus de 112 180 hectares (dont 50 589.94 ha appartenant au domaine public et 61 590.70 ha au domaine privé) correspondant à un taux de boisement d'environ 38% (Carte 8).

Carte 8: Répartition des massifs forestiers de la Wilaya de Tizi-Ouzou



(Source CF, 2014)

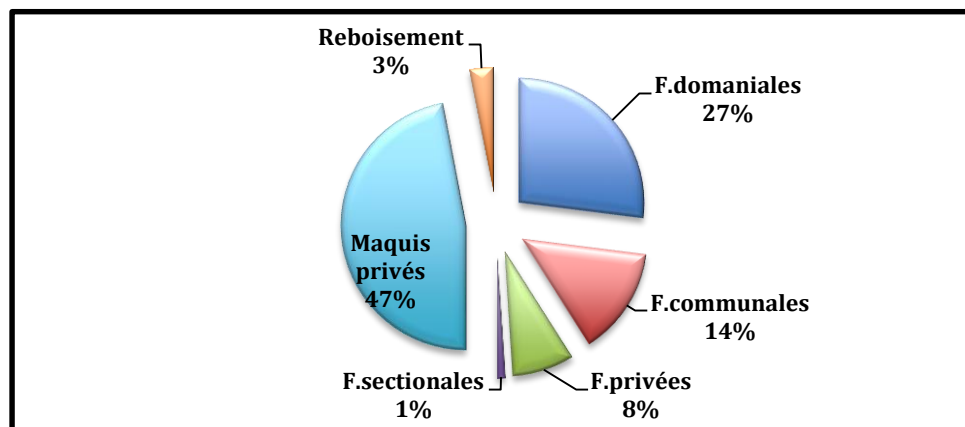
La répartition du patrimoine forestier, selon la nature juridique (figure 21, tableau 8), se caractérise par une dominance des maquis soit 47% de la superficie forestière totale. Les forêts domaniales occupent la seconde place avec 27% soit plus de 15786 ha, la plus petite superficie est occupée par les reboisements et les forêts sectionales avec respectivement 3% et 1%.

Tableau 8 : Répartition juridique du patrimoine forestier de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nature juridique des forêts	Superficie (Ha)	Pourcentage
Forêts domaniales	30 768,94	27%
Forêts communales	15 786,75	14%
Forêts privées	8 779,04	8%
Forêts sectionales	729,25	1%
Maquis privés	52 811,6	47%
Reboisements	3 305	3%
Total	112 180,64	100%

(Source CF, 2014)

Figure 21: Répartition des forêts selon la nature juridique



(Données CF 2014, réalisation Chenoune)

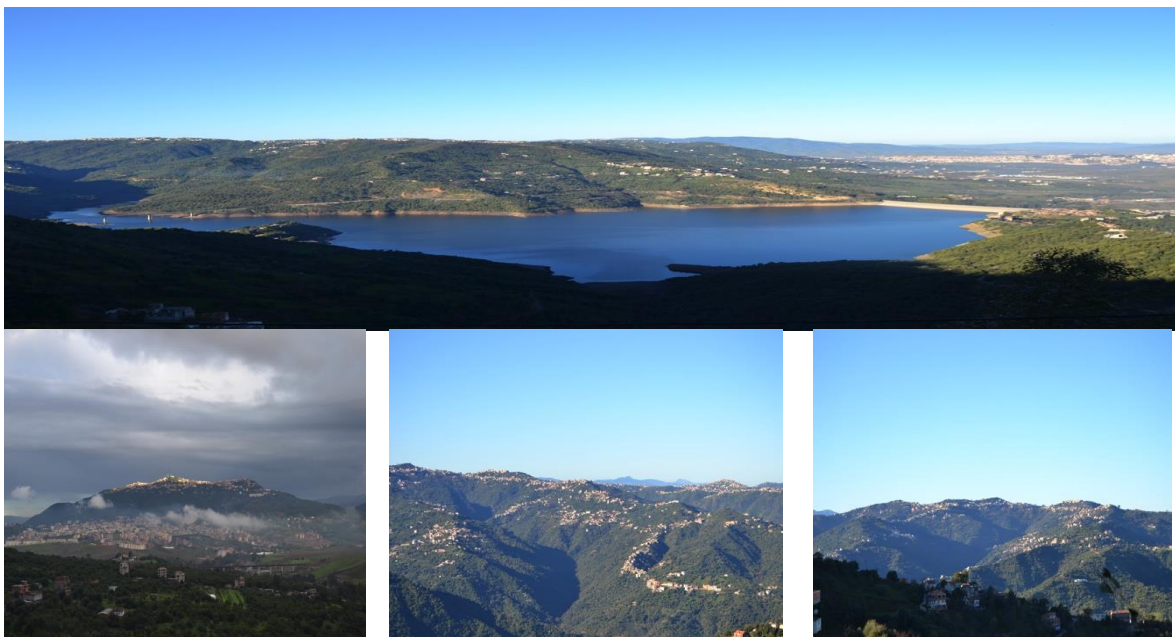
Les forêts présentent un intérêt économique et un enjeu éco-touristique non des moindres avec des mosaïques de peuplement et une richesse floristique et faunistique. Elles constituent un patrimoine végétal très riche et diversifié. On peut citer à titre illustratif la forêt de l'Akfadou, la forêt d'Ait Ghobri, la forêt de Tamgout, etc. Ce patrimoine forestier est constitué essentiellement de Chêne liège, Chêne zeen, Chêne vert, Chêne afares, Cèdre, Eucalyptus et Pin. Les principaux produits issus de la forêt sont : le liège qui constitue une ressource stratégique à multiples usages (l'emballage, la bio-construction, l'industrie...etc.),

le bois (utilisé pour le chauffage, la construction, l'ameublement, l'artisanat. etc.), les sous-produits de la forêt tels que les plantes aromatiques et médicinales, les glands, champignons et d'autres ressources qui peuvent être valorisées et constituer une source de revenu pour la population riveraine. On peut citer aussi comme potentialité naturelle importante dans la chaîne du Djurdjura une flore qui représente le tiers (1/3) de la flore algérienne recensée dont trente-cinq (35) espèces endémiques, soixante-dix (70) espèces très rares et onze (11) espèces médicinales.

1.2.4- Autres ressources : patrimoniales, paysagères et culturelles

La wilaya de Tizi -Ouzou dispose d'une façade maritime de quatre-vingt (80) km présentant une grande richesse halieutique, paysagère et balnéaire. La wilaya recèle aussi, un grand patrimoine artisanal, architectural et paysager très attrayant et diversifié. En effet à Tizi-Ouzou, les territoires ruraux sont dominants, enclavés dans un essaimage de villages kabyles traditionnels typiques associés à de multiples activités économiques très anciennes, malheureusement en déclin. Nous pourrions citer à titre illustratif l'oléiculture, l'arboriculture fruitière rustique, les bijoux de Béni Yenni, le tapis d'Ait Hichem, la vannerie de Mekla, la poterie de Maâtkas et les habits traditionnels spécifiques à chaque zone. Ces ressources constituent un capital matériel, et une source de revenu pour la population rurale qu'il y a lieu de promouvoir et de valoriser.

Photo 1: Quelques paysages de plusieurs communes (Taksebt, Benni- Aissi, et Larabaa Nath Irathen)



(Clichés Chenoune 2014)

Au niveau culturel, la Wilaya se distingue par une grande richesse liée à une histoire mouvementée remontant à la préhistoire et constituant un patrimoine riche et varié comprenant deux-cent- deux (202) biens culturels immobiliers recensés dont dix (10) classés patrimoine national. Une grande richesse du patrimoine archéologique dans la zone côtière de Tizirt et d'Azeffoun.

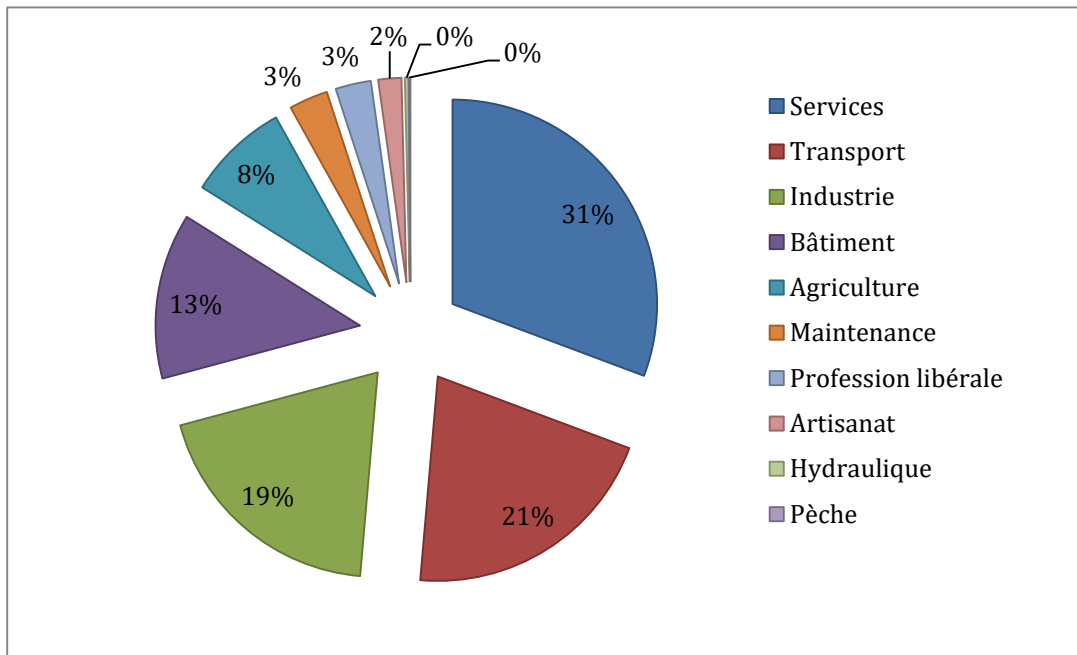
1.3- Population et activités économiques

A l'instar d'autres régions du pays, le monde rural dans la wilaya de Tizi -Ouzou est marqué d'une part, par des phénomènes de précarité, de pauvreté, de chômage et d'autre part par une pression accrue et une fragilisation des écosystèmes naturels. Les programmes de développement des espaces montagneux souvent calqués sur des modèles urbains (non adaptés aux spécificités de ces milieux) n'ont souvent pas répondu à leurs attentes. La population totale de la wilaya est de 1 290 575 habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel de 1,8 % (DPAT, 2010). La densité moyenne de 436 habitants au km² la situe parmi les premières à l'échelle nationale. Sa population rurale atteint 857 000 habitants soit un taux de ruralité de 70%, elle est en grande partie répartie sur 44 communes (Carte 7) englobant plus de 1000 villages.

Le taux de chômage en zone rurale dépasse la moyenne de la wilaya estimée à 18% en 2009 (source DPAT, cf. annexe 2). Par le passé, l'activité économique de la wilaya reposait sur une agriculture de montagne traditionnelle, le bâtiment et les travaux publics. A partir de 1970, elle a connu de grandes mutations liées au processus d'industrialisation qui s'est traduit par la réalisation de trois (03) grands complexes industriels et d'autres unités publiques. A partir de la décennie 1980 et à la faveur de l'ouverture économique qu'a connue le pays, un investissement remarquable a été enregistré par la création de plusieurs unités de petites et moyennes entreprises dans différents secteurs d'activité (figure 22).

Comme nous pouvons le constater sur la même figure, l'investissement dans le secteur tertiaire occupe le premier rang avec un taux de 55% soit 5106 entreprises, la valorisation des produits agricoles et artisanaux sont très peu représentés avec respectivement 8% et 2% soit 750 entreprises en agro-alimentaires et 171 en artisanat.

Figure 22 : Nombre de micro entreprises créées par secteur d'activité (cumul au 31-12-2010)

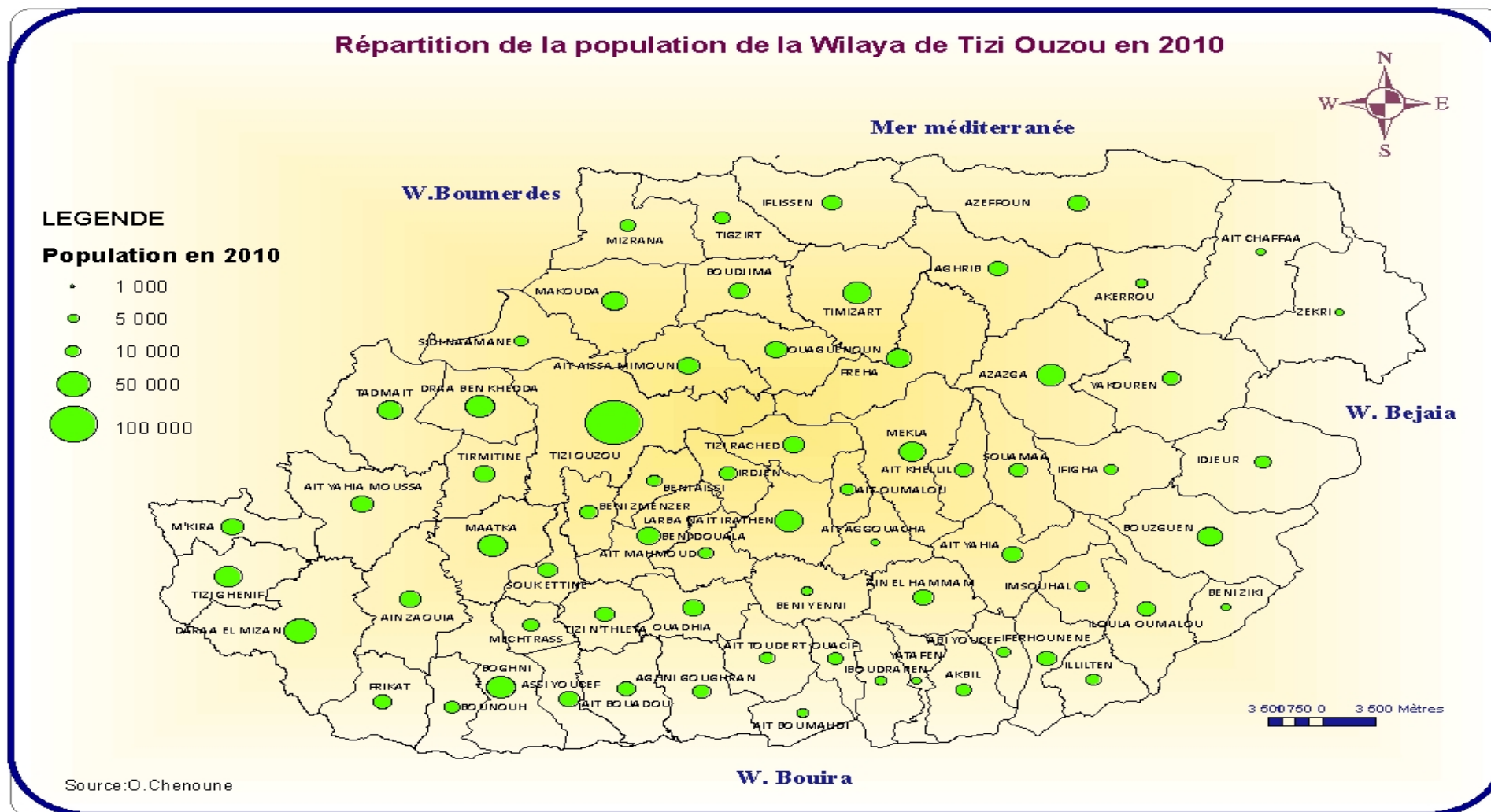


Source DPAT 2011, réalisation auteure 2015

1.3.1- Sur le plan démographique

La vallée du Sébaou est principalement l'ensemble du cortège formé des communes de Tizi-Ouzou et de sa couronne. Elle draine le plus gros de la population. En effet, et comme on peut le voir sur la carte 9, une forte densité distingue ces communes marquant ainsi un exode massif des contrées montagneuses du sud (Djurdjura) et du nord. Cette carte montre que la commune la plus peuplée est celle de Tizi-Ouzou avec 141 259 habitants et une densité de 1 380 habitants /Km², alors que la commune de Zekri qui enregistre une faible densité n'est peuplée que de 3 303 habitants avec une densité de 37 habitants /K

Carte 9 : Répartition de la population de la Wilaya de Tizi Ouzou en 2010



(Données DPAT 2011, réalisation Chenoune)

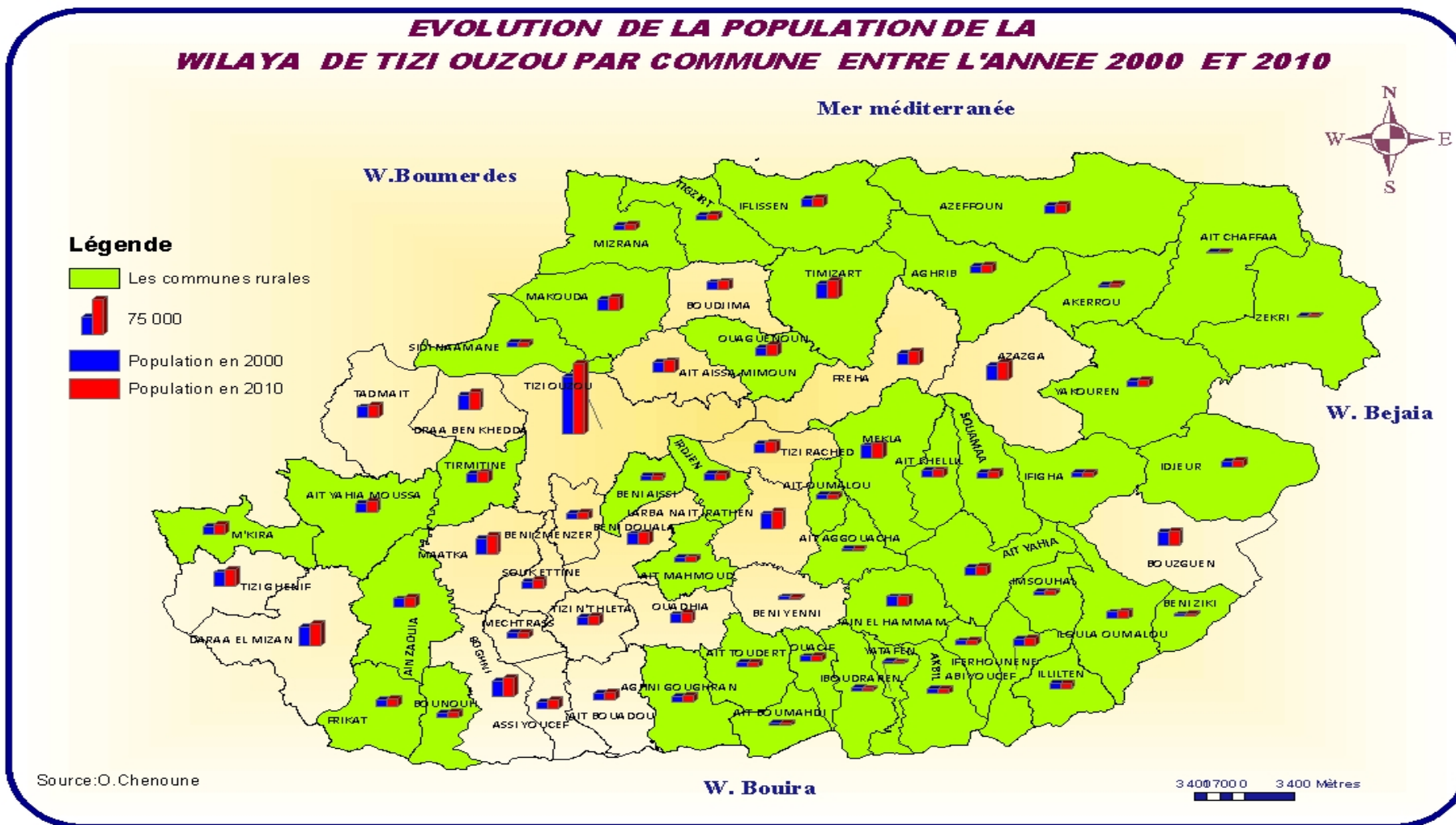
Les Secteurs Nord-Est et Sud de la wilaya où sont cantonnées les communes rurales se distinguent par les plus faibles densités, contrairement au secteur ouest. Ce dernier est soumis probablement à l'influence des grandes villes de l'Ouest de la wilaya en particulièrement Boumerdès et pourquoi pas Alger, toutes deux affichent une carence aigue en foncier. En ce qui concerne l'évolution de la population sur dix ans (Carte10), on constate le même phénomène.

Les plus importantes évolutions, ressortent dans la vallée du Sébaou et principalement l'ensemble du cortège formé des communes de Tizi-Ouzou et de sa couronne, avec un pic pour la commune de Ouaguenoun, Draa Ben Khedda et Tizi Ouzou dont les taux d'évolution sont respectivement de : 3.07 ; 2.55 et 2.28. Par contre, certaines communes affichent un taux négatif à savoir Benni Yenni ; Ait Boumahdi ; Sidi Naamane et Iboudrarene situées dans les Secteurs Nord – Est et Sud de la wilaya où se concentrent le plus grands nombre des communes rurales.

1.3.2- Sur le plan rural et socio-économique

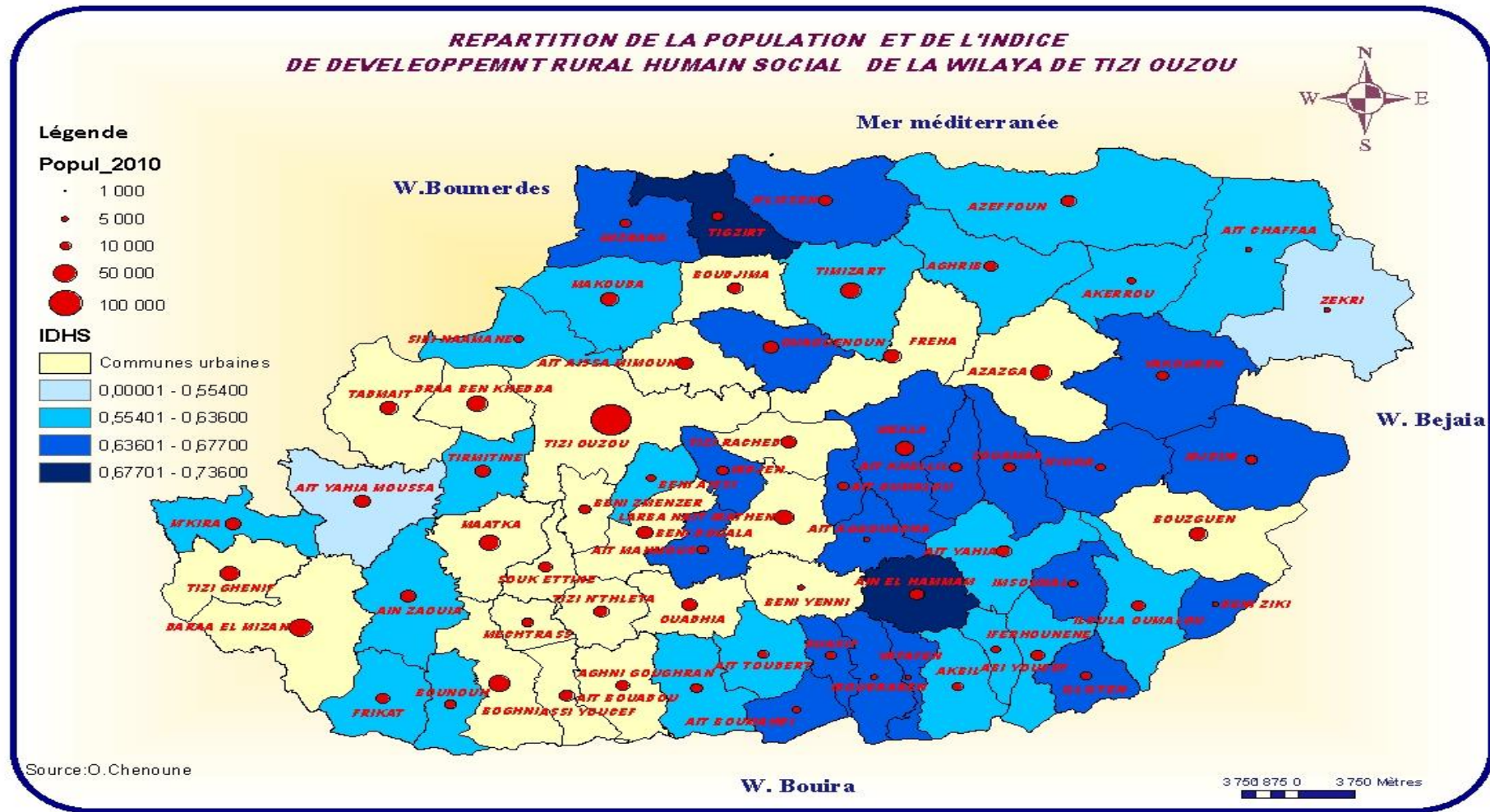
Comme le montre la Carte 11, le nombre de communes à caractère rural occupe la majorité du territoire. Sur 67 communes, 44 sont classées rurales avec un taux de ruralité de plus de 70%. En effet, ce sont les secteurs Nord (non loin du littoral), Nord-Est et Sud-Est (les hauteurs du Djurdjura) qui se détachent, avec le plus grand nombre de communes rurales. Autour de la vallée de Sébaou et de la dépression de Draa el Mizan, les communes rurales sont très disparates.

Carte 10 : Évolution de la population de la Wilaya de Tizi Ouzou entre l'année 2000 et 2010



(Données DPAT 2011, réalisation Chenoune)

Carte 11: Répartition de la population rurale de Tizi Ouzou selon de l' IDHS en 2007



(Données DPAT 2011 et DGF 2014, réalisation Chenoune)

L'analyse faite sur le niveau de développement (cf. annexe 6) des communes à partir d'indices⁸¹ jugés pertinents sur l'ensemble de quarante-quatre (44) communes considérées rurales a donné lieu aux interprétations suivantes :

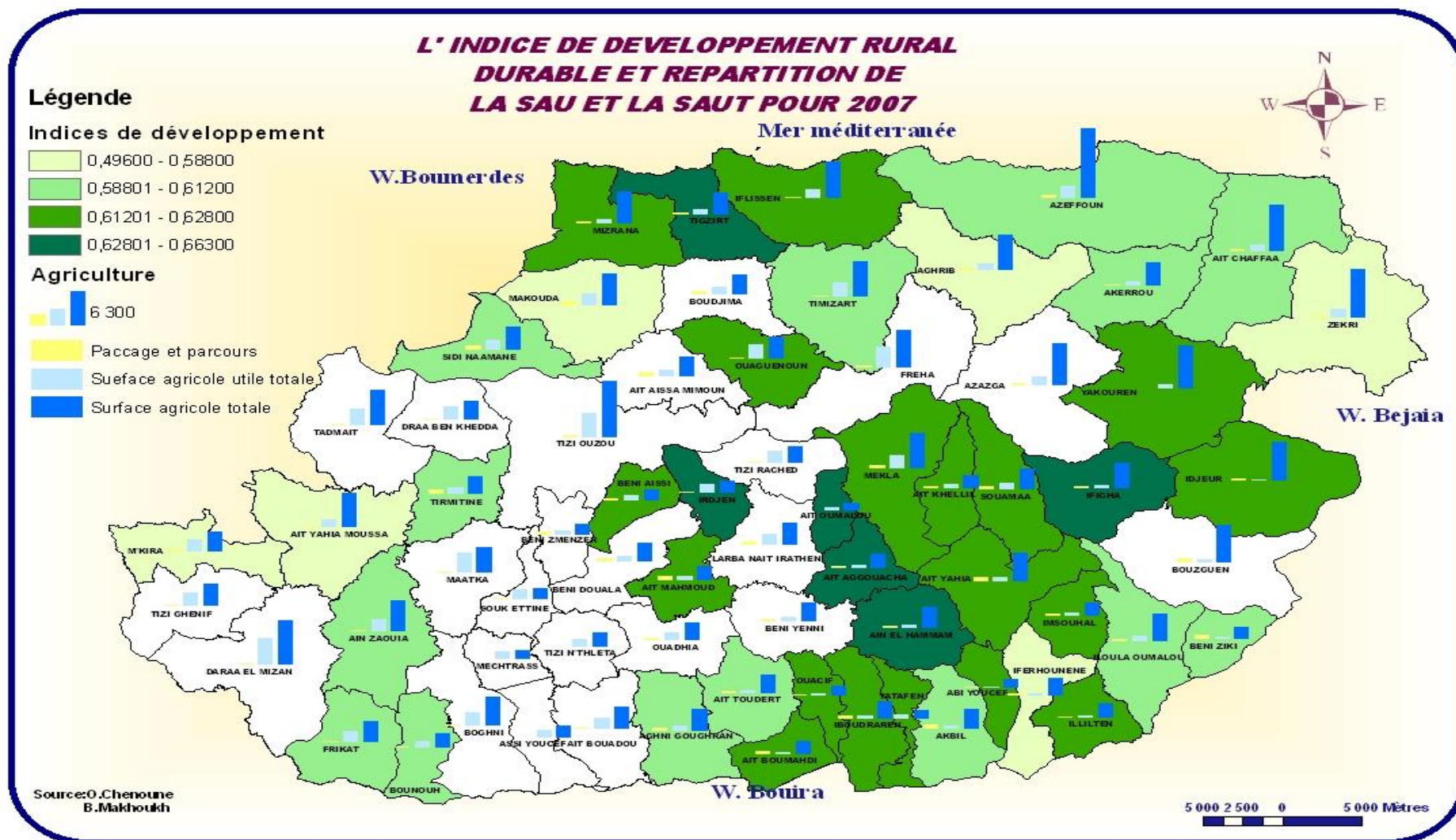
L'Indice de Développement Humain Social (IDHS) qui concerne la satisfaction des besoins des populations en matière d'éducation, santé, environnement et autres, nous permet de constater sur la même carte (carte 11) que, deux (02) communes affichent un indice de développement humain relativement faible (Zekri et Ait Yahia Moussa) ; vingt communes (20) présentent un indice moyen ; vingt (20) autres ont un indice de développement humain assez bon et enfin deux (2) ont un indice humain bon (Tigzirt et Ain El Hammam).

Alors que l'Indice composite de Développement Rural Soutenable (IDRS), issu de la synthèse du croisement des données relatives à IDRDR et l'agriculture (Carte 12) ; permet d'avoir une représentation sur les prédispositions des communes à prétendre à un développement rural durable et un développement agricole, son analyse nous a permis de classer les quarante-quatre (44) communes rurales en trois groupes : huit (08) communes affichent un IDRDR moyen ; trente (30) communes affichent un IDRDR assez bon et six (06) un IDRDR bon.

Ceci permet de conclure que toutes les communes étudiées présentent des atouts à valoriser par un développement territorial harmonieux durable lié à la disponibilité des ressources en agriculture et hors agriculture.

⁸¹ Les indices ont été calculés pour l'ensemble des communes rurales algériennes par le bureau d'étude le CENEAP (Voir annexe).

Carte 12: Répartition de la SAU et SAT de la Wilaya de Tizi Ouzou pour l'année 2007 selon l'IDRD



(Données DPAT 2011 et DGF 2014, réalisation Chenoune)

1.3.3- Sur le plan ressources financières

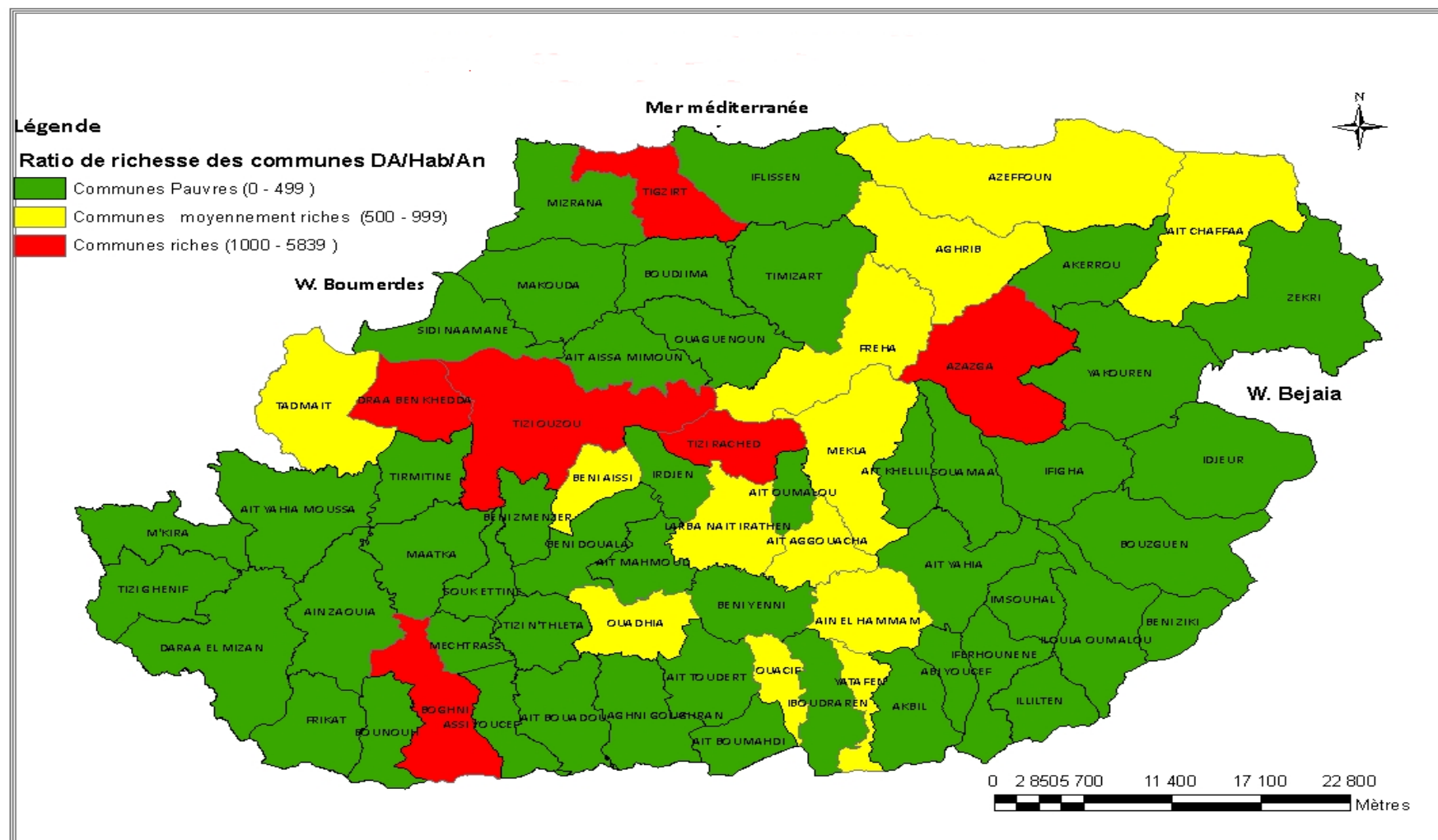
Pour une représentativité plus détaillée et un diagnostic complet afin de compléter cette typologie et du moins la confronter aux ratios de richesse⁸², les collectivités locales utilisent en général pour comparer les richesses des communes, les ratios de richesses calculées par le rapport entre richesse totale ou recette commune sur le nombre total des habitants d'une commune. L'administration utilise le potentiel fiscal et le potentiel financier par habitant. Cependant, le ratio de richesse pris en considération dans ce classement est « assez limité »⁸³ et ne reflète pas vraiment la puissance financière de la commune, mais néanmoins on peut l'utiliser pour comparer objectivement la richesse des communes. Comme on peut le constater sur la carte 13 portant sur la répartition des dotations en DA/HAB/ AN, la majorité des communes affichent un budget déficitaire.

- ⇒ Quarante – huit (48) communes sont pauvres dont vingt-huit (28) très pauvres ;
- ⇒ Treize (13) communes moyennement riche Larbaa Nath Iraten ; Ain El Hammam ; Yatafen ; Tadmaït ; Ouadhias ; Ait Chafaa ; Azeffoun ; Aghribs ; Fréha ; Beni Aïssi ; Ouacifs ; Ait Aggouacha ; Mekla.
- ⇒ Six (06) communes sont considérées comme riches avec une qui sort du lot (la commune de Tizi-Ouzou avec 5468DA/Hab/An).

⁸²Selon une classification faite par le ministère de l'intérieur, basée sur un ratio de richesse prenant en compte les ressources de la commune et sa population, 62% des communes (958 communes) sont classées pauvres en 2015 contre 31% (480 communes) classées moyennes et 7% (103 communes) sont considérées comme riches, En termes de population, 13% de l'ensemble des communes ont moins de 5.000 habitants, 26% comptent entre 5.000 et 10.000 habitant, 53% ont entre 10.000 et 50.000 habitants, 5% entre 50.000 et 100.000 habitants alors que 3% des communes comptent plus de 100.000 habitants.

⁸³ Ainsi, d'autres critères tels que la superficie de la commune, le volume de ses Plans Communaux de Développement (PCD), le taux de raccordement à l'électricité et au gaz ou encore le niveau de collecte des produits domaniaux peuvent ainsi être introduits pour le calcul du ratio.

Carte 13 : Carte des ratios de richesse des communes de la W.TO



(Données DPAT 2011, réalisation Chenoune 2015)

1.4- Présentation du concepteur des PPDRI

1.4.1- Aperçu sur le secteur des forêts

La Conservation des Forêts (CF) est une direction décentralisée, de la Direction Générale des Forêts (DGF), relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Elle constitue, le maître d'œuvre des PPDRI. A l'échelle de la Wilaya de Tizi Ouzou, la couverture forestière s'étale sur 115.000 Ha (dont 48000 ha forêts et 67000 ha maquis), cela représente 39,23 % de la superficie totale de la Wilaya (293.116 Ha).

Les missions dévolues au secteur des forêts découlent des dispositions de la loi forestière 84-12. Elles portent principalement d'une part sur la protection des terres forestières et à vocation forestière ainsi que la prise en charge de son extension, son développement et d'autre part sur la valorisation des produits forestiers.

Compte tenu des caractéristiques physiques (région montagneuse), écologiques et sociales de la wilaya, les axes de développement du secteur s'articulent autour de :

- La gestion, développement et protection du domaine forestier national et des zones de montagnes ;
- La valorisation des terres à vocation forestière et la lutte contre l'érosion ;
- L'appui au développement de la montagne et promotion sociale ;
- L'extension du patrimoine et préservation des bassins versants ;
- L'implication des populations riveraines dans la protection du patrimoine forestier ;
- Et le développement cynégétique.

A ces missions de développement et de protection du patrimoine forestier viennent se greffer celles portant sur le développement des territoires ruraux. En effet avec les programmes des PPDRI, la conservation des forêts s'est vu attribuer une lourde charge, de nouvelles responsabilités et de nouveaux objectifs à atteindre ; ceux des PPDRI tel que présenté précédemment.

1.4.2- Organisation territoriale

Les conservations des forêts de wilaya sont organisées selon l'arrêté interministériel du 29 juillet 1997, en services, bureaux, circonscriptions et bureaux de circonscriptions. Le siège

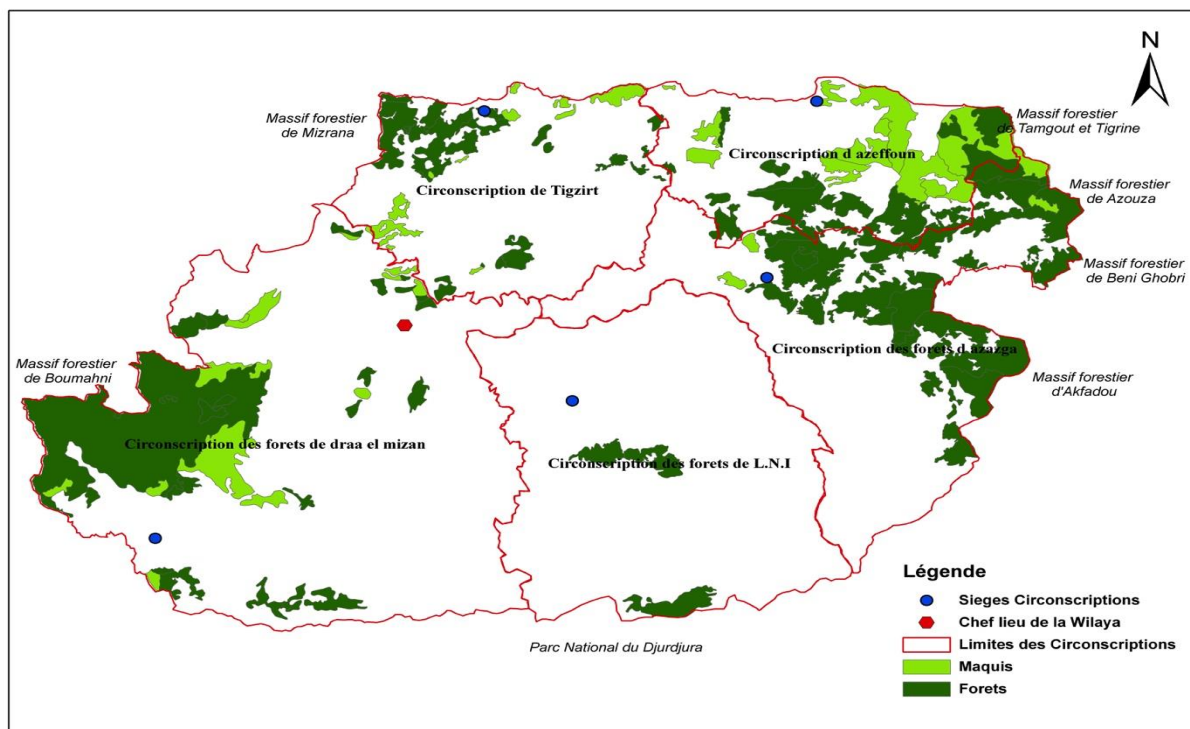
de la CF de Tizi-Ouzou est organisé en quatre (04) services, une cellule de synthèse et de communication et neuf (09) bureaux (Cf annexe N°4 : organigramme de la CF).

Les services sont organisés comme suit :

- Le Service de Gestion du Patrimoine des Etudes et des Programmes (S.G.P.E.P) ;
- Le Service de la Protection de la Flore et de la Faune (S.P.F.F) ;
- Le service de l'Extension du Patrimoine et de la Protection des Terres (S.E.P.P.T) ;
- Le Service de l'Administration et des Moyens (S.A.M).

Depuis la date de création⁸⁴ de la nouvelle circonscription le 27 décembre 2012 la CF a été réorganisée en Cinq (5) circonscriptions (Carte14)) réparties à travers le territoire de Wilaya, en treize (13) districts et trente (30) triages (cf. annexe N°5: organigramme des annexes de la CF). Il s'agit de la circonscription de Draa El Mizan (D.E.M), la circonscription d'Azzefoun, la circonscription de Tizgirt et la circonscription de Larbaa Nath-Irathen (L.N.I), nouvellement créée.

Carte 14: Répartition territoriale des structures de gestion de la CF



(Source : CF, 2015)

⁸⁴ Création des circonscriptions par l'arrêté ministériel du 27/12/2012 modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 29/07/1997 portant sur l'organisation des conservations de forêts de Wilaya.

1.4.3- Les moyens humains et matériels disponibles

Selon le bilan de la CF (décembre 2015), son effectif total est composé de cent soixante-neuf (169) employés permanents dont cent -quarante et un (141) dans le corps technique et vingt-huit (28) dans le corps commun. Par ailleurs, la CF emploie aussi vingt (20) vacataires et trente - cinq (35) occasionnels (ouvriers) et quatre -vingt -dix -sept (97) pré-emploi. Comme nous pouvons le constater sur le tableau 9, cet effectif est déployé à travers les 67 communes du territoire de la Wilaya.

Tableau 9: Moyens humains et matériels de l'administration des forêts

Structures	Effectifs	Moyens Matériels	Couverture administrative
Siège de la Conservation des Forêts	61	- V.T.T : 01 - V.L : 01 - Camions : 02	/
Circonscription de Draa El Mizan	39	- C.C.F.L : 03 - V.T.T : 04	- 8 Dairas - 25 Communes
Circonscription d'Azazga	41	- C.C.F.L : 03 - V.T.T : 04	- 2 Dairas - 9 Communes
Circonscription d'Azeffoun	12	- C.C.F.L : 01 - V.T.T : 02	- 1 Daïra - 4 Communes
Circonscription de Tizirt	25	- C.C.F.L : 02 - V.T.T : 03	- 3 Dairas - 8 Communes
Circonscription de LNI	11	- V.T.T : 01	- 7 Dairates - 21 Communes
Total	189	- V.T.T : 15 - C.C.F.L : 09 - V.L : 01 - Camions : 02	- 21 Dairas - 67 Communes

Source : CF 2014, adaptation Chenoune 2015

Il est évident que les moyens de la direction chargée des PPDR sont au deçà des besoins pour couvrir efficacement l'ensemble des missions à charge en plus des programmes de la PRR. Cette structure se plaint du manque flagrant des moyens humains et matériels. En effet, les moyens et les effectifs qu'elle recèle depuis 2004 à ce jour n'ont pas vraiment évolué avec la mise en place de cette politique.

Comme nous pouvons le constater sur le tableau 10, il y a eu juste une réorganisation de la CF en faisant passer le nombre des circonscriptions de quatre (4) à cinq (5) circonscriptions, et l'augmentation de l'effectif de vingt-huit permanents dont plus de 50% dans le corps commun.

Tableau 10: tableau récapitulatif des moyens humains de la CF de 2004 à 2015

Effectifs	2004	2015
Nombre circonscriptions	4	5
Nombre districts	11	13
Nombre de triages	30	30
Employés permanents	141	169
Employés Vacataires	11	20
Employés Saisonniers	68	35
Employés pré-emploi	/	97

Source : CF 2014, adaptation Chenoune

Par ailleurs, il y a lieu de mettre l'accent sur les pré-emplois recrutés dans le cadre de plusieurs dispositifs (DAS, DAIP, Etc.). Ces derniers sont répartis à travers les sièges des 67 communes (CARC), les 21 dairates et les cinq (5) circonscriptions. Leur principale mission malgré leur manque d'expérience est d'une part le suivi des PPDRI et l'acheminement de l'information vers la CF et la Wilaya. D'autre part, ils activent dans les cellules d'animation des communes comme facilitateur et interlocuteur entre l'administration et la population.

On reconnaît d'emblée, que la tâche est ardue pour couvrir les 67 communes (295 794 Ha) et prendre en charge plus de 253 PPDRI avec un effectif de 189 employés (dont 20 vacataires) et 15 Véhicules Tout Terrain (VTT). Cela se répercute nécessairement sur la qualité de réalisation des différentes missions de la CF.

2)- Caractérisation du territoire et état des lieux

Comme expliqué précédemment pour mettre au point une analyse des politiques, il est nécessaire d'avoir un état des lieux portant sur une identification des besoins de la population rurale, une identification des objectifs de la politique et une analyse des forces et faiblesses des territoires. À cet effet nous présenterons dans cette section, une analyse SWOT, le diagramme des problèmes et celui des objectifs.

2.1- L'analyse SWOT

Le diagnostic de la situation du milieu rural, réalisé ces dernières années, a révélé les points forts et faibles de notre territoire ainsi que les faiblesses et opportunités (figure 23). Ces derniers seront utilisés comme indicateurs pour l'analyse de la pertinence et la cohérence de la politique du renouveau rural.

Figure 23: Présentation des forces et faiblesses de la Wilaya de Tizi-Ouzou

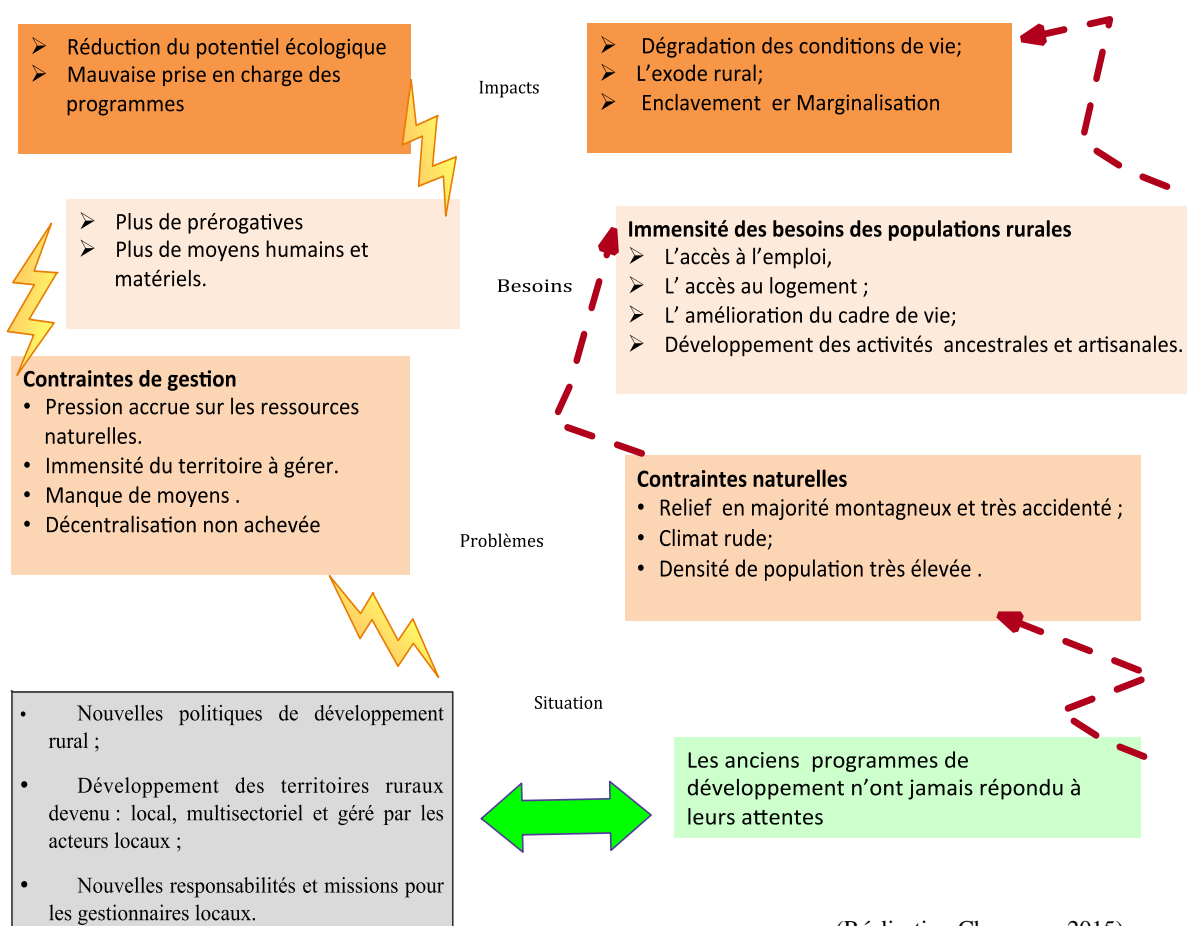


(Réalisation Chenoune, 2015)

2.1.2- Diagramme des Problèmes

Le diagnostic de la situation au niveau des territoires ruraux de la wilaya de Tizi-Ouzou met l'accent sur la complexité des problèmes que vivent d'une part les habitants de ces territoires et d'autre part les contraintes de gestion des gestionnaires locaux. Les attentes espérées à leurs préoccupations dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique sont étendues, les principaux besoins identifiés se présentent comme suit (figure 24) :

Figure 24: Diagramme des problèmes



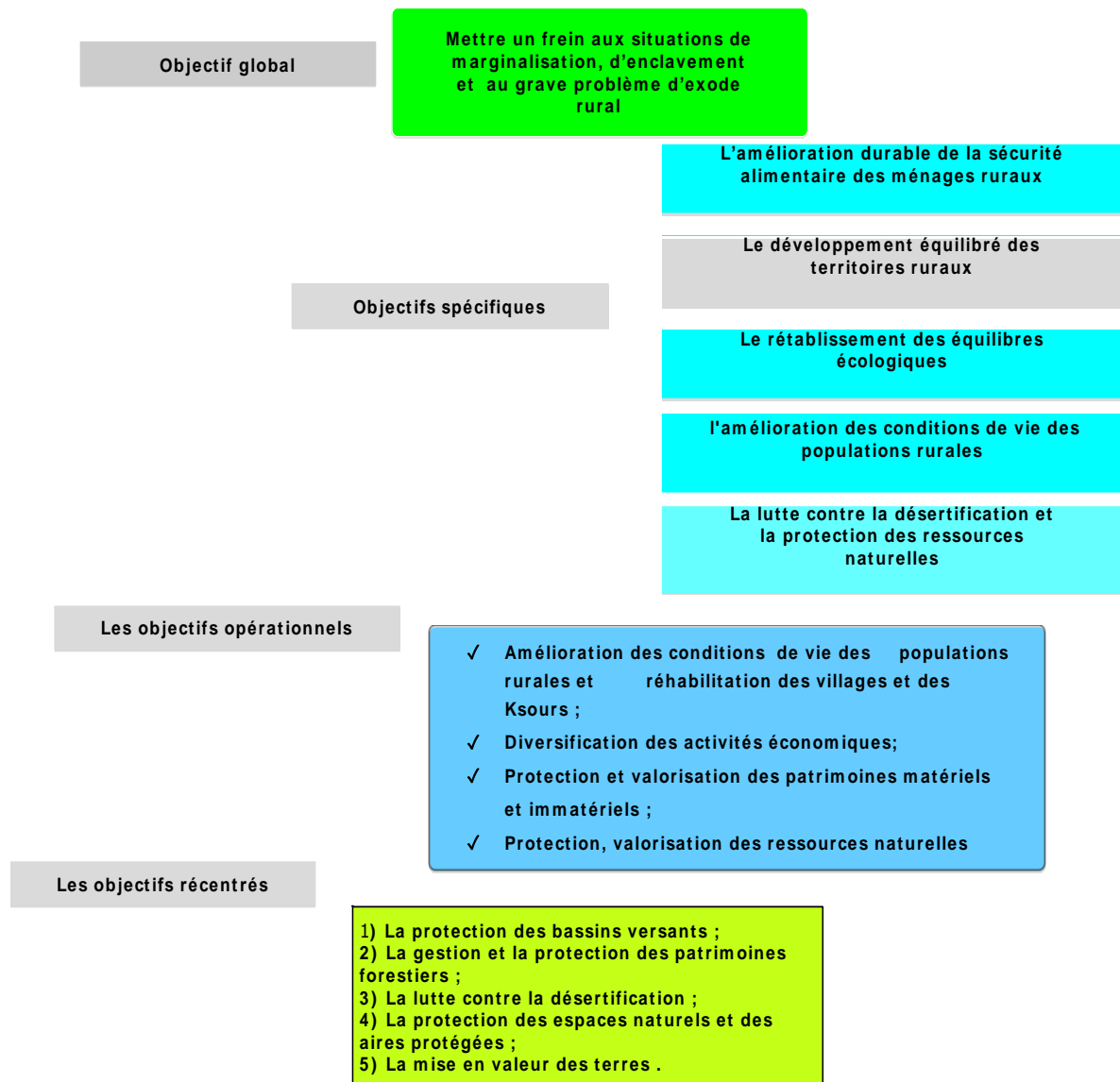
(Réalisation Chenoune, 2015)

Ce diagramme met en exergue l'immensité des besoins de la population rurale, les contraintes naturelles et les contraintes de gestion. Avec une densité de population parmi les plus fortes du pays, un territoire escarpé où les ressources naturelles sont menacées de dégradations, les enjeux de ces territoires sont multiples et diversifiés (tels que présentés dans le premier chapitre) et les objectifs de la politique sont promoteurs tel qu'on peut le voir dans la section subséquente.

2.2- Diagramme des objectifs

La PRR vise le caractère durable de toutes les initiatives des pouvoirs publics, en direction du développement rural, et permet ainsi une coordination entre l'ensemble des interventions, des programmes et des actions. Ses principaux objectifs peuvent être hiérarchisés comme suit (figure 25) :

Figure 25 : Diagramme à objectifs



(Réalisation Chenoune, 2015)

3)- Présentation des principaux résultats et évaluation d'impact

Notre étude qualitative et quantitative a porté sur la dernière phase de globalisation (2009) et le quinquennal (2010 /2014)⁸⁵. Dans un premier temps, l'analyse reposera sur la production d'information à partir de l'état de mise en œuvre avec une déclinaison au niveau national, et au niveau de la Wilaya, basée sur les réalisations financières et physiques. Dans un second temps, nous procéderons à une caractérisation des projets et identification des logiques d'intervention sur la base de distributions des maquettes financières par rapport au degré de ruralité. Au-delà de cette décomposition et analyse statistique, ce travail de recherche va nous permettre d'évaluer la PRR et les PPDR selon quatre indicateurs :

- 1) Le premier indicateur concerne l'état de mise en œuvre à travers le taux de réalisation des projets et différentes actions ;
- 2) Le deuxième porte sur la diversification des activités en milieu rural et la thématique des projets;
- 3) Le troisième critère concerne la logique d'intervention ;
- 4) La quatrième porte sur les moyens mobilisés.

A) Evaluation de la dimension quantitative et qualitative au niveau national

Depuis le lancement de la politique du renouveau rural, plus de 12 000 PPDR ont été conçus sur le territoire national à partir de quatre thèmes fédérateurs (tableau 11 et figure 26) durant la phase de déglobalisation en 2009 et le quinquennal 2010-2014, ciblant 32% de la population rurale algérienne.

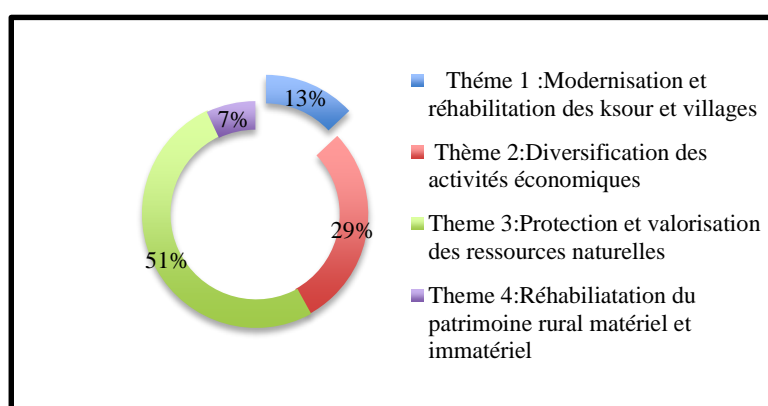
⁸⁵ Les dates d'évaluation ont été arrêtées au mois de septembre 2014, il y a lieu de préciser que les PPDR de l'année 2014, ne sont pas pris en compte dans notre analyse étant donné le non lancement. La contractualisation des marchés au titre de l'exercice 2014 est en cours.

Tableau 11 : Distribution des PPDR par thème fédérateur (2009/2014)

Les thèmes	2009/-2014	Approuvés	Lancés	Clôturés
Thème 1	1 608	1244	1137	97
Thème 2	3 467	4495	4023	177
Thème 3	6 205	5944	5363	216
Thème 4	868	390	319	31
Total	12 148	12073	10842	521

(Source DGF 2014).

Figure 26: Répartition des PPDRI Prévus par thème fédérateur en Algérie



(Source données DGF 2014, réalisation Chenoune 2015)

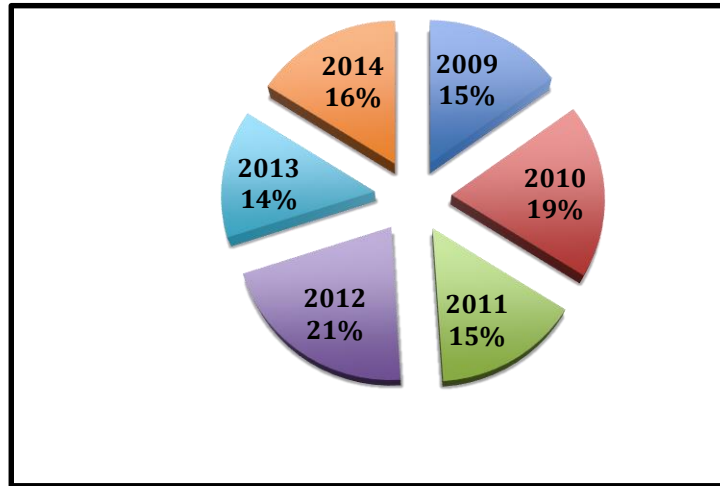
Actuellement seules deux informations sont mobilisables à l'échelle nationale. La première est d'ordre budgétaire et la seconde porte sur les thématiques prioritaires des projets.

1)- Situation financière du programme de développement rural

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PRR, un montant global de cent quatre milliards cinq cents soixante-six millions de dinars (104 566 000 000), soit l'équivalent d'un milliard de dollars Américains a été octroyé au sous secteur des Forêts sur le Fonds National de Développement Rural (FNDR).

La figure 27 ci dessous, nous donne un aperçu sur la répartition de ce montant global du FNDR sur cinq années (2009/2014). On constate que les dépenses par année sont relativement proches les unes des autres mais surtout arbitraires, oscillant entre quatorze (14) et vingt-deux (22) milliards de dinars Algériens par année.

Figure 27: Répartition du montant global octroyé au développement rural par année



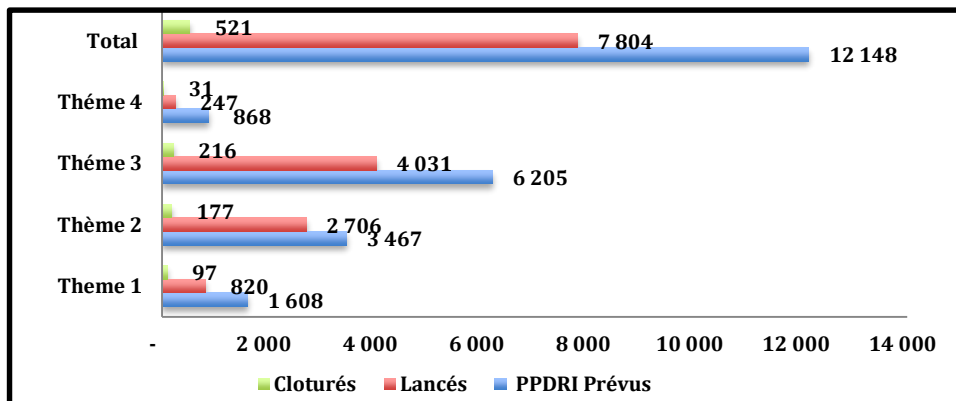
(Source données DGF 2014, réalisation Chenoune)

Ces dépenses sont réparties selon les trois fonds de développement comme suit, 25% pour le FLDDPS (soit 25 882 millions de DA), 62,5% pour le FDRMVTC (soit 65 434 millions de DA) et 12,5% pour le FAEPEA (soit 13 250 millions de DA). On constate que le FDRMVTC qui comprend les opérations de développement rural dont les actions sont à usage individuel et collectives, mobilise la plus grande part de dépense (62,5%). Par ailleurs, les taux de consommation ou de réalisation financière ne dépassent pas les 38% dont seulement 9,9% pour l'année 2014.

2)- Etat de mise en œuvre

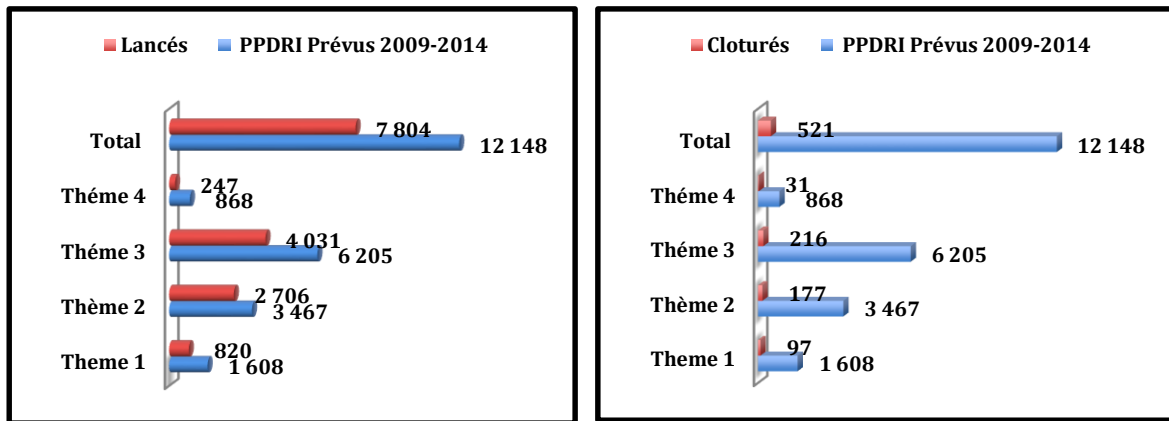
En terme de réalisation, il ressort dans les figures 28 et 29 que seulement 521 projets ont été clôturés sur le 12148 prévus, soit 4%, ce qui représente 7% des PPDR l'ancés.

Figure 28 : Nombre des PPDR Prévus, Lancés et clôturés par thème (2009-2014)



(Source données DGF 2014, réalisation Chenoune 2015)

Figure 29: Nombre des PPDRI prévus, lancés et clôturés par thème



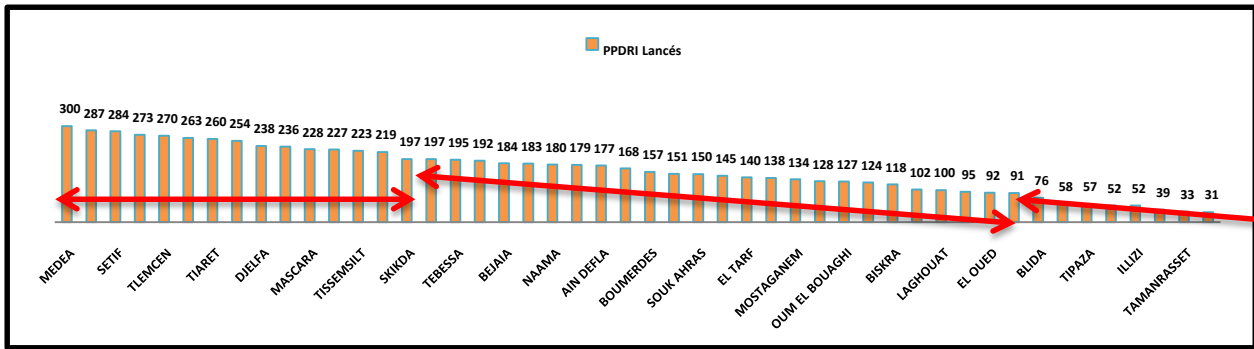
(Source de données DGF 2014, réalisation Chenoune 2015)

2.1- Caractérisation des projets et logique d'intervention

Comme on peut le constater également sur la figure 26 (portant sur la répartition des PPDRI par thème fédérateur p.187), la seconde information mobilisée porte sur les thématiques prioritaires des projets. Les programmes du renouveau rural recentrés portent essentiellement sur : la protection des bassins-versants de barrages ; le programme de lutte contre la désertification ; la réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier ; le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels ; et l'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles. Il ressort de la même figure que les projets prévus ayant trait à la diversification des activités en milieu rural occupent le deuxième rang par rapport aux projets de protection et valorisation des ressources naturelles, avec respectivement des taux de 29% (soit 3467 projets) et 51% (soit 6205 projets).

En ce qui concerne la logique d'intervention et de ciblage des wilayas parmi les plus rurales, nous avons essayé de l'analyser à partir du nombre des PPDRI lancés dans les différentes wilayas. Il résulte de la figure 30 que la répartition des PPDRI lancés fait ressortir trois groupes, un groupe dans lequel le nombre de PPDRI dépasse la fourchette de 200 projets avec un maximum de 300 projets regroupant 14 wilayas (dont Médéa, Relizane , Sétif ,El-Bayadh, Tlemcen, Batna, Tiaret, Tizi Ouzou, Djelfa, Sidi Bel Abbes, Mascara, Khenchela ,Tissemsilt et Jijel) , un deuxième regroupant 23 wilayas ayant lancé moins de 200 projets et plus de 100. Le dernier groupe est composé de 11 wilayas dont les projets mis en œuvre enregistrent moins de cents (100) projets.

Figure 30 : Répartition des projets par Wilaya (2009/2014)



(Source données DGF 2014, réalisation Chenoune)

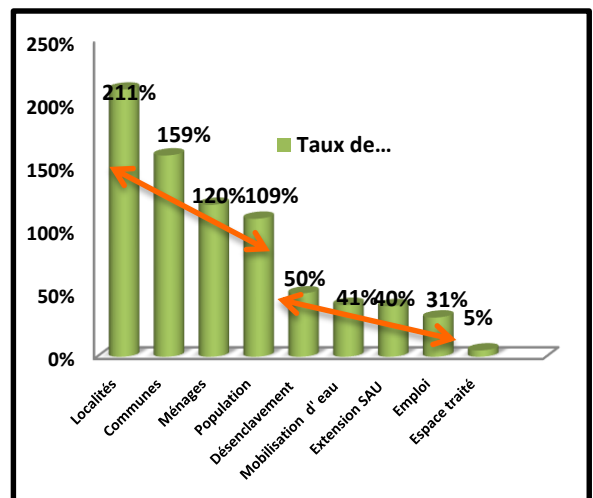
2.2- Indicateurs d'impacts

Le tableau 12 et la figure 31, portent sur les indicateurs d'impacts prévus et réalisés pour la période 2009/2014. Ces derniers révèlent deux situations opposées, la première présente des taux d'impact dépassant les prévisions par rapport aux nombres de communes ciblées, population et ménages à atteindre de la PRR. Nous avons à titre d'exemple 110% de plus que prévu pour les localités à atteindre soit 8887 localités touchées sur 4221 prévues et respectivement 20% et 9% de plus que prévus pour les ménages et populations à cibler par ces programmes. Pour la deuxième situation, les impacts ne dépassent pas la moyenne des prévisions par rapport aux objectifs de développement. À titre d'exemple, en ce qui concerne le désenclavement, la mobilisation des ressources en eau, l'emploi et l'espace à traiter, nous avons respectivement 50%, 41%, 31% et 5%.

Tableau 12: Indicateurs d'impacts prévus et réalisés

Indicateurs d'impacts	Prévus (2009-2014)	Réalisés
Emploi	1 000 000	310000
Espace traité	8192000	448500
Extension SAU (ha)	250000	100000
La mobilisation de la ressource en eau (U)	6750	2752
Désenclavement (Km)	36000	15 000
Communes	903	1 437
Localités	4 221	8887
Ménages	1 114 420	1 338 441
Population	6 687 500	7 296 006

Figure 31 : Les taux de réalisation des indicateurs d'impacts ((2009/2014)



(Source données DGF 2014, réalisation Chenoune)

Il y a lieu de préciser que d'autres actions ont été réalisées pour la même période au profit des populations rurales par d'autres secteurs, il s'agit de 13 500 habitats ruraux, 250 salles de soins, 240 groupes scolaires, 250 000 mètres linéaires pour l'alimentation en eau potable et 620 000 mètres linéaires pour la modernisation des réseaux d'assainissements.

3)- Analyse et évaluation de la PRR à travers l'action

Comme énoncé, les informations mobilisées à l'échelle nationale concernent soit les budgets alloués ou les thématiques prioritaires des projets. Dans un champ plus restreint nous confronterons les résultats en termes de réalisation soit financière ou physique et caractérisation des projets. Pour cette section d'analyse, nous avons pris en compte trois indicateurs quantitatifs portant successivement sur l'état de mise œuvre, les thématiques des projets et la logique d'intervention et quelques indicateurs qualitatifs issus de l'analyse de discours.

3.1- Analyse de l'efficacité globale de la PRR

L'analyse de l'efficacité, s'intéresse à la relation entre les résultats et les objectifs. Elle doit déterminer dans quelle mesure les résultats d'un projet ont contribué à la réalisation des objectifs. En perspective des résultats présentés, et des objectifs énoncés, il ressort de notre analyse pour la période évaluée que l'efficacité de la PRR est très faible via nos deux critères et peu palpable, les projets sont encore en cours de réalisation. Seulement 4% des projets prévus ont été clôturés, ce qui représente 521 projets sur les 12148 prévus.

Pour le deuxième critère mobilisé pour l'analyse de l'efficacité (portant sur les thématiques de projet), les taux de réalisation en termes d'amélioration des équipements et de l'accès aux ressources de base représente 9 % seulement des PPDRIs prévus. Alors que pour les actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines, nous avons 9% des PPDRIs prévus soit 208 projets clôturés. Beaucoup de retards sont enregistrés d'une part suite aux procédures trop longues, et d'autre part suite aux contraintes d'acceptation ou de rejet des PPDRIs par la population ou encore par les désistements notifiés.

Par ailleurs l'impact prévu est en deçà des prévisions, à titre d'exemple, en ce qui concerne le désenclavement, la mobilisation des ressources en eau, l'emploi et l'espace à traiter nous avons respectivement 50%,41%, 31% et 5%.

3.2- Analyse de la pertinence

La pertinence évalue la relation entre les problèmes à résoudre et les objectifs d'un projet. C'est le rapport entre les objectifs et les besoins sociaux notamment ceux de la population rurale. Le critère retenu pour cette analyse est la caractérisation de projet par rapport aux thématiques développées. Nous l'avons évaluée à travers deux volets qui ont trait au budget global et au budget des Wilayas. Comme présenté dans le diagramme à problèmes, les attentes des populations des zones rurales sont diverses, les plus ressenties portent sur l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'amélioration du cadre de vie avec développement des activités touristiques et artisanales. Au vu des résultats présentés, la PRR est pertinente en ce qui concerne la protection et la valorisation des ressources naturelles, qui occupe le premier rang avec 6205 projets soit 51%. La pertinence de cette dernière est amoindrie par rapport aux projets ayant trait à la diversification des activités en milieu rural. Si 64 % des ressources sont consacrées à l'amélioration des équipements et de l'accès aux ressources de base, 36% le sont pour des actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines. Il y a lieu de mettre ici l'accent sur le manque d'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représentent que 7% (soit 868) des projets prévus.

3.3- Analyse de la Cohérence

Pour la cohérence, nous avons confronté les objectifs aux moyens, le critère retenu pour cette analyse est d'ordre financier et physique, il s'agit du budget alloué à la mise en œuvre de la PRR et les moyens (humains et matériels) développés ou créés en conséquence. À cet effet, nous pouvons affirmer que la cohérence de la politique via le critère financier est relativement **moyenne**. Le secteur de l'agriculture mobilise annuellement 60 milliards de dinars pour la PRAR. La part allouée au RR ne représente que 33% des dépenses annuelles effectuées au travers des PPDRi soit l'équivalent de vingt milliards (20) de dinars par année. A cet effet, l'argent octroyé au secteur des forêts sur le Fonds National de Développement Rural (FNDR) depuis 2009 à 2015 représente en moyenne comme déjà signalé précédemment, cent quatre milliards cinq cent soixante-six millions de dinars (104 566 000 000 DA), soit l'équivalent d'un milliard de dollars américains. Nous avons essayé de comparer ce montant à ceux d'autres secteurs pour pouvoir situer et comprendre ce que représente réellement cette dépense. Il ressort que cet argent investi ne représente que :

- Un taux de 10,5 % des dépenses totales affectées au soutien du développement agricole et rural soit 1000 milliards de dinars algériens;
- Un très faible taux de 0,5% des dépenses engagées pour tous les programmes d'investissements publics pour la période allant de 2010 à 2014 (soit 21 214⁸⁶ milliards de dinars l'équivalent de 286 milliards de dollars);
- Et uniquement 1,5% des recettes annuelles de pétrole (67 milliards de dollars/an pour la période 2010-2012).

Selon la conception des PPDRI, le MADR n'est pas le seul à intervenir sur le plan financier, sa participation ne représente que 40% du montant global prévu à cet effet. Les collectivités locales devraient assurer une contribution à hauteur de 40% à partir de leurs budgets et les autres secteurs hors logement rural devraient assurer les 20% restants. Il y a lieu de mettre l'accent sur le manque d'intégration de ces derniers aux dispositifs des PPDRI. Par rapport aux moyens attribués, la cohérence est **très faible**, les moyens n'ont pas suivi. Selon l'analyse des entretiens au niveau central, la politique s'est mise en place progressivement en fonction des moyens matériels et humains existants. Aucune enveloppe financière n'a été dégagée en conséquence pour le développement des moyens, toutes les conservations forestières à l'échelle nationale se plaignent de manque d'effectifs et de manque de moyens pour prendre en charge les projets. Nous noterons, par ailleurs que le volet formation PRCHAT, l'un du pilier de la PRR, était très mal structuré. L'accompagnement et la formation sont venus en retard après la mise en œuvre des PPDRI. De ce fait les acteurs qui ont mené l'exécution des programmes n'ont pas été formés et ne possèdent pas les compétences requises pour mettre en œuvre et suivre le nombre aussi important des projets. Le même problème s'est posé aussi pour l'outil SI-PSRR qui devait accompagner le suivi et l'évaluation des PPDRI, il vient d'être achevé mais la mise en œuvre est encore à l'essai.

En ce qui concerne la logique d'intervention, et ciblage des wilayas les plus rurales la cohérence est faible, il n'y a aucune corrélation entre le nombre de projets lancés et le taux de ruralité des Wilayas. On assiste plus à une gestion de quotas pour « qui veut plus », du fait de la non adhésion d'un grand nombre de wilayas à la politique des PPDRI (nous analyserons avec plus de détail ce point ultérieurement). Il y a lieu de préciser que certains Walis refusent catégoriquement ces programmes suite aux problèmes de financement des

⁸⁶ Il y a lieu de rappeler que le programme concerne deux volets à savoir: le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards DA (équivalent d 130 milliards de dollars), et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 milliards DA (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars).

actions relevant des collectivités locales et des autres secteurs de développement. À cet effet, le ministère de l'intérieur a attribué aux collectivités locales une seule année de budget dédié au développement rural sur PCD-DR. Le problème demeure posé, parce que les walis et les collectivités locales jouent un rôle principal dans la validation des PPDR, leur adhésion est donc cruciale.

3.4- Impact PPDR et utilité

C'est dans le contexte exposé précédemment dans la section sur les indicateurs d'impact et sur la mise en œuvre que se développe un travail d'évaluation sur l'impact des PPDR. À ce stade de l'évaluation, il est vraiment délicat de parler d'impact proprement dit, on l'analysera avec plus de précision pour notre zone d'investigation. Néanmoins selon l'analyse de nos données statistiques et l'analyse de discours, on peut affirmer que l'impact de la PRR par rapport à son objectif global est nuancé selon les critères ou les référentiels choisis (cf. tableau 13).

Tableau 13: L'évaluation de la PRR selon plusieurs référentiels au niveau national

Appréciation		Très	Faible	Moyenne	Bonne	Elevée
Référentiel		Faible				
Efficacité	Taux de réalisation		X			
Pertinence	Protection et valorisation des ressources				X	
	Diversification des activités		X			
Cohérence	Budget			X		
	Moyens humains et matériel	X				
	Logique d'intervention		X			

(Source données nos enquêtes, réalisation Chenoune 2015)

En perspective de cette évaluation, on peut avancer qu'au niveau national la PRR, à travers son outil opérationnel PPDR, présente pour la période évaluée une efficacité globale **faible**, une pertinence relativement **moyenne** et une cohérence **faible**.

Nous tenons à rappeler que l'objectif global, de la PRR, est de mettre un frein aux situations de marginalisation, d'enclavement et au grave problème d'exode rural, ceci au moyen du développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. À cet effet, l'accent

sera mis sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, considérés comme des axes prioritaires en matière de développement rural.

Notre analyse d'impact se fera selon deux volets, l'impact socio-économique et l'impact environnemental. Les critères mobilisés sont respectivement la diversification des activités économiques et création d'emploi, la préservation des écosystèmes, la protection et la valorisation des ressources.

3.4.1- L'impact socio-économique,

Les objectifs d'intervention de la PRR par rapport aux nombres de communes à cibler, et le nombre de population et ménages à atteindre par ces projets dépassent les prévisions. On peut affirmer à ce stade d'une bonne équité territoriale (89% des projets approuvés sont lancés, soit 10842 PPDRI). Cependant en ce qui concerne l'impact de ces programmes sur la population et les territoires ruraux, on peut avancer au vu des résultats enregistrés que l'impact socio-économique est relativement faible par rapport aux objectifs de modernisation des villages, et de diversification activités économiques (36% du budget sont consacrés pour les actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines). L'emploi créé ne représente que 31% seulement des objectifs soit 310000 emplois (dont 15% représente les porteurs de projet et une grande partie des emplois temporaires). En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie (désenclavement, mobilisation des ressources en eau, etc.), l'impact est relativement moyen, 64 % des ressources sont consacrées à l'amélioration des équipements et à l'accès aux ressources de base. Nonobstant certaines actions d'amélioration des conditions de vie, réalisées par les autres secteurs de développement, dans le cadre de leur politique sectorielle, à titre d'exemple l'habitat rural (13 500), salles de soins (250), et groupes scolaires (240). Donnant ainsi, l'image d'un programme pouvant être réussi si une plus grande coordination l'accompagnait.

3.4.1- L'impact environnemental

L'analyse de différentes actions fait ressortir, au vu des résultats présentés, que l'impact environnemental de la PRR est relativement moyen, la protection et la valorisation des ressources naturelles occupent le premier rang avec 6205 projets soit 51%. Cela peut s'expliquer par les missions dévolues au secteur des forêts notamment l'extension du patrimoine et préservation des bassins versants.

B) Evaluation de la dimension quantitative et qualitative au niveau de la wilaya Tizi-Ouzou

Depuis la mise œuvre de la politique du renouveau rural dans la wilaya de Tizi-Ouzou, il y a eu :

- Une première phase allant de 2003 à 2007, correspondant à une période pilote. Cette dernière a concerné certaines wilayas parmi les plus rurales du pays et Tizi -Ouzou en faisait partie. Nous l'avons incluse dans notre présente analyse pour comparer le processus et les actions et avoir ainsi une idée plus développée sur une période plus étendue. Durant cette phase, trente-quatre (34) Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) ont été lancés dont six (6) au titre de la Décision Ministérielle numéro 353 du 30 Septembre 2002 et vingt-huit au titre de la Décision Ministérielle numéro 306 du 14 Juillet 2003. La gestion de ces projets était confiée à la DSA pour les communes à vocation agricole et à la CF pour les communes forestières mais l'ordonnateur principal était la DSA.
- Une deuxième phase étalée sur la période allant de 2009 à 2014, portant sur la généralisation de la politique de renforcement des PPDR pour le quinquennal 2010/2014. A cet effet, deux cent quatre-vingt-seize (296) projets validés dont 253 sont lancés au titre des contrats de performance.⁸⁷ Ces projets ont pour innovation une dimension intégrée après plusieurs réformes, de ce fait PPDR devient PPDR (I) et l'ordonnateur principal est la CF.

Les actions développées durant ces deux phases sont, telles que expliquées préalablement, scindées en deux actions, les actions à usage collectif complètement prises en charge par les pouvoirs publics à travers les différents dispositifs, et les actions à usage individuel. Pour ces dernières, en plus des apports individuels, d'autres fonds soutiennent la réalisation des PPDR à des taux différents. Il s'agit de Fonds de Développement Rural et la Mise en Valeur des Terres par Concession « FDRMVTTC », Fonds de Soutien Aux Petits Elevages et aux petites Exploitations Agricoles « FSAPEA », ou bien plan sectoriel de développement « PSD » de la CF ou d'autres directions de la Wilaya.

⁸⁷ Les contrats de performances (CP) sont des contrats signés entre le ministère de l'agriculture et du développement rural, représenté par son secrétaire général et les Wilayas représentés par les directeurs des services agricoles (CP pour le renouveau agricole) et les conservateurs des forêts (CP pour le renouveau rural).

1)- Evaluation de la Première phase

1.1- Etat de mise en œuvre

Durant cette phase pilote, trente-quatre (34) PPDR (ancien dispositif) ont été lancés dont la mise en œuvre est présentée dans les tableaux 14 et 15 selon la nature des actions à savoir actions collectives et actions individuelles.

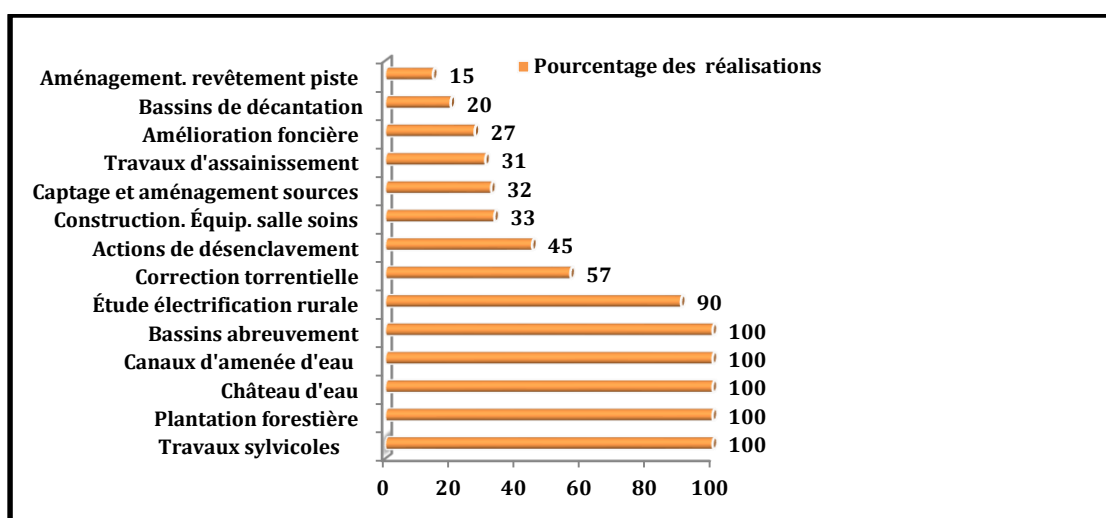
Par ailleurs, la figure 32, donne un aperçu global de l'état de mise en œuvre des actions collectives, il en ressort que cinq(5) actions seulement ont été finalisées sur treize(13), pour les huit (8) qui restent, les réalisations n'ont pas été achevées. Le taux de réalisation global n'excède pas les 39%. Certaines actions ont enregistré des taux assez importants, mais n'ont pas été finalisés. C'est le cas des études sur l'électrification rurale, et la correction torrentielle, les actions de désenclavement, dont les taux de réalisation sont respectivement 90%, 57% et 45%. Alors que pour les autres actions, les taux de réalisation sont relativement faibles entre 15% et 33% (dont l'aménagement et revêtement de piste, bassins de décantation, l'amélioration foncière, les travaux d'assainissement, la construction et l'équipement de salle de soins, le captage et l'aménagement sources).

Tableau 14 : Etat de mise en œuvre des actions collectives PPDR (2003/2007)

Actions	Volume prévu	Volume Réalisé	Pourcentage des réalisations	Source de Financement
Amélioration foncière (Ha)	300	82	27%	FDRMVTC
Actions de désenclavement (km)	174	78	45%	FDRMVTC
Aménagement et revêtement piste (km)	44.5	6,5	15%	PCD
Captage et aménagement sources (U)	34	11	32%	PCD- FDRMVTC
Bassins abreuvement (U)	05	05	100%	FDRMVTC
Travaux d'assainissement (ML)	14000	4 280	31%	PCD
Bassins de décantation (U)	05	01	20%	PCD
Canaux d'amenée d'eau (ML)	1000	1000	100%	PCD
Correction torrentielle (M3)	2300	1 300	57%	FDRMVTC
Étude électrification rurale (Km)	15,50	14	90%	PSD DMI
Château d'eau (U)	01	01	100%	PCD
Plantation forestière (Ha)	50	50	100%	PSD FORETS
construction et équipement salle de soins (U)	03	01	33%	PCD
Travaux sylvicoles	150 ha	150 ha	100%	PSD FORETS

(Source données CF et DSA 2012, adaptation Chenoune)

Figure 32: Taux de réalisation des actions collectives des PPDR (2003/2007)



(Source données DSA et CF 2012 adaptation Chenoune)

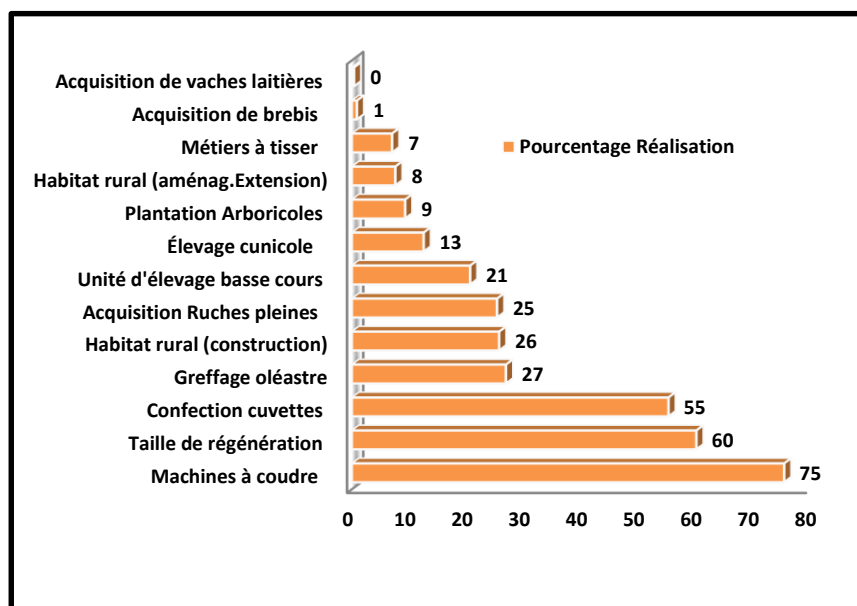
Pour les actions individuelles on remarque, tels que exposées dans le tableau 15 et la figure 33, qu'aucune action n'a été clôturée. Le taux de réalisation global est faible et ne dépasse pas les 24%. Les plus grands taux oscillent entre 55% et 75% et concernent les confections de cuvettes, la taille de régénération et l'achat de machines à coudre. Pour les autres actions les taux enregistrés ne dépassent pas les 27% (habitat rural, unités d'élevages, plantation...etc.).

Tableau 15: Etat de mise en œuvre des actions individuelles PPDR (2003/2007)

Actions	Volume prévu	Volume Réalisé	Source de Financement
Acquisition Ruches pleines (U)	5 340	1 350	FDRMVTC-FNRDA
Habitat rural (aménagement-extension) (U)	344	26	FONAL
Habitat rural (nouvelles constructions) (U)	156	40	FONAL
Élevage cynicole (U)	08	01	FDRMVTC
Acquisition de vaches laitières (U)	840	03	FDRMVTC
Acquisition de brebis (U)	2 300	20	FDRMVTC
Machines à coudre (U)	154	116	FDRMVTC
Unité d'élevage bassecour U	102	21	FDRMVTC
Métiers à tisser (U)	100	7	FNPAAT
Confection cuvettes (U)	2 798	440	FDRMVTC-FNRDA
Taille de régénération (ha)	25	15	FDRMVTC-FNRDA
Greffage oléastre (ha)	41	11	FDRMVTC-FNRDA
Plantation Arboricoles (ha)	345	32	FDRMVTC-FNRDA

(Source données CF et DSA 2012, adaptation Chenoune)

Figure 33: Taux de réalisation pour les actions individuelles des PPDR (2003/2007)



(Source données CF et DSA, 2012, adaptation Chenoune)

1.2- Caractérisation des PPDR et logique d'intervention

Afin de caractériser les projets, nous les avons regroupés tels que présentés précédemment en projets productifs et projets d'équipement ruraux. Le premier concerne les projets d'équipement ruraux qui concerne plus les actions collectives, comme l'ouverture et l'aménagement de pistes, la mobilisation de ressources en eau, les travaux d'assainissement et la correction torrentielle. Le taux de réalisation global de ces projets n'excède pas les 39 %. Le deuxième groupe concerne plus les actions individuelles dont l'objectif est la création des activités. Ce dernier présente un taux de réalisation global très faible ne dépassant pas les 24%. Il porte principalement sur la création de unités d'élevages, plantation, acquisition de machines, conditionnement d'aliment, équipement de locaux, unité de fabrication, huilerie traditionnelle ...etc. %.

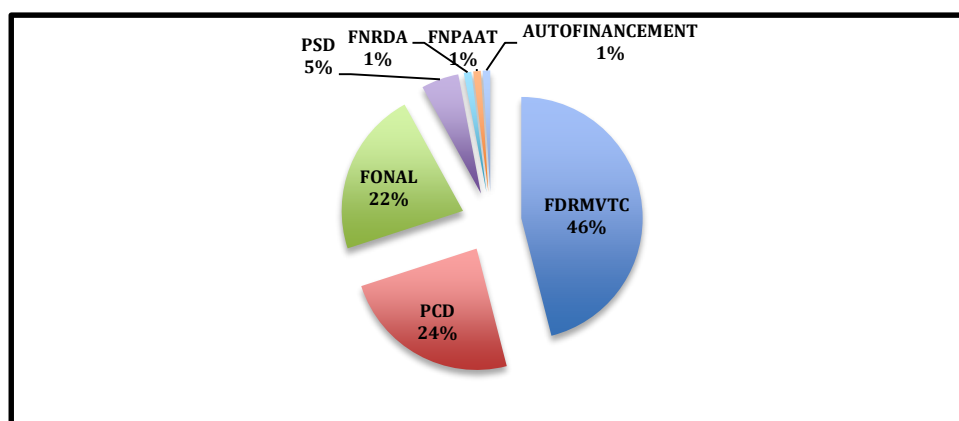
Sur le plan financier, les projets d'équipement ruraux occupent le premier rang (tableau 16, figure 34) avec 76% du montant global soit 968652000 DA alors que la part allouée aux projets productifs ne dépasse pas les 24% du budget soit 2327000 DA. Les principales sources de financement sont les fonds de développement rural avec 46% (soit 45 426 900 DA), la participation des autres secteurs reste très faible. Selon les données de la DSA 1657 ménages soit 11 777 personnes ont été touchés par ces projets créant ainsi 159 emplois.

Tableau 16: Consommation des PPDR selon les différentes sources de financement

Sources de Financement	Consommations (DA)	Taux
FDRMVTC	45 426 900	46 %
FNRDA	1 437 742	01 %
PSD	5 034 915	05 %
PCD	23 920 643	24 %
FONAL	850 000	22 %
FNPAAT	595 000	01 %
AUTOFINANCEMENT	927 000	01 %
TOTAL	99 192 200	100%

(Source données CF et DSA 2012, adaptation Chenoune 2015)

Figure 34 : Etat de mis en œuvre selon les sources de financement des PPDR (2003/2007)



(Source données CF et DSA 2012, adaptation Chenoune 2015)

En ce qui concerne la logique d'intervention et le ciblage des communes parmi les plus rurales, nous l'avons étudiée par rapport au degré de ruralité des communes concernées par ces projets. On remarquera à cet effet que les communes choisies pour la mise en œuvre de ces projets sont très rurales.

1.3- Evaluation des PPDR à travers l'action

1.3.1- Analyse l'efficacité

Au vu des résultats présentés, et de l'objectif global de la de la SNDR (améliorer durablement les revenus et les conditions de vie des populations rurales), il ressort de notre analyse que l'efficacité des PPDR est très faible selon le premier critère. Le taux de réalisation global pour les actions collectives et individuelles n'excède pas respectivement les 39% et 24%, les réalisations n'ont pas été achevées. Seules les actions financées par le

FDRMVDTC ont été en partie réalisées. L'ensemble des actions individuelles prévues sur la décision N°306 du 14/07/2003 n'a pas connu d'exécution. Cela s'explique soit par le désistement des bénéficiaires⁸⁸ ou par l'insuffisance de l'enveloppe financière affectée. L'ensemble de ces 34 PPDR sont actuellement clôturés, et n'ont pas été à la hauteur des objectifs tracés. Ces projets ont enregistré beaucoup d'échecs sur le plan financier (dispositif de soutien), organisationnel, et l'état de mise en œuvre aussi bien pour les projets lancés que pour les projets dont les appels d'offres étaient infructueux (une prise en charge partiel des programmes).

1.3.2- Analyse de la pertinence

Du point de vue diversification des activités en milieu rural, les PPDR étaient pertinents puisque ils reflétaient réellement les besoins et attentes des populations des territoires ruraux (à titre d'exemple on peut citer les unités d'élevages, la plantation, l'acquisition de machines, conditionnement d'aliment, équipement de locaux, unité de fabrique, huilerie traditionnelle, etc.). En effet, avant le lancement de la SNDAR une enquête générale a été initiée par les structures déconcentrées du MADR sur l'ensemble des territoires ruraux pour identifier les besoins des populations rurales. Malheureusement les actions identifiées n'ont pas connu un essor probant, le peu de projet initiés ont enregistré des taux de réalisation ne dépassant pas les 24%. Il est à noter que certains de ces projets ont été réalisés en grande partie pour les actions collectives. Alors que pour d'autres, ils n'ont pas connu de début d'exécution pour diverses raisons, notamment les difficultés d'accès aux crédits bancaires.

1.3.3- Analyse de la cohérence

La cohérence des PPDR est très faible, l'analyse à partir du quatrième critère (les moyens) met en exergue le manque de moyens financiers. Les enveloppes financières mobilisées étaient insuffisantes pour couvrir l'ensemble des projets et actions. Comme expliqué précédemment, la principale source de financement est le FMVDTC à hauteur de 46% (soit 45 426 900 DA). L'ensemble des secteurs de développement n'ont pas adhéré à ces projets et de ce fait leur participation reste très faible voire quasi nulle. Par ailleurs pour les actions

⁸⁸ Les désistements s'expliquent par les dispositifs de soutien sur la décision N°306 trop contraignants pour les populations rurales et n'étaient pas à la hauteur de leurs attentes. Par ailleurs la procédure de demande des crédits auprès de la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) était en général infructueuse, étant donné que la plus part des demandeurs de projet étaient démunis et n'avaient pas accès aux crédits (par manque de garanties).

individuelles, les dispositifs de soutien engagés dans le cadre des PPDR sur la décision N°306 n'ont pas connu un engouement par les bénéficiaires, aucun dossier n'a été formulé en raison du niveau de soutien plafonné à 25%. Cette décision offre pour les actions individuelles selon le FMVDTC un soutien à hauteur de 50% du montant du crédit sollicité pour un plafond de crédit de 350000 DA incluant les 2% du taux d'intérêt à la charge du bénéficiaire. Par ailleurs la procédure de demande des crédits auprès de la BADR était en général infructueuse, étant donné que la plus part des demandeurs de projet étaient démunis et n'avaient pas accès aux crédits (par manque de garanties). En effet, sur 435 décisions engagées pour un montant du soutien de 48 438 851 DA, deux (02) seulement ont abouti par un crédit bancaire et le remboursement du soutien prévu soit 244 250 DA. Pour les moyens mobilisés. Il y a lieu de mettre l'accent sur le manque d'intégration de ces derniers aux dispositifs des PPDR. En ce qui concerne la logique d'intervention et ciblage des communes les plus rurales, la cohérence est bonne étant donné que le plus grand quota des PPDR et budget ont ciblé les communes les plus rurales. Par rapport aux moyens attribués, la cohérence est très faible, les moyens n'ont pas suivi, selon l'analyse des discours et l'organigramme de la CF et des circonscriptions la politique s'est mise en place progressivement en fonction des moyens matériels et humains existants. Le personnel technique se plaint constamment de la charge qui s'est greffée à leur mission habituelle.

1.3.4- Impact PPDR

Durant cette phase, nous ne pourrions pas parler réellement d'impact global, c'est une phase à très courte viabilité avec un nombre réduit de projets (34). Nonobstant, selon notre analyse qualitative et quantitative, on peut avancer que l'impact de la SNDR à travers les PPDR est limité et restreint. Cette évaluation, met en exergue qu'au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou les PPDR arborent pour la période évaluée une bonne pertinence, cependant la cohérence et l'efficacité restent très faibles. La mise en œuvre de ces projets s'est heurtée à beaucoup de problèmes tel que la lourdeur des procédures administratives, la lenteur dans les réalisations et une prise en charge partielle des programmes, des appels d'offres infructueux, un encadrement de proximité réduit, un personnel mal préparé et des moyens financiers et humains très limités et non suffisants pour prendre en charge ces projets. En ce qui concerne la durabilité des PPDR, elle n'est pas à discuter, ils ont vite été remplacés par les PPDR. Ainsi pour pallier aux problèmes rencontrés durant cette phase, des nouveaux dispositifs ont été instaurés, dont les plus importants consistent en l'introduction de certaines mesures de

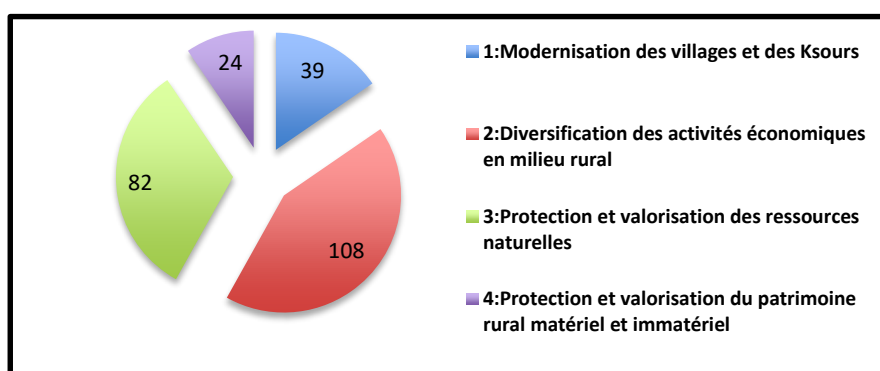
facilitation, telle que la création d'une entreprise algérienne de génie rural, qui est en contrat direct avec la DGF pour prendre en charge les programmes au niveau national. Ainsi que d'autres facilitations présent pour favoriser les investissements en milieu rural, notamment à travers les soutiens à hauteur de 300000 DA. Ces nouveaux dispositifs feront l'objet d'une analyse dans la section suivante.

2)- Evaluation de la deuxième phase

2.1- Etat de mise en œuvre

Pour la période comprise entre 2007 et 2008, 36 PPDRI ont été approuvés, les actions financées sur FDRMVTC dépassent les vingt- quatre millions soit 24653820 dinars algériens. La situation relative à leur mise en œuvre se présente comme suit : ouverture de voies d'accès aux périmètres sur 99,2 km (dont seulement 31 km de réalisés) et aménagement de voies d'accès aux périmètres sur 49,6 km (dont 16.46 km réalisés). Le taux de réalisation ne dépasse pas les 33%. Etant donné les problèmes rencontrés pour leur financement et pour leur mise en œuvre, ces PPDRI ont été reformulés dans le cadre de la phase de déglobalisation en 2009 et lors du quinquennal 2010 /2014. Pour la phase allant de 2009 à 2014, la Conservation des Forêts (CF) a validé pour cette période 296 PPDRI, parmi lesquels 253 projets ont été lancés selon quatre thèmes fédérateurs (figure35) pour la période 2009/2012.

Figure 35: Nombre de PPDRI par thème fédérateur (2009/2012)



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

L'état de mise en œuvre des PPDRI, tel que présenté dans le tableau 17, révèle une décomposition des réalisations financières par thème fédérateur et par année. L'analyse quantitative des projets réalisés durant la phase 2009/2013, représentée par la figure 36, montre pour les opérations lancées, une réalisation financière de 38 %⁸⁹ et une création

⁸⁹ Tout en sachant que selon les dates arrêtées pour notre analyse les PPDRI identifiés pour l'année 2013 et 2014 n'ont pas encore été lancés.

d'emploi ne dépassant pas les 8 % des objectifs prévus (soit 7839 emplois). La tranche des ménages touchés ne représente que 17% soit 68294 foyers.

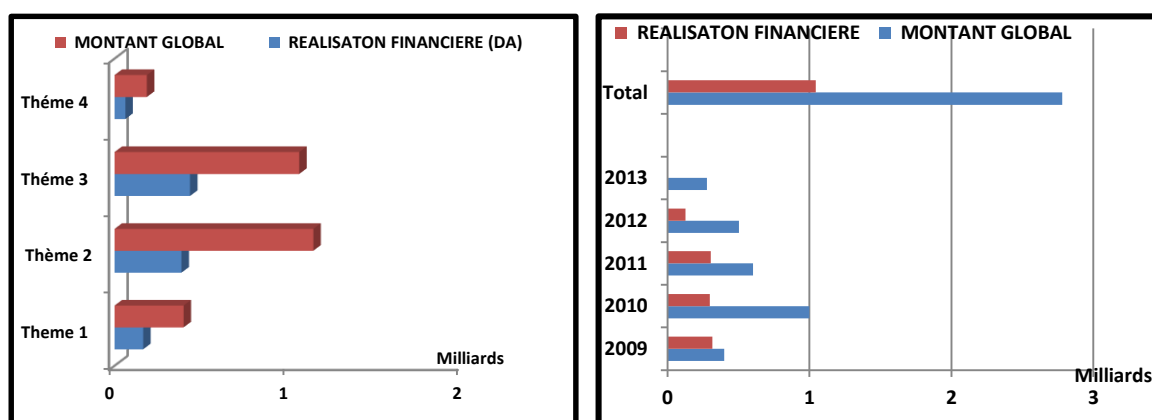
Ce taux reste relativement bas, sauf pour l'année 2009 et 2010 qui atteint respectivement 79% et 50%. Pour les autres années il ne dépasse pas les 27%. Par ailleurs, pour les réalisations par thème fédérateur, le taux global ne dépasse pas les 38%. Il est en particulier enregistré dans les thématiques 2 et 3 portant respectivement sur la diversification des activités en milieu rural et protection et valorisation des ressources naturelles. Si 52 % (soit 1456020847 DA) des ressources sont consacrées à l'amélioration des équipements et de l'accès aux ressources de base, 48 % le sont pour des actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines (soit 1326076131 DA).

Tableau17: Réalisation financière des PPDR par année et par thème 2009/2013

Thème	Montant Global (DA)	Réalisation Financière (Da)	Pourcentage	Année	Montant global (DA)	Réalisation financière (DA)	Pourcentage
Thème1	396172562,4	164107040,2	41%	2009	400160601	315384115,2	79%
Thème2	1140779711	384172933,5	34%	2010	998370916,8	296942414	30%
Thème 3	1059848285	433208063,1	41%	2011	603263277,4	304633473,3	50%
Thème 4	185296419,5	62032133,6	33%	2012	502461623,4	126560167,8	25%
Total	2782096979	1043520170	38%	2013	277840560	/	/
				Total	2782096979	1043520170	38%

(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Figure 36: Réalisation des PPDR par thème fédérateur et par année (2009 /2013)



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

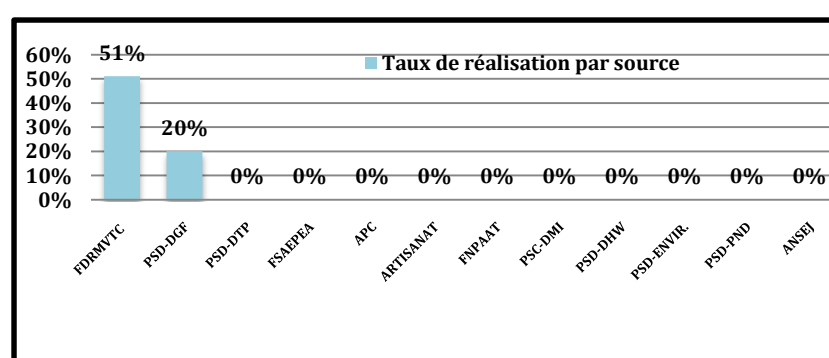
Ces projets ont mobilisé sur la période plus de deux milliards de dinars soit 2782096978 DA injectés par différentes sources de financement comme présenté dans le tableau 18. Les principaux projets mis en œuvre, sont ceux financés à plus de 70% par les dispositifs créés par la PRR (figure 37). A titre illustratif le Fonds de Développement Rural et Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC) mobilise 51% des ressources et le fonds de développement sectoriel de la DGF mobilise 20%. Cela représente plus de deux milliards soit 2 410531347 DA. Ceux relevant des autres secteurs restent sans financement (Fig. 37 et 38), il s'agit à titre d'exemple des différentes directions de wilaya (hydraulique, travaux publics, environnement, les APC, l'Artisanat, ...etc.). Cela montre encore le manque de coopération, de coordination sectorielle et d'organisation.

Tableau 18: Réalisation financière selon source de financement (2009/2013)

Source de financement	Montant global	Réalisation financière (Da)
FDRMVTC	1804982566	922110985,8
PSD-DGF	605548780,8	121409184,5
FSAEPEA	296821000	/
PSD-PND	24977631,5	/
PSC-DMI	1950000	/
ANSEJ	970000	/
APC	7617000	/
PSD-DHW	500000	/
PSD-DTP	480000	/
FNPAAT	160000	/
ARTISANAT	135000	/
PSD-ENVIRONNEMENT	20000	/
TOTAL	2782096978	1043520170

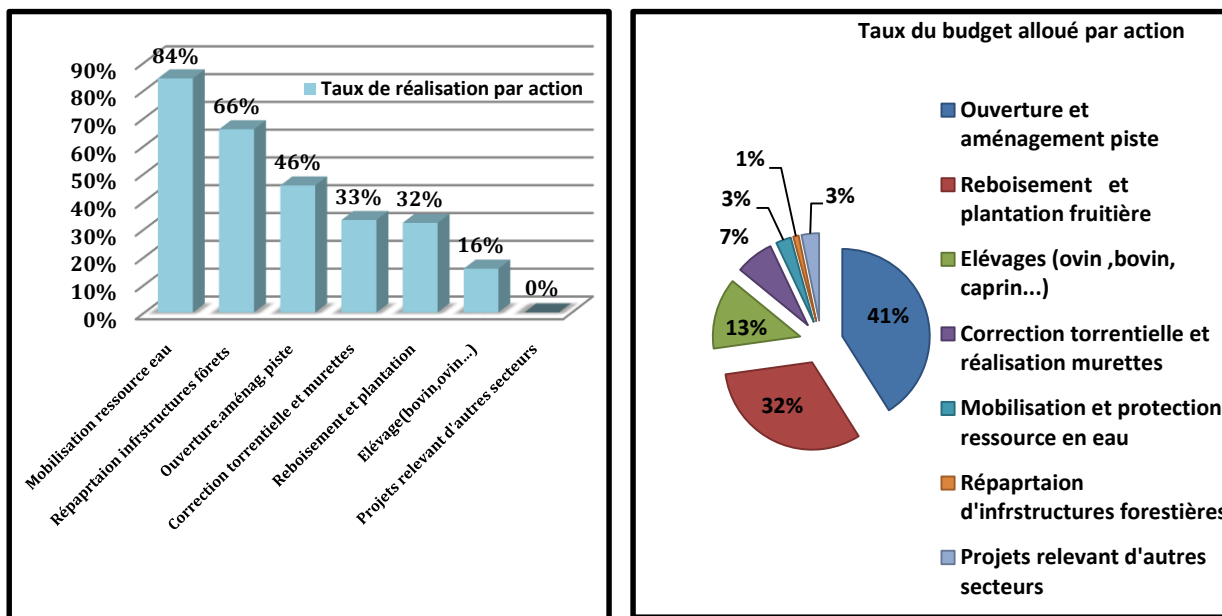
(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Figure 37: Etat de mise en œuvre par source de financement PPDR 2009/2013



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune)

Figure 38: Taux de réalisation et budget alloué pour les actions développées (2009/2013)



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

2.2- Caractérisation des projets

Comme on vient de le voir, la figure 38 donne un aperçu global sur les actions des PPDR (pour plus de détail voir annexe N°1 : consistance des programmes). Aussi dans le but d'avoir une idée plus précise sur le degré de diversification des actions développées et établir une typologie des projets sur les cinq (5) années, nous les avons identifiées et regroupées par année et par source de financement dans le tableau 19. On constate en perspective pour les cinq années, des actions analogues à quelque différence près. Les principales actions développées portent en particulier sur des actions de mise en valeur, de plantations, de captage et aménagement de sources ; correction torrentielle et unités d'élevages.

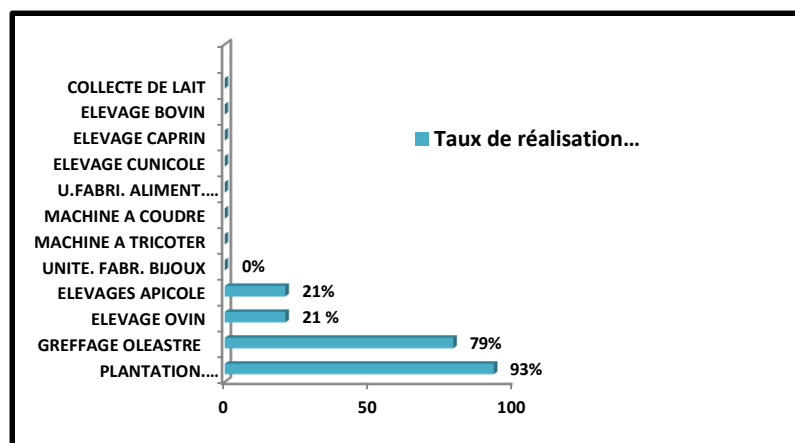
Tableau 19: Les Principales actions développées dans les PPDR selon source de financement

Année	Actions développées	Source de financement
2009	Amélioration foncière ; Captage et aménagement de sources ; correction torrentielle ; unités élevages apicoles ; unités d'élevage ovin ; Débroussaillage ouverture de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ; Plantations fruitières ; Réhabilitation et aménagement de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ;	FDRMVTC
	Aménagement de piste forestière ; Repeuplement chêne liège ; Travaux sylvicoles.	PSD-DGF
2010	Amélioration foncière ; Captage et aménagement de sources ; correction torrentielle ; ouverture de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ; Plantations fruitières ; Réalisation de bassins ; Réalisation de murettes en pierres sèches ; Réhabilitation et aménagement de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ;	DRMVTC
	Unités d'élevages apicole ; unités d'élevages cunicole ; unités d'élevage ovin ; unités d'élevage bovin ; unités d'élevage caprin.	FSAEPEA
	Aménagement dépôt de liège ; Aménagement T.P.F ; Etude et réhabilitation pépinière ; Reboisement de cèdre ; Travaux sylvicoles.	PSD-DGF
2011	Amélioration foncière ; Captage et aménagement de sources ; correction torrentielle ; Débroussaillage ; Greffages oléastre et vignoble ; ouverture de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ; Plantation haute tige ; Plantations fruitières ; Réalisation de bassins ; Réalisation de murettes en pierres sèches ;	FDRMVTC
	Unités d'élevages apicole ; unités d'élevages cunicole ; unités d'élevage ovin ; unités d'élevage bovin	FSAEPEA
	Aménagement de piste forestière ; Aménagement de point d'eau Aménagement T.P.F ; Construction point d'eau ; Repeuplement chêne liège ; Travaux sylvicoles.	PSD-DGF
2012	Amélioration foncière ; Captage et aménagement de sources ; ouverture de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ; Plantations fruitières ; Réhabilitation et aménagement de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur.	FDRMVTC
	Unités élevages apicole ; unités d'élevages cunicole ; unités d'élevage ovin.	FSAEPEA
	Aménagement de piste forestière ; Aménagement T.P.F	PSD-DGF
	Repeuplement chêne liège ; Travaux sylvicoles ;	GRBF
	Aménagement de point d'eau ; correction torrentielle ; unités d'élevage apicole ; Travaux sylvicoles. .	PSD-PND
2013	Amélioration foncière ; Captage et aménagement de sources ; correction torrentielle ; Débroussaillage ; Greffages oléastre et vignoble ; ouverture de pistes et voies d'accès au périmètre de mise en valeur ; Plantations fruitières ; Réalisation de murettes en pierres sèches ; Réhabilitation et aménagement de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur.	FDRMVTC
	Unités d'élevages apicole ; unités d'élevages cunicole ; unités d'élevage ovin ; unités d'élevage bovin ;	FSAEPEA

(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Dans un deuxième temps et en lien avec le point précédent, nous les avons décomposées en deux grands types : les projets productifs et les projets d'équipements ruraux. À cet effet, la figure 39, présente cette décomposition par rapport aux actions subventionnées dans le cadre des PPDR pour le premier groupe. Ce dernier mobilise 48% du budget et concerne les actions individuelles dont l'objectif est la création des activités. Ces derniers portent par exemple sur la création de unités d'élevages, du reboisement, greffage et autres dont le montant n'excède pas les 300000 DA. Le taux de réalisation global est de 43% et concerne essentiellement les activités agricoles et forestières, on notera à cet effet un taux de 93% pour la plantation fruitière, 79% pour le greffage d'oléastre et 21% pour l'élevage ovin et apicole. Les actions relevant des autres secteurs de développement et ceux nécessitant des dispositifs de soutien restent sans exécutions telles que les unités de fabrication d'aliments de bétail, de collecte de lait, d'artisanat. Seuls 10 % des emplois prévus ont été créés (soit 4173 emplois) et 12% des ménages à atteindre l'ont été effectivement (soit 20849 ménages).

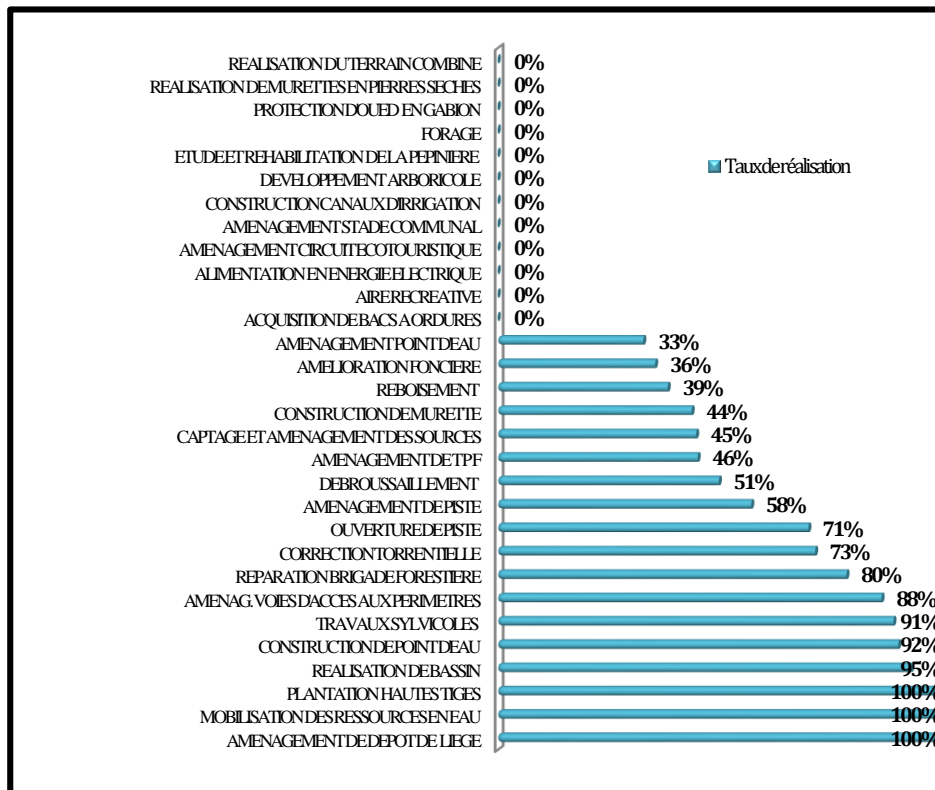
Figure 39: Taux des réalisations financières des Projets productifs



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Le second groupe tel que présenté dans la figure 40 mobilise 52% des ressources et concerne les projets d'équipement ruraux (tels que le reboisement collectif, l'ouverture et l'aménagement de pistes, la mobilisation de ressources en eau). Le taux de réalisation financière est d'environ 34%. Seuls 7 % des emplois prévus ont été créés (soit 3666 emplois) et 26% des ménages à atteindre l'ont été effectivement (soit 47448 ménages).

Figure 40: Taux des réalisations financières des projets d'équipement ruraux



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

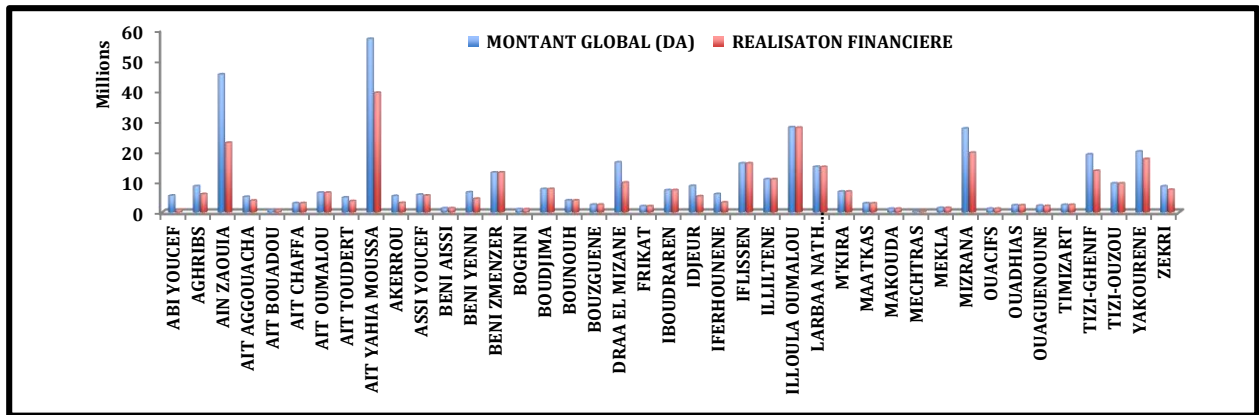
2.3- Logique d'intervention et indicateurs d'impacts

Au-delà de ces analyses, et afin de comprendre la logique d'intervention et d'octroi de budget par rapport aux communes les plus rurales, nous avons décomposé dans les figures 41, 42, 43 et 44 les états de mise en œuvre par année et par commune.

Pour l'année 2009, on dénombre 60 PPDR validés mais seulement 53 ont été lancés à travers 41 communes et 53 localités. Le budget alloué représente 14 % du montant total, soit le plus bas de la période évaluée, tandis que le taux de réalisation financière est le plus important pour cette deuxième phase, soit 79%. La figure 41 indique trois (3) groupes de communes selon le montant des PPDR octroyé à chaque commune.

Le premier groupe est composé de deux communes (Ain -Zaouia et Ait Yahia Moussa) ayant bénéficié du plus grand montant qui dépasse les quarante-cinq (45) millions de dinars. Le deuxième groupe avec des montants relativement moyens par rapport au premier groupe variant entre 14 et 27 millions (Illoula, Oumalou, Mizrana, Yakouren, Draa El Mizan). Le dernier groupe inclut les communes dont les montants des projets sont inférieurs à 5 millions de DA.

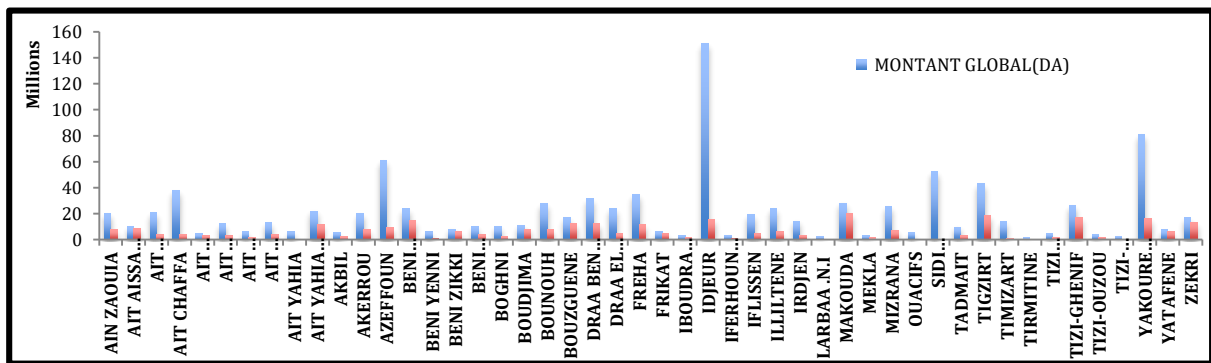
Figure 41: Montants des projets par commune pour l'année 2009



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Pour le programme 2010, on dénombre 80 PPDR validés dont 76 d'entre eux ont été lancés à travers 48 communes et 76 localités. Le taux de réalisation ne dépasse pas les 30%. Les principaux fonds sont FDRMVTC, FSAEPEA et PSD DGF qui ont mobilisé 36% du budget soit 998370916,8 Da. Il y a lieu de noter que c'est le budget le plus important pour la période évaluée. La commune d'Idjeur sort, comme on peut le voir sur la figure 42 du lot avec le plus grand montant dépassant les cent cinquante (150) millions de dinars. Bien après vient un groupe avec des montants variant entre 40 et 80 millions, composé de Yakouren, de Tizart, de Sidi Naamane et d'Akerrou. Pour le reste des communes, le budget octroyé varie entre trois et trente millions.

Figure 42 : Montants des projets par commune pour l'année 2010

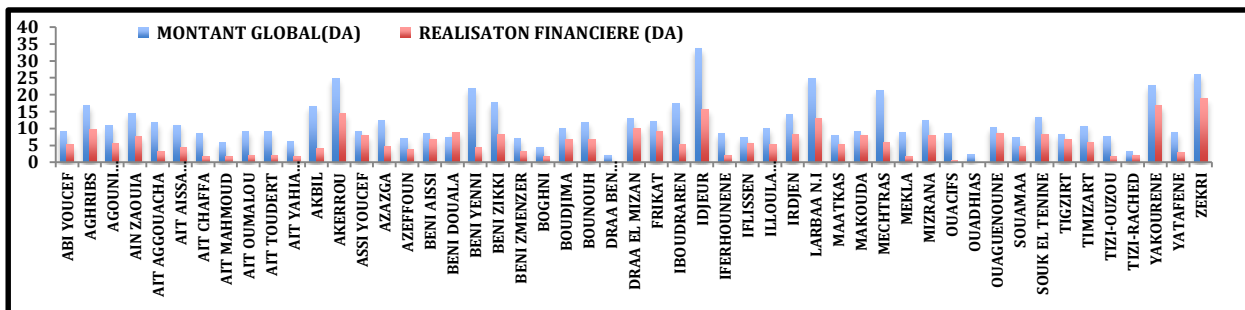


(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Pour le programme 2011, on dénombre 69 PPDR validés sur lesquels 68 ont été lancés à travers 51 communes et 68 localités. Les principaux fonds sont FDRMVTC, FSAEPEA et PSD DGF. Le budget alloué représente 22 % (soit 603263277,4 DA) du montant total soit un taux de réalisation financière moyen de 50%. Pour la deuxième année successive la commune d'Idjeur réalise, comme on peut le voir sur la figure 43 le plus grand montant dépassant les trente-trois (33) millions de dinars. Vient ensuite un groupe de 12 communes

avec des montants variant entre 13 et 24 millions. Il est composé d'Akerrou, Beni Yenni, Aghribs, Ain Zouia, Yakouren, Machtras, Zekri, Yatafene, Larbaa Nath Iraten. Pour le reste des communes le budget octroyé varie entre 2 et 11 millions de dinars.

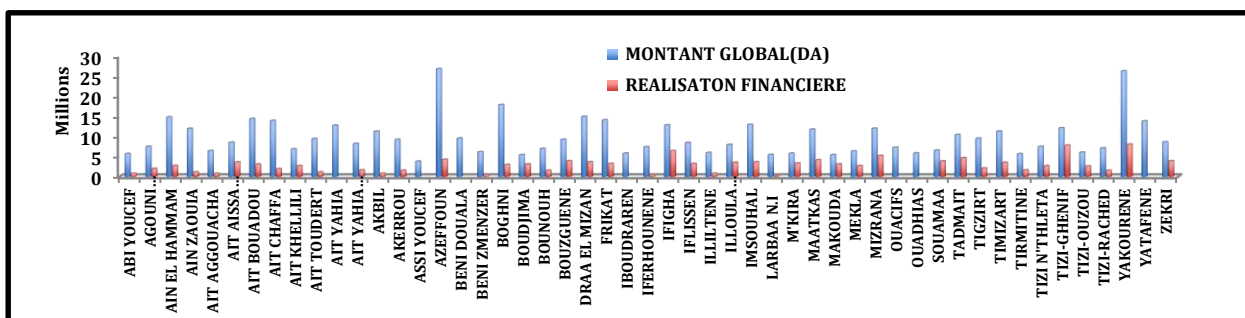
Figure 43: Montants des projets par commune pour l'année 2011



(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

Pour l'année 2012, on dénombre 61 PPDRi validés, dont 56 ont été lancés à travers 41 communes et 53 localités. Le taux de réalisation est faible et ne dépasse pas les 25%. Les principaux fonds sont FDRMVTc, FSAEPEA et PSD -DGF qui ont mobilisé 18% du budget soit 502461623,4Da. La figure 44 met en exergue deux communes Yakouren et Azeffoun ayant bénéficié du plus grand montant qui dépasse les vingt-six (26) millions de dinars. Pour les autres communes, le budget est relativement proche variant entre quatorze (14) et cinq (5) millions.

Figure 44 : Les taux de réalisation pour l'année 2012



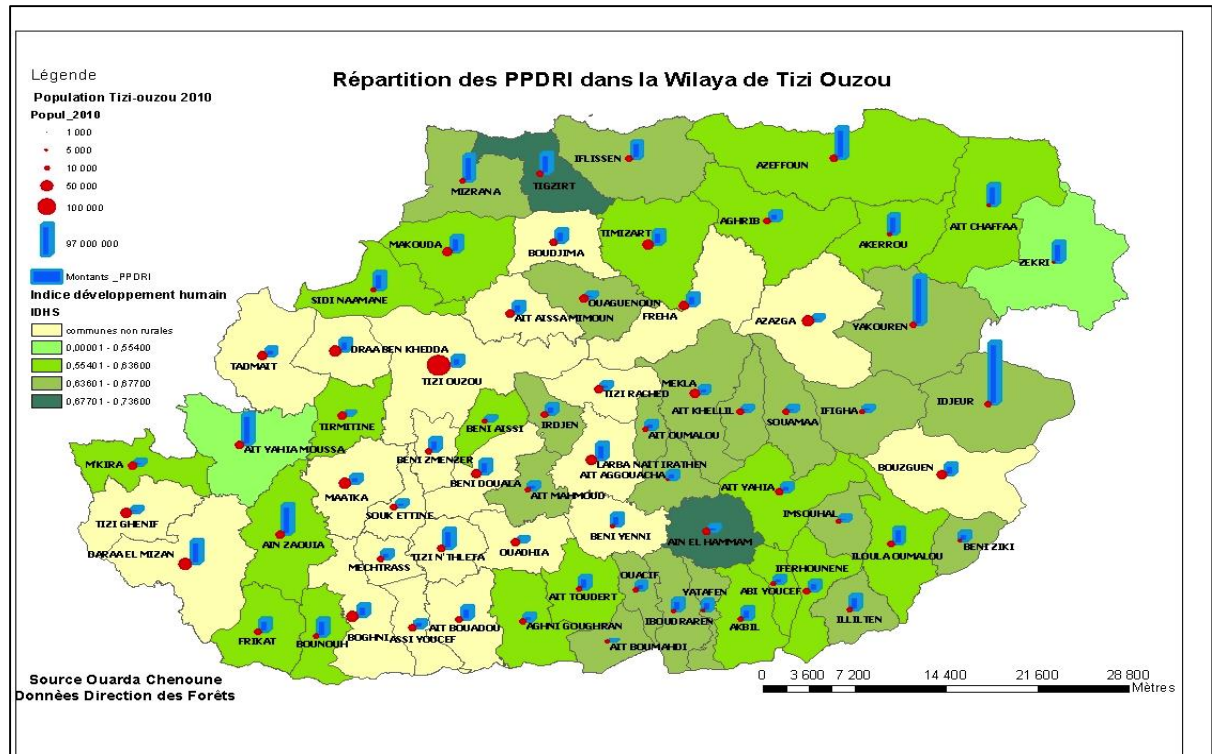
(Source données CF 2014, adaptation Chenoune 2015)

En perspective de ce que nous venons de présenter, et comme on peut le constater aussi sur la Carte 15 ci dessous, la répartition des projets à travers les 67 communes de la Wilaya n'est pas uniforme et ne répond à aucune logique ni cohérence. Ils sont laissés au bon vouloir des communes.

Ainsi quatre groupes sont identifiés. Le premier domine avec deux communes sortant du lot global, ce sont Idjeur et Yakourene avec respectivement les montants de 180 et 150 millions de dinars, avec un taux de réalisation de 19% et 39%. Le deuxième regroupe 4

communes (Ain zaouia, Ait Yahia Moussa, Azeffoun et Mizrana) avec en moyenne un investissement de 80 millions dont seulement 40% de réalisation.

Carte 15: Répartition des PPDR par commune dans la Wilaya Tizi Ouzou



(Source données DPAT 2011et CF 2014, réalisation

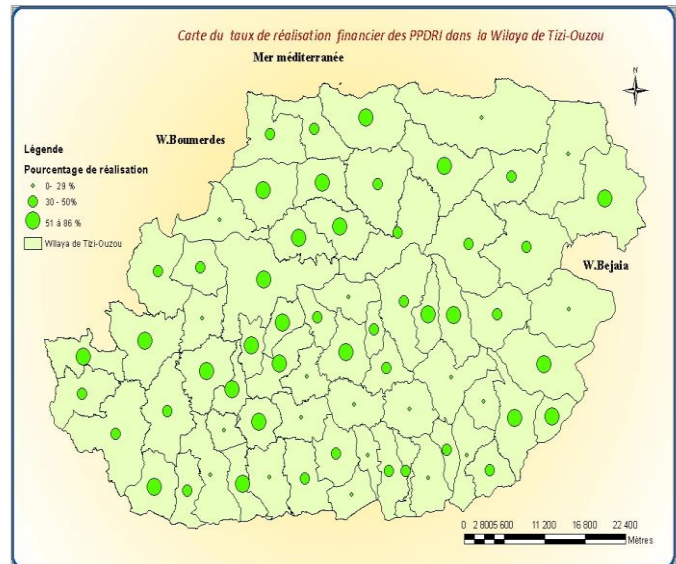
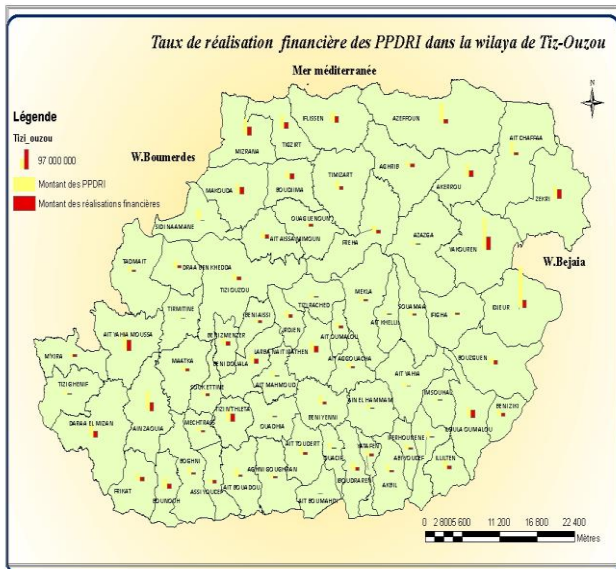
Un troisième regroupe Ait Chaffa, Akerrou, Zekri, Tizirt, Tizi- Ghenif, Sidi-Namane, avec en moyenne 40 millions de DA de budget octroyé. Le dernier regroupe la majorité des communes avec des montants oscillant entre 7 et 20 millions. Les dix dernières communes sont Ait Khellili Azazga Beni Aissi Ifigha Imsouhal M'kira Ouadhias Ouaguenoune Tirmatine Tizi N'thleta. La carte 15 montre aussi que ce ne sont pas forcément les communes les plus rurales et dépeuplées qui sont le plus ciblées. On assiste plus à une gestion de quotas pour « qui veut plus », du fait d'une faible implication des populations dans l'identification et le choix des projets, que nous appréhenderons avec plus de détail ultérieurement.

2.4- Evaluation des PPDR à travers l'action

2.4.1- Analyse de l'efficacité

Comme expliqué précédemment, l'efficacité se traduit par l'analyse des résultats au vu des objectifs tracés. À cet effet et eu égard aux résultats présentés et aux objectifs traduits (Cf. Diagramme des objectifs), on peut dire que l'efficacité des PPDR par rapport au premier critère pour la phase 2009/2013 est faible. Comme on peut le voir sur les cartes 16 et 17 portant sur l'analyse quantitative des projets, les taux de réalisation financière sont faibles. Le taux global ainsi que la création d'emploi ne dépassent pas respectivement 38% et 8%. Les réalisations enregistrées concernent essentiellement la protection et la valorisation des ressources naturelles ainsi que la diversification des activités en milieu rural. On notera cependant que sur les 253 projets lancés, aucun projet n'a été clôturé, pour certains, les travaux sont toujours en cours, alors que pour d'autres ils sont à l'arrêt par manque de financement des actions relevant d'autres secteurs. La conservation des forêts trouve des difficultés à clôturer ces derniers en raison de la procédure administrative de clôture trop contraignante et étroitement liée aux prérogatives des chefs de Daïra.

Cartes 16 et 17 Montants des PPDR et Taux de réalisation financière



(Source données CF, réalisation Chenoune 2015)

2.4.2- Analyse de la pertinence

Selon le deuxième critère retenu pour cette évaluation, et au vu des résultats analysés les PPDRI présentent une pertinence faible par rapport à la diversification des activités en milieu rural et ne présentent pas un impact en terme de développement et création de nouvelles activités. Les actions éligibles sont restreintes et ne concernent que des actions ponctuelles non génératrices de valeur ajoutée. L'objectif de diversification des activités économiques en milieu rural au travers de la création de nouvelles activités économiques et de l'introduction de nouvelles technologies est loin d'être confirmé. En effet, les actions développées pour cette phase sont identiques et portent essentiellement sur des activités agricoles et forestières, et l'accès aux ressources de base.

Par ailleurs, ces projets offrent une bonne pertinence et on peut constater alors un impact en terme de mise à niveau d'équipement de base (lutte contre les crues, ouverture et aménagement de pistes, accès à l'eau) et protection des ressources naturelles. Il y a lieu aussi de mettre ici l'accent sur le manque d'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représente que 9 % des projets prévus.

2.4.3- Analyse de la Cohérence

La cohérence étudie les objectifs par rapport aux moyens dégagés, les indicateurs retenus pour cette analyse sont les troisième et quatrième critères identifiés précédemment. Il s'agit de la logique d'intervention et des moyens (humains et matériels développés ou créés à cet effet). Selon le budget attribué, on peut affirmer que la cohérence de la PRR à travers les projets mis en œuvre est nuancée. Elle reste moyenne pour le secteur des forêts. En effet ce secteur dégage en moyenne chaque année 556 419 395 DA soit plus de deux milliards sept cents dinars pour la période évaluée dont 52 % de ces ressources sont consacrées à l'amélioration des équipements et de l'accès aux ressources de base et 48 % le sont pour des actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines. Cette cohérence est amoindrie quant à la participation des autres secteurs de développement. Les actions à leur charge ne sont pas financées, les principaux projets mis en œuvre sont ceux financés par les dispositifs créés par la PRR à plus de 70%. Il y a lieu de mettre l'accent sur le manque d'intégration de ces derniers aux dispositifs des PPDRI. En ce qui concerne la logique d'intervention et ciblage des communes les plus rurales, la cohérence est faible étant donné la répartition des projets à travers les 67 communes de la Wilaya qui n'est pas uniforme et ne répondant à aucune logique ni cohérence. Ce ne sont pas forcément les communes les plus

rurales et dépeuplées qui sont le plus ciblées. Nous assistons, plus à une gestion de quotas pour « qui veut plus », du fait d'une faible implication des populations dans l'identification et le choix des projets, que nous approfondirons ultérieurement avec une déclinaison locale.

Par rapport aux moyens attribués, la cohérence est très faible, les moyens n'ont pas suivi, selon l'analyse de l'évolution des moyens existants de la CF et des circonscriptions depuis la mise en œuvre des projets (cf. l'organigramme et bilan des moyens en annexe N°4) la politique s'est mise en place progressivement en fonction des moyens matériels et humains existants. A titre illustratif, nous pourrions citer le manque de moyens roulants, pour les enquêtes et les suivis de projets qui n'ont pas suivi la mise en place des programmes de la PRR. Etant donné les besoins et au vu de la nécessité, on dénote une forte utilisation des moyens réservés à la lutte contre les incendies de forêts. Aucune enveloppe financière n'a été dégagée en conséquence pour le développement des moyens. Les besoins en personnel sont exprimés chaque année pour le personnel de maîtrise et d'exécution. A cet effet pour l'année 2011 par exemple, les besoins exprimés portent sur 10 inspecteurs divisionnaires, 10 inspecteurs de forêts et 25 agents de protection. Nous noterons, par ailleurs le manque de formation du personnel forestier et les compétences requises pour mettre en œuvre et suivre le nombre aussi important des projets.

2.4.4- Impact PPDRI et utilité

Comme énoncé précédemment, à ce stade de l'évaluation, il est vraiment difficile de parler d'impact proprement dit. La plus part des projets sont encore en cours de réalisation ou à l'arrêt. Néanmoins selon l'analyse de nos données quantitatives et qualitatives, nous pouvons affirmer que l'impact de la PRR par rapport à son objectif global est nuancé selon les critères ou référentiels choisis (cf. tableau 20).

En perspective de cette évaluation, on peut avancer qu'au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou la PRR à travers son outil opérationnel PPDRI présente pour la période évaluée une efficacité globale faible, une pertinence relativement moyenne et une cohérence faible.

Selon l'objectif global de la PRR, l'accent sera mis sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, considérés comme des axes prioritaires en matière de développement rural. Notre analyse d'impact se fera selon deux volets, l'impact socio-économique et l'impact environnemental. Les critères mobilisés sont respectivement la diversification des

activités économiques et la création d'emploi, la préservation des écosystèmes et la protection et la valorisation des ressources.

Tableau 20: L'évaluation au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou de la PRR selon plusieurs référentiels

Appréciation Référentiel		Très Faible	Faible	Moyenne	Bonne	Elevée
Efficacité	Taux de réalisation		X			
Pertinence	Protection et valorisation des ressources				X	
	Diversification des activités		X			
Cohérence	Budget CF			X		
	Budget des secteurs de développement	X				
	Moyens Humains et matériels	X				
	Logique d'intervention		X			

(Données enquêtes, réalisation, Chenoune 2015)

2.4.5- L'impact socio-économique,

Les objectifs d'intervention de la PRR par rapport au nombre de communes à cibler, et par rapport au nombre de population et ménages à atteindre sont en deçà des prévisions pour notre zone d'investigation. La tranche des ménages touchés représente 17% soit 68294 foyers, à cet effet nous pouvons affirmer à ce stade que l'équité territoriale reste faible, les projets sont toujours en cours et en plus aucun projet de la phase n'a été clôturé. Par ailleurs, en ce qui concerne l'impact de ces programmes sur la population et les territoires ruraux, nous pouvons avancer au vu des objectifs opérationnels et les résultats enregistrés que l'impact socio- économique est faible par rapport aux objectifs de modernisation des villages, et la diversification des activités économiques. Seulement 48 % du budget est consacré aux actions de diversification des activités et de préservation des patrimoines soit 1326076131 DA. Mais en réalité 20% seulement de ce budget est assuré, nous avons plus de 75% des actions individuelles liées à la création des activités restent sans financement. Les principales actions financées concernent les activités agricoles et forestières. L'emploi crée représente 8% seulement des objectifs soit 7839 emplois (dont 53% représente les « futurs » porteurs de projet et une partie des emplois temporaires). En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie 52 % des ressources sont consacrées à ce volet dont 41% pour l'ouverture et aménagement de piste. À cet effet, nous pouvons dire que l'impact des PPDR est relativement moyen pour les équipements et à l'accès aux ressources de base, sans omettre

les actions des autres secteurs (habitat rural, salles de soins, groupes scolaires). Cependant les besoins exprimés et les attentes des populations rurales sont encore loin d'être satisfaits.

2.4.6- L'impact environnemental

L'analyse de différentes actions fait ressortir, au vu des résultats présentés, que l'impact environnemental de la PRR est proche de la moyenne, 42% du budget est alloué à la protection et valorisation des ressources naturelles (reboisement, correction torrentielle ...etc.). Cela peut s'expliquer par les missions dévolues au secteur des forêts notamment l'extension du patrimoine et préservation des bassins versants. On constate, cependant que la valorisation des ressources est principalement axée sur l'eau. Alors que la Wilaya de Tizi-Ouzou recèle comme présenté précédemment des grandes ressources naturelles patrimoniales à valoriser et à développer.

Conclusion chapitre V

Dans ce chapitre, nous avons présenté les principaux résultats de l'état de mise en œuvre de la PRR, avec une évaluation d'impact à travers une échelle nationale et une déclinaison plus précise territoriale.

En perspective de cette évaluation, nous pouvons avancer qu'au niveau national, la PRR à travers son outil opérationnel PPDR, présente pour la période évaluée, une efficacité globale faible, une pertinence relativement moyenne pour ce qui est de la protection et la valorisation des ressources naturelles et amoindrie par rapport aux projets ayant trait à la diversification des activités en milieu rural. Il y a lieu de mettre ici l'accent sur le manque d'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représentent que 7% des projets prévus. Par rapport aux moyens attribués, la cohérence est très faible, les moyens n'ont pas suivi.

Toutefois, au vu de l'analyse de nos données statistiques des discours, nous pouvons affirmer que l'impact de la PRR par rapport à son objectif global est nuancé selon les critères ou les référentiels choisis. À cet effet, l'impact socio-économique est relativement faible par rapport aux objectifs de modernisation des villages, et de diversification des activités économiques. L'emploi créé ne représente que 31% seulement des objectifs. En ce qui concerne la protection des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie, l'impact est relativement moyen tout en tenant compte de certaines actions réalisées par les autres secteurs de développement, dans le cadre de leur politique sectorielle.

Pour notre zone d'investigation, la wilaya Tizi-Ouzou, il ressort de l'analyse de la première phase que l'impact de la SNDR à travers les PPDR est limité et restreint (phase à très courte viabilité avec un nombre réduit de projets (34)). Cette évaluation, met en exergue qu'au niveau de la wilaya, les PPDR arborent pour la période évaluée une bonne pertinence, cependant la cohérence et l'efficacité restent très faibles. La mise en œuvre de ces projets s'est heurtée à beaucoup de problèmes tels que la lourdeur des procédures administratives, la lenteur dans les réalisations (prise en charge partielle des programmes, appels d'offres infructueux), un encadrement de proximité réduit, un personnel mal préparé et des moyens financiers et humains très limités et non suffisants pour prendre en charge ces projets. En ce qui concerne la durabilité des PPDR, elle n'est pas à discuter, ils ont vite été remplacés par les PPDR.

L'évaluation de la deuxième phase de la PRR à travers son outil opérationnel PPDR, présente une efficacité globale faible, une pertinence relativement moyenne et une cohérence

faible. Les objectifs d'intervention de la PRR par rapport au nombre de communes à cibler, et par rapport au nombre de population et ménages à atteindre sont en deçà des prévisions.

Par ailleurs, au vu des objectifs opérationnels et les résultats enregistrés, l'impact socio-économique est faible au regard des objectifs de modernisation des villages, et de diversification des activités économiques (plus de 75% des actions individuelles liées à la création des activités restent sans financement). L'emploi crée représente 8% seulement des objectifs. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, 52 % des ressources sont consacrées à ce volet dont 41% pour l'ouverture et aménagement de piste.

À cet effet, nous pouvons dire que l'impact des PPDRI est relativement moyen pour les équipements et à l'accès aux ressources de base, sans omettre les actions des autres secteurs (habitat rural, salles de soins, groupes scolaires) réalisées dans le cadre de leur politique sectorielle. Donnant ainsi, l'image d'un programme pouvant être réussi si une plus grande coordination l'accompagnait. Bien que les besoins exprimés et les attentes des populations rurales sont encore loin d'être satisfaits. On notera cependant que la valorisation des ressources est principalement axée sur l'eau. Alors que la Wilaya de Tizi-Ouzou recèle, comme présenté précédemment, des grandes ressources naturelles patrimoniales à valoriser et à développer.

CHAPITRE VI : ANALYSE DES FORMES ET LOGIQUES DES PROCESSUS ENONCES ET CARACTERISATION DU DEVELOPPEMENT INDUIT

« Il n'est de fertile que la grande collaboration de l'un à travers l'autre. Et le geste manqué sert le geste qui réussit. Et le geste qui réussit montre le but qu'ils poursuivaient ensemble à celui qui a manqué le sien »

(De Saint-Exupéry, 2000)

Introduction Chapitre VI

L'objectif de ce chapitre est de comprendre et d'évaluer les processus mis en œuvre afin d'identifier les formes et les effets de la territorialisation influencés par les aléas structurels et locaux. Nous supposons ainsi que la territorialisation n'est pas seulement un changement d'échelle de l'intervention publique (Berriet-Sollicec, Déprés et Trouvé, 2008), elle implique également un changement de règles dans la gestion et la définition d'un nouveau domaine d'action publique, aussi bien dans l'appréciation du phénomène de développement, que dans l'orientation des politiques publiques. Plus précisément, nous proposons d'analyser les PPDRI après appropriation par les acteurs locaux et de caractériser la territorialisation de l'intervention publique qui sera plus particulièrement questionnée par une analyse du processus de l'action publique en mobilisant une grille d'analyse construite de notre cadre théorique et inspirée par plusieurs travaux de recherche (Berriet-Sollicec et al 2008 ; Berriet-Sollicec, Le Roy et Trouvé, 2007). Il va de soi que l'analyse, à une déclinaison plus petite, avec en appui une observation empirique, permet de présenter une évaluation et une caractérisation plus précises et différenciées des PPDRI suivant les situations et suivant les différents acteurs.

1)- Les PPDRI dans le contexte territorial

Notre investigation a porté sur une analyse plus approfondie par enquêtes et entretiens à une échelle territoriale dans un échantillon représentatif. Comme expliqué précédemment, la territorialisation constitue aujourd'hui un mode opératoire privilégié de l'action publique. C'est un processus spécifique de production du territoire par le concours d'acteurs en intégrant des ressources locales spécifiques. En Algérie, les politiques rurales ont toujours été subsidiaire aux politiques agricoles et réalisé dans une approche de planification centralisée qu'on peut qualifier de politique « top down », réfléchi et conçu au niveau central dans une optique descendante avec comme acteur principal l'Etat. A cet effet, les PPDRI, apparaissent comme des vecteurs de renouvellement de l'action publique envers les territoires ruraux algériens, visant ainsi d'une part leur restructuration et redynamisation, et d'autre part une remise en cause, des anciens dispositifs et démarches descendantes « top down », en faisant référence à de nouveaux dispositifs territoriaux fondés sur une logique ascendante de l'action publique locale (bottom-up) accordant une place au partage des responsabilités entre les acteurs institutionnels et la société civile. Cette approche intégrée du développement territorial est basée sur la valorisation des ressources locales et la dynamisation des acteurs locaux. À cet effet, il va de soi que l'analyse, à une déclinaison territoriale, avec en appui une observation empirique permet de présenter une évaluation et une caractérisation plus précises et différenciées des processus de mise en œuvre et des acteurs impliqués dans les PPDRI.

1.1- Caractéristiques des communes investiguées

Les principales caractéristiques des quatorze (14) communes investiguées et les PPDRI mis en œuvre (cf. carte 6 p.171) sont synthétisées dans le tableau 21. Nous constatons que, malgré les atouts et les ressources locales que recèlent ces communes, les actions développées par ces projets sont très restreintes. Ce sont plus des actions sylvicoles, agricoles ou de mise en valeur des terres. Les taux de réalisation restent en deçà des objectifs tracés comme présenté préalablement. Pour les actions individuelles par exemple, les seules réalisées portent sur les plantations fruitières et les unités d'élevages relevant exclusivement du programme de l'année 2009. Celles des années ultérieures n'ont pas encore été mises en œuvre.

Tableau 21: Principales caractéristiques des communes enquêtées et actions développées

Commune	Localités concernées	Vocation	Principales actions des PPDR	Objectifs PPDR	Montant Global (DA)	Taux de réalisation financier
Aghribs (2009 et 2011)	Iaguachene, Ighil Lakhmis, Laazib, Tagraradj.	-Tourisme (position géographique). - Grande richesse historique (vestiges) et richesse culturelle -Agriculture .	- Ouverture et aménagement de piste ; - Plantation ; -Elevage apicole .	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus.	25446730,68	61%
Agouni Gueghrane (2011 et 2012)	Ait Sliman, Iazounene,Tafsaboumad, Thimsiouine,, Thimsiouine.	-Agricole ; -Pastorale.	-Captage source d'eau, Plantation Olivier élevage cunicole et ovin, ouverture piste.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus .	18303689,22	41%
Ait Aggouacha (2009, 2011 et 2012)	El Missar ,Ait Meraou, Ait Mimoun, Aguemoun Izem.	-Gros et petit élevage ; .Arboriculture ; -Forestière ; -Pastorale.	-Captage source d'eau, Plantation Olivier élevage cunicole, apicole et ovin, ouverture piste. -Construction murette débroussaillage	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus .	23440597,93	33%
Ait YahiaMoussa (2009, 2010 2011 et 2012)	Birou Ihissithene-Afir-Ighil Mouhou-Ait Rahmoune, Imezoughene, Ath Moh Kaci, Agouni Ahcene, Tafoughalt, Ighil El Vir,Allala, Ath Mouhkaci, Ikharban.	-Elevage ; -Agriculture.	-Plantation Olivier, élevage (cunicole, apicole et ovin) ; - Ouverture de piste ; -Reboisement ; -Travaux sylvicoles ; -Aménagement TPF Mobilisation ressources en eau.	-Réhabilitation patrimoine Forestier ; -Désenclavement ; -Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus.	93440178	58%
Azzefoun (2010, 2011 et 2012)	Alma Ghechetoume, El Kalaa, Ighil Iaghzal, Gherrou, Thazeboudjth Tiza, Tala Gaci, Taguemount Boudrar, Tifzouine, Cheurfa Haut,Taguemount labache, Imedeksene, Idjenathene, Ait Ouandalous.	Tourisme (position géographique) ; - Grande richesse historique (vestiges) et richesse culturelle ; -Agriculture ; -Pêche.	-Plantation Olivier élevage (cunicole, apicole et ovin), ouverture piste -Reboisement -Travaux sylvicoles, -Aménagement TPF, Mobilisation ressources en eau.	-Réhabilitation patrimoine forestier ; -Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus ; -Valorisation ressources.	95204245,38	19%
Beni Zikki (2010,2011)	Beni Zikki, Barkis, Amokrez, Mensoura, Iguer Mahdi, Thanekrit.	- Agricole ; - Forestière ; - Pastorale .	-Captage source d'eau, Plantation olivier, élevage apicole et ovin ; -Ouverture piste ; - Construction murette ; - Débroussaillage, correction torrentielle.	-Réhabilitation du Patrimoine forestier ; Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus ; -Protection des Bassins versants (BV).	14161244,17	54%
Beni Aissi (2009,2011)	Ighil Bouzerou, Thamarikhit, Agoumoune.	- Elevage ; -Agriculture.	-Elevage (apicole et ovin) ; -Plantation, Construction murette, -correction torrentielle, Ouverture de piste.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus ; -Protection des BV.	9815014,98	83%

Tableau 21: Principales caractéristiques des communes enquêtées et actions développées (suite)

Bounouh (2009, 2010 2011 et 2012)	Mezaourou, Halouane, Zarour, El Merdja-Tizi Medene, Ait Kanane, Thala Khalouf.	-Agriculture pluviale ; -Passé historique honorable	-Captage source d'eau, Plantation olivier élevage cunicole, apicole et ovin ; -Ouverture piste ; Débroussaillage, reboisement.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus ; -Réhabilitation du patrimoine forestier.	50647019	40%
Idjeur (2009, 2010 et 2011)	Ait Aicha, Iguersafene, Mhaga, Igheiraïen, Tifrih Nath Oumalek	- Agricole ; - Forestière ; - Pastorale.	-Captage source d'eau, Plantation Olivier élevage apicole et ovin ; - Ouverture piste ; -Construction murette ; -Débroussaillage, correction torrentielle, repeuplement chêne liège.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus ; -Réhabilitation du Patrimoine forestier.	193355379,7	19%
Iferhounene (2009, 2010 2011 et 2012)	Ibelkissene, Tirourda, Ait Aissou, Taourirt Ali Ounacer.	- Agriculture vivrière ; - Artisanat.	-Captage source d'eau, Plantation Olivier élevage cunicole et ovin, ouverture et aménagement de piste.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; --Amélioration des revenus.	25466826,6	25%
Maâtkas (2009,2011 et 2012)	Ait Aissa Ouziane, Ath Zaim, Ibarkouken, Igaridhene, Tizi Tazouguert, Takharoubeth	- Agricole ; - Elevage ; - Artisanat ; - Poterie.	-Captage source d'eau ; -Plantation olivier ; Elevage cunicole et ovin ; -Ouverture piste.	-Désenclavement et mise en valeur des terres ; -Amélioration des revenus.	22566189,57	54%
Makouda (2009,2010, 2011 et 2012)	Ichikar, Ain Larbaa, Akerrou Mahfoud, Stita, Tala Bouzrou, Akhendouk, Maachera.	- Agricole ; - Elevage.	-Elevage (Bovin, cunicole apicole et ovin) ; -Plantation fruitière, Ouverture de piste, greffage d'oléastre et débroussaillage.	-Désenclavement et mise en valeur des terres.	44031705,79	74%
Ouagnoune (2009 et 2011)	Ihdikaouene et Sahel.	- Agricole ; - Elevage.	-Plantation fruitière, Ouverture de piste, greffage d'oléastre ; Débroussaillage et travaux sylvicoles .	-Amélioration des revenus -Travaux forestiers ; -Désenclavement et mise en valeur des terres.	12363476,61	86%
Zekri (2009,2010, 2011 et 2012)	Talbent, Boussaada, Tabouda, Tharouth, Magoura, Talbent, Chfer, Thizaghouine, Amalou.	- Agricole ; - Forestière ; - Pastorale .	-Captage source d'eau, Plantation Olivier élevage (cunicole, apicole et ovin), ouverture piste ; -Reboisement ; -Travaux forestiers.	-Amélioration des revenus ; -Réhabilitation du patrimoine forestier ; -Désenclavement et mise en valeur des terres.	60050151,21	72%

Source CF 2014, réalisation auteure 2015

A titre illustratif, nous présentons, ci dessous quelques photos des actions développées par ces projets.

Photos 2 Photo 3 : Elevage apicole et construction de murettes (Commune Idjeur, village Ait Aicha)



Photo 4 et Photo 5 : Construction de murettes (commune Idjeur , village Ait Aicha)



Photo 6 et Photo 7 : Elevage apicole, (commune Idjeur , village Ait Aicha)

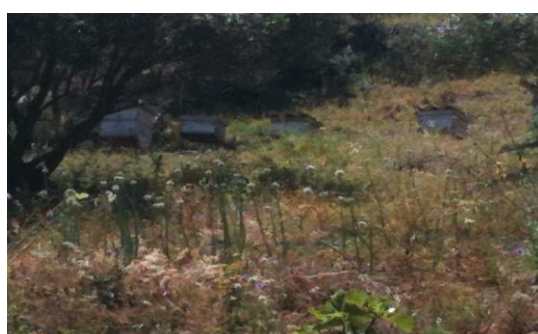


Photo 8 et Photo 9 : Plantation d'olivier commune Iferhounene



Photo 10 Photo 11 : Ouverture de piste, commune de Benni-Aissi



(Clichés Chenoune 2014)

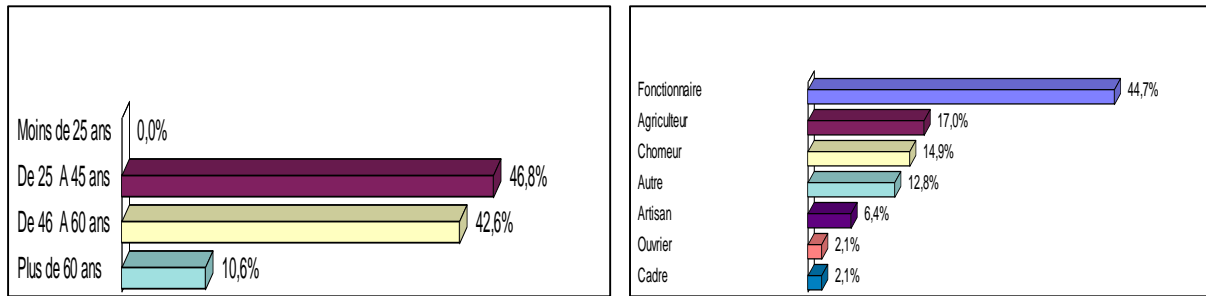
1.2- PPDR et bénéficiaires

L'analyse des données quantitatives et qualitatives, recueillies auprès des bénéficiaires par des tris à plat, des tris croisés et une analyse textuelle, nous a permis dans un premier temps de caractériser les bénéficiaires et par la suite d'évaluer l'impact des projet. Pour l'évaluation et l'impact nous avons d'abord traité les données par catégorie d'acteur (bénéficiaires et gestionnaires locaux) pour plus d'objectivité et plus de représentativité. Par la suite, nous avons comparé les résultats, il ressort une similitude très nette pour la plupart des variables analysées. La seule contradiction porte sur la conservation des ressources naturelles, où les avis sont divergents.

1.2.1- Caractérisation des bénéficiaires

Plus de 89% des bénéficiaires enquêtés ont une tranche d'âge comprise entre vingt- cinq ans (25) et soixante (60) ans, et sont considérés comme actifs et potentiels en ressources humaines (figure 45). Ce capital social est instruit, plus de 50% ont un niveau d'instruction moyen et secondaire et 8% ont des diplômes universitaires. Certains ont même des responsabilités locales soit 34% (ils sont dans les comités de village ou activant dans des associations). La tranche des chômeurs ciblés par ces PPDR ne représente que 14,9 %, plus de 72% ont déjà une fonction dont 44 ,7 % sont des fonctionnaires et 17% des agriculteurs.

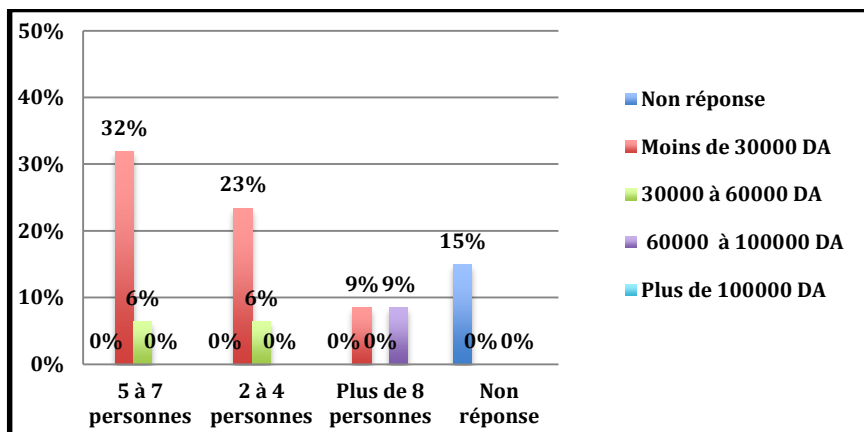
Figure 45: Tranche d'âge et Catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation

Par ailleurs, plus de 85% de nos enquêtés sont mariés. Afin d'estimer leur revenu par taille de foyer, nous avons croisé ces deux variables et les résultats sont représentés comme suit dans la figure 46. Les foyers dont la taille est la plus grande (plus de cinq personnes) sont en général les plus défavorisés, ils sont majoritaires dans notre échantillon soit 41%, affichant des revenus ne dépassant pas les trente mille dinars (30000 DA). En perspective, c'est le revenu moyen pour plus de 65% des bénéficiaires. On peut constater une exception pour 9% dans la même catégorie qui affichent une tranche de revenu comprise entre soixante mille (60000 Da) et cent mille dinars algériens (100000 DA) et un revenu dépassant les cent mille pour 15 % de bénéficiaires non mariés.

Figure 46: Tranche de revenu par taille de foyer

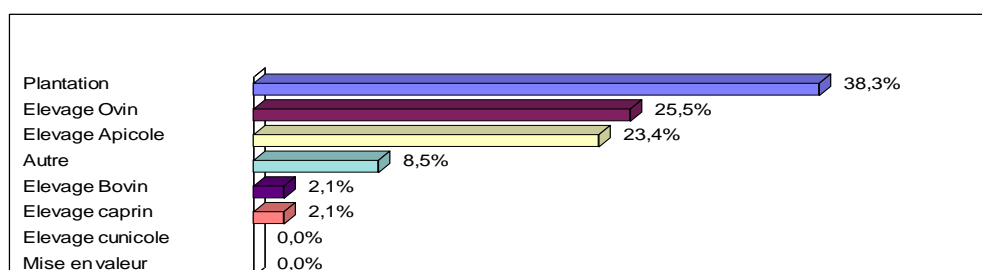


Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure

1.2.2- Les axes subventionnés par les PPDR

La population a été en grande partie informée pour la mise en œuvre de ces projets par l'administration locale (44,5%) et les comités de village (44,5%). Les principales actions développées pour les bénéficiaires enquêtés (figure 47), se rapportent aux plantations d'olivier (38,3%), à l'élevage ovin (25,5 %) et apicole (23,4%). Notons que l'élevage bovin et caprin est peu représenté avec seulement 4,2%.

Figure 47: Axe concerné des PPDR



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Comme présenté dans le tableau 22, ces actions sont subventionnées par l'Etat à hauteur de 100% pour les plantations et élevage apicole et une participation symbolique par les bénéficiaires n'excédant pas les vingt-huit mille (28000) dinars pour l'élevage bovin, ovin et caprin. De ce fait, nous pouvons affirmer que l'Etat prend en charge la plus grande part des frais. Nous citerons à titre d'exemple les plantations fruitières, qui sont le plus focalisées sur l'olivier, l'Etat prend en charge cet axe de l'ouverture des pôtes jusqu'à la plantation. Les quantités varient de quelques plants à quelques centaines selon les surfaces proposées par les bénéficiaires⁹⁰. En général pour cet axe toutes les demandes ont été satisfaites.

Tableau 22: Montants des actions subventionnées par les PPDR

Travaux subventionnés	Taux des bénéficiaires enquêtés	Tranche à la charge du bénéficiaire (DA)
Plantation d'oliviers	38,3%	0
10 brebis et 2 béliers	25,50%	26000
10 ruches pleines et 10 vides et un lot d'outillage apicole	23,40%	0
10 chèvres et 2 boucs	2,10%	22000
3 vaches laitières	2,10%	28000
Autres	8,5	/

Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

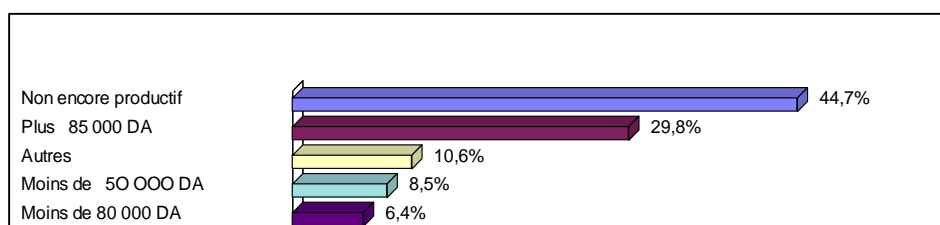
⁹⁰ Cet axe a posé beaucoup de soucis pour l'administration et les entreprises de mise en œuvre étant donné le morcellement de terres, et le très grand nombre des bénéficiaires (5663), à contacter pour identification des sites et plantation. Cependant il y a lieu de mettre l'accent sur les quantités (quelques plants à quelques centaines selon les surfaces).

2)- Impact PPDR sur la population : analyse à partir de plusieurs critères

2.1- Revenu occasionné par les PPDR

Il ressort pour notre échantillon (figure 48), que la plupart des projets soit 44,7 % (notamment en plantation d'oliviers) ne sont pas encore productifs. Cependant, dans un champ plus restreint, nous avons essayé de caractériser et de chiffrer le revenu induit pour quelques actions. Pour plus de 51% des bénéficiaires enquêtés, ces projets n'ont pas amélioré leur revenu.

Figure 48: Revenu occasionné par le PPDR



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Pour ceux déjà productifs, ils se rapportent beaucoup plus à l'élevage apicole et l'élevage ovin. Il va de soi que la tranche de revenu jugé acceptable est celle où le revenu dépasse les quatre-vingt-cinq mille dinars (85 000 DA) enregistré dans plus de 29% des cas.

On peut citer à titre d'exemple deux cas particuliers dans la commune de Makouda se rapportant à l'élevage ovin et apicole qui ont vraiment prospéré et ont multiplié leurs effectifs (Photos 12 et 13). Bien que la situation semble prospère, il a été difficile pour nous d'avoir une déclaration réelle de leur revenu.

Pour certains, leur tranche de revenu est comprise entre moins de cinquante mille dinars (50000) et moins de quatre-vingt mille (80000) DA et concerne respectivement 8,5% et 6,4 % des cas. Pour d'autres ils ont catégoriquement refusé de nous révéler leur revenu, et ils représentent 10,6 % des cas.

Photo 12: Elevage ovin (Makouda)



Photo 13 : Elevage apicole (Makouda)



Clichés Chenoune 2014

2.2- Amélioration des conditions de vie

Pour la question se rapportant à l'amélioration des conditions de vie, plus de 63% estiment que les PPDR ont amélioré leur condition de vie (figure 49). À cet effet plus de 59% estiment que les PPDR ont permis le désenclavement de leurs villages (Photo 14 et 15).

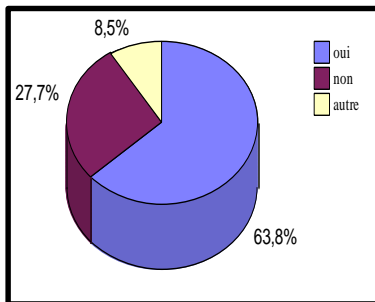
Photo 14 et Photo 15 : ouverture Piste au village Aguemoun Aizer (Ait Aggouacha)



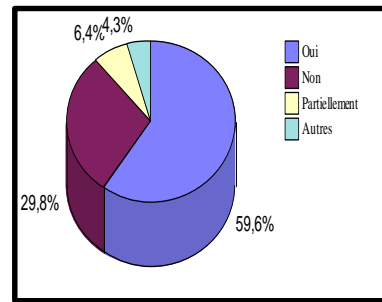
Clichés Chenoune 2014

Figure 49 : Quelques résultats d'évaluation d'impact selon plusieurs critères

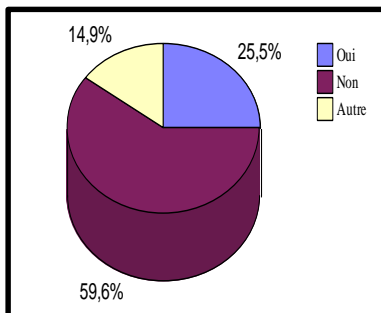
Amélioration des conditions de vie



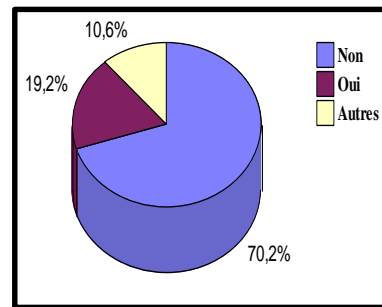
Désenclavement des territoires



Conservation des ressources naturelles



Réduction du taux de chômage



Source enquêtes, réalisation auteure 2016

2.3- Protection des ressources naturelles

En ce qui concerne la question de protection des ressources naturelles, les réponses sont divergentes, plus de la moitié de la population enquêtée soit 56% estime que les PPDR n'ont pas permis la protection des ressources naturelles contre 25,6% qui estiment qu'ils ont pu contribuer (photos 16 et 17).

A cet effet un coordinateur du comité de village faisant fonction aussi d'animateur avait énoncé « *Nous n'avons pas besoin de murettes, gabionnage et correction torrentielle, nous voulons qu'on nous encourage et qu'on accepte nos besoins (...).* ».

2.4- Réduction du taux de chômage

On peut constater également sur la figure 49, pour la question se rapportant à la réduction du taux de chômage, que la plus grande partie, soit plus de 70%, estime à l'unanimité que ces projets n'ont pas permis de réduire le taux de chômage. Les principales actions développées, comme présentées précédemment, ont ciblé une catégorie de la population possédant déjà des emplois (plus de 72%). A cet effet, un PAPC nous a déclaré que « (...) *je suis en deuxième mandat je pense que quelqu'un qui est socialement à l'aise peut bénéficier de ces projets parce qu'on exige beaucoup de conformités, des étales (..), alors que quelqu'un de pauvre il le restera (..).* ». Au delà de ces constats, il y a lieu de mettre l'accent sur les conditions d'éligibilités qui restent trop lourdes. Il est impératif d'adapter le dispositif aux conditions rurales des communes. Il y a lieu de souligner, qu'on entend ici par éligibilité l'ensemble de critères permettant de dire si la demande et les actions envisagées formulées par les bénéficiaires entrent ou non dans le programme de développement rural.

In fine, il nous semble que tous les efforts déployés par l'Etat pour fixer et maintenir les personnes sur place, notamment en matière de progrès et commodités (ouverture piste,

Photo 16 : Barrage de Taksebt



Photo 17 : Construction murette en pierre, village Alt Aicha (Idjeur)



Clichés Chenoune 2014

électrification, eau gaz ...etc) sont certes très bénéfiques. Mais rien n'empêche, que l'exode rural subsiste toujours, du fait que la population en quête d'emploi, sera obligée de partir dans les villes chercher d'abord du travail. En perspective, c'est beaucoup plus en matière d'emploi qu'il faut essayer de les encourager pour les maintenir sur place.

3)- Analyse du processus d'accompagnement des projets après appropriation par les acteurs

Dans cette section, nous avons retenu et adapté pour les résultats préliminaires de notre étude trois principaux processus de territorialisation de l'intervention publique qui peuvent expliquer et analyser, la relation entre l'approche théorique et empirique des PPDR. Une telle approche, même si elle est construite sur les interactions et comportements particuliers, permet de dégager des enseignements et/ou permettre de mettre en place les jalons de base du développement territorial et de l'émergence ainsi d'un espace construit. Pour étayer cela nous nous appuierons sur trois processus pour caractériser la PRR, et étudier ainsi le degré de leur interdépendance à savoir :

1- Structuration d'espace et régulation : le développement territorial, suscite de nouvelles organisations, de nouveaux instruments de régulation, pour la mise en œuvre de projets et construction collective par des normes établies .

2- Gouvernance territoriale : analysée à partir de trois processus l'intersectorialité coordinations entre acteurs de différents secteurs, proximité dans la démarche et décentralisation qui constituent toutes trois des formes de gouvernance renouvelées.

3- L'ancrage territorial : valorisation d'activités spécifiques locales permettant aux politiques publiques territoriales d'être plus efficaces et adaptation des projets aux spécificités locales.

3.1- Structuration de l'espace et régulation

L'analyse de ce processus se fera par l'étude du dispositif réglementaire de mise en œuvre des PPDR ainsi que l'évaluation à partir de plusieurs critères en particulier la durabilité des actions.

3.1.1- Analyse du dispositif de mise en oeuvre

Depuis la mise en place de la stratégie de développement rural, la wilaya de Tizi Ouzou a lancé (34) PPDR (ancien dispositif 2003 /2006). Pour la plupart, il a été enregistré beaucoup d'échecs sur le plan financier (dispositif de soutien), organisationnel, et de mise en oeuvre. Durant la phase pilote (2007), 36 PPDR ont été approuvés, étant donné les problèmes rencontrés lors de la phase antérieure (lenteur dans les réalisations, prise en charge partielle des projets), ces derniers ont été reformulés dans le cadre de la troisième phase de déglobalisation 2009 et le quinquennal 2010-2014.

Ainsi, des nouveaux dispositifs ont été instaurés, pour prendre en charge ces projets, dont les plus importants consistent en l'introduction de certaines mesures de facilitation, telle que la création d'une entreprise de génie rural (EGR), en contrat direct avec la DGF pour prendre en charge rapidement les actions arrêtées au profit des zones rurales sous forme de marché global au niveau national.

Cependant leur mise en oeuvre, se fera à travers les Contrats de Performance confiés sous forme de marché global à l'Entreprise Régionale de Génie Rural (ERGR) du Djurdjura qui jouit exclusivement du monopole sur ces projets. Le montant global de ces projets avoisine les 3 milliards de dinars, alors qu'en terme de réalisation on enregistre seulement un taux de 38% sur quatre années.

Ces lenteurs peuvent s'expliquer d'une part par les dispositifs administratifs trop contraignants, non implication des populations vu le nombre flagrant des oppositions recueillies. D'autre part, l'une des contraintes majeures c'est le marché global avec l'ERGR Djurdjura qui accuse beaucoup de retard dans les réalisations. Comme le révèle un responsable (CF), « (...) *L'inconvénient de ces contrats avec ERGR est l'impossibilité de prendre en charge tous les programmes et de respecter les délais* ». En perspective, l'ERGR a été créée pour une meilleure prise en charge des projets et une réalisation dans le temps sauf que c'est tout le contraire qui se passe.

L'une des contraintes du marché global c'est la répartition des volumes non équilibrés, ce qui ne correspond pas à la capacité de réalisation de l'ERGR, vu le matériel dont elle dispose et les périodes propices pour la réalisation de certaines actions (ouvertures de piste, plantation, etc.). Dans certains cas, l'ERGR soustraite avec d'autres entreprises à raison de 30% du marché global contracté déjà avec la CF. Il va de soi, que pour la mise en oeuvre de cette politique les pouvoirs publics ont prévu un plan d'investissement pour acquisition de matériel progressif de plus en plus important, cela est contradictoire avec la situation. Nous

avons une courbe des consistances des marchés est décroissante alors que celle d'acquisition de matériel croissante. On constate qu'il y a une contradiction et aucune corrélation entre ces derniers. Il aurait fallu une concordance entre les deux courbes pour remplir au mieux les objectifs.

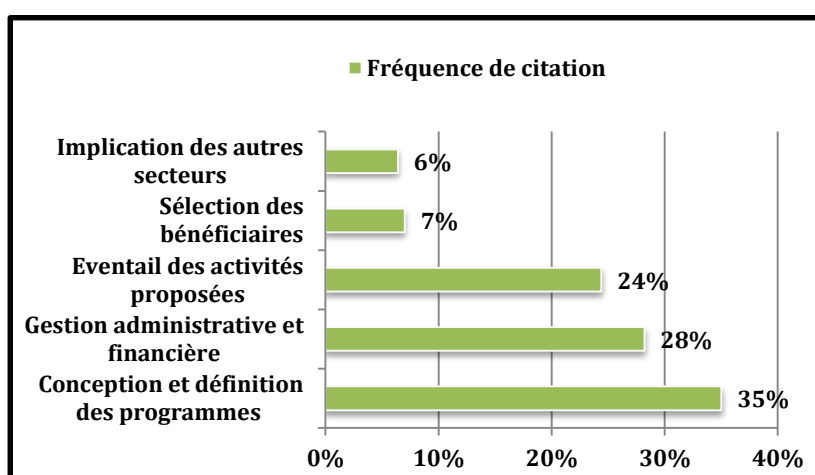
3.1.2- Analyse de l'efficacité et la durabilité des actions

a) Analyse de l'efficacité

En ce qui concerne l'efficacité des PPDRI, 63% des gestionnaires investigués pensent que les projets réalisés sont peu efficaces, alors que 37 % pensent qu'ils ne le sont pas du tout.

En perspective de ce que nous venons d'exposer et d'analyser avec les propos recueillis auprès des acteurs locaux, il ressort que la démarche est inadaptée, les actions ne sont pas pertinentes et ne répondent pas aux besoins des populations. A cet effet et comme on peut le voir sur la figure 50 réalisée selon les propositions des acteurs locaux (gestionnaires et population), il est possible de rendre ces projets plus efficaces en améliorant la démarche et certains aspects tel que la conception et définition des programmes (35%), la gestion administrative et financière (28%) et la diversification de l'éventail des activités proposées (24%). Il y a lieu d'améliorer aussi deux aspects qui sont à notre avis très importants, le choix des bénéficiaires et l'implication des différents secteurs de développement avec respectivement 7% et 6%.

Figure 50: Aspects à améliorer pour rendre les PPDRI plus efficaces

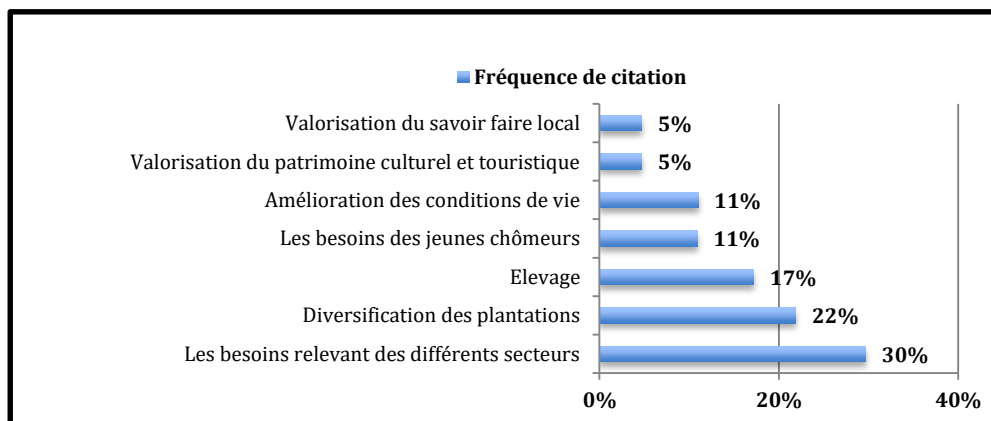


Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

3.1.2.1 Analyse de la Pertinence

Pour la pertinence les avis des gestionnaires locaux étaient divergents, ils ont été plus de 77% à estimer que les PPDRIs sont peu pertinents étant donné qu'ils ne répondent que partiellement aux demandes des populations. Alors que pour plus de 22%, ces projets ne sont pas du tout pertinents. À cet effet beaucoup de besoins restent insatisfaits, les plus cités tel que on peut le voir sur la figure 5, sont les besoins relevant des différents secteurs (30%), les besoins relatifs à diversification des plantations (prise en charge des spécificités locales et valorisation des espèces rustiques), besoins des jeunes chômeurs ainsi que la valorisation des différents patrimoines et ressources que recèle la wilaya.

Figure 51: Les besoins qui restent insatisfaits selon les gestionnaires locaux



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Encore , convient-il de souligner , que les PPDRIs ont été mis en œuvre non seulement pour résorber les retards accumulés dans le processus de développement des territoires ruraux, mais surtout pour favoriser l'innovation et l'introduction de nouvelles activités économiques.

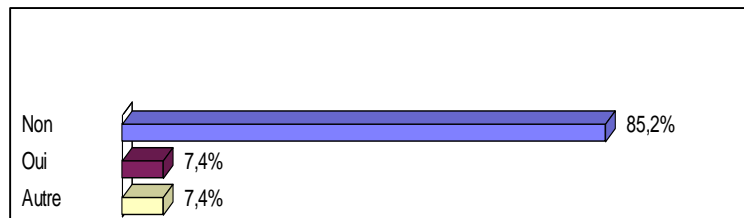
3.1.2.2 Analyse de la Cohérence

Plus de 88 % pense que les PPDRIs sont peu cohérent, les moyens mobilisés ne sont pas adaptés aux objectifs, et le budget n'a pas permis d'atteindre les objectifs des projets (63%) étant donné que les financements des projets ne sont pas adaptés à la situation locale. Comme présenté dans le diagnostic, le manque des moyens est flagrant, les moyens humains et matériels de l'administration sont restés inchangés avec le démarrage de ces programmes, la CF n'arrive pas à suivre et à gérer tous les PPDRIs.

3.1.2.3 Analyse de la durabilité des actions

Pour la question sur la durabilité dans le temps des bénéfiques et /ou des activités lancées, les réponses des gestionnaires ont été à l'unanimité négatives, soit plus de 85% à dire « Non » (figure 52). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont les plus importants, sont la qualité des services rendus et la qualité des porteurs de projet. Pour le premier facteur des craintes ont été manifestées par les bénéficiaires par rapport à la qualité « douteuse » des plants d'olivier plantés et la race des ovins et caprins distribuées (race « naine » avec un régime alimentaire non adapté à la région). Ainsi que des doléances en ce qui concerne le manque d'assistance et d'encadrement.

Figure 52: Durabilité des bénéfiques et /ou des activités lancées



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Les mêmes problèmes sont aussi constatés pour l'apiculture, où des échecs ont été enregistrés. Les essaims dans les ruches périssent, l'administration a presque remplacé la totalité des essaims distribués. Par ailleurs, pour les actions collectives, on peut citer l'exemple des ouvertures de pistes, dont la plupart sont impraticables suite aux oppositions de certains propriétaires terriens (travaux non achevés) ou dégradées étant donné le manque de moyens pour les entretenir. On crée des infrastructures (point d'eau, piste ..et.), c'est toujours utile pour avoir un village équipé susceptible d'abriter une économie primaire agricole ou artisanale, mais il faut aussi penser à les préserver. La phase d'amélioration et/ou de consolidation ou d'entretien de l'existant n'est pas à l'ordre du jour, il va falloir revoir cela. Un PAC nous affirme : « (...) nous n'avons pas de garanties de durabilité dans le temps des différentes actions, si on me garantit pour les pistes, un budget de fonctionnement d'entretiens chaque année je dirai oui (...). ».

Pour le deuxième facteur constaté, nous pensons que malgré l'état de fait de la qualité des services, qu'il y a eu beaucoup d'abus et d'irresponsabilité de la majorité des bénéficiaires. Nous avons tenté de nous entretenir avec certains d'entre eux, mais il y a eu des refus catégoriques. Ils sont nombreux à ne pas avoir respecté, leurs engagements en vendant leurs quotas d'ovins ou de caprins acquis dans le cadre de ces projets, une fois la garantie de six

mois (6) dépassée. Les agents des structures déconcentrées ne sont pas qualifiés pour ester ces délits. Même la direction n'est pas habilitée à le faire, il n'y a pas de texte en vigueur. Effectivement, nous avons constaté un vide juridique flagrant pour réguler ces projets *a posteriori*.

Pour les actions telle que la plantation, les bénéficiaires ne fournissent aucun effort pour entretenir, les plants (arrosage, désherbages). Alors que pour la réussite de plantation, les entretiens sont cruciaux les premières années.

Certains nous ont même avoué « (...) *c'est un don de l'Etat, si ça réussit tant mieux si ça ne réussit pas, nous ne perdons rien, nous n'avons pas dépensé un centime (...)* ». Il n'y a pas de conditions et des critères de choix des bénéficiaires. Une fois les projets validés et distribués aux communes, la cellule d'animation au niveau des APC prend en charge le dossier pour trouver des bénéficiaires. A cet effet, cette dernière informe le comité de village qui procède dans beaucoup de cas (surtout pour l'élevage) à des tirages au sort. L'administration et les collectivités locales n'ont pas encore atteint le stade pour trancher par mérite et tout cela crée des tensions et des conflits avec la population.

A cet effet un PAPC, nous a témoigné « (...) *actuellement on injecte des projets comme ci on faisait une petite politique de répartition des PPDRI sans qu'il y ait en retour une valeur ajoutée plus tard, parce que les porteurs de projets n'ont pas proposé leurs projet donc ils n'ont pas de conviction (...)* ». La majorité n'a pas adhéré par besoin, mais plus parce que c'est gratuit. A cet effet un responsable nous a déclaré : « (...) *les citoyens ne contribuent pas, mais ils veulent des projets vite faits et rentables immédiatement (...) mais quand il y a réussite, ils ne déclarent pas pour avoir plus d'argent de l'Etat.* ».

En effet l'implication des porteurs de projet et le choix potentiel de ces derniers est fondamental pour la réussite et la durabilité des projets. On entend ici par implication, une implication morale certes, mais surtout financière. La part d'apport et d'initiative dans les actions d'en bas des bénéficiaires et /ou des populations sont quasi nulles. La population n'adhère pas avec un apport personnel cohérent, la participation varie de zéro dinar à vingt-huit mille dinars (28000). C'est un indice et un critère qualitatif de non implication de la population dans les projets. Encore convient-il de souligner qu'un bénéficiaire est quelqu'un qui touche des bénéfices c'est pas quelqu'un qui agit, les bénéficiaires d'une politique sont en général passifs. On est en face d'un modèle d'assistanat par l'Etat avec une reproduction des schémas anciens, des prescriptions avec des fonctionnaires de l'Etat qui appliquent. On reconnaît d'emblée dans ces situations que sans capacités d'initiatives et d'innovation, il n'y a pas de perspective de développement à moyen et long terme.

On constate à partir de ces analyses, qu'il n'y a pas de durabilité dans les actions, beaucoup d'argent injecté sans critères de garantie ni de durabilité. Ces projets peuvent avoir sur le court terme une certaine efficacité ou utilité, sans aucune garantie sur la durabilité à moyen et long terme. Partant toujours de l'observation et de l'analyse, on constate aussi qu'il n'y a pas de vision de l'avenir au sens environnemental (garantie sur la protection des terres, les techniques culturelles), au sens économique (création d'activités lucratives, valorisation des ressources spécifiques) et au sens social (impact des projets à long terme par l'ouverture de pistes, plantation). Dans ces conditions l'assistanat est néfaste, il ne faut pas s'attendre à des bons résultats ni même à des réussites. L'intérêt de la population a été aiguisé, ce qui l'a rendu plus exigeante, politisée et hostile vis à vis de l'administration. Il faut alors voir et revoir ce mode et ne pas offrir, mais inciter les gens à investir pour plus d'implication et de durabilité d'autant plus que c'est l'un des piliers de ces programmes.

3.2- Gouvernance territoriale

L'analyse de ce processus se fera à partir de trois dimensions, la proximité dans la démarche pour une bonne coordination, l'intersectorialité, et la décentralisation pour une bonne régulation qui constituent toutes trois des formes de gouvernance renouvelées.

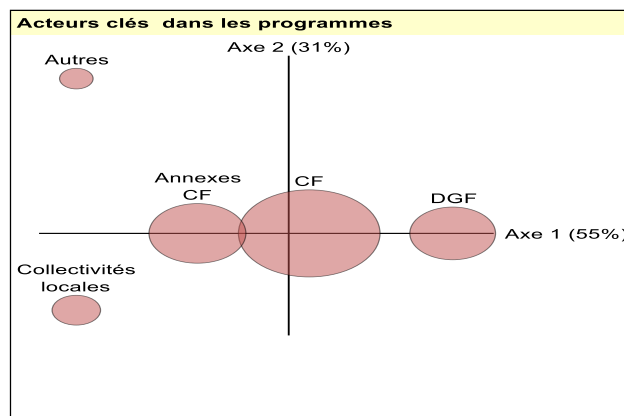
3.2.1- Proximité : quel est le rôle des acteurs et la place de l'approche ascendante ?

Les proximités sont au cœur des dynamiques coopératives et d'opposition qui animent le territoire, qu'elles prennent la forme de conventions, de concertations ou de conflit (Torre et Beuret, 2012). Bien que l'objectif par la mobilisation des relations de proximité, est de favoriser l'émergence des processus de développement la mise en oeuvre des projets de développement territorial et de faciliter la coordination des groupes d'acteurs hétérogènes (Torre, 2011). Dans cette perspective, les PPDR ont été conçus comme outil de reconstruction nationale, permettant l'échange et la concertation de proximité entre le plus grand nombre possible d'acteurs locaux en vue de développer les territoires. Sauf que concrètement sur terrain ce processus n'a pas été respecté. Dans notre zone d'étude et partout ailleurs l'émergence d'une gouvernance et coordination est toujours à l'état végétatif, les acteurs n'arrivent pas à se mettre en diapason pour pouvoir coopérer, s'organiser pour mettre en oeuvre un projet commun.

3.2.1.1 L'Approche ascendante et processus de mobilisation des acteurs

Contrairement aux objectifs annoncés par le Ministre du MADR, 98% des gestionnaires locaux et régionaux estiment qu'il n'y a pas d'innovation dans l'organisation des acteurs et 92,9% estiment qu'une bonne gouvernance amorcerait effectivement un développement rural voire territorial. On entend ici par bonne gouvernance, participation et implication de tous les acteurs au processus de développement. La majorité des acteurs interrogés (77,8 %) affirment ne pas y participer. Le sociogramme des acteurs (Figure 53), résultant d'entretiens réalisés auprès des directions de développement et entreprises économiques confirment les résultats : la CF et la DGF sont les acteurs clés dans ces projets.

Figure 53: Acteurs impliqués dans les programmes des PPDR



(Données nos enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2015)

Comme le déclarent des cadres des services déconcentrés de plusieurs administrations « (...) les acteurs clés sont exclusivement la DGF et la CF, cette dernière fait des propositions et la DGF procède à l'arbitrage des programmes, et octroie les budgets alloués (...) » ; « (...) Pour le premier quinquennal le programme est venu d'en haut, personnellement nous n'avons pas participé, la DGF nous a alloué les financements (...) ».

L'enjeu dans ces projets c'est la proximité dans la démarche par une approche ascendante et participation de tous les acteurs, seulement comme on peut le distinguer à travers cette étude de cas, le développement induit, est plus marqué par une coordination entre les acteurs économiques et l'administration déconcentrée. Les organisations sont plus sectorielles que locales, l'action de développement rural négociée et réfléchie au niveau central, le niveau local étant avant tout en charge de sa mise en œuvre. Les relations restent hiérarchiques et l'Etat est omniprésent. On relève cependant l'absence d'organisations civiles et la population dont la participation n'est estimée qu'à 12% de notre échantillonnage. Alors que plus de

3622 associations activent dans la Wilaya dont 39% sont dans les quartiers et villages soit 1423 associations.

Comme le confirment des entretiens réalisés auprès des collectivités locales et gestionnaires dont quelques passages probants: « (...) dans l'absolu la politique du RR a été conçue pour favoriser l'approche ascendante et participative, mais dans sa mise en œuvre tout à changé, elle a été intervertie, cela ne peut pas marcher avec notre système à approche centralisé(...). » ; « (...) on ne peut pas introduire des PPDRi dans un quinquennal sachant que le PPDRi doit se faire avec la population, sur quelle base ça était fait ? Est-ce qu'on a fait des enquêtes ? Je ne peux pas vous donner de réponses, tout simplement ces projets ne cadrent pas avec un quinquennal (...). » .

Par ailleurs, un haut responsable de l'ERGR, nous confie : «... on est le premier acteur sur le terrain, et on n'a pas été sollicité et consulté lors de l'élaboration du programme du premier quinquennal (2010/2014) (...). L'erreur a tendance à se répéter, finalement pour le deuxième (2015/2019), la CF a préparé le programme sans nous consulter, alors qu'elle aurait dû profiter de notre expérience sur le terrain (...).».

Pour des raisons de rationalisation du budget et des moyens publics, la démarche ascendante et la proximité dans ces projets ont été ainsi écartées pour le quinquennal. L'administration chargée de la mise en œuvre, transmet après arbitrage par la tutelle, la liste des projets ou plutôt des actions arbitrées qui peuvent dans certains cas coïncider avec les besoins ou souhaits des populations, au Comité Technique de Daïra (CTD) qui doit le compléter par d'autres actions relevant d'autres secteurs s'il y a financement. Au regard des promesses engagées et non honorées, l'administration en charge des projets risque une perte de crédibilité vis à vis de la population et des collectivités locales.

3.2.1.2 L'intersectorialité

Notre étude met en exergue d'une part un manque de coalition et de coopération des différents secteurs de développement autour de ces projets. D'autre part, une déficience dans le mode d'organisation des acteurs en particulier des différents secteurs. A cet effet 92,9% estiment qu'une coordination et coalition amorceraient effectivement un développement rural voire territorial et conclue ainsi à l'émergence de projet de territoire comme un support au développement socio-économique de la wilaya et de tous les territoires ruraux.

Au lancement de la politique, il y a eu certes des tentatives de nouvelle organisation c'était même l'idée du PPDRi dont le « I », sous entendait l'intégration et l'intervention de tous

les secteurs, bien que, cela n'a pas abouti. Les principaux projets mis en œuvre, sont ceux financés par les dispositifs créés par la PRR (comme présenté préalablement), ceux relevant des autres secteurs restent sans financement.

En ce sens, il est difficile de faire émerger la synergie entre les différents acteurs, en particulier des différents secteurs autour de ces projets, l'approche intégrée se trouve ainsi écartée. A cet effet un ingénieur de la Direction des Services Agricoles (DSA) nous confie, « *Il se trouve dans plusieurs cas que la CF et la DSA régies par le même ministère inscrivent des projets similaires dans les mêmes localités, et ils ne se rendent compte qu'une fois le projet lancé* ». Nous avons là, un exemple concret de la non coordination et non concertation des secteurs. Selon le premier responsable de la CF : « *(...) certains directeurs d'exécutifs refusaient même de combiner les actions pour une meilleure rentabilité, sous prétexte qu'ils avaient leur propre programme (...)* ».

Sur le plan législatif il n'y a pas eu de texte d'application, et d'implication des secteurs dans les PPDR/PPDRI. Par conséquent le résultat n'est qu'un développement partiel, insuffisant pour développer nos territoires. Cependant pour régler ce problème de la non implication des secteurs ainsi que ceux liés à la crédibilité de l'administration comme souligné précédemment le secrétaire général de la Wilaya de Tizi Ouzou a donné instruction lors d'un Comité technique de la Wilaya (CTW) en 2012 de ne garder que les actions relevant du secteur chargé des PPDRI soit la direction des forêts.

À cet effet il y a eu beaucoup de retour par les gestionnaires et cadres: « *(...) on peut être d'accord ou pas avec cette décision on l'est dans un sens où primo elle permet à l'administration de retrouver sa crédibilité avec la population, secundo de n'inscrire que des actions qui seront exécutés. On l'est pas dans un autre sens où il aurait fallu comme c'est un personnage clé dans l'exécutif, trouver des solutions adaptées au lieu d'être aussi radical et dénaturer un texte et « amputer une politique » de l'implication des secteurs de développement(..)* ».

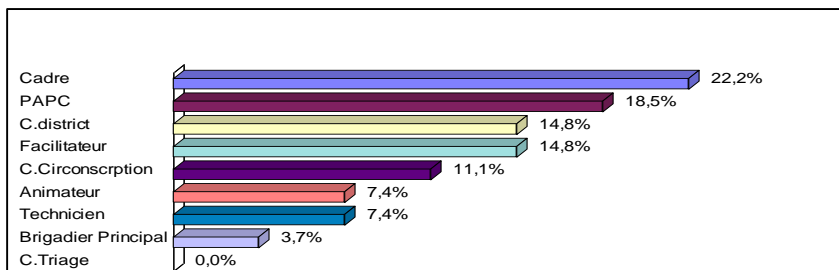
Alors, qu'ils devaient et doivent être partie prenante, le problème est à la source. La décision qui régit le développement rural a été signée uniquement par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), l'idéal aurait été d'impliquer à l'amont tous les ministères de développement pour assurer l'implication de fait de toutes les directions, et donner plus de prérogatives aux gestionnaires locaux.

3.2.1.3 Décentralisation

Parallèlement à cette situation d'intersectorialité bafouée et la proximité totalement écartée dans ces projets, se pose aussi le problème de la décentralisation inachevée, la démarche même des PPDR pose problème, ces projets ont besoins impérativement de décentralisation, on alloue des budgets mais à côté il y a des contrôles, des orientations et des restrictions.

Notre investigation au niveau local a consisté en des entretiens et enquêtes auprès de gestionnaires locaux, plus de 44% ont des postes de responsabilité dont plus de 18% des Présidents de l'Assemblée Populaire Communale (PAPC) et 11,1% des chefs de Circonscriptions (figure 54).

Figure 54 : Les principales fonctions des gestionnaires investigués



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Ces derniers déclarent à l'unanimité (plus de 92%), que leurs prérogatives sont limitées, et que les nouveaux programmes de développement sont plus une modernisation du centralisme (51%). Ils nous confient que le financement des projets et la proximité dans la démarche, ne sont pas suffisants pour développer les territoires. Ils demandent à cet effet des moyens humains et financiers (45,3%), une décentralisation effective (28,3%) et des initiatives locales (24,5%).

La direction chargée de la mise en œuvre de ces projets (la CF) ne dispose pas de pouvoir de modification de programmes, par exemple le quinquennal 2010/2014 est érigé en contrat programme (marché global), pour une petite modification il faut faire des avenants au niveau de la wilaya ou au niveau central, le directeur de la CF nous confie : « (...) nous n'avons pas les prérogatives pour modifier les contrats, nous n'avons aucun pouvoir on doit juste exécuter le programme qui est ficelé jusqu'à 2014 et confié à ERGR (...) ».

Il va de soi que les gestionnaires entre autres les collectivités locales désapprouvent cette situation, certains nous ont révélé leurs doléances à ce propos. Un PAPC nous déclare : « (...) les programmes de développement et le développement ont besoin d'une fluidité, d'une efficacité mais aussi du sens de responsabilité, c'est à dire quand il faut

prendre une décision il faut avoir aussi des prérogatives, en tant que maires nous sommes liés et déchu des meilleurs pouvoirs de décision, moi en tant que maire pour prendre une décision je dois passer par la spirale infernale : je dois consulter le chef de daïra qui doit consulter le Wali qui lui voit avec les services concernés (...) alors que le développement est basé sur la rapidité (...) au lieu de réguler , sans pouvoir je ne peux pas réellement répondre aux besoins des populations (...). Un autre PAPC, nous exprime aussi ses pensées comme suit : « (...) mes prérogatives sont limitées, c'est un frein pour le développement, quand on lit le code communal on trouve beaucoup d'articles selon la réglementation en vigueur alors que la réglementation ne sort jamais alors comment faire ? On n'a pas le choix on applique (...). ». Par ailleurs d'autres propos similaires ont été recueillis auprès des responsables et gestionnaires déconcentrés dont l'un d'entre eux nous révèle : « (...), localement on ne peut pas mettre en cause une politique, on l'applique sans aucune modification (...). ». Au delà de ces témoignages et en perspective de l'analyse de discours, on peut affirmer que les gestionnaires locaux sont limités dans leurs agissements et leurs prérogatives restent très limitées.

Dans ce sens, il convient de rappeler que la première forme de territorialisation des politiques publiques consiste en la décentralisation des pouvoirs et lieux de décision (Landel et al 2012) et une coordination d'acteurs (Aydalot, 1986 ; Benko et Lipietz, 1992). De ce fait, cette situation est à dépasser pour réguler et développer ces territoires. Il faut que ces secteurs se mobilisent pour créer des nouveaux espaces de concertation et d'échange. Le recours à une bonne organisation et participation ne peut pas être seulement une adhésion à un programme et un transfert des charges financières il faut une implication et une coalition éventuelle de tous les acteurs pour soutenir un bon développement, la solution est la gouvernance territoriale. Dès lors, on se pose la question de savoir *quel est l'impact de cette insuffisance sur le développement ?* La multi-sectorialité, la proximité et la décentralisation peuvent s'avérer d'une part déterminants dans la réussite des PPDRI. D'autre part , ils peuvent être la source d'une « dynamique spécifique de développement » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010), si on arrive à amplifier ses liens avec ces projets et leurs activités par une bonne gouvernance et un ancrage territorial .

3.3- L'ancrage territorial

Il nous semble que l'analyse de ce processus concomitant de production, révélation ou valorisation de ressources nouvelles, et de spécification des territoires, constitue un élément crucial dans le processus de développement notamment territorial.

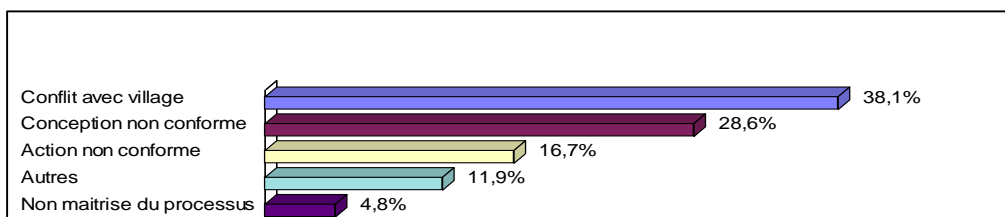
Cela nous renvoie à une question principale : *comment les spécificités locales sont valorisées par ces PPDRI ?*

3.3.1- Analyse de la démarche actuelle des PPDRI

Comme nous avons démontré précédemment, en ce qui concerne le choix des projets ce ne sont pas les bénéficiaires, mais l'administration qui fait le choix des projets. Ils étaient plus de 76% de bénéficiaires à nous confirmer cela. Par ailleurs plus de 85% des gestionnaires locaux estiment que la démarche des PPDRI n'est pas adaptée. Ils ont témoigné avoir eu des difficultés pour mettre en œuvre et suivre les PPDRI. Il aurait fallu créer un comité de pilotage au niveau de la wilaya composé d'une commission permanente (représentant les différentes directions) qui va suivre et synchroniser les mises en œuvre.

Les difficultés rencontrées comme on peut le constater sur la figure 55 sont nombreuses dont les plus importantes sont la conception des projets et des actions qui ne sont pas conformes (plus de 45%) et les conflits avec la population suite aux oppositions et aux refus de certaines actions soit 39,1%.

Figure 55: Les difficultés rencontrées avec la population



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Concernant ce dernier point la population ciblée par ces projets exprime des mécontentements par rapport aux projets proposés. À cet égard, ils sont plus de 88% de l'échantillon (figure 56) à l'avoir affirmé. Cet état de fait s'explique par la non prise en compte de leurs demandes et leurs besoins lors de l'identification des projets. Dans ce cadre, l'analyse de notre échantillonnage a révélé aussi qu'il n'y a eu aucune innovation dans le contenu des actions des PPDRI, juste un changement dans les appellations des projets et des fonds alloués à cette effet. Ces dernières peuvent s'inscrire pleinement dans les programmes

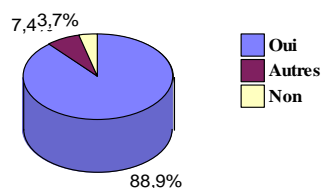
de développement sectoriels. Les actions chevauchent dans les thèmes fédérateurs et répondent à une nomenclature fermée établie par la DGF qui ne renferme pas des actions de valorisation de ressources locales.

En lien avec ce dernier point, un chef de circonscription forestière (structure déconcentrée de la CF) nous témoigne à cet effet que : « (...),le problème qui se pose est que le programme est déjà ficelé et répond à une nomenclature fermée (...), nous avons fait deux fiches techniques pour la valorisation d'un savoir faire local une à Ain Mezieb (la vannerie) et une pour la figue sèche (Tizi Rached et Bouzguène) la DGF à refusé parce que ces actions ne font pas partie des actions éligibles(...) ». Alors que ces actions sont à encourager dans les projets de développement rural. Au delà de ces analyses, se dégagent certaines éclaircissements sur la démarche adoptée qui est en contradiction totale avec celle préconisée et énoncée par la PRR pour ces projets c'est à dire une approche intégrée, ascendante et territoriale.

Figure 56: Quelques résultats d'analyse de la démarche des PPDR

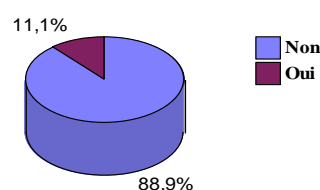
Besoin Population par rapport aux projets?

Est-ce que la population exprime des mécontentements par rapport aux actions proposés ?



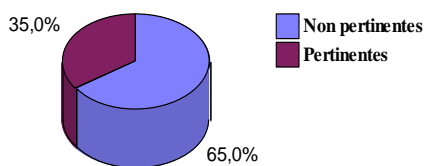
Besoins de la population

Selon vous est-ce qu'on tient compte des besoins et demandes des populations lors des choix de ces projets?



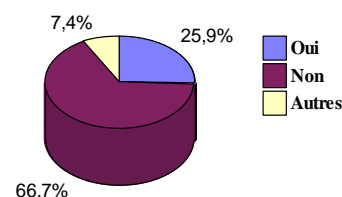
Les actions des PPDR

Que pensez-vous des actions des PPDR ?



Spécificités du territoire

Est-ce qu'on tient compte des spécificités des territoires lors des choix des projets?



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

3.3.1- Processus de valorisation et de patrimonialisation des ressources territoriales

En lien avec le point précédent, cette étude tente de montrer que la conception des PPDR est globale et que les spécificités locales ne sont pas valorisées, 66,7% affirment qu'elles ne sont pas prises en considération lors de l'identification et choix de ces projets (figure 56).

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que 65% déclarent que les actions ne sont pas pertinentes et ne sont pas adaptées à la situation locale, alors qu'à Tizi Ouzou (région de la Kabylie), on retrouve incontestablement, une agriculture vivrière étant donné le morcellement des terres, mais aussi des grandes diversifications et spécificités territoriales à valoriser par des projets spécifiques. A titre d'exemple on peut citer l'olivier, la figue sèche, l'artisanat, le tissage qui ne connaissent jusqu'à ce jour aucune valorisation spécifique.

Sur le plan financier et de la dotation, ces programmes sont une aubaine pour ces territoires ruraux, étant donné que depuis l'indépendance il n'y a pas eu des financements aussi importants, notamment pour les désenclavements des périmètres. En effet une ouverture de piste peut changer toute une dynamique, décompresser la population, accès à des terrains inaccessibles et enfin des possibilités pour des nouveaux investissements. On soulignera cependant que certaines de ces actions peuvent être sur ce plan stratégique et pertinentes, étant donné le relief fortement accidenté, mais on trouve une certaine redondance dans le programme, sans qu'il y ait en finalité un retour sur les territoires et populations. Cependant certains projets ont connu comme même un bon essor et atteint des bons résultats. Ceci peut s'expliquer par l'implication de la population (31,4%), l'organisation des comités de village (31,4%) et la collaboration des collectivités locales (13,7%).

L'éventail des activités doit être revu, et doit s'articuler autour d'un objectif de développement territorial à long terme. Les projets jusque là réalisés (étant donné les obstacles énoncés précédemment), ont permis de désenclaver certains territoires, d'apporter une valeur ajoutée conjoncturelle, sans effectivement valoriser les ressources locales et /ou spécifiques. Ce qui nous éloigne des objectifs de cette politique et donc de l'économie, et de la valeur ajoutée.

Effectivement, l'enquête ne permet pas de révéler des démarches de patrimonialisation ou de labélisation des produits. Les causes de cette situation sont à imputer, à notre sens, à la situation sociale globale des communes rurales en particulier. Pour que la certification soit envisageable, notamment à Tizi Ouzou, il faut révéler ces produits en changeant de pratique, en axant sur la qualité des produits et leur éventuelle valorisation sur des marchés extérieurs.

Ce qui signifie comme le développent Colletis et Pecqueur (2004) que dans un tel processus de révélation du territoire, il faut une proximité impliquant à la fois une proximité organisationnelle et une proximité institutionnelle particulières. Cela nous renvoie, comme énoncé précédemment aux trois processus mobilisés pour caractériser la PRR. Il en ressort

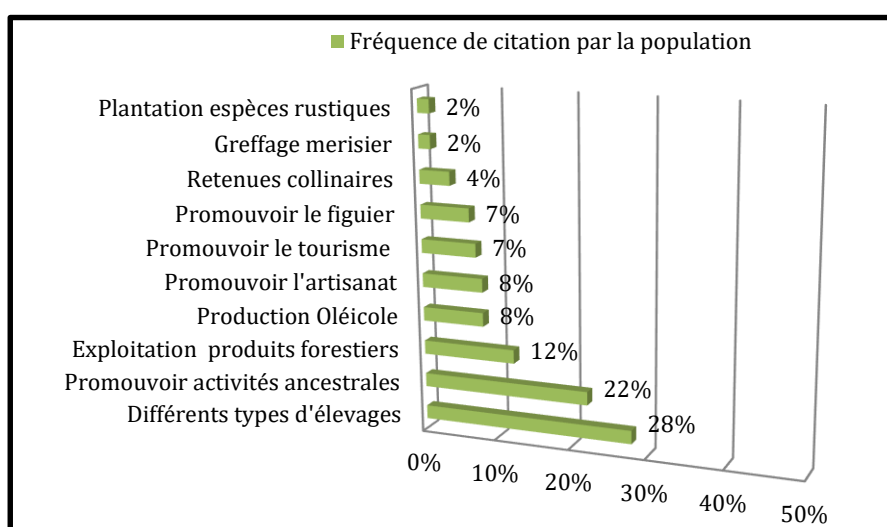
que nos trois processus sont inter-reliées sans ordre à priori produisant des effets interdépendants (Leloup ,2010 op cité).

3.3.2- Perspectives en terme de développement territorial

Pour cette section, nous avons comparé les avis des gestionnaires locaux et ceux de la population, il ressort ainsi beaucoup de similitudes. Selon les gestionnaires locaux (plus de 88%) et la population enquêtées (de 61%), les PPDRI auraient pu amorcer un développement territorial. À cet effet, ils doivent être impérativement associés au développement et à la valorisation des ressources locales. L'analyse des doléances de la population enquêtée, nous a permis d'hiérarchiser les activités spécifiques liées aux ressources locales disponibles dans leur territoire et que le PPDRI aurait pu développer ou accompagner. Au terme de cette analyse, la figure 57 expose les activités qui suscitent le plus leurs intérêts. Nous avons en premier lieu les différents types d'élevage, les activités ancestrales en second et la valorisation des produits forestiers en troisième position avec respectivement 28%, 22 % et 12 % des cas. Encore convient-il de souligner que l'intérêt ici n'est pas juste de classer les activités mais de mettre en exergue les ressources disponibles.

À cet effet, on peut citer les espèces rustiques (amandier, noyer ...etc.), les espèces endémiques de montagne, le merisier, le cerisier, la figue séché qui était autrefois exportée. Sans omettre, le tourisme et les activités artisanales liées aux ressources locales mais surtout au cachet particulier de la région kabyle (bijoux berbères, bois sculpté, tapis, et savoir- faire divers).

Figure 57: Les ressources et les activités spécifiques que le PPDRI aurait pu développer



Source enquêtes 2014 et 2015, réalisation auteure 2016

Conclusion Chapitre VI

Ce chapitre a porté sur une évaluation et une caractérisation plus fines et différenciées des PPDRI, ainsi que des processus de l'intervention publique. L'analyse à une échelle territoriale a permis de donner un aperçu sur les bénéficiaires, les communes investiguées, les projets développés et les modes de régulation dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Il en ressort que les actions développées par ces projets sont très restreintes malgré les atouts et les ressources que recèlent les communes ; les taux de réalisation restent en deçà des objectifs tracés.

Au delà de ces constats, il y a lieu de mettre l'accent, d'une part sur le vide juridique flagrant pour réguler ces projets *a posteriori*. D'autre part sur les critères de choix des bénéficiaires dont la majorité n'a pas adhéré par besoin, mais plus parce que c'est gratuit. En effet l'implication des porteurs de projet et le choix potentiel de ces derniers sont fondamentaux pour la réussite et la durabilité des projets.

Par ailleurs l'analyse du dispositif de mise en œuvre des PPDRI permet de mettre en exergue :

- Un manque de coopération et de coordination intersectorielles. Les acteurs n'arrivent pas à se mettre en diapason pour pouvoir coopérer, s'organiser pour mettre en œuvre un projet commun. Ceci ne veut pas dire cependant que les autres secteurs de développement se sont tenus à l'écart de la dynamique rurale mise en place par la SNDRD. Au contraire, les investissements en termes de désenclavement, d'habitat rural, d'électrification, sont conséquents et ont même contribué à la stabilisation de la population rurale, voire même initié plusieurs ménages au retour.
- Une faible implication des populations ciblées dans la conception et la réalisation des projets qui leur étaient destinés. En première analyse, on conclurait que le principe de participation sur lequel repose le développement durable a été violé. Ceci s'explique par la philosophie du « contrat de performance » qui lie l'administration locale à l'administration centrale. En effet des objectifs à atteindre sont préalablement définis et ceci voile la nécessité de faire participer les populations ciblées à leur réalisation. Ceci a contribué à vider peu à peu les PPDRI de leur sens initial.

Parallèlement à cette situation d'intersectorialité bafouée, de proximité totalement écartée, se pose aussi le problème de la décentralisation inachevée. La démarche même des PPDR pose problème, elle est en contradiction totale avec celle préconisée et énoncée par la PRR pour ces projets c'est à dire une approche intégrée, ascendante et territoriale.

DISCUSSION GLOBALE ET CONCLUSION GENERALE

DISCUSSION GLOBALE ET CONCLUSION GENERALE

L'interrogation initiale de ce travail de thèse portait sur « *l'impact des politiques de développement rural sur les territoires ruraux après appropriation des concepts et approches de développement territorial et sur leur capacité à amorcer un développement territorial et construire la ressource territoriale à partir des PPDRI ?* ».

De là tout un travail de réflexion a été initié pour analyser un objet de recherche jusque là relativement peu abordé, l'évaluation et la territorialisation des politiques publiques. Nos interrogations ont porté sur les nouveaux processus et programmes de développement de la PRR, ainsi que les mécanismes de régulation autour des PPDRI.

Les réflexions développées sont parties de la thèse défendue tout au long de cette étude à savoir : **au vu des dispositifs de cette approche territoriale et étant donné les situations socio-politiques des pays en transition du Sud, à l'image de l'Algérie, il serait de notre point de vue, difficile de mettre en place ou de réunir toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce processus. En effet, l'Algérie est parmi les pays du Maghreb et même méditerranéen où l'état est le plus lourdement présent, les dispositifs sont lourds à changer, et parler de développement territorial et d'émergence territoriale dans un pays complètement « top down » est à notre avis encore prématuré, il y a un risque à prendre au vu des anciennes mentalités et anciens dispositifs.**

Nous supposons ainsi que la territorialisation n'est pas seulement un changement d'échelle de l'intervention publique (Berriet-Sollic, Déprés et Trouvé, 2008). Elle implique également un changement de règles dans la gestion et l'orientation des politiques publiques.

A cet effet, un vaste chantier de recherche en économie territoriale et politique de développement s'ouvre donc pour déterminer un cadre d'analyse sur l'évaluation des politiques et caractérisation du développement induit. Ceci suppose toutefois articuler un large panel de méthodes et de dispositifs. C'est dans ce contexte que s'est développé un travail d'évaluation sur la PRR à plusieurs niveaux.

Dans cette perspective de recherche, nous avons utilisé une grille de lecture territoriale encore relativement peu connue qui constitue une vraie originalité, appuyée par des apports empiriques fondés sur des enquêtes administratives et de terrain.

Les principaux résultats de cette étude conduisaient en grande partie à répondre à nos questionnements et à valider les hypothèses posées. Ils portaient sur deux objets, le premier théorique, entendait présenter l'évolution des différents concepts mobilisés et celle des politiques publiques. Le deuxième objet empirique portait sur l'analyse à plusieurs échelles en mobilisant des outils et grilles de lecture afin de déterminer, la pertinence des objectifs, l'impact et la durabilité de l'intervention, et caractériser ainsi le type de développement induit.

1. Résultats théoriques

Sur le plan théorique les éléments développés nous ont permis, d'une part de préciser et de conceptualiser la problématique de la thèse, et d'autre part de construire un cadre d'analyse mobilisé à cet effet pour répondre à nos questionnements autour des couplets « ruralité, territoires », « politique de développement et acteurs » et leur éventuelle corrélation.

Nous avons montré dans un premier temps comment s'est instaurée historiquement une corrélation entre ruralité, territoire, politique et sphère d'acteurs. En effet la ruralité a évolué au fil des siècles, témoignant ainsi d'une « renaissance rurale » qui a permis, l'émergence de concept d'espace rural, de société rurale et de territoire rural. Cette nouvelle structuration des espaces ruraux, s'est basée sur l'émergence des « territoires », elle est le cadre de ce nouveau type de développement socialement construit et initié par la combinaison des acteurs locaux (privés, publics et associatifs) qui va se centrer sur la valorisation des ressources territoriales.

Dans un second temps, nous avons montré comment s'est effectuée l'évolution du concept développement et concept territoire ainsi que leur corrélation avec l'espace rural. Cela nous a permis d'aborder la question du développement, notamment des territoires ruraux avec des nouveaux outils d'analyse et de comprendre les mécanismes de développement à un niveau autre que le niveau macroéconomique, dans lequel le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, en ce sens que le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et de coordination pour une construction des territoires.

De ce fait le territoire s'impose comme le niveau pertinent de mise en œuvre du développement territorial, qui s'accompagne de la mise en place de mécanismes originaux faisant appel ainsi à ces nouveaux concepts en particulier territorialité, proximité, et gouvernance. Cela met en exergue tout l'intérêt du rôle assigné aux acteurs, qui ne sera

possible qu'avec une dimension intégrée et un réseau d'acteurs compétents capables de se concerter et d'interagir.

Par ailleurs nous avons pu mettre l'accent sur l'intérêt de la mise en œuvre de cette stratégie du développement territorial pour les espaces ruraux méditerranéens notamment l'Algérie pour « échapper » à la contrainte de la compétitivité globale en mettant en avant la concurrence par la différenciation de l'offre. Dans ce contexte, l'étude des nouvelles politiques de développement en Algérie et l'analyse de leur contexte d'évolution, nous a permis de mettre en évidence d'une part que la trajectoire de développement choisie depuis l'indépendance, n'est pas l'une des plus aisées. L'accent est mis cependant sur le modèle de développement économique autocentré, non conforme avec absence de rigueur dans la prévision des effets des politiques et absence de la dimension spatiale et logique territoriale dans l'approche du développement.

D'autre part, dans cette nouvelle trajectoire de développement, nous avons mis aussi en évidence comment l'Algérie entend remplacer ce modèle de développement autocentré par le modèle de développement territorial et créer à cet effet par le biais de la Politique de Renouveau Rural (PRR) les conditions favorables au développement et attractivité des territoires par la mise en œuvre des PPDRI.

En définitive cette analyse a montré l'ambition finale de la PRR. Celle de participer à travers ces projets intégrés, construits du moins en théorie « du bas vers le haut » de façon participative au renforcement de la cohésion sociale, au développement équilibré et durable des territoires ruraux, en tenant compte de leurs spécificités afin de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.

2. Principaux résultats empiriques

L'approche empirique et compréhensive s'appuie sur les avancées théoriques et propose une assise pour évaluer et étudier les différents processus. L'analyse que nous avons présentée dans ce travail, nous a permis de donner un aperçu sur l'impact des projets développés, l'organisation des acteurs, et les modes de régulation dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

◆ Efficacité de la PRR et impact PPDRI.....Illusion ou réalité ?

En ce qui concerne l'impact de la PRR à travers son outil opérationnel le PPDRI, les résultats se rejoignent pour les différents niveaux étudiés. A l'échelle nationale, nous

pouvons affirmer que l'impact de la PRR par rapport à son objectif global est nuancé selon les critères ou les référentiels choisis. A partir de notre analyse, il ressort que l'efficacité globale des PPDR est faible, les objectifs assignés au départ ne sont pas atteints au regard des taux de réalisation constatés et des retards conséquents dans l'exécution des projets. L'inadéquation entre les moyens mobilisés et les objectifs affichés pose la question d'une très faible cohérence de la politique mise en œuvre, en effet les moyens n'ont pas suivi. Pour la pertinence des projets, il y a lieu de mettre l'accent sur le manque d'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représente que 7% des projets prévus ce qui amoindrit fortement la pertinence de ces derniers.

Au vu de cette évaluation, l'impact socio-économique est relativement faible. L'emploi créé ne représente que 31% seulement des objectifs. En ce qui concerne la protection des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie, l'impact est relativement moyen tout en tenant compte des certaines actions réalisées par les autres secteurs de développement, dans le cadre de leur politique sectorielle. Donnant ainsi, l'image d'un programme pouvant être réussi si une plus grande coordination l'accompagnait.

Au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, l'évaluation de la PRR présente aussi une efficacité globale faible, une pertinence relativement moyenne et une cohérence faible. Les objectifs d'intervention de la PRR par rapport au nombre de communes à cibler, et par rapport au nombre de population et de ménages à atteindre sont en deçà des prévisions.

Par ailleurs, l'impact socio-économique est faible. L'emploi créé représente 8% seulement des objectifs. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux ressources de base, l'impact des PPDR est relativement moyen.

Au niveau local, 63% des gestionnaires investigués pensent que les projets réalisés sont peu efficaces, la démarche est inadaptée. Ils sont plus de 77% à estimer que les PPDR sont peu pertinents étant donné qu'ils ne répondent que partiellement aux demandes des populations et que beaucoup de besoins restent insatisfaits en particulier ceux des jeunes chômeurs. Plus de 88% affirment que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des PPDR ne sont pas adaptés aux objectifs, et que le budget n'a pas permis d'atteindre les objectifs des projets.

On notera cependant que la PRR a été dévié de ses objectifs initiaux, les programmes ont été recentrés sur des travaux plus forestiers, chose qui va dans le bon sens pour le forestier qui était submergé par ces projets. La valorisation des ressources était principalement axée sur l'eau. Alors que la Wilaya de Tizi-Ouzou recèle comme présenté précédemment des grandes ressources naturelles patrimoniales à valoriser et à développer.

❖ Territorialisation de la PRR adaptation ou rupture ?

Sur le plan conceptuel, avec la PRR, nous avons dépassé une étape de développement global, cependant sur le plan technique et organisationnel les dynamiques de développement durable et territorial n'ont pas été respectées concrètement sur le terrain. On constate une distance considérable entre les déclarations d'intention et les pratiques effectives.

Avec un peu de recul, nous avons essayé de caractériser le développement induit et témoigner alors ou disconvenir de la territorialisation de la PRR et d'une éventuelle émergence de projet de territoire.

Comme nous l'avons évoqué antérieurement, les PPDR s'appliquent aux territoires ruraux défavorisés. La question évidente qui se pose est alors de savoir si ces territoires disposent des moyens suffisants ou encore d'infrastructures de base suffisantes pour pouvoir se consacrer au développement des territoires et à la valorisation des ressources ?

Cette étude de cas fait apparaître certaines rétroactions non négligeables et interdépendantes. En ce qui concerne la durabilité des actions, nous avons constaté sur terrain, un vide juridique flagrant pour réguler ces projets *a posteriori* entraînant ainsi un manque de rigueur dans le suivi et le control. La plus part des agents forestiers ignoraient l'évolution des PPDR après clôture, dès qu'il n'y a plus de financement on cesse de s'intéresser aux projets. Par ailleurs les critères de choix des bénéficiaires ne sont pas appropriés, la majorité n'a pas adhéré par besoin, mais plus parce que c'est gratuit. L'implication des porteurs de projet et le choix de ces derniers sont indispensables pour la réussite et la durabilité des projets.

Pour l'ancrage territorial, la PRR n'a pas encore atteint la phase de valorisation, et d'exploitation de ressources, il manque une vraie dynamique de patrimonialisation et d'ancrage local. La plupart des territoires et populations ruraux algériens ne disposent pas encore d'infrastructures et d'équipements de base nécessaires à leur stabilité. On peut citer à titre d'exemples les communes de Bounouh (villages de Zaarour, Amzarou et Tala Ouali), Abi youcef et d'ifferhounene (localité d' Iblikissene).

Cela confirme notre première hypothèse que les PPDR ne sont pas durables et ne seront pas en mesure d'apporter une réponse radicale aux contraintes auxquelles sont confrontés les territoires ruraux. Eu égard à cette étude, il serait à notre avis tout d'abord souhaitable, de doter et d'équiper ces territoires avec les infrastructures de base, primo pour pouvoir améliorer leur cadre de vie et secundo penser alors comment construire et valoriser durablement ces territoires marginalisés ?

Cette question interpelle les processus mobilisés (structuration de l'espace et gouvernance territoriale et notions de base pour construire un territoire...etc.), deux stratégies sont à mobiliser la territorialisation de l'action et le projet comme mode d'action (Landel et Pecqueur, 2011).

Selon sa conception, le PPDRI est un outil de territorialisation d'une politique nationale, reposant sur l'échange et la concertation de proximité entre le plus grand nombre possible d'acteurs locaux. Les premières observations soulignant que cet objectif n'est pas atteint dans la Wilaya de Tizi Ouzou. Il y a beaucoup d'incohérences dans l'identification des projets et leur mise en œuvre, aussi bien sur le plan technique qu'administratif. Dans ce cadre, les mécanismes de construction de connaissances liées à la proximité ne peuvent pas être mis en œuvre.

Les PPDRI, ne sont pas parvenues à mobiliser les acteurs pour concevoir un projet en commun. Cela peut s'expliquer par (i) l'approche de conception plus axée sur la réalisation d'actions correspondant aux financements disponibles et non de construire une gouvernance territoriale, (ii) les dispositifs trop contraignants et centralisés;(iii) le manque de régulation par des lois multisectorielles et même interministérielles ;(iii) le manque d'organisation et de concertation.

En effet, la mise en exergue des acteurs des territoires se confronte à des dispositifs légaux et juridiques (Torre 2011), il y a lieu de redéfinir, les prérogatives de tout un chacun par des textes inter ministériels, d'améliorer la gouvernance locale ainsi que la cohésion sociale. En effet le territoire construit résulte d'un processus de mobilisation des acteurs (Pecqueur, 2004), sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire. Pour notre étude nous constatons l'absence incontestable de la population, des acteurs économiques et des associations. L'Etat et son administration restent les principaux acteurs de cette politique de développement rural. Actuellement, les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité d'action collective détermine la qualité (Duran 2001, in Leloup et al 2005). Les gouvernances locales sont plutôt des poly-gouvernances que des gouvernances unifiées (Eme, 2005; Eme et Fraisse, 2005).

Ceci valide, notre deuxième hypothèse notifiant que « l'action territoriale et la révélation des ressources potentielles ne peuvent se faire qu'avec l'implication des initiatives de la population et des administrations et instances locales ». Les nouvelles théories de développement territorial postulent le territoire non comme une donnée géographique mais comme une construction sociale, un construit d'acteurs (Jean, 2012). Ainsi la diversité des

acteurs est considérée comme une condition essentielle à la création et la mise en oeuvre de solutions nouvelles.

Parallèlement à cette situation d'intersectorialité bafouée, de proximité totalement écartée, se pose aussi le problème de la décentralisation inachevée. Le dispositif organisationnel d'encadrement et d'exécution de la PRR est à notre avis à revoir, ces projets, outil de régulation de cette dernière, posent problème, ce ne sont pas les bénéficiaires qui sont les innovateurs mais l'Etat. On est encore dans l'esprit de l'assistanat, de la planification, et de la centralisation avec des directives d'en haut, ne concordant nullement avec les objectifs de développement territorial durable. L'état algérien est caractérisé par une faible décentralisation et une forte concentration, ce mode laisse peu de liberté d'initiative aux élus, à l'administration locale et à la société civile.

Ceci valide, notre troisième hypothèse stipulant que « La politique perd de son efficacité par les acteurs locaux et que le schéma descendant doit être amélioré par des initiatives locales ». Nous avons pu mettre en évidence, que les gestionnaires locaux sont limités dans leurs agissements et leurs prérogatives restent très limitées. Ce n'est donc pas une décentralisation qui est amorcée mais une modernisation du centralisme par le biais des nouveaux processus de développement. Le financement des projets et la proximité dans la démarche, ne sont pas suffisants pour développer les territoires. Dans ce sens, il convient de rappeler que la première forme de territorialisation des politiques publiques consiste en la décentralisation des pouvoirs et lieux de décision (Landel et al 2012) et une coordination d'acteurs (Aydalot, 1986 ; Benko et Lipietz, 1992; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010).

Cela confirme d'une part notre thèse défendue dans cette étude que les dispositifs sont lourds à changer dans un pays complètement « top down ». D'autre part notre hypothèse de base stipulant que « *Pour amorcer un développement territorial et permettre la construction des ressources territoriales en Algérie, les programmes de développement rural doivent se différencier du schéma central et émerger des acteurs locaux.* ». À la lumière de notre étude, bien que les PPDRI se révèlent un outil de développement innovant, il n'en demeure pas moins que leurs mises en œuvre à l'échelon local se heurtent à des obstacles qui l'ont déviée de son approche. Certes l'État Algérien se veut plus facilitateur qu'auparavant, mais ses interventions demeurent encore verticales et la gouvernance est plus verticale qu'horizontale. Nous pensons que le problème de l'institutionnalisation ne s'est pas encore posé de telle manière pour qu'il puisse déboucher sur une gouvernance locale. Les acteurs n'arrivent pas à se mettre en diapason pour pouvoir coopérer, s'organiser pour mettre en œuvre un projet

commun. Tous les projets réalisés par la CF ont permis de désenclaver certains territoires, d'apporter une valeur ajoutée à certains bénéficiaires et d'amorcer un développement rural, mais sans qu'il ne soit véritablement territorial. L'approche « bottom-up » impose un changement dans la manière de penser le processus de développement par les populations et acteurs locaux. Pour être dans cette logique, il faut privilégier en premier lieu l'approche intégrée par rapport à l'approche sectorielle ainsi qu'un partenariat horizontal et vertical.

Dans les pays développés, la gestion publique innove par la participation de la société civile aux choix collectifs et l'efficacité et la pérennité de ces dispositifs dépendent de la qualité de l'accompagnement (Tonneau et al., 2009).

Pour finir, il nous incombe de mettre l'accent sur un point crucial, l'Etat Algérien n'a pas encore réussi à territorialiser cette politique mais chose importante il a acquis le caractère novateur des solutions apportées aux problèmes et quelques résultats. Il restera tout de même les objectifs de changements par une aptitude à instaurer un consensus et à générer des projets en commun pour développer les territoires et fixer la population rurale tout en valorisant les spécificités locales.

3. Perspectives

En perspective de recherche et à la lumière de notre étude, il y a un besoin d'un nouveau mode de gouvernance et une nouvelle approche des « projets de territoire » qui s'appuie sur l'idée d'une association volontaire d'acteurs qui placent leurs projets d'action dans un cadre territorial qu'ils définissent eux-mêmes. Cette approche est en France par exemple, à l'origine des concepts de «pays», de «petite région », de « l'intercommunalité », etc.

Cela impliquerait un élargissement de notre champ d'analyse, qui a été restreint dans le cadre de cette thèse qu'aux politiques rurales à d'autres politiques des secteurs de développements et des observations plus fines pour l'identification et l'étude des projets de territoire et valorisation de ressources locales. Notre objectif va au delà d'une simple analyse d'action, il vise une implication et une participation concrètes aux processus et l'accompagnement des idées porteuses.

La différenciation est la seule voie de développement pour tous les territoires qui ne sont pas compétitifs du point de vue production et prix, Il faut donc basculer dans les paniers de biens et activer l'innovation sociale.

Le panier de biens n'est pas une fin en soi, il est une méthode pour créer de la richesse économique, environnementale et sociale (Mollard, 2001) qui exige une organisation collective et implique diverses institutions entre autres les universités et nous comme chercheurs .

Le premier caractère de cette tendance est que l'on ne peut plus dépenser désormais sans limite ; une utilisation rationnelle des ressources s'impose à tous les niveaux. La seconde tendance est celle de la recherche permanente de l'efficacité de la dépense publique, ce qui signifie la recherche de la valorisation des ressources locales ou territoriales (Djenane, 2006). Indubitablement en Algérie le développement territorial n'est pas encore là, mais ses indices sont là visibles à travers les ressources naturelles, l'identité culturelle, historique, l'agriculture paysanne qui résiste à l'agriculture productiviste.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie indiquée dans les pages suivantes correspond aux éléments référencés dans ce travail de recherche, elle n'est donc en aucun cas exhaustive sur le sujet. Un classement par ordre alphabétique a été choisi afin d'en faciliter la lecture.

Abaab A., Bedrani S., Bourbouze A. et Chiche J. (1995), « Agricultural policies and the dynamics of agropastoral systems in the Maghreb », *Options Méditerranéennes. Série B: Etudes et Recherches (CIHEAM)*, pp. 139- 165.

Adda J. (2007), *La mondialisation de l'économie, Tome I, La découverte*, (Repères), 128 p.

Angeon V. et Callois J.-M. (2006), « Capital social et dynamiques de développement territorial: l'exemple de deux territoires ruraux français », *Espaces et sociétés*, n°2, pp. 55–71.

Anonyme (2002), « Kit pédagogique comprendre-analyser-gérer un processus de décentralisation : décentralisation et développement rural. ».

Anonyme (2010), « Développement rural en Algérie Quelle stratégie », n°43 du 16 au 31 Mai 2010.

Aubert F., Guérin M. et Perrier-Cornet P. (2001), « Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. juillet, n°3, pp. 393- 413.

Aubert F. et Schmitt B. (2008), « Mécanismes économiques à l'oeuvre dans les espaces ruraux. », *Économie rurale*, vol. 307, pp. 8- 22.

Aydalot P. (1984), « A la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux » In *Crise et espace*. Économica, Paris, 38-59 p.

Aydalot P. (1985), *Économie régionale et urbaine*, Économica., Paris, 487 p.

Aydalot P. (1986), *Milieus innovateurs en Europe*, Paris, Gremi, 361 p.

Bailly A. (1994), « Territoires et territorialités », *Encyclopédie d'économie spatiale*, pp. 275–280.

Barbarot A.-S., Renard T., Vollet D., Lépicié D., Berriet-Sollic M. et Tiveyrat D. (2013), « Propositions méthodologiques pour mesurer la territorialisation des projets de développement rural », *Économie rurale*, n°4, pp. 81–88.

Barel Y. (1981), *Territoires et codes sociaux*. Centre de recherche sur l'Urbanisme, Paris.

Barthod C. (1993), « La conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992) et la forêt »,.

Becattini G. (1989), *Modelli locali di Sviluppo*. Bologna, 11 Mulino, Mulino, Becattini, 232 p.

Becattini G. (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique » in Benko G., Lipietz A., *Les régions qui gagnent*. », *Presses universitaires de France*, pp. 35- 55.

- Bedrani S. (1987)**, « Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, vol. 45, n°1, pp. 55- 66.
- Bedrani S. (1993)**, « Les politiques agricoles et alimentaires en Algérie et les grandes questions du développement », *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol. 1, n°4, pp. 61- 65.
- Bedrani S. (2001)**, « L'agriculture et le rural durant la période 1990-2000 In : Où va l'Algérie ? », in *Où va l'Algérie*, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, pp. 207- 225.
- Bedrani S. et Campagne P. (2003)**, « État des lieux-Etudes du RAFAC [Réseau Agricultures Familiales Comparées]. In : Campagne P. (coord.), Dupuy B. (coord.). Nouvelles stratégies pour un développement rural durable dans les pays méditerranéens. », (*Options Méditerranéennes : Série A.*, pp. 23- 27.
- Belkhatir A. (1999)**, « Villes et territoires en Algérie », *Méditerranée*, vol. 91, n°1, pp. 73–84.
- Benachenhou A. (2008)**, *Algérie 1999-2008 : La modernisation maîtrisée*, impression autographe, Paris, 151 p.
- Benachenhou A. (2009)**, *La formation du sous-développement en Algérie*, 6ème édit. OPU.
- Benbekhti O., Saifi A. et Benziane B. (2006)**, « Algérie: De la réforme agraire au développement rural, l'évolution des interventions en milieu rural.in Moulai , A 2008 :Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable Algérie, Volume 1 », *Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRAD). Porto Alegre. Brésil.*, pp. 16.
- Benko G. (2001)**, *Lexique de géographie économique*, Armand Colin (Synthèse Géographie), 96 p.
- Benko G. (2007)**, « Territoires et sciences sociales », In *Itçaina, X., Palard, J. et S. Ségas (dir.). Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 105–112.
- Benko G., Dunford M. et Heurley J. (1997)**, « Districts industriels: vingt ans de recherches », *Espaces et sociétés*, n°1, pp. 305–352.
- Benko G. et Lipietz A. (dir) (1992)**, *Les Régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie*, Presses universitaires de France, Paris (Économie en liberté), 424 p.
- Berriet-Sollic M., Déprés C. et Trouvé A. (2008)**, « La territorialisation de la politique agricole en France Vers un renouvellement de l'intervention publique en agriculture? In », in *Laurent, C. et Du Tertre, C. (Dir) « Secteurs et territoires dans les régulations émergentes ».*, L'Harmattan, Paris, pp. 121- 136.
- Berriet-Sollic M., Le Roy A. et Trouvé, A. (2007)**, « Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion », *Economie rurale*, n°313- 314, pp. 129- 146.
- Berriet-Sollic M., Schmitt B., Trouvé A. et Aubert F (2009)**, « Le deuxième pilier de la PAC et le développement rural: le RDR est-il vraiment rural? », in *Landel P. et Roy A. Le (2012), « Territorialisation de la politique rurale européenne en Emilie Romagne ,Revue d'Économie*

Régionale & Urbaine, vol. février, n°1, pp. 91-118.

Berthier N. (2006), *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Méthodes et exercices corrigés*, Armand Colin, (Cursus), 352 p.

Bertrand N. et Moquay P. (2004), « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale*, vol. 280, n°1, pp. 77- 95.

Bessaoud O. (1999), « L'identité paysanne en Algérie : quel passé héritons nous? », pp. 9.

Bessaoud O. (2004), « L'agriculture et la paysannerie en Algérie. », pp. 22.

Bessaoud O. (2008), « Les organisations rurales au Maghreb », *Économie rurale*, n°1, pp. 8–21.

Bessaoud O. (2013), « Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : l'exception algérienne », *Maghreb - Machrek*, vol. 215, n°1, pp. 9- 30.

Bessaoud O., Antonelli A. et Pugliese P. (2009), « Chapitre 8-Améliorer la gouvernance rurale », *Annuaire*, pp. 277–308.

Béteille R. (1981), *La France du vide*, Vol 14 .Litec.

Beuret J.-E. et Cadoret A. (2011), « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux Près de 300 initiatives soumises à une analyse comparative », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°4, pp. 363- 386.

Blanc M. (1997), « La ruralité : diversité des approches », *Économie rurale*, vol. 242, n°1, pp. 5- 12.

Boisvert M. (1996), « L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux », *Proulx, M.-A., Le phénomène régional au Québec, Sainte-Foy: PUQ*, pp. 187–213.

Bonnemaison J. (1997), « Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine », *In Bonnemaison, J., Crambezy L. et Quity Bourgeois, L., « Le territoire, lien ou frontière »*, pp. 1–4.

Bosc C. et Vollet D. (2013), « Évaluation du dernier programme Leader (2007-2013) en Auvergne et Bourgogne: entre logiques de routinisation et risque de capture agricole », *Politiques et management public*, vol. 30, n°4, pp. 473–493.

Bouba-Olga O. et Grossetti M. (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n°3, pp. 311–328.

Bourdieu P. (1958), « Sociologie de l'Algérie », *Etudes rurales PUF*, pp. 5–6.

Bourdieu P. et Sayad A. (1964), *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Les Editions de Minuit, Paris, 220 p.

Bourenane N. (1991), « Agriculture et alimentation en Algérie entre les contraintes historiques et les perspectives futures - », *In Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.). « Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes »*. Montpellier : CIHEAM, 1991. (*Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; N° 21*), pp. 145- 157.

- Braudel F. (1985)**, *La dynamique du capitalisme* in Tremblay S. (1999), *Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques*, Chicoutimi, Université du Québec 52 p.
- Bricault J. (2012)**, « L'administration des espaces ruraux à l'heure de la rationalisation », *Revue française d'administration publique*, vol. 141, n°1, pp. 55.
- Brunet P. (1992)**, *L'Atlas des paysages ruraux de France*, Jean Pierre De Monza. pp200.
- Brunet R., Ferras R. et Théry H. (1992)**, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Edition La documentation Française, pp 470.
- Calame M. (2009)**, « Espace rural et gouvernance mondiale ». pp 41.
- Calvelli M. (1935)**, *Etat de la propriété rurale en Algérie*, IN Djenane 2011: *La petite paysannerie algérienne: quelle(s) méthode(s)? quelle(s) discipline(s)? quelle(s) échelle(s)?*, Victor Heintz, Alger.
- Camacho M. (s. d.)**, « La paysannerie algérienne, l'autogestion et la révolution agraire, in Djenane 2011: *La petite paysannerie algérienne: quelle(s) méthode(s)? quelle(s) discipline(s)? quelle(s) échelle(s)?* »,.
- Camagni R. (2006a)**, "*Changement technologique, milieu local et réseaux d'entreprise: pour une théorie dynamique de l'espace économique*" In R. Camagni et D. Maillat (Eds): "*Milieus innovateurs: théorie et pratique*", Paris, Économica-Anthropos, 500p.
- Camagni R. et Maillat D. (Eds) (2006b)**, *Milieus innovateurs: théorie et politique*, Paris, Économica-Anthropos, 500 p.
- Campagne P. (1991)**, « Réseau Agriculture Familiale Comparée (RAFAC) Etude comparée de zones rurales en Algérie, France, Portugal et Tunisie »,.
- Campagne P. (1995)**, *Analyse des zones rurales, problématiques et contenus de l'analyse*. In « *Analyse diagnostic des zones rurales, approche théorique et méthodologique. Programme CEE-Natura « Nectar* » Montpellier : CEE DG VIII-CIHEAM-IAMM.
- Campagne P. (2000)**, « Problématique scientifique, gestion environnementale et politiques de développement rural », pp. 359- 382.
- Campagne P. et Al (2001)**, *Milieu rural agriculture familiale : itinéraires méditerranéens*. RAFAC.
- Campagne P. et Pecqueur B. (eds). (2012)**, *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens.*, Montpellier :CIHEAM, 252 p.
- Campagne P. et Pecqueur B. (2014)**, *Le développement territorial: une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris, 267 p.
- Campagne P., Pecqueur B., Civici A., Guri F., Bedrani S., Laribi S., Hacherouf H., Nawar M., Hakim T.A. et Delgado F.C. (2009)**, *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens*.

- Cary P. et Joyal A. (2010)**, *Penser les territoires*, Presses de l'Université du Québec (Géographie contemporaine).
- Cassé, M.-C. et Granié A.-M. (2000)**, « Comment penser le rural aujourd'hui ? (s/dir) », In Acte de colloque "*Dynamiques agraires et construction sociale du territoire*" Montpellier", pp. 11- 21.
- CENEAP (2004a)**, « Niveau De Développement Et Potentialités Des Zones Rurales Et De Leurs Populations: Développement Humains Et Pauvreté En Zone Rurale. . », Etude, Algérie, Ministère de l'Agriculture et Développement Rural.
- CENEAP (2004b)**, « Niveau de développement et potentialités des zones rurales et de leurs populations : éléments d'approche et scénarios prospectifs. Rapport final. », MADR.
- CENEAP (2004c)**, « Niveau de développement et potentialités des zones rurales et de leurs populations : niveau de développement et potentialités des zones rurales. Rapport final. », MADR.
- Chenoune O. (2005)**, « Projet de décentralisation du système d'information géographique comme outil d'aide à la décision », Master, Master, CIHEAM MONTPELLIER.
- Chenoune O. et Ahmed Zaid M. (2011)**, « Les PPDR comme outil de régulation de l'action publique envers le monde rural », *Colloque International « La régulation de l'action publique dans le contexte de crise financière mondiale » Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou le 29 et 30 Mai 2011*, pp. 27.
- Chenoune O., Pecqueur B. et Djenane A (2014)**, « L'innovation et le développement des campagnes Algériennes : Quels enjeux, quelles limites pour l'émergence des territoires et l'innovation sociale ? », Colloque CRISES, Canada, 2014.
- Chenoune O., Pecqueur B. et Djenane A. (2014)**, « L'innovation et le développement des campagnes Algériennes : Quels enjeux, quelles limites pour l'émergence des territoires et l'innovation sociale ? », in Klein J-L., Camus A., Jetté C., Champagne C. et Roy M, *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Presse Universitaire du Québec, Canada, pp. 245- 251.
- Cherrad S.E. (1987)**, *Problématique de l'aménagement de l'espace rural en Algérie: analyse du discours, pratiques spatiales et perspectives*, Thèse de doctorat, Montpellier 3.
- Chevalier P. et Dedeire M. (2014)**, « Application du programme leader selon les principes de base du développement local », *Économie rurale*, n°4, pp. 9–25.
- Chevalier P., Dedeire M., Ghiotti S., Hirczak M. et Razafimahefa L. (2009)**, « Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité? Questions et débats », *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie: quels équilibres pour les espaces régionaux?*
- Chevalier P., Dedeire M., Ghiotti S., Hirczak M. et Razafimahefa L. (2010)**, « L'espace rural euro-méditerranéen : approches méthodologique et typologique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n°152, pp. 291- 312.

- Chevalier P., Maciulyte J., Dedeire M. et Razafimahefa L. (s. d.),** « Le programme LEADER en France et en Lituanie: échec ou succès de la mise en oeuvre à l'échelle locale du dispositif européen? »,
- Chia E., Torre A. et Rey-Valette H. (2008),** « Conclusion : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires », *Norois*, n°209, pp. 167- 177.
- Claval P. (2003),** *La géographie du XXIe siècle*, L'Harmattan, 245 p.
- CNES (2003a),** « Quatrième rapport national sur le développement humain. »
- CNES (2003b),** « Stratégie de développement de l'agriculture »,.
- Colletis G., Gilly J. et Pecqueur B. (2001),** « Inscription spatiale des firmes, gouvernance des territoires et régulation d'ensemble », *Journées de la proximité*, vol. 13.
- Colletis G., Courlet C. et Becattini G. (1992),** « Industrie et territoire, les systèmes productifs localisés », actes du colloque, Grenoble, 21- 22 octobre (1992).
- Colletis G., Gianfaldoni P. et Richez-Battesti N. (2005),** « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°296, pp. 8–25.
- Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F. et Zimmermann J.-B. (1999a),** « Construction territoriale et dynamiques productives », *Sciences de la société*, vol. 48, pp. 25–46.
- Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F. et Zimmermann J.-B. (1999b),** *Construction territoriale et dynamiques productives*, GREQAM.
- Colletis G. et Pecqueur B. (1993),** *Intégration des espaces et quasi intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives?*
- Colletis G. et Pecqueur B. (2004),** « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Communication présentée aux 4èmes Journées de la Proximité «Proximité, réseaux et coordination»*, GREQAM-IDEP, Faculté des Sciences Economiques, Marseille.14-17 Juin.
- Conte B. (2005),** « Concept de développement », Université de Bordeaux, pp 6.
- Côte M. (1996),** *Pays, paysages, paysans d'Algérie*, CNRS Editions, Paris.
- Côte M. (1999),** « Territoires, villes, monde rural », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. XXXVIII, pp. 567- 576.
- Côte M. (2011),** « Nouvelles territorialités en Algérie. In Mahiou, A., & Henry, J. (Eds.), OÙ va l'Algérie ? », Karthala Collection, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman. pp. 257- 271.
- Côte M. et Cherrad S.E (s/dir) (1999),** *Dynamiques rurales dans le Maghreb profond* », in *Territoires en mutation*, Université de Montpellier, 203 p.

- Côté S., Klein J.-L. et Proulx(S/Dir) M.-U. (1997)**, *Action collective et décentralisation: actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'est du Québec (dir.), Rimouski, Québec, GRIDEQ, 258 p.
- Courlet C. (2001)**, *Territoires et régions: les grands oubliés du développement économique.*, L'Harmattan., Paris, 133 p.
- Courlet C. (2002)**, « Les systèmes productifs localisés. Un bilan de littérature. », *Etud.Rech.Syst.Agraires.Dev*, n°33, pp. 27- 40.
- Courlet C., Alain F., Gerbaux F. et Matteudi E. (1998)**, « Dynamismes locaux et nouveaux développements: le cas de la Maurienne »,.
- Courlet C., Faure A., Gerbaux F., Matteudi E., Pernet F., Perret J. et Zampa C. (1988)**, « Dynamismes locaux, et nouveaux développements : le cas de la Maurienne », Etude pour le compte du ministère de la recherche.
- Courlet C. et Pecqueur B. (2013)**, *L'Economie Territoriale*, PUG, (Economie), 142 p.
- Courlet C., Pecqueur B. et Lacour C. (2008)**, *L'économie territoriale*, Presses universitaires de Grenoble.
- Courville S. (1983)**, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n°3, pp. 417- 429.
- Dardel E. (1946)**, *Histoire, science du concret*, PUF, 139 p.
- Darlet M. (2010)**, *Les enjeux autour de la politique européenne de développement rural*, Thèse de doctorat, université Paul Cézanne - Aix Marseille 3 institut d'études politiques, 150 p.
- David O., Cahagne N., Hellier E., Keerle R. et Séchet R. (2012)**, « La proximité revendiquée et désirée : les apports d'une enquête lancée par des élus locaux », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n°1, pp. 5- 29.
- Dayez C., Leloup F. et Verger S. (2007)**, « Du problème frontalier au projet transfrontalier: vers une gouvernance territoriale? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, n°4, pp. 82-93.
- De Coulon B. (2004)**, *Territorialité et pouvoir L'exemple de l'agriculture de proximité*, Thèse de doctorat, Département de Géographie Université de Genève, 68 p.
- De Saint-Exupéry A. (2000)**, *In Michel Quesnel « Citadelle »*, Abrégée, Paris Gallimard, 73-7 p.
- Delfosse C. (2011)**, *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Les indes Savantes, France, 355 p p.
- Demoustier D. et Richez-Battesti N. (2010)**, « Les organisations de l'Economie sociale et solidaire : gouvernance régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n°1, pp. 5- 14.

- Depraz S. (2009)**, « Vers une définition internationale du rural en Europe », *Héritages et trajectoires rurales en Europe*, L'Harmattan, coll. *Logiques Sociales*, Paris, pp. 85–108.
- D'hont O. (2005)**, *Techniques et savoirs des communautés rurales: Approche ethnographique du développement*, Karthala, 372 p.
- Divéco (2008)**, « Programme d'appui à la Diversification économique soutenu par la Commission européenne. »
- Djenane A. (2011)**, « Des réformes agraires à la libéralisation du secteur agricole »,.
- Djenane A. (2012)**, « Les indicateurs d'appréhension de la petite paysannerie par les pouvoirs publics algériens », pp. 16.
- Djenane A. (1997)**, *Reformes économiques et agriculture en Algérie.*, Doctorat d'Etat es Sciences économiques, Sétif, Université Ferhat Abbés, 260 p.
- Djenane A. (2006)**, « Les indicateurs d'émergence territoriale en Algérie. », *Colloque RAFAC-CERMOSEM*, pp. 10.
- Djenane A. (2011)**, « La petite paysannerie algérienne: quelle(s) méthode(s)? quelle(s) discipline(s)? quelle(s) échelle(s)? », pp. 20.
- Djenane A. (2012a)**, « Les indicateurs d'appréhension de la petite paysannerie par les pouvoirs publics algériens », *Journées d'études pluridisciplinaires du Groupe Petites Paysanneries: « regards croisés sur les petites paysanneries au nord et au sud de Méditerranée »*, pp. 16.
- Djenane A. (2012b)**, « La dépendance alimentaire: un essai d'analyse », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, n°2, pp. 117.
- Dowding K., Dunleavy P. et King D. (2000)**, *Understanding urban governance: the contribution of rational choice*, Palgrave Macmillan.
- Dubresson A. et Jaglin S. (2005)**, « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés », *Le territoire est mort, Vive les territoires*, pp. 337–352.
- Duran P. (2001)**, , *in Action publique, action politique*, Paris (in J.P. Leresche (sous la direction de), Gouvernance locale, coopération et légitimité, Pédone.), pp. 369- 389.
- Durand M. et Giorno C. (1988)**, « Les indicateurs de compétitivité internationale: aspects conceptuels et évaluation »,.
- Durand M., Simon J. et Webb C. (1992)**, *Les indicateurs de compétitivité et de commerce internationaux de l'OCDE*, OCDE.
- Eme B. (2005)**, « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, n°296, pp. 42- 55.
- Eme B. et Fraisse L. (2005)**, « La gouvernance locale de la diversification des modes d'accueil: un nouvel enjeu de «cohésion sociale» », *Recherches et prévisions*, vol. 80, n°1, pp. 7- 23.
- Esposito-Fava A. (2010)**, *Territorialisations et action agricoles:quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional du Marais du*

Cotentin et du Bessin, de Métropole Savoie et de Rovaltain, Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier-Grenoble I.

FAO (2002), « *Kit pédagogique « comprendre- analyser- gérer un processus de décentralisation : décentralisation et développement rural.* »

FAO (2007), « *Projet pour une agriculture et un développement rural durables en régions de montagne* ».

FAO (2013a), « *38 conférence de la FAO à Rome* », Rome.

FAO (2013b), « *Cadre Programmation Par Pays Algérie (2013 – 2016)* »,.

FAO (2015), « *La FAO et le défi des objectifs du millénaire pour le développement ; La voie à suivre* »,.

Faure A. (2002), *La question territoriale. Pouvoirs locaux, action publique et politique (s)*, Thèse de doctorat en science politique, Grenoble, Pierre Mendès-France, 257 p.

Favreau L. et Levesque B. (1996), *Développement économique communautaire : Économie sociale et intervention*, PUQ, Québec, 230 p.

Ferguène A. (2013), "*Economie territoriale et développement local: Concepts et expériences*", Campus ouvert, 167 p.

Figuière C. et Rocca M. (2012), « *Gouvernance : mode de coordination innovant ? Six propositions dans le champ du développement durable* », *Innovations*, vol. 39, n°3, pp. 169- 190.

Fontan J.-M. (1997), « *L'État-région : une nouvelle forme de régulation des territoires?* », pp 233-254 in Côté, Klein et Proulx (éds), "*Action collective et décentralisation*", Rimouski, GRIDEQ, pp250.

Fontan J.-M. et Klein J.-L. (2004), « *La mobilisation du capital socio-territorial: le cas du technopôle Angus* », *Lien social et Politiques*, n°52, pp. 139- 149.

Fouquet A. (2013), « *L'évaluation des politiques publiques: État (s) de l'art et controverses* », *Revue française d'administration publique*, n°4, pp. 835–847.

Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C. et Chastagner C. (S/Dir) (2012), *Patrimoine et valorisation des territoires*, l'Harmattan (Collection Conférences universitaires de Nîmes), pp.299.

François H. (2007), *De la station ressource pour le territoire au territoire pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble.*, Thèse de doctorat, FRANCE, Université Joseph-Fourier-Grenoble I, 361 p.

François H., Hirczak M. et Senil N. (2013), « *De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ?* », *Géographie, économie, société*, vol. 15, n°3, pp. 267- 284.

Gallissot R. (1978), *L'économie de l'Afrique du Nord*, Presses Universitaires de France. pp.126

Garnier J. (2005), « *Proximités lourdes, proximités légères : une trajectoire de l'appareil productif dans l'aire métropolitaine marseillaise* », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n°4, pp. 365- 380.

- Garrabé M. (1992)**, « Méthode d'évaluation de la pertinence d'un projet », *Revue Tiers Monde*, pp. 209–227.
- Garrabé M. (1994)**, *L'ingénierie de l'évaluation économique*, Ellipses, Paris, Ellipses, 255 p.
- Gilly J.-P., Leroux I. et Wallet F. (2004)**, « Gouvernance et proximité », *Economie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier, pp. 187–206.
- Gilly J.-P. et Torre A. (2000)**, *Dynamiques de proximité.*, L'Harmattan. pp 302.
- Girard S. (2012)**, *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)*, Thèse de doctorat, Ecole normale supérieure de Lyon-ENS Lyon, 722 p.
- Grisson J.-B. (2013)**, « Ressources locales et développement territorial dans les très petites communes: un potentiel en question », *Géocarrefour*, vol. 88, n°1, pp. 75–86.
- Guérin I. et Servet J.. (2005)**, « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la micro finance », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 296, pp. 83- 99.
- Guesnier B. (2014)**, « Innovation dans une proximité organisée par une gouvernance interterritoriale: le réseau nautique atlantique. », *Innovations*, vol. 2n°44, pp. 151 à 168.
- Guillermou Y. (1999)**, « Villes et campagnes en Algérie », *Autrepart-Bondy Paris-*, pp. 47–60.
- Guillermou Y. et Bordet Y. (1977)**, *Clés pour l'autogestion. Ed. Seghers*, Seghers, 288 p.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R. et Roux E. (2003)**, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Paris, 185 p.
- Gumuchian H. et Pecqueur B. (2007)**, *La ressource territoriale*, Economica Anthropos, France, 260 p.
- Hirczak M. (2007)**, *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial. Une analyse à partir des produits de la région Rhône-Alpes.*, Thèse de doctorat, France, Université Joseph-Fourier-Grenoble I, 356 p.
- Jazra-Bandarra N. (1995)**, « Spécificité du développement rural », *Économie rurale*, vol. 225, n°1, pp. 33- 36.
- Jean B. (1993)**, « Terre, territoire, territorialité: les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n°101, pp. 291- 307.
- Jean B. (2007)**, « Du développement régional au développement territorial durable: vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux », *I Colóquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentável*, pp. 21.
- Jean B. (2012)**, « Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, n°4, pp. 649 à 671.

- Jean B. (2013)**, « Les territoires ruraux dans la modernité avancée et la recomposition des systèmes ruraux », *Estudos Sociedade e Agricultura*, vol. 1.
- Jean B. et Dionne S. (2005)**, « La ruralité entre appréciations statistiques et représentations sociales : comprendre la reconfiguration sociospatiale des territoires ruraux québécois », *Faire Campagne*, pp. 27- 38.
- Jessop B. (2009)**, « From governance to governance failure and from multi-level governance to multi-scalar meta-governance », in *The Disoriented State: Shifts in Governmentality, Territoriality and Governance*, Springer, pp. 79–98.
- Kahn R. (2010)**, « La dimension culturelle du développement territorial », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n°4, pp. 625–650.
- Kaysers B. (1989)**, *La renaissance du rural*, Armand Colin, Paris, 316 p.
- Kaysers B. (2000)**, « L'intégration de la ruralité. Les campagnes françaises au XXIe siècle », *Économie rurale*, vol. 255- 256, n°1, pp. 100- 103.
- Kebir L. (2006)**, « Ressource et développement régional, quels enjeux ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, n°5, pp. 701- 723.
- Koop K., Landel P.-A. et Pecqueur B. (2010)**, « Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb? Une approche critique », *EchoGéo*, n°13, pp. 11.
- Kouachi K. (2010)**, *Méthodes participatives dans les programmes de proximité du développement rural*, Magister en Sciences agronomiques, Alger, Ecole Nationale Supérieure Agronomique El Harrach.
- Kourilsky F. (2004)**, *Du désir au plaisir de changer: Comprendre et provoquer le changement.*, 3ème, Dunod (Stratégies et management), 336 p.
- Lafond V. et Mathieu N. (2003)**, « Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », *Ville-École-Intégration, Enjeux—Le rural terre d'exclusion*, vol. 134, pp. 31–47.
- Lajarge R. (2011)**, « Le développement territorial ou comment satisfaire le besoin grandissant de territorialités multiples », *Fonder les Sciences Territoriales*, pp. pp–128.
- Lajarge R., Pecqueur B., Landel P.-A. et Lardon S. (2012)**, « Ressources territoriales: gouvernance et politiques publiques », *hal.archives-ouvertes.fr*.
- Lamarche T. (2003)**, « Le territoire entre politique de développement et attractivité », *Études de communication. Langues, information, médiations*, n°26, pp. 16.
- Landel P. et Le Roy A. (2012)**, « Territorialisation de la politique rurale européenne en Emilie Romagne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°1, pp. 91- 118.
- Landel P.-A. et Pecqueur B. (2011)**, « l'opérateur territorial, vecteur du changement », *48° colloque ASRDLF, Migrations et territoires*, pp. 13.

- Lardon S., Chia E. et Rey-Valette H. (2008)**, « Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Norois*, n°209, pp. 7- 13.
- Lauriol J., Perret V. et Tannery F. (2008)**, « L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie », *Revue française de gestion*, vol. 34, n°184, pp. 181- 198.
- Le Galès P. (1995)**, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, pp. 57–95.
- Legouté J.R. (2001)**, *Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Université du Québec à Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale.
- Leloup F., Moyart L. et Pecqueur B. (2005)**, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n°4, pp. 321–332.
- Létourneau A. (2009)**, « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors série 6.
- Lévesque B. (2007)**, "Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie", Montréal, Que., Centre de recherche sur les innovation sociales (CRISES).
- Lévesque B., Fontan J.-M. et Klein J.-L. (1996)**, "Systèmes locaux de production, conditions de mise en place et stratégie d'implantation pour le développement du Projet" Angus, UQAM, (Service aux collectivités).
- Loubet F., Dissart J.-C. et Lallau B. (2011)**, « Contribution de l'approche par les capacités à l'évaluation du développement territorial », *RERU*, vol. octobre, n°4, pp. 681- 703.
- MADR (2012)**, « Le renouveau agricole et rural en marche: revue et perspectives »,.
- MADR (2004)**, « Stratégie nationale de développement rural durable. Projet de document. »
- Magnaghi A., Raiola M. et Petita A. (2003)**, *Le projet local*, Mardaga (Architecture + recherches).
- Mahiou A. et Henry J.R. (2001)**, « Où va l'Algérie, avant-propos », *Khartala IRMEM*.
- Maillat D. (2011)**, « Globalisation, systèmes territoriaux de production et milieu innovateur », in *BENKO G. et CARY P.(éds) Penser les territoires: en hommage à Georges Benko.*, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 37- 54.
- Maillat D. et Kebir L. (2001)**, « Conditions-cadres et compétitivité des régions: une relecture », *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 24, n°1, pp. 41–56.
- Mathieu N. (1990)**, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*, vol. 197, n°1, pp. 35- 41.
- Mathieu N. (2006)**, « La géographie rurale Française face à l'utopie du développement durable: quelles réactions, quelles perspectives? », *Bulletin de L 'AGE N° 41*, pp. 39- 67.
- Mathieu N., Eizner N., Lenormand P., Cohen J., Épagnéul M.-F. et Perret J. (1997)**, « Quelles dynamiques de l'emploi en milieu rural: peut-on oser l'expression de «vitalité cachée»? », *Strates*.

Matériaux pour la recherche en sciences sociales, n°9, pp. 15.

Méasson L. (2008), « L'évaluation peut-elle être un outil de la gouvernance territoriale? », *Séminaire INRA GoTo (Gouvernance territoriale)*.

Messaoudi K. (2008), *L'habitat et l'habiter en territoire rural : inscription spatiale et mutation (Exemple de La vallée du Saf-Saf –Nord-Est de 'Algérie-)*, Thèse de doctorat es sciences, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III Institut d'Aménagement Régional, 482 p.

Michaux V. in D. et B. 2012 (2011), « Les déterminants de la performance des gouvernances territoriales. Le cas des stratégies concertées de développement durable des territoires. », *revue Française de Gestion*, vol. 217, pp. 35- 60.

Mokdad S. (2009), *Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté : la mise en valeur des terres par la concession*, Magister en Sciences agronomiques, Alger, Ecole Nationale Supérieure Agronomique El Harrach, 135 p.

Mollard A. (2001), « Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, vol. 263, n°1, pp. 16- 34.

Moulaï A. (2008), « Suivi de la stratégie méditerranéen pour le développement durable. Etude National Algérie »,.

Moulinier P. (2013), *Les politiques publiques de la culture en France:«Que sais-je?» n° 3427*, Presses universitaires de France.

Muchnik J. (2010a), « Le fait technique, finalités et ancrage territorial in Le temps des Syal Techniques, vivres et territoires José Muchnik,^[1] Christine de Sainte Marie, coordinateurs 327 P ed. QUEAE », in *Muchnik in Le temps des Syal Techniques, vivres et territoires*.

Muchnik J. (2010b), « Le fait technique, finalités et ancrage territorial in Le temps des Syal Techniques, vivres et territoires », in *Le temps des Syal Techniques, vivres et territoires*, QUEAE, osé Muchnik, Christine de Sainte Marie, coordinateurs, pp. 327.

Muchnik José et Christine de S.M. (2010), *Le temps des Syal Techniques, vivres et territoires*, Quæ, 327 p.

Muchnik J. et al (2011), « Introduction: Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°322, pp. 4–10.

Muchnik J., Requier-Desjardins D., Sautier D. et Touzard J.M. (2007), « Systèmes agroalimentaires localisées », *Economies et Sociétés*, vol. 29, pp. 1465–1484.

Muller P., Meny Y. et Thoenig J.-C. (1991), *Politiques publiques, coll. Thémis*, JSTOR.

OCDE (2009), « Méthodes de suivi et d'évaluation des incidences des politiques agricoles sur le développement rural« ».

Omari C., Moisseron J.-Y. et Alpha A. (2012), « L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires: Trajectoire historique et perspectives », *Revue Tiers Monde*, vol. 210, n°2, pp. 123- 141.

- Oualikene S. (2009)**, *Organisation de l'espace, développement local et problématique de l'environnement en Algérie: Cas de la grande Kabylie*, Thèse de Doctorat d'Etat, Tizi Ouzou (Algérie), UMMTO, 739 p.
- Pasquier R. (2004)**, *La capacité politique des régions: Une comparaison France/Espagne*, PU Rennes.
- Pecqueur B. (2000)**, *Le développement local pour une économie des territoires.*, Paris, Syros.132p.
- Pecqueur B. (2004)**, « Territoire et gouvernance: quel outil pertinent pour le développement? », *Gouvernance locale et développement territorial, le cas des pays du sud*, pp. 27–48.
- Pecqueur B. (2005a)**, « Quel «tournant territorial» de l' 'économie mondiale globalisée », *5ème Rencontres Interuniversitaires d'Economie Sociale et Solidaire*, pp. 13.
- Pecqueur B. (2005b)**, « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives: le cas de l'agglomération grenobloise », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n°3, pp. 255- 268.
- Pecqueur B. (2006)**, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, vol. 124- 125, n°2, pp. 17- 32.
- Pecqueur B. (2007a)**, « Les Pôles d'Excellence Rurale en 2007: territoires concernés, ressources mobilisées, organisations des acteurs. »,.
- Pecqueur B. (2007b)**, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *L'Économie politique*, vol. 33, n°1, pp. 41- 52.
- Pecqueur B. (2008)**, « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et gouvernance territoriale », in Diop Amadou (éd). *"Développement local, gouvernance territoriale: enjeux et perspectives"*, Karthala, (Economie et développement).pp.11-22.
- Pecqueur B. (2009a)**, « De l'exténuation à la sublimation: la notion de territoire est-elle encore utile ? », *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, pp. 55- 62.
- Pecqueur B. (2009b)**, « Gestion durable des territoires, développement local et solidaire: regards croisés: Compte rendu de colloque (Tizi Ouzou, Algérie, 28-29 octobre 2007) », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n°3, pp. 299- 301.
- Pecqueur B. et Peyrache-Gadeau V. (2010)**, « Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction », *RERU*, n°4, pp. 613- 623.
- Pecqueur B. et Ternaux P. (2005)**, « Éditorial Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n°4, pp. 315–320.
- Pecqueur B. et Zimmermann J.. (2004)**, *Économie de proximités*, Lavoisier/Hermès, Paris, 264 p.
- Perret B. (2008)**, « L'évaluation des actions publiques », UAP-AMECO: programme d'appui au management de l'économie, Alger, 2008.
- Perrier-Cornet P. (S/D) (2002)**, *Repenser les campagnes*, Editions de l'aube, DATAR, 13 à 17. p.

Pesqueux Y. et others (2010), « Gouvernance, 284 de quoi s'agit-il? »

Petrella F. et Richez-Battesti N. (2010), « Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées? Une observation sur l'accueil des jeunes enfants en France », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n°1, pp. 53- 70.

Peyrache-Gadeau V. (1999), « La contribution de Philippe Aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 617- 632.

Platier A. et Madec J. (1977), « Aménagement et espace: Comment et pourquoi définir un espace rural? », *Économie rurale*, vol. 119, n°1, pp. 64.

Plumecocq G. (2012), « Ressources cognitives et développement territorial : une analyse textuelle appliquée aux politiques locales de développement durable », *RERU*, vol. décembre, n°5, pp. 765- 782.

PNUD (2001), « Carte de la pauvreté en Algérie »,.

Praly C. (2010), *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône*, Thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon II, 429 p.

Raffestin C. (1979), *Pour une géographie de pouvoir*, Géographie économique et sociale collection dirigée par Paul Claval tome xiii, Paris, Paris Litec, 250 p.

Raffestin C. (1982), « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », *Espaces et sociétés*, n°41, pp. 167–171.

Raffestin C. (1983), « La territorialité mal aimée et/ou mal comprise ou les avatars d'une notion mal aimée et/ou mal comprise »,.

Raffestin C. (1984), « La territorialité: miroir des discordances entre tradition et modernité », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°3- 4, pp. 437–447.

Raffestin C. (1986), « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale? », *Geographica Helvetica*, n°N°2, pp. 91- 96.

Rallet A. et Torre A. (2004), « Proximité et localisation », *Économie rurale*, vol. 280, n°1, pp. 25- 41.

Rangeon F. (1993), « La notion d'évaluation »,.

Rey-Valette H. et Antona M. (2009), « Gouvernance et gestion intégrée du littoral: l'exemple des recherches françaises », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n°1, pp. 11.

Rey-Valette H., Chia E., Mathé S., Michel L., Nougardès B., Soulard C.-T., Maurel P., Jarrige F., Barbe E. et Guiheneuf P.-Y. (2014), « Comment analyser la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n°1, pp. 65- 89.

Rey-Valette H., Soulard C., Mathe S., Michel L., Jarrige F., Maurel P., Chia E., Clement C.,

- Guiheneuf P.-Y., Laurens L. et others (2009)**, « Gouvernance des territoires et développement rural: une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles », *colloque de l'ASRDLF 'Entre projets locaux et de développement et globalisation de l'économie: Quels équilibres pour les espaces régionaux.*
- Rist G. (2007)**, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences po (Collection Nouveaux débats.), 219 p.
- Roussel V., Vollet D. et Hadjab F. (2010)**, « Les coordinations gérontologiques dans les espaces ruraux : quelle efficacité ? : Illustration à partir de l'évaluation des centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) dans deux départements français (la Nièvre et la Creuse) », *Gérontologie et société*, vol. 135, n°4, pp. 259.
- Roux E., Vollet D. et Pecqueur B. (2006)**, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », *Economie rurale*, n°293, pp. 20- 37.
- Samson I. (2009)**, *Leçons d'économie contemporaine*, 2e édition, Dalloz-Sirey; (Intégral concours), 773 p.
- Savary J. (1988)**, « L'économie-territoire à la conquête de l'économie-monde », *Dommergues P.(sous la direction de), La société du partenariat, Paris, Anfor-Anthropos*, pp. 87–107.
- Senil N. (2011)**, *Une reconstruction de l'espace temps: approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et Maroc*, Thèse de doctorat, FRANCE, Université Joseph-Fourier-Grenoble I, 564 p.
- Sghaier M. et Picouet M. (2004)**, « Dynamique des populations et évolution des milieux naturels en Tunisie », in *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*, Paris, Picouet Michel , Sghaier M, Genin Didier , Abaab A. , Guillaume Henri , Elloumi M., pp. 45- 61.
- Signoret P. (2008)**, « le territoire dans les systèmes d'observation: Approches conceptuelles et perspectives », *Territoires et action publique territoriale:nouvelles ressources pour le développement régional*, pp. 15.
- Signoret P. et Moine A. (2008a)**, « A concept of the territory implemented in and by observation », *Conférence Internationale Outils et méthodes de l'Intelligence Territoriale*, pp. 11.
- Signoret P. et Moine A. (2008b)**, « Du territoire au territoire par l'observation, prendre en compte la diversité des territoires et adapter les méthodes et les outils », *Conférence Internationale Outils et méthodes de l'Intelligence Territoriale*, pp. 20.
- Silem A., Bensahel-Perrin, L., Fontanel J. et Pecqueur (dir. B. (2014)**, *L'économie territoriale en questions. Liber amicorum Hommage en l'honneur du Président et Professeur Claude Courlet*, Paris, L'Harmattan, (La Librairie des Humanités), 310 p.
- Stead S.M. (2005)**, « A comparative analysis of two forms of stakeholder participation in European aquaculture governance: self-regulation and integrated coastal zone management », in *Participation in fisheries governance*, Springer, pp. 179–192.

Storper M. (1997), « Les nouveaux dynamismes régionaux : conventions et systèmes d'acteurs in Côté, Klein et Proulx, "*Action collective et décentralisation*". pp. 8- 22.

Tabariés M. (2005), « Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs, Matisse »,.

Talahite F. et Hammadache A. (2010), « L'économie algérienne d'une crise à l'autre In : Allaya M. (ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. », *Maghreb - Machrek*, vol. 206, n°4, pp. 99- 123.

Tchekemian A. (2008), *L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français Etude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux*, Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier-Grenoble I, 643 p.

Ternaux P. (2007), « Dynamiques territoriales, structures sociales et comportements des acteurs », *Communication pour le colloque de l'ASRDLF, Grenoble et Chambéry*, vol. 12, pp. 12.

Ternaux P. et Pecqueur B. (2008), « Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs », *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 31, n°2, pp. 261–276.

Tonneau J.-P., Coudel E., Piraux M. et Azevedo S.G. de (2009), « Évaluation du développement territorial comme processus d'innovation et d'institutionnalisation: le cas du Territoire du Alto Sertão do Piauí e Pernambuco au Nordeste du Brésil », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n°3, pp. 15.

Torre A. (2008), « Commentaire : Réflexions à partir des textes de O. BOUBA-OLGA, M. GROSSETTI et D. TALBOT. Proximité géographique et pragmatique de l'action », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. octobre, n°3, pp. 329.

Torre A. (2009), « Retour sur la notion de proximité géographique », *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, pp. 63- 75.

Torre A. (2010), « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. juin, n°3, pp. 409.

Torre A. (2011), « Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités », pp. 6 p.

Torre A. et Beuret J.-E. (2012), *Proximités territoriales*, Economica, 105 p.

Torre A. et Traversac J.-B. (2011), *Territorial governance: local development, rural areas and agrofood systems*, Springer Science & Business Media.

Torre A. et Zuindeau B. (2009), « Dossier « Économie de la proximité » – Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n°4, pp. 349- 360.

Tremblay D.-G., Fontan J.-M. et Klein J.-L. (2011), « Initiatives locales et développement socio-territorial » Caroline Andrew (dir.), *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 55, n°4,

pp. 514–516.

Tremblay D.-G., Fontan J.-M., Klein J.-L. et Rousseau S. (2003), « Proximité territoriale et innovation : une enquête sur la région de Montréal », *RERU*, vol. décembre, n°5, pp. 835- 852.

Tremblay S. (1999), *Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 52 p.

Trosa S. (2003), *L'évaluation des politiques publiques*, Institut de l'Entreprise, 75 p.

Van Laethem N. (2010), « L'analyse SWOT: 10 conseils pour la réussir », 2010.

Vandecandelaere E. (2002), « Les“ routes des vins” : des réseaux territoriaux pour valoriser le vin au travers de son territoire—les cas du Languedoc Roussillon, de Mendoza et du Western », *INRA, Montpellier*.

Vernières M. (2009), « Les inégalités territoriales: le cas des territoires ruraux », *Colloque international Inégalités et développement dans les pays méditerranéens*, pp. 16.

Villeneuve P. (1982), « Raffestin, Claude (1980) Pour une géographie du pouvoir. Préface de R. Brunet, Paris, Libraires techniques, 249 p. », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 26, n°68, pp. 266.

Vollet, D. et Hadjab F. (2008), *Manuel de l'évaluation des politiques publiques - Dominique Vollet*, Quae, 63 p.

Wallerstein I. (1982), *La crise comme transition*», in Tremblay S. (1999), *Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 52 p.

Zaghib M. (2009), *Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif*, Magister, Algérie, Université Ferhat Abbas – Sétif, 175 p.

Zimmermann J.-B. (1998a), « Nomadisme et ancrage territorial: propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires », *Revue d' Economie Régionale Et Urbaine*, pp. 211–230.

Zimmermann J.-B. (1998b), « L'entreprise et le territoire, partenaires pour créer et développer », *Les Annales des Mines, Réalités Industrielles*, novembre, pp. 44- 48.

Zimmermann J.-B. (2005), « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, vol. 47, n°1, pp. 21- 36.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
APC	Assemblée Populaire Communale
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
BADR	Banque Algérienne Développement Rural
BDD	Base De Données
BNEDER	Bureau National d'Études pour le Développement Rural
BV	Bassin Versant
CADER	Cellule d'Accompagnement du Développement Rural (niveau national)
CAR	Cellule d'Animation Rurale
CARC	Cellules d'Animations Rurales Communales
CCFL	Camion Citerne Feu de Forêt Léger
CDRW	Cellule de développement rural de la Wilaya
CENEAP	Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population
CF	Conservation des Forêts
CF-WTO	Conservation des Forêts de la Wilaya de Tizi-Ouzou
CNAN	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNDR	Commission Nationale de Développement Rural
CNES	Centre National d'Etudes Statistiques
CNIS	Centre National de l'Information Statistique
CNL	Caisse Nationale du Logement
CP	Contrats de Performances
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.
CRMA	Caisse régionale de la Mutuelle Agricole
CSC	Cellule de Synthèse et de Communication
CTD	Comité Technique de Daïra
CTW	Comité Technique de Wilaya
DA	Dinar Algérien
DAIP	Le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle
DAS	Dispositif d'Aides Sociales
DGF	Direction Générale des Forêts
DHW	Direction Hydraulique de la Wilaya
DLEP	Direction du Logement et des Equipements Publics
DMI	Directions des Mines et de l'Industrie
DPAT	Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DSA	Direction des Services Agricoles
DSA-WTO	Direction des Services Agricoles de la Wilaya Tizi-Ouzou
DTP	Direction des Travaux Publics
ERGR	Entreprise Régionale de Génie Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDRMVTC	Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par Concession
FFOM	Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces
FLDDPS	Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe
FLDPPS	Fonds de Lutte Contre la Désertification, et de Développement des Steppes
FNAPAAT	Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel

FNDR	Fonds National de Développement Rural
FNDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FONAL	Fonds National du Logement
FSAEPEA	Fonds Spécial d'Appui aux petits Eleveurs et Petites Entreprises Agricoles
GADER	Groupe d'Accompagnement du Développement Rural (niveau régional et local)
IDH	Indice de Développement Humain
IDHS	Indice de Développement Humain Social
IDR	Indice de Développement Rural
IDRD	Indice Développement Rural Durable
IDRS	Indice de Développement Rural Soutenable
IFN	Inventaire Forestier National
IMS	Internet Map Server
INSID	Institut National des Surfaces Irriguées et Drainages
MAA-STRATEGIE	Mouvement Associatif Accompagnant la SNDRD
MADR	Ministère de L'Agriculture et Développement Rural
MESN	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MIE	Ministère de l'Industrie et de l'Energie
MPMEA	Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat
MRE	Ministère de la Ressource en Eau
MTP	Ministère des Travaux Publics
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OSEDAR	Outils de Suivi – Evaluation des PDAR
PAPC	Présidents de l'Assemblée Populaire Communale
PCD	Programme Communale de Développement
PDAR	Plan National Agricole et Rural
PDL	Programme de Développement Local
PDRIW	Programme de Développement Rural Intégré de Wilaya
PND	Parc National du Djurdjura
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPAR	Politique du Renouveau Agricole et Rural
PPDR	Projets de Proximité de Développement Rural
PPDRI	Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
PR	Population Rurale
PRCHAT	Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs
PRR	Politique de Renouveau Rural
PSD	Programme Sectoriel de Développement
PSRR	Programme de Soutien au Renouveau Rural
RAR	Renouveau Agricole et Rural
RR	Renouveau Rural
S.E.P.P.T	Service Extension Patrimoine et Protection des Terres
S.G.P.E.P	Service Gestion Patrimoine des Etudes et Programmes
S.P.F.F	Service de la Protection Faune et Flore
S&E	Suivi et Evaluation
S&E.PPLCD	Suivi et Evaluation des Projet de Lutte Contre la Désertification
SADDR	Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural
SAM	Service de l'Administration et des Moyens

SAT	Superficie Agricole Totale
SAU	Superficie Agricole Utile
SI- PSRR	Système d'information du Programme de Soutien de la Politique de Renouveau Rural.
SIG	Système d'Information Géographique
SNADDR	Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire.
SNDRD	Stratégie Nationale de Développement Rural Durable
STL	Services Techniques Locaux
SWDRD	Stratégie de Wilaya de Développement Rural Durable
SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats
T.P.F	Tranchée Par Feu
TB	Tableau de Bord
TB-FNRDA	Tableau de Bord Fond National de la Relance du développement Agricole
TB-PMVTC	Tableau de Bord des Programmes de Mise en Valeur des Terres Cultivées
TB-PNDA	Tableau de Bord du Plan National de Développement Agricole
TB-PPDR	Tableau de Bord de Projet de Proximité du Développement Rural
TUP - HIMO	Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre.
V.T.T	Voiture Tout Terrain
VL	Voiture Légère
ZR	Zone Rurale

TABLES DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1: IDENTIFICATION ET REPARTITION DES PPDRI PAR THEME FEDERATEUR EN ALGERIE _____	7
FIGURE 2: LES CONCEPTS MOBILISES DANS LA THESE _____	14
FIGURE 3: PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CHEMINEMENT DE LA THESE _____	18
FIGURE 4: REPARTITION DES COMMUNES RURALES _____	42
FIGURE 5: LES NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT RURAL SELON IDRS _____	43
FIGURE 6 : ÉVOLUTION POPULATION RURALE ET TOTALE _____	48
FIGURE 7 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE _____	48
FIGURE 8 : LES PRINCIPAUX ENJEUX ET CONTRAINTES DU MONDE RURAL ALGERIEN _____	55
FIGURE 9 : HISTORIQUE DES POLITIQUES ET DYNAMIQUES ENGAGEES DEPUIS 1962 _____	103
FIGURE 10: SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON RGA 2001 _____	109
FIGURE 11: SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON RGA 1951 _____	110
FIGURE 12 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR STATUT ET LEUR EFFECTIF _____	111
FIGURE 13: ARCHITECTURE DE LA PARTIE II _____	122
FIGURE 14 : LES DIFFERENTS ACTEURS ET INSTANCE EN CHARGE DE LA SDRD _____	134
FIGURE 15 : LES OUTILS DE LA PRAR _____	137
FIGURE 16 : PRINCIPAUX OBJECTIFS ET FONCTIONS DES PPDRI _____	141
FIGURE 17: PRESENTATION DE LA MATRICE SWOT _____	157
FIGURE 18: INDICATEURS D'EVALUATION ET LOGIQUE D'INTERVENTION _____	158
FIGURE 19: ANALYSE DU DEVELOPPEMENT INDUIT PAR PRR _____	160
FIGURE 20: REPARATION DES TERRES AGRICOLES DANS LA WILAYA -OUZOU _____	173
FIGURE 21: REPARTITION DES FORETS SELON LA NATURE JURIDIQUE _____	175
FIGURE 22 : NOMBRE DE MICRO ENTREPRISES CREEES PAR SECTEUR D'ACTIVITE (CUMUL AU 31-12-2010) _____	178
FIGURE 23: PRESENTATION DES FORCES ET FAIBLESSES DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU _____	191
FIGURE 24: DIAGRAMME DES PROBLEMES _____	192
FIGURE 25 : DIAGRAMME A OBJECTIFS _____	193
FIGURE 26: REPARTITION DES PPDRI PREVUS PAR THEME FEDERATEUR EN ALGERIE _____	195
FIGURE 27: REPARATION DU MONTANT GLOBAL OCTROYE AU DEVELOPPEMENT RURAL PAR ANNEE _____	196
FIGURE 28 : NOMBRE DES PPDRI PREVUS/ LANCES ET CLOTURES 2009-2014 PAR THEME _____	196
FIGURE 29: NOMBRE DES PPDRI CLOTURES ET LANCES / PREVUS PAR THEME _____	197
FIGURE 30 : REPARTITION DES PROJETS PAR WILAYA (2009/2014) _____	198
FIGURE 31 : LES TAUX DE REALISATION DES INDICATEURS D'IMPACTS ((2009/2014) _____	198
FIGURE 32: TAUX DE REALISATION DES ACTIONS COLLECTIVES DES PPDR (2003/2007) _____	206
FIGURE 33: TAUX DE REALISATION POUR LES ACTIONS INDIVIDUELLES DES PPDR (2003/2007) _____	207
FIGURE 34 : ETAT DE MIS EN ŒUVRE SELON LES SOURCES DE FINANCEMENT DES PPDR (2003/2007) _____	208
FIGURE 35: NOMBRE DE PPDRI PAR THEME FEDERATEUR (2009/2012) _____	211

FIGURE 36: REALISATION DES PPDRI PAR THEME FEDERATEUR ET PAR ANNEE (2009 /2013)	212
FIGURE 37: ETAT DE MISE EN ŒUVRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT PPDRI 2009/2013	213
FIGURE 38: TAUX DE REALISATION ET BUDGET ALLOUE POUR LES ACTIONS DEVELOPPEES (2009/2013)	214
FIGURE 39: TAUX DES REALISATIONS FINANCIERES DES PROJETS PRODUCTIFS	216
FIGURE 40: TAUX DES REALISATIONS FINANCIERES DES PROJETS D'EQUIPEMENT RURAUX	217
FIGURE 41: MONTANTS DES PROJETS PAR COMMUNE POUR L'ANNEE 2009	218
FIGURE 42 : MONTANTS DES PROJETS PAR COMMUNE POUR L'ANNEE 2010	218
FIGURE 43: MONTANTS DES PROJETS PAR COMMUNE POUR L'ANNEE 2011	219
FIGURE 44 : LES TAUX DE REALISATION POUR L'ANNEE 2012	219
FIGURE 45: TRANCHE D'AGE ET : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES BENEFICIAIRES	236
FIGURE 46: TRANCHE DE REVENU PAR TAILLE DE FOYER	236
FIGURE 47: AXE CONCERNE DES PPDRI	237
FIGURE 48: REVENU OCCASIONNE PAR LE PPDRI	238
FIGURE 49 : QUELQUES RESULTATS D'EVALUATION D'IMPACT SELON PLUSIEURS CRITERES	239
FIGURE 50: ASPECTS A AMELIORER POUR RENDRE LES PPDRI PLUS EFFICACES	243
FIGURE 51: LES BESOINS QUI RESTENT INSATISFAITS SELON LES GESTIONNAIRES LOCAUX	244
FIGURE 52: DURABILITE DES BENEFICES ET /OU DES ACTIVITES LANCEES	245
FIGURE 53: ACTEURS IMPLIQUES DANS LES PROGRAMMES DES PPDRI	248
FIGURE 54 : LES PRINCIPALES FONCTIONS DES GESTIONNAIRES INVESTIGUES	251
FIGURE 55: LES DIFFICULTES RENCONTREES AVEC LA POPULATION	253
FIGURE 56: QUELQUES RESULTATS D'ANALYSE DE LA DEMARCHE DES PPDRI	254
FIGURE 57: LES RESSOURCES ET LES ACTIVITES SPECIFIQUES QUE LE PPDRI AURAIT PU DEVELOPPER	256
FIGURE 58 : TAUX DE STRUCTURE D'EMPLOI PAR RATIOS DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU	303
FIGURE 59 : TAUX DE SCOLARISATION DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU (2010-2011)	303

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: REPARTITION DES COMMUNES RURALES _____	42
TABLEAU 2 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LE MILIEU D'HABITAT EN 1995 (EN %). _____	52
TABLEAU 3 : SUPERFICIE ET EFFECTIFS DES EXPLOITATION SELON RGA DE 1951 ET 2001 _____	109
TABLEAU 4 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR STATUT JURIDIQUE _____	110
TABLEAU 5: DEMARCHE DES PPDR _____	144
TABLEAU 6: OCCUPATION DES SOLS AGRICOLES _____	172
TABLEAU 7: REPARATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU _____	173
TABLEAU 8 : REPARTITION JURIDIQUE DU PATRIMOINE FORESTIER DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU _____	175
TABLEAU 9: MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DE L'ADMINISTRATION DES FORETS _____	189
TABLEAU 10: TABLEAU RECAPITULATIF DES MOYENS HUMAINS DE LA CF DE 2004 A 2015 _____	190
TABLEAU 11 : DISTRIBUTION DES PPDR PAR THEME FEDERATEUR (2009/2014) _____	195
TABLEAU 12: INDICATEURS D'IMPACTS PREVUS ET REALISES _____	198
TABLEAU 13: L'EVALUATION DE LA PRR SELON PLUSIEURS REFERENTIELS AU NIVEAU NATIONAL _____	202
TABLEAU 14 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS COLLECTIVES PPDR (2003/2007) _____	205
TABLEAU 15: ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INDIVIDUELLES PPDR (2003/2007) _____	206
TABLEAU 16: CONSOMMATION DES PPDR SELON LES DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT _____	208
TABLEAU 17: REALISATION FINANCIERE DES PPDR PAR ANNEE ET PAR THEME 2009/2013 _____	212
TABLEAU 18: REALISATION FINANCIERE SELON SOURCE DE FINANCEMENT (2009/2013) _____	213
TABLEAU 19: LES PRINCIPALES ACTIONS DEVELOPPEES DANS LES PPDR SELON SOURCE DE FINANCEMENT _____	215
TABLEAU 20: L'EVALUATION AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU DE LA PRR SELON PLUSIEURS REFERENTIELS _____	224
TABLEAU 21: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COMMUNES ENQUETEES ET ACTIONS DEVELOPPEES _____	232
TABLEAU 22: MONTANTS DES ACTIONS SUBVENTIONNEES PAR LES PPDR _____	237

TABLE DES PHOTOS

PHOTO 1: QUELQUES PAYSAGES DE PLUSIEURS COMMUNES (TAKSEBT, BENNI- AISSI, ET LARABAA NATH IRATHEN) _____	176
PHOTOS 2 - PHOTO 3 : ELEVAGE APICOLE ET CONSTRUCTION DE MURETTES (COMMUNE IDJEUR, VILLAGE AIT AICHA) _____	234
PHOTO 4 ET PHOTO 5 : CONSTRUCTION DE MURETTES (COMMUNE IDJEUR, VILLAGE AIT AICHA) _____	234
PHOTO 6 ET PHOTO 7 : ELEVAGE APICOLE, (COMMUNE IDJEUR, VILLAGE AIT AICHA) _____	234
PHOTO 8 ET PHOTO 9 : PLANTATION D'OLIVIER COMMUNE IFERHOUNENE _____	234
PHOTO 10 ET PHOTO 11 : OUVERTURE DE PISTE, COMMUNE DE BENNI-AISSI _____	235
PHOTO 12: ELEVAGE OVIN (MAKOUDA) _____	238
PHOTO 13 : ELEVAGE APICOLE (MAKOUDA) _____	238
PHOTO 14 ET PHOTO 15 : OUVERTURE PISTE AU VILLAGE AGUEMOUN AIZER (AIT AGGOUACHA) _____	239
PHOTO 16 : BARRAGE DE TAKSEBT _____	240
PHOTO 17 : CONSTRUCTION MURETTE EN PIERRE, VILLAGE AIT AICHA (IDJEUR) _____	240

TABLE DES CARTES

CARTE 1: SITUATION PHYSIQUE ET GEOGRAPHIQUE D'ALGERIE _____	39
CARTE 2: REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ATTRACTIVITE DES WILAYAS _____	44
CARTE 3: ÉVALUATION DU NIVEAU DE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (IDHSoc) _____	45
CARTE 4 : EVALUATION DU NIVEAU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE (IDRD) _____	47
CARTE 5 : REPARTITION DE LA POPULATION RURALE EN ALGERIE _____	49
CARTE 6: REPARTITION DES COMMUNES INVESTIGUEES _____	162
CARTE 7: REPARTITION DES COMMUNES RURALES DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU _____ ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
CARTE 8: REPARTITION DES MASSIFS FORESTIERS DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU _____	174
CARTE 9 : REPARTITION DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU EN 2010 _____	179
CARTE 10 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU ENTRE L'ANNEE 2000 ET 2010 _____	181
CARTE 11: REPARTITION DE LA POPULATION RURALE DE TIZI OUZOU SELON DE L' IDHS EN 2007 _____	182
CARTE 12: REPARTITION DE LA SAU ET SAT DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU POUR L'ANNEE 2007 SELON L'IDRD _____	184
CARTE 13 : CARTE DES RATIONS DE RICHESSE DES COMMUNES DE LA W.TO _____	186
CARTE 14: REPARTITION TERRITORIALE DES STRUCTURES DE GESTION DE LA CF _____	188
CARTE 15: REPARTITION DES PPDRI PAR COMMUNE DANS LA WILAYA TIZI OUZOU _____	220
CARTES 16 ET 17: MONTANTS DES PPDRI ET TAUX DE REALISATION FINANCIERE _____	221

TABLE DES ENCADRES

ENCADRE 1 : LES OUTILS DE LA SNDRD _____	131
ENCADRE 2 : LES OBJECTIFS DU PPDR _____	132
ENCADRE 3 : LES ACTEURS DU PPDR _____	133
ENCADRE 4: LES AXES DE LA PRR ET LES IMPACTS ATTENDUS _____	136
ENCADRE 5: PRESENTATION DU CYCLE DE GESTION DU PPDRI _____	142
ENCADRE 6 : CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL _____	148

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1: CONSISTANCE DES PROGRAMMES DES PPDRI DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU	294
ANNEXE 2: QUELQUES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES.....	302
ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ET RURALE ENTRE 1950 ET 2010.....	303
ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DU SIEGE DE LA CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE TIZI -OUZOU	304
ANNEXE 5 : ORGANIGRAMME DES ANNEXES DE LA DIRECTION DES FORETS.....	305
ANNEXE 6: INDICES DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES RURALES	306
ANNEXE 7 : LES ACTEURS DU PPDRI.....	307
ANNEXE 8: MODELES DE QUESTIONNAIRES ET D'ENTRETIENS	311

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1: Consistance des programmes des PPDR de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 1: Consistance du programme de la Wilaya 2009/2013

NATURE DES ACTIONS	QUANTITE	MONTANT GLOBALE	REALISATON FINANCIERE (DA)
Année 2009	/	400160601	315384115,2
AMELIORATION FONCIERE	88	4272840	2161575
AMENAGEMENT DE PISTE	11	2946060	1781910
AMENAGEMENT DE VOIES D'ACCES AUX PERIMETRES	110,7	49658451	38555855,4
CORRECTION TORRENTIELLE	10025	40819201,37	36224959,87
CREATION D'UNITES DE PETITS ELEVAGES APICOLE	237	27580495	27580495
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGES OVIN	153	31616000	31616000
DEBROUSSAILLEMENT	43,7	6555000	6554993,44
MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU	9	8202792,2	8202792,2
OUVERTURE DE PISTE	193,55	128931458,5	112680427,3
PLANTATION FRUITIERE	417,63	28246222,61	28246222,61
PLANTATION FRUITIERE	11,93	1165542,3	1165542,3
REBOISEMENT EN CHENE LIEGE	400	57056220	8225100
TRAVAUX SYLVICOLES	347	8963253	8241177,12
TRAVAUX SYLVICOLES	173	4147065	4147065
Année 2010		998370916,8	296942414
ACQUISITION DE BACS A ORDURES	10	200000	
ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	19	19500000	/
AMELIORATION FONCIERE	100	3999996	
AMENAGEMENT DE DEPOT DE LIEGE	1	4000000	3994862,04
AMENAGEMENT DE T P F	134	7171416	1178000
AMENAGEMENT DE VOIES D'ACCES AUX PERIMETRES	109	98100029,43	75600022,68
AMENAGEMENT STADE COMMUNAL	1	5587000	/
APICULTURE	367	43673000	/
ARTISANAT	11	1100000	/
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	27	20250011,34	20250011,34
COLLECT DE LAIT	1	1200000	
CONSTRUCTION DE MURETTE	2351	7052717,88	3326866,92
CORRECTION TORRENTIELLE	29465	111661448	35470936,8
CREATION D'UNITE DE FABRICATION DE BIJOUX	1	1000000	/
CREATION UNITES D'ELEVAGE (BOVIN)	89	25810000	/
CREATION UNITES D'ELEVAGE (CAPRIN)	47	9776000	/
CREATION UNITES D'ELEVAGE (LAPIN)	74	19299200	/
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	241	50128000	/
ETUDE ET REHABILITATION DE LA PEPINIERE DE TEGMA	1	46000000	/

FABRICATION DE VETEMENTS TRADITIONNELS	5	500000	/
FORAGE	1	1000000	/
MACHINE A COUDRE	5	250000	/
MACHINE A TRICOTER	2	100000	/
OUVERTURE DE PISTE	105	136499986,4	76179992,38
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	916	74532105,9	52400274,38
REALISATION DE BASSIN	16	12800005,92	12000005,55
REALISATION DU TERRAIN COMBINE	1	2030000	/
REBOISEMENT EN CEDRE	170	25500000	/
REBOISEMENT EN CHENE LIEGE	200	30000000	:
TRAVAUX SYLVICOLES	689	232150000	16541441,89
UNITE DE FABRICATION ALIMENT DE BETAIL	3	7500000	/
Année 2011	/	603263277,4	304633473,3
AMELIORATION FONCIERE	10	399999,6	/
AMENAGEMENT DE PISTE	117,2	42784200,81	32047945
AMENAGEMENT DE T P F	85,9	6038770	3607510
AMENAGEMENT POINT D'EAU	1	500000	232000
APICULTURE	149	17731000	/
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	20	15000008,4	10500005,88
CONSTRUCTION DE MURETTE	2000	5999760	1229950,8
CONSTRUCTION DE POINT D'EAU	5	5000000	2264000
CORRECTION TORRENTIELLE	3152	11944913,76	2474628,39
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (BOVIN)	4	1160000	/
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (LAPIN)	44	11475200	:
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	80	18280000	/
DEBROUSSAILLEMENT	30000	7020000	873391
GREFFAGE D'OLEASTRE	30000	10530000	126463
OUVERTURE DE PISTE	203	263899973,6	123110024,5
OUVERTURE DE PISTE AIT IMGHOR VERSANT AHTSOU	4	4000000	/
OUVERTURE ET AMENAGEMENT D'UNE PISTE RELIANT THINZAR VERS HELLOUANE	8	800000	/
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	1500	120024450	104680524,3
PLANTATION HAUTES TIGES	2	299999,7	299999,7
PROTECTION D'OUED AMLOULINE EN GABION	4	5000000	/
REALISATION DE BASSIN	4	3200001,48	1600000,74
REPEUPLEMENT EN CHENE LIEGE	95	7125000	/
TRAVAUX SYLVICOLES	901	45050000	21587030
Année 2012	/	502461623,4	126560167,8
AIRE RECREATIVE	2	6000000	
AMELIORATION FONCIERE	7,5	299999,7	/
AMENAGEMENT CIRCUIT ECOTOURISTIQUE	7	2100000	/
AMENAGEMENT DE PISTE	78,1	39170117	5554755
AMENAGEMENT DE T P F	97,7	7841402	819000
AMENAGEMENT DE VOIES D'ACCES AUX PERIMETRES	16,4	14760004,43	3879001,16
AMENAGEMENT POINT D'EAU	2	1600000	/
APICULTURE	154	18336000	/

CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	43	32250018,06	12750007,14
CONSTRUCTION CANEAU D'IRRIGATION	4000	1200000	/
CONSTRUCTION DE MURETTE	500	2000000	/
CORRECTION TORRENTIELLE	500	2000000	/
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (LAPIN)	58	15126400	/
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	83	17264200	/
DEVELOPPEMENT ARBORICOLE	10	400000	/
GROSSE REPARATION BRIGADE FORESTIERE	2	6000000	2589000
OUVERTURE DE PISTE	202	262599973,7	62972027,43
PLANTATION FRUITIERE	5	400081,5	/
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	500	40008150	29397988,62
REPEUPEMENT EN CHENE LIEGE	25	5000000	/
TRAVAUX SYLVICOLES	407,5	28105277	8598388,5
Année 2013	/	277840560	/
AMELIORATION FONCIERE	22	879999,12	/
AMENAGEMENT DE PISTE	55	49500014,85	/
APICULTURE	200	10600000	/
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DE SOURCE	50	37500021	/
CORRECTION TORRENTIELLE	10762	40783998,06	/
CREATION D'UNITE D'ELEVAGE BOVIN	50	15500000	/
CREATION D'UNITE D'ELEVAGE CUNICOLE	11	462000	/
CREATION D'UNITE D'ELEVAGE OVIN	180	23400000	/
DEBROUSSAILLEMENT	17100	4001400	/
GREFFAGE D'OLEASTRE	17100	6002100	/
OUVERTURE DE PISTE	51	66299993,37	/
PLANTATION FRUITIERE	100	8001630	/
REALISATION DE MURETTES EN PIERRES SECHES	4970	14909403,6	/
Total	/	2782096979	1043520170

176318,81

(Source CF, 2014)

Tableau 2 : Projets d'équipements ruraux

ETIQUETTES DE LIGNES	QUANTITE	REALISATION PHYSIQUE	TAUX DE REALISATION (%)	MONTANT GLOBALE	REALISATON FINANCIERE (DA)	TAUX DE REALISATION (%)
ACQUISITION BACS A ORDURES	10	/	0	200000	/	0
AIRE RECREATIVE	2	/	0	6000000	/	0
ENERGIE ELECTRIQUE	19	/	0	19500000	/	0
AMELIORATION FONCIERE	227,5	82	36	9852834,42	2161575	22
AMENAG.T CIRCUIT ECOTOURISTIQUE	7	/	0	2100000	/	0
AMENAG. DE DEPOT LIEGE	1	1	100	4000000	3994862,04	100
AMENAGEMENT PISTE	261,3	151,7	58	134400392, 7	39384610	
OUVERTURE DE PISTE	766,55	545,51	71	861431385, 6	374942471,6	29
AMENAGEMENT TP F	317,6	145,4	46	21051588	5604510	27
AMENAG. VOIES D'ACCES PERIMETRES	236,1	208,08	88	162518484, 9	118034879,2	73
AMENAGEMENT POINT D'EAU	3	1	33	2100000	232000	11
AMENAG. STADE COMMUNAL	1	/	0	5587000		0
CAPTAGE ET AMNGT DES SOURCES	140	63,6	45	44250024,2 8	43500024,36	98
CONSTRUCTION CANEAU D'IRRIGATION	4000	/	0	1200000	/	0
CONSTRUCTION DE MURETTE	4851	2154	44	15052477,8 8	4556817,72	30
CONSTRUCTION DE POINT D'EAU	5	4,6	92	5000000	2264000	45
CORRECTION TORRENTIELLE	53904	39208	73	207209561, 1	74170525,06	36
DEBROUSSAILLEMEN T	47143,7	23869,7	51	175764000	7398384,44	4
DEVELOPPEMENTAR BORICOLE	10	/	0	400000	/	0
ETUDE ET REHABILITATION PEPINIERE	1	/	0	46000000	/	0
FORAGE	1	/	0	1000000		0

GROSSE REPARATION BRIGADE	2	1,6	80	6000000	2589000	43
MOBILISATION RESSOURCES EN EAU	9	9	100	8202792,2	8202792,2	100
PLANTATION HAUTES TIGES ·	2	2	100	299999,7	299999,7	100
PROTECTION D'OUED EN GABION	4	/	0	5000000	/	0
REALISATION DE BASSIN	20	19	95	16000007,4	13600006,29	85
REALISATION EN MURETTES EN PIERRES SECHES	4970	/	0	14909403,6	/	0
REALISATION DU TERRAIN COMBINE	1	/	0	2030000	/	0
TRAVAUX SYLVICOLES	2517,5	2288,2	91	318415595	59115102,51	19
REBOISEMENT	890	346,43	39	124681220	8225100	7
Total	/	96527,58	55	278209697 9	1043520170	38

Tableau 3 : Consistance des projets productifs

Étiquettes de lignes	Quantité	Réalisation physique	Taux de réalisation	de montant globale	Réalisation financière (da)	Taux de réalisation
COLLECT DE LAIT	1	/	0	1200000	/	0
ELEVAGE BOVIN	143	/	0	45170000	/	0
UNITE DE FABRICATION DE BIJOUX	1	/	0	1000000	/	0
ELEVAGES APICOLE	1107	237	21	27580495	27580495	100
ELEVAGE CAPRIN	47		0	9776000	/	0
ELEVAGE OVIN	737	152	21	249760716	31616000	
ELEVAGE CUNICOLE	187	0	0	46362800	0	0
GREFFAGE D'OLEASTRE	47100	23826	51	10530000	126463	1
MACHINE A COUDRE	5	/	0	250000	/	0
MACHINE A TRICOTER	2	/	0	100000	/	0
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	3450,56	3211,76	93	272378182,3	215890552,2	79
FABRICATION ALIMENT BETAIL	3	/	0	7500000	/	0
Total	176318,81	96527,58	55	2782096979	1043520170	38

(Source CF, 2014)

Tableau 4 : Consistance des programmes de la commune de Zekri

Étiquettes de lignes	QUANTITE	MONTANT GLOBALE	REALISATON FINANCIERE (DA)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
2009	14250	8549310	7408560	
ZEKRI	14250	8549310	7408560	
TALBENT	14250	8549310	7408560	
AMENAGEMENT DE PISTE	5	1257750	117000	
AMENAGEMENT DE VOIES D'ACCES AUX PERIMETRES	5	2317890	2317890	
OUVERTURE DE PISTE	3,8	2358720	2358720	
TRAVAUX SYLVICOLES	150	2614950	2614950	
2010	0	16979792,35	13227143,67	2920
ZEKRI	0	16979792,35	13227143,67	2920
BOUSSAADA	229000000	7752547,5	6526898,82	73
AMELIORATION FONCIERE	5	199999,8		
APICULTURE	5	595000		
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	1	750000,42	750000,42	
CONSTRUCTION DE MURETTE	250	749970	749970	
CORRECTION TORRENTIELLE	458	1735650,54	1826601,66	
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (LAPIN)	2	521600		
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	20	1600326	1600326	73
REALISATION DE BASSIN	2	1600000,74	1600000,74	
TABOUDA	0	6200244,11	5100244,11	40
APICULTURE	4	476000		
CORRECTION TORRENTIELLE	0	0		
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	3	624000		
OUVERTURE DE PISTE	3	3899999,61	3899999,61	
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	15	1200244,5	1200244,5	40
THAROUSTH	30	3027000,74	1600000,74	
APICULTURE	5	595000		
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (CAPRIN)	1	208000		
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	3	624000		
REALISATION DE BASSIN	2	1600000,74	1600000,74	
2011	1,61884E+23	25905809,96	18802494,12	2142
ZEKRI	1,61884E+23	25905809,96	18802494,12	2142
MAGOURA	1,43897E+11	16715375,48	12195307,56	42
AMENAGEMENT DE PISTE	18,7	6563700	6436000	
AMENAGEMENT DE T P F	27	1898100	461000	
APICULTURE	3	357000		
DEBROUSSAILLEMENT	250	58500		
GREFFAGE D'OLEASTRE	250	87750		
OUVERTURE DE PISTE	4	5199999,48	3120001,56	

PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	20	1600326	1600326	42
TRAVAUX SYLVICOLES	19	950000	577980	
TALBENT, CHFER	1,125E+12	9190434,48	6607186,56	51
APICULTURE	3	357000		
CONSTRUCTION DE MURETTE	250	749970	749970	
CORRECTION TORRENTIELLE	300	1136889	1136889	
DEBROUSSAILLEMENT	250	58500		
GREFFAGE D'OLEASTRE	250	87750		
OUVERTURE DE PISTE	4	5199999,48	3120001,56	
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	20	1600326	1600326	51
2012	480	8615238,9	3920164,56	16
ZEKRI	480	8615238,9	3920164,56	16
THIZAGHOUINE, AMALOU	480	8615238,9	3920164,56	16
AMENAGEMENT DE PISTE	2	1003076		
APICULTURE	2	238000		
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	1	750000,42		
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	3	624000		
OUVERTURE DE PISTE	4	5199999,48	3120001,56	
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	10	800163	800163	16
Total	0	60050151,21	43358362,35	100074240

Tableau 5 : Consistance des programmes de la commune de Beni Zekki

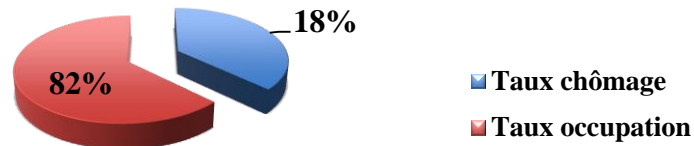
Étiquettes de lignes	QUANTITE	MONTANT GLOBALE	REALISATON FINANCIERE (DA)	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
2010	154575000	8349122,97	5950833,522	47
AMELIORATION FONCIERE	5	199999,8		
APICULTURE	3	357000		
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	1	750000,42	750000,42	
CONSTRUCTION DE MURETTE	250	749970	179992,8	
CORRECTION TORRENTIELLE	229	867825,27	712450,44	
CREATION UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	3	624000		
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	20	1600326	1908388,752	47
REALISATION DE BASSIN	3	3200001,48	2400001,11	
2011	4,96125E+16	17596814,93	8210410,65	600
BENI ZIKKI	4,96125E+16	17596814,93	8210410,65	600
BARKIS, AMOKREZ, MENSOURA	20250000	7182907,53	5090409,09	30
APICULTURE	3	357000		
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	1	750000,42	750000,42	
DEBROUSSAILLEMENT	300	70200		
GREFFAGE D'OLEASTRE	300	105300		
OUVERTURE DE PISTE	3	3899999,61	2340001,17	
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	25	2000407,5	2000407,5	30
IGUER MAHDI	4	5199999,48	3120001,56	
OUVERTURE DE PISTE	4	5199999,48	3120001,56	
THANEKRIT	612500000	5213907,92		20
CAPTAGE ET AMENAGEMENT DES SOURCES	1	750000,42		
CREATION DE PETITES UNITES D'ELEVAGE (OVIN)	2	416000		
DEBROUSSAILLEMENT	3500	819000		
GREFFAGE D'OLEASTRE	3500	1228500		
PLANTATION FRUITIERE (OLIVIER)	25	2000407,5		20
Total	7,66885E+24	25945937,9	14161244,17	28200

Annexe 2: Quelques données socio-économiques

1. L'Emploi

Figure 58 : Taux de structure d'emploi par ratios dans la wilaya de Tizi-Ouzou

L'emploi est l'une des principales données socio-économiques à mettre en évidence. Il constitue un miroir pour le cadre de vie des populations.



On constate un taux élevé de chômage, soit 18 % (DPAT, 2010), ce qui nécessite une prise en charge impérative pour améliorer le cadre de vie de la population. (Source, DPAT).

2. Education et formation :

L'éducation est un facteur important dans le développement humain.

◆ Taux de scolarisation :

Le nombre de scolarisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant l'année 2010 est représenté dans la figure ci dessous.

Figure 59 : Taux de scolarisation dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2010-2011)



(Source, DPAT).

Le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons au niveau primaire, soit un taux 51,01% contre 48,98, (Source DPAT)

◆ Formation professionnelle

Tableau 1 : Représente les formations professionnelles dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Effectifs en formation Résidentielle			Effectifs en formation Apprentissage		
Total	Dont garçons	Dont filles	Total	Dont garçons	Dont filles
12 122	6 004	6 118	10 182	8 987	1 195

(Source : DPAT)

3. Ressources en eau

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'importantes ressources en eau

Tableau 2: Répartition des ressources en eau dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Ressource	Petits barrages	Retenues collinaires	Forages et puits	Bornes fontaines
AEP	Taksebt et 2 stations mono blocs (DEM et Tizigheniff)	83 retenues collinaires	200 en exploitation	333 en exploitation
	Q=1865 l/s	V=5hm ³	Q=1303 l/s	Q=409 l/s
Industrie	--	--	2h m ³	--
Irrigation	--	--	15h m ³	--
Total	03	83	200	333

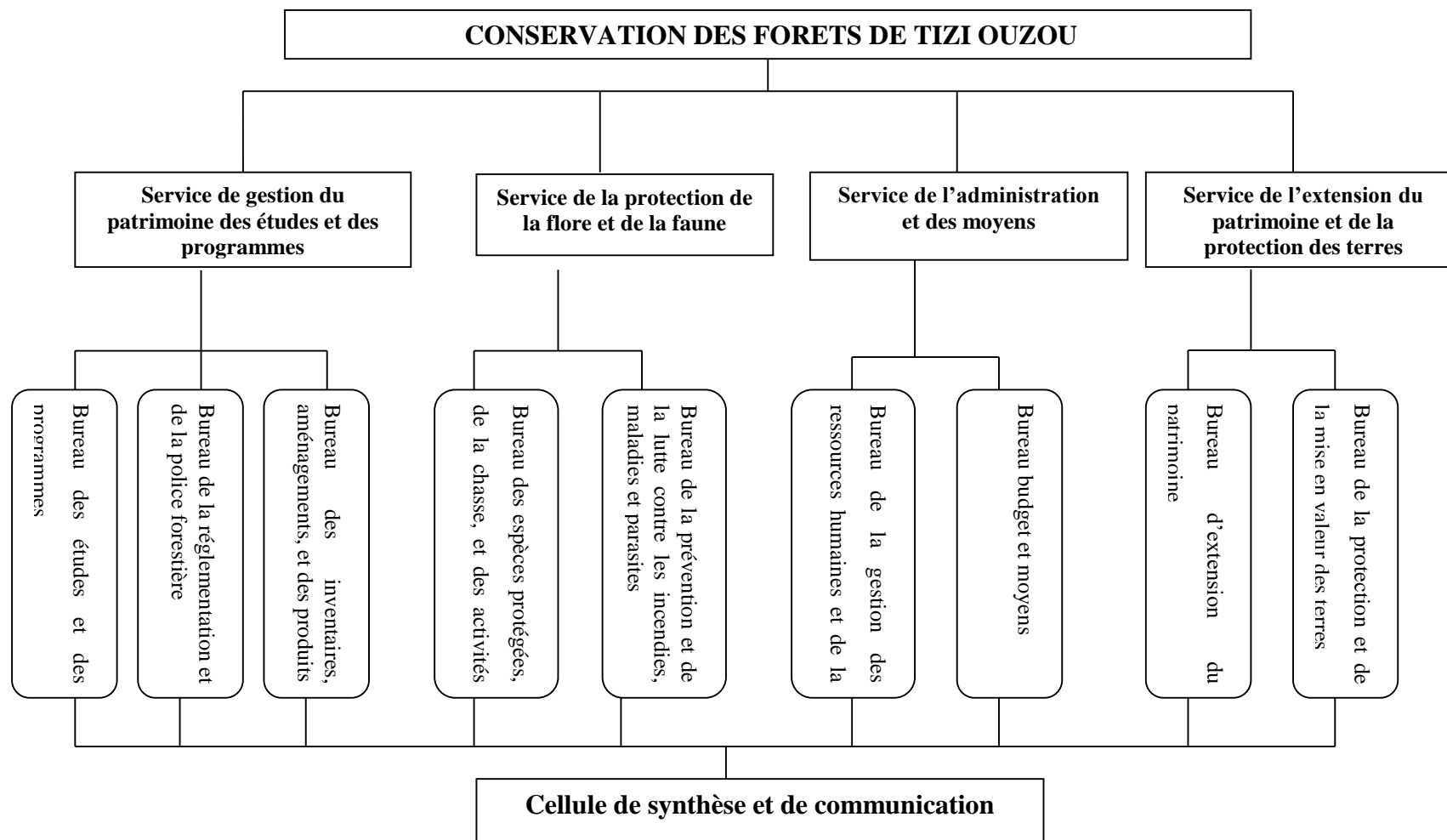
Annexe 3 : Évolution de la population totale et rurale entre 1950 et 2010.

(Source : DRE, T.O)

Année	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Population (10³)							
Population totale	8 753	10 800	13 746	18 740	24 855	30 291	35 635
Population rurale	6 805	7 512	8 316	10 580	12 079	12 980	13 312
Population agricole	7 188	7 628	7 542	6 628	6 396	7 257	7 463
Population rurale/totale	78%	70%	60%	56%	49%	43%	37%
Population agricole/rurale	106%	102%	91%	63%	53%	56%	56%

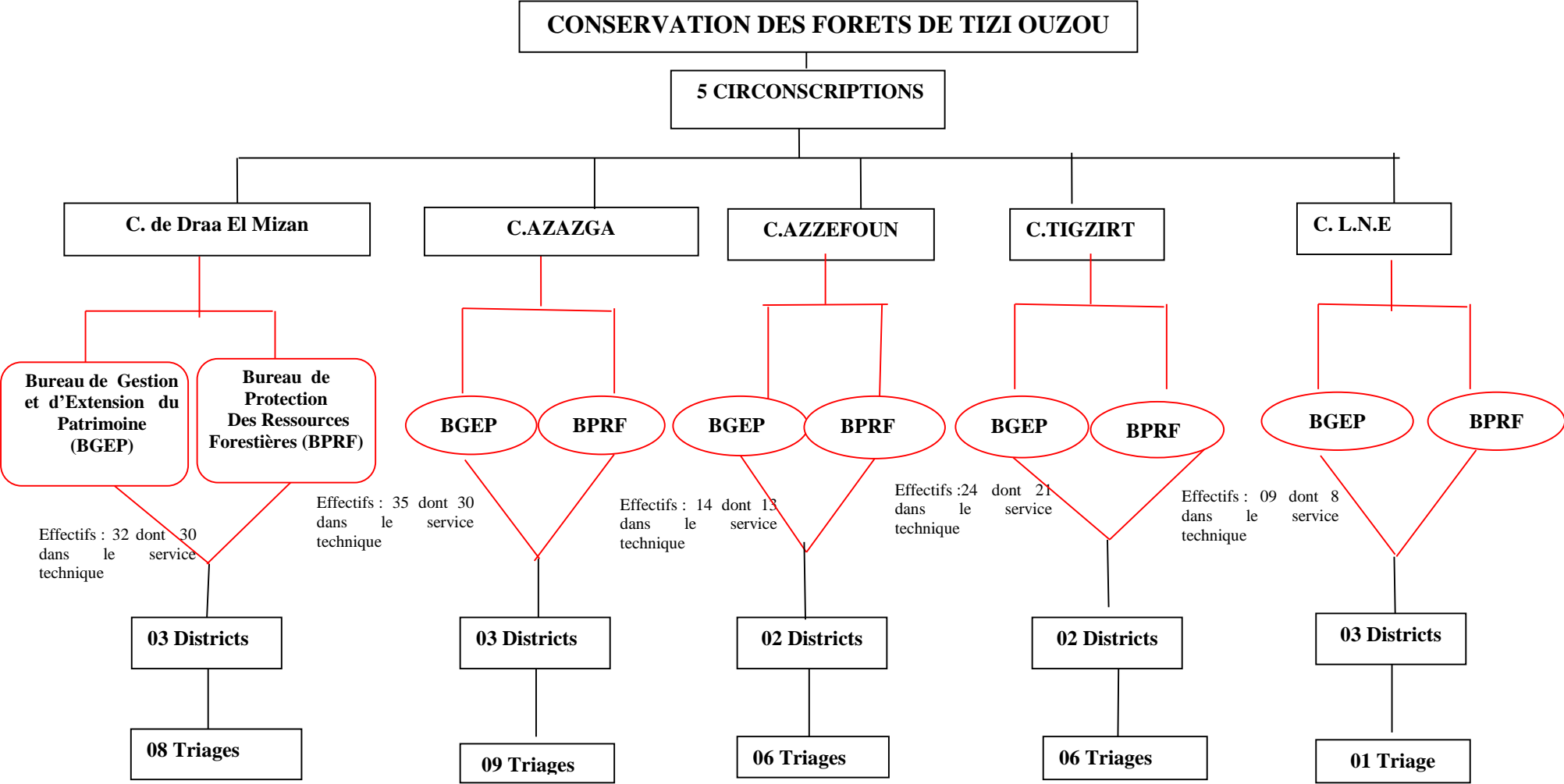
Source : Site FAO

Annexe 4 : Organigramme du Siège de la conservation des forêts de la wilaya de Tizi -Ouzou



Source : CF, adaptation Chenoune 2016

Annexe 5 : Organigramme des annexes de la direction des forêts



Source : CF, adaptation Chenoune 2016

Annexe 6: Indices de développement des communes rurales

L'analyse faite sur le niveau de développement des communes à partir d'indices jugés pertinents et calculés par le CENEAP sur un ensemble de quarante deux (42) communes considérées rurales a donné lieu aux interprétations suivantes :

◆ **Indice de développement rural (IDR) :**

⇒ 39 communes affichent un niveau de développement faible (IDR=02)

⇒ 03 communes présentent un niveau de développement rural très faible (IDR=01).

Cette situation est liée à leur faible potentiel agricole d'où un taux d'occupation dans l'agriculture insignifiant.

◆ **Indice de développement humain (IDH) :**

En ce qui concerne la satisfaction des besoins des populations en matière d'éducation, santé, environnement et autres, nous distinguons

⇒ 14 communes avec un indice de développement humain moyen (IDH=03)

⇒ 28 communes avec un indice de développement humain assez bon (IDH=04).

◆ **Indice composite de développement rural soutenable (IDRS) :**

Cet indicateur renseigne sur les capacités ou les prédispositions des communes à prétendre à un développement rural durable, à permis de classer les quarante deux (42) communes rurales en trois groupes.

⇒ Neuf (09) communes affichent un IDRS moyen (valeur = 03).

⇒ Vingt huit (28) communes affichent un IDRS assez bon (valeur =04).

⇒ Cinq (05) communes ayant un IDRS bon avec une valeur de 05..

Notons que treize (13) communes s'avèrent répulsives pour des raisons apparemment non liées à leur niveau de développement.

1)- Le chef de Daïra

Le Chef de Daïra coordonne au sein de la Daïra l'ensemble de la mise en œuvre des PPDRI. Il dispose pour cela :

- **du Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR)** qui lui permet de connaître l'ensemble des caractéristiques de ses communes, et de définir ainsi les priorités d'intervention. Il met à jour les bases de données en fonction des projets en cours ou réalisés (suivi évaluation),
- **d'une ou des cellules d'animation rurale (Daïra et/ou commune) désignée par lui même et qu'il préside,**
- **Des agents des secteurs techniques** au sein desquels il désignera, pour chaque PPDRI, **le facilitateur** qui fera équipe avec l'animateur issu de la communauté rurale

Pour chaque projet, en fonction des objectifs, il désignera un facilitateur parmi les cadres techniques des secteurs. Le facilitateur qui fera équipe avec le ou les animateur(s) désigné(s) par la communauté territoriale pour le suivi du projet.

2)- L'équipe de projet

Elle comprend le (ou les) facilitateur(s) de l'Administration, déjà désigné, l'animateur (ou les animateurs des deux genres) qui est désigné par les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet.

L'équipe de projet est constituée lors de la première réunion de démarrage du PPDRI avec la communauté de territoire.

Un procès-verbal de cette réunion établi par le facilitateur indiquera le nom des personnes constituant l'équipe de projet et la liste des personnes présentes sera jointe au procès-verbal.

L'équipe de projet fonctionne pendant toutes les phases et jusqu'à la fin du projet.

La cellule d'animation organisera une formation de l'équipe de projet et, à cette occasion, seront abordées les questions relatives à la condition féminine et une initiation aux techniques de démarche participative, appuyée par des vulgarisatrices agricoles.

3)- Le Facilitateur du PPDRI

C'est un agent technique de l'administration, désigné par la wilaya pour être l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif « projet de proximité de développement rural intégré ». Il a pour tâche de suivre le PPDRI dans toutes ses phases. Il travaille en binôme avec le ou les animateurs désignés par la communauté.

4)- L'animateur du PPDRI

C'est une personne choisie parmi la communauté rurale dont le rôle est d'animer le projet : information en continu de la communauté rurale sur l'avancement du projet, suivi et accompagnement

avec le facilitateur des différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet, que cet accompagnement concerne les démarches collectives ou individuelles. Il peut être désigné un ou plusieurs animateurs au sein de la communauté. On s'attachera dans ce dernier cas à ce qu'une femme puisse être désignée pour suivre les questions relatives à la condition féminine.

5)- Le porteur de projet PPDRI

Ce sont les personnes bénéficiaires, groupes de personnes ou communautés qui sont concernées par le projet, qui peuvent être à l'initiative du projet et qui, au final, en seront les destinataires

Les porteurs de projets sont identifiés dans le cadre de l'enquête ménages.

Le porteur de projet est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur au sein du territoire et dans le projet. Il « porte » son propre projet de développement au sein du PPDRI : actions à usage individuel. Il est bénéficiaire des financements attachés à son projet individuel. Il est aussi bénéficiaire des actions à usage collectif.

Son projet peut consister à créer une activité économique, à la diversifier, à l'étendre ; ce projet peut s'inscrire dans l'amélioration de ses conditions de vie, ou dans le retour au sein du territoire.

Enfin, il est l'un des principaux maillons de la dynamique de territoire.

6)- Le mouvement associatif

Les associations du fait de leur objet social et de leur mode de fonctionnement peuvent avoir un rôle déterminant dans la mobilisation de la société civile et dans l'accompagnement de la dynamique territoriale.

L'équipe de projet identifiera au niveau du territoire, ou de la commune les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion de la mise en œuvre des travaux préparatoires.

En particulier il sera précisé à ce stade quel pourrait être le rôle et l'apport des associations dans le fonctionnement du projet, et quels seraient les thèmes utiles au projet sur lesquels le mouvement associatif pourrait s'investir.

Les membres des associations engagés bénéficieront d'une formation adaptée.

7)- Les universités et établissements d'enseignement

Les universités et établissements de formation dont le périmètre de compétence englobe le ou les territoires de projets sont associés à la mise en œuvre de la PRR. Un représentant est membre de la cellule d'animation. Ils peuvent jouer le rôle de centre de ressource de proximité et, le cas échéant faire intervenir enseignants et étudiants dans la mise en œuvre des PPDRI. Ils ont en charge de capitaliser l'expérience de terrain dans l'optique d'intégrer et de percoler la PRR dans le dispositif d'enseignement.

8)- Les banques

Les banques (ou organismes de crédit) sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des PPDRI.

Au niveau national : elles sont partenaire financiers de la PRR, en particulier en tant que gestionnaires conventionnés des fonds publics destinés au financement de développement agricole et rural.

Au niveau local : le représentant de l'agence locale est membre des différentes instances consultatives et de suivi : cellule d'animation, comité technique de Daïra et comité technique de Wilaya

Au niveau individuel des porteurs de projet, l'organisme bancaire reçoit les dossiers individuels, les évalue et décide de la mise en place du financement. A ce titre l'agence locale de la banque peut constituer un guichet unique pour l'accès aux dispositifs publics (ANSEJ, CNAC, PME, FNDIA, FDRMVTC,...).

9)- La commission nationale de développement rural

(Décision N°03 du 5 mars 2006 portant création de la CNDR).

Cette commission, placée auprès du Ministre chargé du Développement Rural, a pour missions :

- d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ;
- d'analyser l'impact des processus et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires ;
- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution l'indice de développement rural durable
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la stratégie nationale de développement rural durable

Composition de la CNDR

Elle est présidée par le Ministre délégué chargé du développement rural, elle est composée de représentants des ministères de rang de directeur de l'administration centrale et de représentants d'institutions nationales :

Dans l'accomplissement de sa mission, la CNDR s'appuie sur une cellule de Wilaya, installée par le Wali et animée par le DPAT.

10)- La cellule d'animation rurale

La cellule d'animation rurale regroupe en son sein :

- les représentants des APC, les représentants de la société civile ; les représentants des organisations rurales ; les personnalités et leader locaux ; les représentants des populations porteurs de projet individuels ou collectifs elle est ouverte également :
- aux cellules de proximité mises en place par les services de la solidarité, aux participants aux projets de développement économique et social (en particulier s'ils sont engagés dans la coopération internationale) ; aux associations de lutte contre l'analphabétisme ; aux services de la formation professionnelle. ; Aux représentants des organismes intermédiaires (ANSEJ, ADS, CNAC,...) ; Aux représentants d'organismes de crédits impliqués dans le financement des PPDRI.

En fonction des dimensions de la Daïra, ou des enjeux de développement, le Chef de Daïra peut décider d'instaurer une cellule d'animation à l'échelon communal.

La cellule d'animation rurale a pour mission principale la formalisation du projet PPDRI : favoriser et de coordonner la mobilisation des compétences techniques administratives et financières, accompagner l'ensemble des différentes phases de mise en œuvre, enfin suivre et évaluer les projets approuvés.

A travers la cellule d'animation rurale le PPDRI est l'occasion de réunir autour du SAVOIR, les organisations rurales, les universitaires et les agents de l'administration.

11)- Le Comité technique de Daïra

Sous la présidence du Chef de Daïra, il regroupe les présidents d'APC concernés (en qualité de gestionnaires des PCD), les subdivisionnaires représentant les secteurs (en qualité de gestionnaire des PSD), les institutions et organismes financiers ainsi que les responsables des cellules d'animation rurales de communes ou de Daïra concernées qui présentent le projet pour confirmation.

12)- Le Comité technique de Wilaya

Le comité technique de Wilaya est présidé par le secrétaire général de la Wilaya, qui représente le Wali. Il est composé des Directeurs de l'exécutif directement concernés , des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées.

Le secrétariat du CTW est assuré par le Directeur de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya (DPAT).Le comité technique de Wilaya **valide** le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée dans le procès-verbal de réunion.

13)- La Cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW)

Elle est présidée par le DPAT sous la supervision du Wali . Elle agit en qualité d'observatoire du développement rural de la wilaya. Elle a en charge l'actualisation régulière des données statistiques, socioéconomiques et environnementales et l'élaboration d'un projet de rapport annuel, à soumettre au wali, sur l'évolution de la mise en oeuvre de la politique de renouveau rural de la wilaya en utilisant les données du SADDR.

Annexe 8: Modèles de questionnaires et d'entretiens

ENTRETIEN AVEC ADMINISTRATIONS CENTRALES ET REGIONALES

Date d'entretien :

Structure :

Nom :

Poste de responsabilité:

I) Contexte de la politique publique:

Quelles sont pour vous les origines de la politique de développement rural (PDR) ?

Pour vous est ce que cela a entraîné des changements dans le fonctionnement de l'Etat ?

Comment expliquez-vous le passage des PPDR aux PPDR ?

Pourquoi la direction générale des forêts a-t-elle été chargée de la mise en œuvre de cette PDR ?

II) Analyse de la politique publique

A. Quel est pour vous le contenu de cette politique au niveau réglementaire ?

B. Quelles évolutions avez-vous pu constater ?

C. Quels ont été les moyens budgétaires attribués ? et avec quelles évolutions ?

D. Quels sont les différents acteurs impliqués ?

E. Quelles sont pour vous les échelles pertinentes pour la mise en œuvre de cette politique ?

III) Analyse de la Démarche actuelle et efficacité du modèle

Comment voyez-vous la démarche actuelle de mise en œuvre de la PRR : Adaptée ? non adaptée ? Autres ?

Est-ce que vous avez eu des difficultés pour instruire et suivre les PPDR : oui /non/autre Si oui quelles ont été les difficultés ? non maîtrise du processus/conception non adéquate /

Comment les projets sont choisis et ficelés actuellement ? administration centrale /régionale /population/ autres

Quelles sont les mesures à prendre pour assurer une meilleure gestion et fonctionnement des PPDR : Définition des programmes ? /Conception/fonctionnement/mise en œuvre/autres

Selon vous quels sont les aspects qui pourraient être améliorés afin de rendre le projet plus efficace : Mode de gestion administrative/ mode de gestion financière,/sélection des bénéficiaires,/éventail des activités proposées/ autres ?

IV) Impact de la politique publique

Quelle est la place de l'évaluation des politiques dans votre structure ?

1. Pertinence

La politique de développement rural s'inscrit-elle bien dans les attentes de l'état ?

La politique de développement rural répond aux besoins de la population ?

Comment quantifiez-vous cela ?

2. Efficacité

Comment appréciez-vous l'efficacité de cette politique ?

Est ce que les résultats constatés concordent avec les objectifs tracés initialement ?

Si oui comment quantifiez-vous cela ?

3. cohérence

Est ce que les moyens mis en œuvre sont adaptés aux objectifs recherchés par l'Etat ?

Quels ont été les principaux obstacles rencontrés ?

Quelles améliorations proposeriez-vous pour l'avenir ?

4. Degré de changement

Quels changements, positifs ou négatifs, voulus ou non, ont été induits par la mise en œuvre de cette politique ?

Avez-vous constaté des différences entre les Wilayas ?

Y a-t-il des wilayas où la politique de développement rural a mieux marché que d'autres ?

Selon vous pourquoi ?

Avez-vous pu constater dans quelques cas des innovations dans le domaine de l'organisation des acteurs et la nature des projets proposés ?

5. Durabilité

Quelles sont les garanties de durabilité dans le temps des bénéficiaires et /ou des activités lancées ?

Quels sont pour vous les impacts de cette politique sur l'environnement et les ressources naturelles ?

V) perspectives en termes de développement territorial

Est ce que pour vous la mise en œuvre de cette politique pose la question de l'organisation de l'état et en particulier la décentralisation ?

Quels sont les contraintes et/ou les obstacles qui peuvent limiter l'intervention de l'action publique ?

Quels seront pour vous les territoires pertinents pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement territorial et les moyens à mettre en œuvre pour permettre à ces territoires de s'organiser ?

Pensez-vous qu'on peut faire des politiques de qualité par le haut et permettre aux territoires ruraux de révéler de nouvelles ressources ?

Y a-t-il des possibilités de revitaliser les projets pour amorcer une dynamique territoriale ? (échelle territoriale, initiatives locales) ?

VI) Analyse des enjeux politiques

Quels sont pour vous les objectifs de développement territorial ?

Est-ce que vous pouvez donner des exemples de territoire algériens qui développent des stratégies à partir des ressources qui leur soient spécifiques ?

La PRR est pour le développement territorial mais ne pensez vous pas que les moyens de mises en œuvre, les procédures employées et l'organisation qui y découle ne sont pas encore au point pour le permettre?

ENTRETIEN AVEC LES ADMINISTRATIONS LOCALES

1. Date d'entretien

2. N° du questionnaire

3. Nom de la structure?

4. Où se situe votre structure

DAIRA: COMMUNE PERIMETRE DOUAR OU VILLAGE

5. Nom de l'enquêté?

6. Quel est le poste occupé?

7. Quelles sont les principales actions menées par votre structure en ce qui concerne les PPDRI?

8. Est ce que vous pensez que vos prérogatives sont limitées?
 1. Oui 2. Non 3. Autre

Analyse politique et Connaissance du territoire

9. comment qualifier vous la connaissance du territoire que vous gérez?
 1. Excellente 2. Bonne 3. Passable
 4. Moyenne 5. Autre

10. Quels sont les principaux problèmes relevés sur votre territoire ?

11. Comment se caractérisent les nouveaux programmes de développement s'agit-il de ?
 1. Décentralisation
 2. Modernisation de centralisme
 3. Un nouveau mode de gestion participative
 4. Autres

12. Est-ce vous pensez que le financement de projets par l'Etat et la proximité dans la démarche sont suffisants pour développer les territoires ou faut-il:
 1. Une décentralisation effective
 2. Des moyens au niveau humain financier et organisationnels
 3. Des initiatives locales
 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Analyse de l'intervention des acteurs et de leur degré de participation

13. Quels sont les acteurs clés dans les programmes de développement?
 1. Ministère 2. DGF
 3. CF 4. Annexes CF
 5. Directions de Wilaya 6. Collectivités locales
 7. Acteurs économiques 8. Associations
 9. Population 10. Autres

14. Avez vous été sollicité pour l'élaboration des Programmes de développement des PPDRI?
 1. Oui 2. Non 3. autre

15. Si non aimeriez- vous y participer?
 1. Oui 2. Non 3. autre

La question n'est pertinente que si Participation programme de développement = "Non"

16. Comment qualifier-vous le dialogue entre bénéficiaires et vous ?
 1. Bon 2. Assez- Bon 3. Conflictuel
 4. Neutre 5. Absent 6. autres

17. si conflictuel Pour quels motifs ?
 1. Financier 2. Organisationnel 3. Procédurales
 4. Autres

La question n'est pertinente que si Qualification Dialogue = "Conflictuel"

18. Comment les acteurs s'approprient et instrumentalisent les projets?
 1. Ils appliquent les directives sans aucune modification
 2. Ils l'adaptent en fonction des situations
 3. Ils prennent des initiatives selon les réalités du terrain
 4. Autres ?

19. Avez-vous pu constater dans quelques cas des innovations dans le domaine de l'organisation des acteurs et la nature des projets proposés ?

1. Oui 2. non 3. autres

20. si oui pouvez vous les citer ?

21. Est-ce que vous pensez qu'un nouveau mode de gouvernance territoriale peut être un moyen pour améliorer la gestion participative et optimiser la politique ?

1. Oui 2. non 3. autre

Analyse de la Démarche actuelle et efficacité du modèle

22. Comment voyez-vous la démarche actuelle?

1. Adaptée 2. non adaptée 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

23. Est-ce que vous avez eu des difficultés pour mettre en œuvre et suivre les PPDR ?

1. oui 2. non 3. autre

24. Si oui quelles ont été les difficultés ?

1. Non maîtrise du processus
 2. Conception non adéquate
 3. Projet non adéquat
 4. Conflit avec village ou bénéficiaires
 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

25. Que pensez-vous des actions des PPDR ?

1. Pertinentes et adaptées à la situation locale
 2. Non pertinentes et non adaptées à la situation locale
 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

26. Comment les projets sont choisis et instruits actuellement ?

1. A. centrale 2. A. régionale
 3. Structures locales 4. collectivités locales
 5. Population 6. Association
 7. Acteurs économiques 8. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Selon vous est ce qu'on tient compte des spécificités des territoires lors des choix de ces projets?

1. Oui 2. non 3. autres

28. Selon vous est ce qu'on tient compte des besoins et demandes des populations lors des choix de ces projets?

1. Oui 2. non 3. autres

29. Est ce que les bénéficiaires ou la population ciblée par ses projets expriment des mécontentements par rapport aux projets proposés ?

1. Oui 2. Non/ 3. Autres

30. Quels sont les projets qui intéressent le plus la population?

1. Elevage ovin 2. Elevage bovin
 3. Elevage capri 4. Apiculture
 5. Arboriculture 6. Artisanat
 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

31. Pour vous y a-t-il d'autres actions ou services que le projet aurait pu accompagner ou offrir?

1. Oui 2. non 3. autre

32. si oui lesquels ?

La question n'est pertinente que si Actions PPDR = "Oui"

33. Selon vous quels sont les aspects qui pourraient être améliorés afin de rendre le projet plus efficace ?

1. Gestion administrative
 2. Gestion financière
 3. Définition programmes
 4. Conception
 5. Mise en œuvre
 6. Sélection bénéficiaires
 7. Eventail des activités proposées
 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

Analyse de l'utilisation de la ressource financière

34. Les financements des projets sont ils adaptés à la situation locale êtes vous:

1. Pas d'accord du tout 2. Plutôt d'accord
 3. Tout à fait d'accord 4. Autres

35. Le budget a permis d'atteindre les objectifs du projet Êtes-vous :

1. Pas d'accord du tout 2. Plutôt d'accord
 3. Tout à fait d'accord 4. autre

36. Selon vous cette politique est juste une politique pour subvenir ou assurer les besoins de base des populations rurales ou une politique qui peut amorcer un développement territorial ?

1. Oui 2. Non 3. autre

Analyse et impact PPDRI

37.

Est-ce que les PPDRI répondent aux besoins de la population?

1. Oui 2. Non 3. Autres

38. Comment quantifiez-vous cela ?

1. 100% 2. 70% 3. 50% 4. 25% 5. Autres

39. Quels sont à votre avis les besoins qui restent non satisfaits?

40.

Est ce que les résultats constatés concordent avec les objectifs tracés ?

1. Oui 2. Non 3. Autre

41. Comment quantifiez-vous cela ?

1. 100% 2. 70% 3. 50% 4. 25% 5. Autres

42.

Est ce que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre sont adaptés aux objectifs ?

1. Oui 2. Non 3. autre

43. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis d'améliorer le revenu des bénéficiaires?

1. oui 2. non 3. autre

44. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis désenclaver et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ?

1. oui 2. non 3. autre

45. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis de réduire le taux de chômage ?

1. oui 2. non 3. autre

46. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis de contribuer à la conservation des ressources naturelles et environnementales?

1. oui 2. non 3. autre

47. Selon vous Y a-t-il des communes ou douar où les PPDRI ont mieux marché que d'autres ?

1. Oui 2. non 3. autre

48. Si oui pouvez-vous les citer et dire Pourquoi ?

La question n'est pertinente que si PPDRI PertinentsI = "Oui"

49. Est ce que vous pensez qu'il y a des garanties de durabilité dans le temps des bénéfices et/ou des activités lancées ?

1. Oui 2. Non 3. Autre

Perspectives en termes de développement territorial des PPDRI

50. Selon vous quelles sont les ressources spécifiques disponibles dans votre Wilaya?

51. Pensez-vous que Le PPDRI puisse contribuer à la construction de la ressource territoriale et valorisation du savoir faire locale?

1. Oui 2. Non 3. Autres

52. Quels seront pour vous les territoires pertinents pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement territoriale et les moyens à mettre en œuvre pour permettre à ces territoires de s'organiser ?

BENEFICIAIRES ET POPULATIONS

Caractérisation du bénéficiaire du projet subventionné

1. Où se situe votre projet?

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

1. Moins de 25 ans 2. De 25 à 45 ans
 3. De 46 à 60 ans 4. Plus de 60 ans

3. Catégorie socio-professionnelle

1. Agriculteur 2. Artisan 3. chef entreprise
 4. Cadre ingénieur 5. Employé 6. Ouvrier
 7. Chômeur 8. Autre

4. Est ce que vous avez des responsabilités locales ou politiques?

1. Oui 2. Non 3. Autre

5. Quel est votre niveau d'études ?

1. Ingénieur 2. Licence
 3. Technicien 4. Ne veut pas répondre
 5. secondaire, Collège 6. primaire
 7. Autre

6. Quelle est votre situation matrimoniale ?

1. Célibataire 2. Marié(e) 3. Veuf(ve)
 4. Divorcé(e)

7. Nombre de personnes vivant au foyer

1. 2 à 4 2. 5 à 7 3. Plus de 8

8. Dans quelle tranche de revenu se situe votre foyer ?

1. Moins de 30000 DA
 2. de 30000 DA à 60000 DA
 3. de 60000 DA à 100000 DA
 4. Plus de 100000 DA

9. Comment avez vous entendu parler des PPDRI ?

1. Administration 2. Journal 3. Voisins
 4. comité de village 5. Affichage 6. Télévision
 7. Autre

10. Axe concerné du projet ?

1. Elevage Ovin 2. Elevage Bovin
 3. Elevage caprin 4. Elevage Apicole
 5. Elevage cunicole 6. Plantation fruitière
 7. Mise en valeur

11. Quels sont les actions prévues et subventionnées?

1. 10 brebis et 2 béliers
 2. 10 ruches pleines et 10 vides et un lot d'outillage apicole
 3. Plantation d'oliviers
 4. 10 chèvres et 2 boucs
 5. 3 vaches laitières

12. Si plantaion quel est le nombre de plants et la superficie planté?

La question n'est pertinente que si Travaux subventionnés = "Plantation d'oliviers"

13. quel est le Montant de votre participation?

1. 0 DA 2. 26000 DA 3. 28000 DA

14. Vous estimez à combien le taux de réussite de votre projet?

1. 50% 2. 25% 3. 10% 4. 70% 5. 40%
 6. 80% 7. 0%

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

15. Comment vous pouvez chiffrer votre production?

1. Non palpable
 2. de 25 000 DA à 50 000 DA
 3. De 55 000 DA à 80 000 DA
 4. De 85 000 DA à 120 000 DA
 5. Plus de 120 000 DA
 6. Non encore productive

Analyse du processus d'accompagnement des projets et efficacité du modèle

16. Comment qualifiez-vous le dialogue entre administration et vous?

1. Bon 2. Assez- Bon 3. conflictuel
 4. neutre 5. Absent 6. autres

17. si conflictuel Pour quels motifs ?

1. Financier 2. Organisationnel 3. Procédurales
 4. Autres

La question n'est pertinente que si Qualification Dialogue = "conflictuel"

18. Avez vous été sollicité pour l'élaboration des Programmes de développement des PPDRI ?

1. Oui 2. Non 3. autre

19. Si non aimeriez- vous y participer?

1. Oui 2. Non 3. autre

La question n'est pertinente que si Participation programme de développement = "Non"

20. Comment s'est fait le choix de votre projet ?

1. Administration 2. votre proposition
 3. vous n'aviez pas le choix 4. autres

21. Quels sont les projets qui vous ont le plus intéressés et vous n'avez pas pu financer ?

- 1. Acquisition de tracteur et matériels agricoles
- 2. Agrandir l'activité actuelle
- 3. Amélioration foncière
- 4. Elevage Apicole
- 5. Elevage Bovin____
- 6. Elevage caprin
- 7. Elevage Ovin
- 8. Ouverture et aménagement de Piste.
- 9. Plantation d'espèces rustiques
- 10. Retenue collinaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

La question n'est pertinente que si Choix PPDR = "Administration"

22. Est-ce que le PPDR choisi répond à vos besoins et attentes?

1. Oui 2. Non 3. Autre

23. Si l'expérience était à refaire, le referiez-vous?

1. Oui 2. Non 3. autre

24. Avez-vous pu constater dans quelques cas des innovations dans le domaine de l'organisation des acteurs et la nature des projets proposés ?

1. Oui 2. non 3. autres

25. si oui pouvez vous les citer ?

La question n'est pertinente que si Innovation organisation et Projet = "Oui"

Analyse et impact PPDR

26. Avez-vous été obligé de changer des pratiques pour pouvoir accéder au PPDR ?

1. Oui 2. Non 3. Autre

27. Le PPDR vous -a-t-il amené à modifier votre relation en bien avec vos voisins et autres ruraux ou exploitants?

1. Oui 2. Non 3. Autre

28. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis d'améliorer votre revenu ou celui de vos voisins ?

1. oui 2. Non 3. Autre

29. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ?

1. oui 2. non 3. autre

30. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis de réduire le taux de chômage ?

1. oui 2. non 3. autre

31. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis de contribuer à la conservation des ressources naturelles et environnementales?

1. Oui 2. Non 3. Autre

32. Est ce que vous pensez que le PPDR a contribué à désenclaver votre douar ou territoire?

1. oui 2. non 3. autre 4. Partiellement

Perspectives en termes de développement territorial des PPDR

33. Pensez-vous que le PPDR puisse amorcer un développement de territoire et valoriser les ressources ?

1. Oui 2. Non 3. Autres

34. Selon vous quelles sont les ressources ou activités spécifiques disponibles dans votre village ou commune que le PPDR aura pu développer ou accompagner?

- 1. Promouvoir l'artisanat(tissage, broderie ,vannerie, poterie)
- 2. Différents types d'élevages
- 3. Exploitation des produits forestiers
- 4. Gréffage merisier
- 5. Production Oléicole.
- 6. Promouvoir le figuier
- 7. Promouvoir les activités ancestrales
- 8. Retenues collinaire.
- 9. promouvoir le tourisme de montagne
- 10. Plantation des espèces rustiques

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

35. Citez, selon vous, par ordre d'importance, les obstacles qui bloquent le développement de vos territoires ?

- 1. Enclavement
- 2. Accès à l'eau, gaz, et différents services
- 3. Centralisation (démarche ascendante inexistant)
- 4. Rudesse du Climat et du relief
- 5. Les Incendies.de forêts
- 6. Manque des moyens matériels
- 7. Lourdeurs administratives
- 8. Manque de communication
- 9. Manque de crédibilité de l'administration
- 10. Non implication de différents secteurs
- 11. Opposition de la population
- 12. Les porteur de projet doivent proposer et choisir leurs projets
- 13. Lenteur des réalisations et projets non cloturés

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

36. Avez-vous d'autres intérêts, attentes ou craintes ?

- 1. Acquisition de matériel agricole
- 2. Aider les vrais agriculteurs
- 3. Alléger les procédures
- 4. De l'aide pour l'amélioration de la production quantitativement et qualitativement
- 5. Divesifier les projets pour cibler plus les jeunes
- 6. Développer l'agriculture de montagne.
- 7. Intégrer la population dans la formulation des projets.
- 8. L'administration doit être vigilante dans le choix des espèces nous avons beaucoup de mortalité et d'échec
- 9. Le manque d'assistance, d'encadrement et de suivi
- 10. Le manque de crédibilité de l'administration
- 11. Procédures lourdes
- 12. Qualité des plants douteuses
- 13. Risque des incendies et des neiges.

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

37. VARIABLE_37

1. Thème n° 1 2. Thème n° 2 3. Thème n° 3

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

38. VARIABLE_38

1. Thème n° 1 2. Thème n° 2 3. Thème n° 3

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

ENTRETIEN AVEC LES ASSOCIATIONS

1. Quel est le statut de votre association ?

2. Nom de l'enquêté et poste occupé

3. Quelles sont les actions phares menées par votre association ?

- 1. Promouvoir les activités agricoles
- 2. Promouvoir les activités artisanales et sociales
- 3. Action de sensibilisation
- 4. Accompagnement projet de renforcement de la capacité de jeunes

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

4. Quels sont les programmes ou projets auxquels vous êtes sollicités ou associés Par APC ou Administration locale?

Contexte des projets

5. Comment avez-vous entendu parler des PPDR ?

- 1. Administration 2. Journal 3. Voisins
- 4. comité de village 5. affichage 6. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

6. Quelle est votre connaissance du programme de développement de votre territoire ?

- 1. Totale 2. Partielle 3. Aucune idée
- 4. Autres

7. Avez-vous été sollicité pour l'élaboration des Programmes de développement des PPDR ?

- 1. Oui 2. Non 3. autre

8. Si non aimeriez-vous y participer?

- 1. Oui 2. Non 3. autre

La question n'est pertinente que si Participation programme de développement = "Non"

9. Que pensez-vous des actions des PPDR ?

- 1. pertinentes et adaptées à la situation locale
- 2. non pertinentes et non adaptées à la situation locale
- 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

10. Est-ce que vous pensez que le financement de projets par l'Etat et la proximité dans la démarche sont suffisants pour développer les territoires ou faut-il:

- 1. Une décentralisation effective
- 2. Des moyens humains, financiers et organisationnels
- 3. Des initiatives locales
- 4. Autres
- 5. Communication

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Analyse de la Démarche actuelle et efficacité du modèle

11. Comment voyez-vous la démarche actuelle?

- 1. Adaptée 2. non adaptée 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

12. Selon vous quels sont les aspects qui pourraient être améliorés afin de rendre le projet plus efficace ?

- 1. Mode de gestion administrative
- 2. Mode de gestion financière
- 3. Définition des programmes
- 4. Conception
- 5. Mise en œuvre
- 6. Sélection des bénéficiaires
- 7. Eventail des activités proposées
- 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

13. Avez-vous pu constater dans quelques cas des innovations dans le domaine de l'organisation des acteurs et la nature des projets proposés ?

- 1. Oui 2. non 3. autres

14. si oui pouvez-vous les citer ?

La question n'est pertinente que si Innovation organisation et Projet = "Oui"

15. Est-ce que vous pensez qu'une nouvelle organisation des acteurs peut être un moyen d'améliorer la démocratie participative et optimiser la politique ?

- 1. Oui 2. non 3. autre

Impact PPDRI

16. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis d'améliorer le revenu des bénéficiaires?

1. oui 2. non 3. autre

17. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis d'améliorer les conditions de vie des populations rurales a contribuer à désenclaver votre douar ou territoire ?

1. oui 2. non 3. autre

18. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis de réduire le taux de chômage ?

1. oui 2. non 3. autre

19. Est ce que vous pensez que le PPDRI a permis de contribuer à la conservation des ressources naturelles et environnementales?

1. oui 2. non 3. autre

20. Selon vous Y a-t-il des communes ou douar où les PPDRI ont mieux marché que d'autres ?

1. Oui 2. non 3. autre

21. Si oui lesquels et dire Pourquoi ?

La question n'est pertinente que si PPDRI Pertinents1 = "Oui"

22. Pour vous y a-t-il d'autres activités ou services que ces projets auraient pu accompagner ou offrir?

1. Accompagner les femmes rurales
 2. Développement de l'activité financée
 3. Formation dans le domaine de l'action financée
 4. Mise en réseau des bénéficiaires
 5. Réhabilitation des espèces endémiques
 6. valorisation des déchets agricoles

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

Lien avec le développement du territoire

23. Citez, selon vous, par ordre d'importance, les obstacles qui bloquent le développement des territoires ?

1. Lourdeur administratives
 2. Non implication bénéficiaires
 3. Non intégration des acteurs
 4. Non maturation des projets
 5. manque de communication
 6. Manque de compétences

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Perspectives en termes de développement territorial des PPDRI

24. Quels seront pour vous les territoires pertinents pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement territoriale ?

1. Echelle locale 2. Echelle nationale
 3. Echelle régionale 4. Echelle territoriale

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

25. quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre à ces territoires de s'organiser ?

1. Formation
 2. Vulgarisation
 3. Adapter les programmes aux spécificités du territoire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

1. Nom de l'entreprise

2. Quelle est la forme juridique de votre entreprise ?

1. SA 2. SARL 3. EURL
 4. Autres 5. SNC 6. Individuelle
 7. EPSPA

Contexte des projets

3. Quelle est votre connaissance du programme de développement rural de votre territoire ?

1. Totale 2. Partielle 3. Aucune idée
 4. Autres

4. Avez vous été sollicité pour l'élaboration des Programmes de développement des PPDR ?

1. Oui 2. Non 3. autre

5. Si non aimeriez-vous y participer?

1. Oui 2. Non 3. autre

La question n'est pertinente que si Participation programme de développement = "Non"

6. Est-ce que vous pensez que le financement de projets par l'Etat et la proximité dans la démarche sont suffisants pour développer les territoires ou faut-il:

1. Une décentralisation effective
 2. Des moyens humains, financiers ,organisationnels
 3. Des initiatives locales
 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

7. Que pensez-vous des actions des PPDR ?

1. pertinentes et adaptées à la situation locale
 2. non pertinentes et non adaptées à la situation locale
 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

8. Que pensez-vous du dispositif organisationnel?

1. adapté 2. non adapté 3. Autre

9. Comment qualifier-vous le dialogue entre administration et vous ?

1. Bon 2. Assez- Bon 3. conflictuel
 4. neutre 5. Absent 6. autres

10. si conflictuel pourquoi?

La question n'est pertinente que si Qualification Dialogue = "conflictuel"

11. Comment qualifier-vous le dialogue entre bénéficiaires et vous ?

1. Bon 2. Assez- Bon 3. conflictuel
 4. neutre 5. Absent 6. autres

12. si conflictuels Pour quels motifs?

1. Les Oppositions 2. Non implication bénéficiaires

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Qualification Dialogue1 = "conflictuel"

Analyse de la Démarche actuelle et efficacité du modèle

13. Comment voyez-vous la démarche actuelle?

1. Adaptée 2. non adaptée 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

14. Est-ce que vous avez eu des difficultés pour mettre en œuvre les PPDR ?

1. oui 2. non 3. autre

15. Si oui quelles ont été les difficultés ?

1. non maîtrise du processus
 2. conception non adéquate
 3. projet non adéquat
 4. conflit avec village ou bénéficiaires
 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

La question n'est pertinente que si Mise en oeuvre PPDR = "oui"

16. Selon vous est ce qu'on tient compte des spécificités des territoires lors des choix de ces projets?

1. Oui 2. non 3. autres

17. Selon vous quels sont les aspects qui pourraient être améliorés afin de rendre le projet plus efficace ?

1. Mode de gestion administrative
 2. Mode de gestion financière
 3. Définition des programmes
 4. Conception
 5. Mise en œuvre
 6. sélection des bénéficiaires
 7. Eventail des activités proposées
 8. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

18. Avez-vous pu constater dans quelques cas des innovations dans le domaine de l'organisation des acteurs et la nature des projets proposés ?

1. Oui 2. non 3. autres

19. si oui pouvez vous les citer ?

La question n'est pertinente que si Innovation organisation et Projet = "Oui"

Impact PPDR

20. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis d'améliorer le revenu des bénéficiaires?

1. oui 2. non 3. autre

21. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ?

1. oui 2. non 3. autre

22. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis de réduire le taux de chômage ?

1. oui 2. non 3. autre

23. Est ce que vous pensez que le PPDR a permis de contribuer à la conservation des ressources naturelles et environnementales?

1. oui 2. non 3. autre

24. Est ce que vous pensez que le PPDR a contribué à désenclaver votre douar ou territoire?

1. oui 2. non 3. autre

25. Pour vous Y-a-t-il d'autres activités ou services que les projets auraient pu accompagner ou offrir offrir ?

1. Artisanat 2. Produits du terroir
 3. Tourisme rural 4. Elevage
 5. Volet formation

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

26. Selon vous Y-a-t-il des communes ou douar où les PPDR ont mieux marché que d'autres ?

1. Oui 2. non 3. autre

27. Si oui pouvez -vous les citer et expliquer Pourquoi ?

1. Implication de collectivités locales
 2. Implication population
 3. Organisation comité de village

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si PPDR Pertinents1 = "Oui"

Lien avec le développement du territoire

28. Quels sont les principaux problèmes relevés et qui bloquent le développement de votre territoire ?

1. Climat rude.
 2. Manque de communication
 3. Relief accidenté
 4. Manque d'infrastructure
 5. Non implication de différents secteurs
 6. Les oppositions pour ouvertures de pistes
 7. Non implication populations
 8. Absence des moyens humains et matériels
 9. Lenteur des réalisations
 10. Mécontentement population / procédures et satisfaction des besoins
 11. Travaux réalisés et matériaux non conformes
 12. Désistement des bénéficiaires
 13. Programme non adéquat
 14. Inadéquation des montants projet /relief accidenté
 15. Désintéressement des jeunes pour l'agriculture
 16. Intérêt population pour projet individuel au détriment projet collectif
 17. Morcellment des terres
 18. Non association des compétences
 19. Ambiguïté des textes

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

Perspectives en termes de développement territorial des PPDR

29. Pensez-vous que Le PPDR puisse contribuer à la construction de la ressource territoriale et valorisation du savoir faire locale?

- 1. Non
- 2. Autres
- 3. Oui avec une nouvelle gestion et organisation

30. Quels seront pour vous les territoires pertinents pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement territoriale ?

- 1. Echelle Locale 2. Echelle Régionale
- 3. Echelle Nationale

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

31. Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre à ces territoires de s'organiser ?

- 1. Décentralisation effective
- 2. Moyens humains et matériels
- 3. Compétences
- 4. Favoriser la communication
- 5. Diversifier les actions éligibles
- 6. Formation
- 7. Une réorganisation et implication de tous les secteurs
- 8. Etudes et diagnostics

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

32. Que pensez vous du marché global avec l'ERGR?

- 1. Concurrence déloyale
- 2. Beaucoup d'entreprise choment
- 3. Lenteur dans les réalisation
- 4. Beaucoup de projet suspendus

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

EVALUATION SOCIOECONOMIQUE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA WILAYA DE TIZI OUZOU ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE DES TERRITOIRES

Résumé

Face aux défis qui se posent pour les pays du Sud, l'accent est mis sur les politiques publiques. Pour l'Algérie le secteur de prédilection, indiqué par les institutions financières internationales est le développement rural, À cet effet, une politique visant la restructuration et la redynamisation des territoires ruraux Algériens est mise en œuvre depuis 2004. Elle ferait référence à un important processus remontant « bottom up », son outil opérationnel est le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI), on en compte plus d'un millier. Après dix années de mise en œuvre, on s'interroge sur l'impact de ces politiques sur les territoires et populations rurales. Nous nous appuyerons sur les résultats d'une étude de cas : la Wilaya de Tizi Ouzou pour analyser les processus organisationnels et de mise en œuvre des PPDRI, dans une perspective de développement territorial durable et valorisation des ressources locales.

Mots clés: Projet, développement territorial, action publique et PPDRI.

Abstract

The challenges to developing South countries, the focus is on public policy. For Algeria the favorite sector, as indicated by the international financial institutions is rural development, for this purpose, a policy of restructuring and revitalization of rural Algerians area is implemented since 2004. She would refer to an important process back "bottom up" its operational tool is the outreach project for integrated rural development (PPDRI), there are over a thousand. After ten years of implementation, one wonders about the impact of these policies on rural territories and populations .We will build on the results of a case study: the Tizi Ouzou Province to analyze organizational processes and implementation of PPDRI, in a perspective of sustainable territorial development and use local resources.

Keywords: Project, territorial development, public policy and PPDRI.